ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON 1996

PAYSAGE

PAYSAGE

Coordination générale

HALLET C., Attachée, Cellule Etat de l'Environnement Wallon, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE)

Rédacteurs

BELAYEW D., Assistant, Département de Géographie, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (FUNDP)
FROMENT A., Chargé de cours, Unité d'Ecologie terrestre, Université de Liège (ULg)
HALLET C., Attachée (DGRNE)
ORBAN-FERAUGE Fr., Directrice, Département de Géographie (FUNDP)
VAN DER KAA Cl., Chercheuse, Unité d'Ecologie terrestre (ULg)

Avec la collaboration de

DALOSE Ph., Collaborateur extérieur, Département de géographie (FUNDP)
JACQUES Chr., Collaborateur extérieur, Département de géographie (FUNDP)

et de la

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP)

CHARPENTIER B., Assistante principale, Direction de la Décentralisation
CHARUE B., 1er Attaché, Direction de l'Aménagement actif
DECONINCK, M., Attachée, Direction de l'Aménagement normatif
DELAUNOIS Ph., Attaché, Direction de l'Aménagement actif
GERON G., Directeur, Direction de l'Aménagement actif
MARECHAL L., Directeur, Direction du Contrôle

Ont participé aux groupes thématiques et de travail « paysage »

• *pour les universités et centres de recherche*

FROMENT A., Chargé de cours, Unité d'Ecologie terrestre (ULg)
ORBAN-FERAUGE, Directrice, Département de géographie (FUNDP)
NEURAY Cl., Assistante, Laboratoire de géographie humaine, Université Libre de Bruxelles (ULB)

• *pour le Ministère de la Région wallonne*

DECONINCK M., Attachée, Direction de l'Aménagement normatif (DGATLP)
MARECHAL L., Directeur, Direction du contrôle (DGATLP)
STASSEN B., Attaché, Commissariat général au tourisme
STEIN J., Attaché, Service Conservation de la Nature, Division Nature et Forêts (DGRNE)

• *pour le Ministère de l'Equipement et des transports*

BAUVIN J. (†), Attachée, Direction de l'Intégration paysagère et du patrimoine

• *pour la Cellule de coordination de l'Etat de l'Environnement Wallon « EEW »*

DACHELET A., Directeur
HALLET C., Attachée

Ont participé au Comité de lecture

• *pour les universités et centres de recherche*

BILLEN C., Codirectrice de l'Unité Patrimoine - Monuments et sites de l'IGEAT (ULB)
BRULARD Th., Professeur, Université Catholique de Louvain (UCL)
FELTZ C., Professeur, Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL)

• *pour le Ministère de la Région wallonne*

CARBONELLE S., Attaché (DGRNE)
HALLET C., Attachée (DGRNE)
DECONINCK M., Attachée (DGATLP)
MARECHAL L., Directeur (DGATLP)

TABLE DES MATIERES

Avant-propos HALLET C. 7

Synthèse HALLET C 8

1. Etat 11

1.1. Introduction FROMENT A. ET VAN DER KAA C. 11
1.1.1. Le concept de paysage 11
1.1.2. Les différentes approches du paysage 11

1.2. Analyse du paysage FROMENT A. ET VAN DER KAA C 13
1.2.1. Les bases objectives de l'analyse du paysage 13
1.2.1.1. Le relief 13
1.2.1.2. La couverture du sol 13
1.2.2. Les bases perceptives de l'analyse du paysage* 13
1.2.2.1. Les limites du paysage 15
1.2.2.2. Le contenu du champ visuel 15
1.2.3. Evolution du paysage 18
1.2.4. Evaluation du paysage 18
1.2.5. Méthodes de visualisation 22

1.3. Les grands types de paysages de la Région wallonne - Méthodologie de lecture géographique ORBAN-FERAUGE FR. ET BELAYEW D. 25
1.3.1. Lecture géographique du paysage 25
1.3.2. Paysages ruraux 25
1.3.2.1. Clés de lecture du paysage rural et description d'un lieu 26
1.3.2.2. Structures spatiales de base 27
1.3.2.3. Typologie des lieux ruraux wallons 30
1.3.2.4. Synthèse cartographique 50
1.3.2.5. Typologie morpho-fonctionnelle des villages 52
1.3.3. Paysages des centres urbains 55
1.3.3.1. Clés de lecture du paysage-rue 55
1.3.3.2. Structure spatiale de base 57
1.3.3.3. Typologie d'espaces-rues 58
1.3.3.4. Synthèse cartographique 76

2. Pression FROMENT A. ET VAN DER KAA C. 79

2.1. Mutations agricoles et sylvicoles 79

2.2.Localisation des activités 81
2.2.1. Urbanisation de l'espace rural 81
2.2.2. Délocalisation des zones d'activité 83
2.2.3. Tourisme 83

2.3. Méconnaissance de la dimension verticale 84

2.4. Evolution des valeurs sociales et culturelles 86

2.5. Conclusion 87

3. Gestion FROMENT A. ET VAN DER KAA C. 93

3.1. Paysage et aménagement du territoire 93
3.1.1. Les outils de planification 93
3.1.1.1. L'avant-projet de Plan régional d'aménagement du territoire wallon (PRATW) - le projet de Schéma de développement de l'espace régional (SDER) HALLET C. 93
3.1.1.2. Les plans de secteur (PS) 94
3.1.1.3. Les schémas de structure communaux (SSC) 95
3.1.1.4. Les plans particuliers d'aménagement (PPA) 96

3.1.2. Les outils de réglementation 96
3.1.2.1. Les règlements..... 96
3.1.2.2. Les permis de bâtir et de lotir 98
3.1.2.3. Les procédures de classement..... 98
3.1.3. Les opérations d'aménagement actif **avec la collaboration de GERON G.** 100
3.1.3.1. Le remembrement rural..... 100
3.1.3.2. Le développement rural..... 101
3.1.3.3. La rénovation urbaine..... 103
3.1.3.4. La revitalisation des centres de vie..... 103
3.1.3.5. La rénovation des sites d'activité économique désaffectés..... 103
3.1.3.6. Embellissement des enveloppes extérieures des immeubles d'habitation..... 104

3.2. Paysage et gestion de l'environnement 104
3.2.1. Le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD)..... 104
3.2.2. Les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN) 105
3.2.3. Les études d'incidences sur l'environnement (EIE) 105

3.3. Le paysage dans le contexte européen 111

3.4. Conclusion 111

Sources principales..... 113

Glossaire..... 117

Répertoire des sigles et des abréviations 119

Adresses utiles 121

Annexes 123

AVANT-PROPOS

Le paysage occupe une place importante dans l'appréciation du cadre de vie. La vue étant un des sens les plus développés de l'homme, le paysage est une composante de l'environnement qu'il perçoit particulièrement bien.

Paradoxalement, alors que le paysage est directement perçu, sa valeur ne peut-être mesurée de manière absolue : l'évaluation laisse une large part à l'appréciation personnelle.

Cette difficulté d'objectiver le paysage explique qu'il n'y a pas d'étude quantifiée des paysages et de leur évolution à l'échelle de la Région wallonne.

Comment dès lors concevoir un rapport sur l'état des paysages wallons ?

Trois constatations ont guidé le choix :
- la grande diversité des paysages wallons;
- les modifications importantes et durables que subissent actuellement les paysages suite aux mutations rapides des activités humaines;
- le grand nombre d'acteurs qui portent une part de responsabilité dans cette évolution des paysages.

En conséquence, le groupe thématique a élaboré un plan de travail comprenant :
- une introduction au concept de paysage;
- une présentation des principes et des limites des analyses paysagères;
- une approche typologique destinée à distinguer les grands types de paysages wallons, à cerner leurs principales caractéristiques, celles dont il faut tenir compte si l'on veut conserver l'identité et l'harmonie des paysages;
- un aperçu des modifications qui, de manière générale, altèrent le plus les paysages;
- une présentation des outils de gestion actuellement disponibles pour préserver les paysages.

Ce choix arrêté, les rédacteurs ont été confrontés à un grand déséquilibre dans la connaissance des paysages. Les paysages ruraux* sont en effet beaucoup plus étudiés que les paysages urbains* ou industriels*. Ce déséquilibre se répercute dans le présent rapport. La partie consacrée aux paysages ruraux a pu être développée de manière satisfaisante, par contre, celle consacrée aux paysages urbains est très fragmentaire tandis que les paysages industriels n'ont pu être abordés.

Le comité de lecture a dès lors proposé de limiter le rapport aux paysages ruraux, seule partie qui était traitée de manière relativement complète.

Cette option se heurtait toutefois à la difficulté de définir le paysage rural. Dans le contexte actuel d'évolution rapide de l'habitat, des moyens de communication, des activités industrielles et agricoles,... où commence et où finit le paysage rural ? En beaucoup d'endroits, il n'y a plus de limites claires entre le paysage urbain, le paysage industriel et le paysage rural. De manière plus générale, le clivage urbain-rural n'a plus guère de fondement.

Le comité de pilotage a donc décidé de publier l'ensemble des contributions même si la partie réservée à l'aspect urbain n'est qu'une contribution très partielle à la problématique. Elle a le mérite d'exister et lance des pistes de réflexion.

Afin de faciliter la consultation du document, une marge de couleur souligne les différentes parties du rapport : l'introduction de la problématique des paysages (orange), la typologie des paysages ruraux (verts), la typologie des centres urbains (jaune), les pressions (rouge) et la gestion (bleu).

* Les mots suivis d'un astérisque sont repris dans le glossaire.

SYNTHESE

Dans l'introduction, les auteurs précisent le **concept de paysage**. On comprend mieux pourquoi le paysage est difficile à objectiver. Il peut varier très rapidement, même en fonction des heures de la journée et des saisons, de la position de l'observateur dans l'espace... D'autre part, l'appréciation de l'observateur dépend de ses goûts, de ses intérêts,...

Cependant, s'il y a autant de perceptions du paysage qu'il y a d'observateurs, les appréciations individuelles se rejoignent en fonction de sensibilités communes liées à la formation, la culture, l'appartenance au lieu...

De même, s'il n'est pas possible d'avoir une évaluation rigoureuse, unique et universelle du paysage, plusieurs **méthodes d'analyses** existent. Elles permettent au moins de préciser les éléments d'**identité** du paysage, d'évaluer leur **intérêt** relatif, de repérer les **points sensibles**, de fonder les décisions en matière de préservation ou d'aménagement.

Afin d'aider à l'observation du paysage, une des méthodes de lecture géographique est proposée tant pour les paysages ruraux que pour les paysages-rues.

L'étude des paysages ruraux de Wallonie permet de distinguer six **grandes zones paysagères**; parmi celles-ci, quatre peuvent encore être divisées en deux sous-régions. Les traits caractéristiques de chacune de ces zones sont décrits. Ils constituent les fondements de l'**identité** de ces différents paysages. Une attention particulière doit leur être accordée si l'on veut, au travers de l'évolution inéluctable des paysages, conserver leur spécificité.

La typologie des paysages urbains n'en est encore qu'aux balbutiements. Un essai sur quelques **paysages-rues** de deux centres urbains, Namur et Nivelles, est toutefois présenté. Il illustre ce qui pourrait être réalisé en la matière.

Les paysages ne sont pas immuables. Ils s'inscrivent dans un contexte naturel donné, climatique, géologique, écologique, et portent les traces des activités humaines.

Pendant des siècles, ces activités se sont exercées sans grands moyens : les changements étaient le plus souvent progressifs et ne transformaient pas radicalement le cadre naturel.

Avec la révolution industrielle et les percées technologiques, la situation **évolue** rapidement et profondément. Le rapport de l'homme à la nature change : l'homme met tout en œuvre pour se libérer des contraintes naturelles. L'échelle des valeurs est profondément modifiée et les moyens disponibles permettent d'agir **de plus en plus radicalement et de plus en plus vite**. Cette révolution se marque dans les paysages.

En Région wallonne, quelques grandes tendances de l'évolution récente des paysages peuvent être mises en évidence.

L'**agriculture** traditionnelle a très largement contribué à la genèse des paysages ruraux. Sa modernisation a modifié rapidement un équilibre qui s'était établi au fil des siècles. Les terres peu rentables ont été abandonnées et un grand nombre d'exploitations de petites dimensions ont fermé leurs portes. Les terres ainsi libérées ont souvent été boisées -entraînant une fermeture des paysages- ou utilisées pour d'autres activités : création de campings, construction de résidences p.ex.

Dans les exploitations en activité, l'agrandissement des parcelles et l'amélioration agronomique des terres ont généralement été réalisées au détriment des éléments de diversité et de structuration des paysages : haies, alignements d'arbres, milieux marécageux, friches... Les paysages se sont uniformisés, banalisés (cfr. EEW'95 - Agriculture).

Les **forêts** ont longtemps été marquées par les usages agrosylvicoles et les coupes de bois destinées à la production de bois de chauffage et de charbon de bois. Landes ou pelouses calcaires, taillis et taillis sous futaies feuillues étaient les principales composantes du paysage forestier. L'abandon des activités agrosylvicoles et l'évolution des pratiques sylvicoles vers la production de bois d'œuvre et de matières premières pour la fabrication de pâte à papier modifient le paysage. La superficie forestière augmente par boisement des terres agricoles abandonnées, des landes et des pelouses calcaires. Les résineux dominent les plantations, jusqu'à couvrir la moitié de la superficie forestière. En forêts feuillues, la sylviculture a favorisé la futaie au détriment des taillis sous futaies (cfr. EEW'95 - Forêt - Sylviculture).

Le développement extraordinaire des moyens de **transport** a profondément marqué le paysage, en premier lieu par la création de multiples infrastructures : réseaux de distribution d'électricité, voies ferrées, voies navigables, routes et autoroutes, parkings, aéroports... Ce développement n'est pas encore terminé : construction de nouvelles infrastructures (voies TGV, réseaux de mobilophonie) et modernisation des voies existantes (élargissement, aménagement de ronds-points, électrification des voies ferrées, éclairage des voies routières...) (cfr. EEW'95 - Transport).

L'augmentation de la **mobilité** a entraîné une dispersion de l'habitat et des activités. Avant, l'habitat et les activités étaient regroupés là où les circonstances locales offraient des opportunités (présence de minerais, nœud de communication, emplacement favorable à l'établissement d'une communauté villageoise,...). Les facilités de déplacement ont incité les habitants à sortir des agglomérations et à coloniser, d'abord les périphéries urbaines, ensuite, les zones rurales plus éloignées. Les activités ont suivi le même mouvement : commerces, services, entreprises... se sont implantées à l'extérieur des cités (cfr. EEW - Occupation du sol – à paraître).

Les habitations pavillonnaires entourées de jardins, les bâtiments industriels et de service construits de plain-pied, la multiplication des activités requérant des lieux spécifiques (salles de sports, hébergements touristiques,...)... consomment de l'espace. La nouvelle vague d'**urbanisation** a pris une place importante dans les paysages.

La construction des bâtiments anciens était fortement conditionnée par les matériaux disponibles localement. Il en découlait une certaine unité architecturale, souvent bien adaptée au milieu environnant. Les progrès technologiques ont mis à la disposition des architectes des matériaux nombreux et performants qui leur ont permis de se libérer des contraintes traditionnelles. Mais ils ont aussi conduit à une plus grande **hétérogénéité du bâti**, renforçant l'incidence de l'urbanisation sur le paysage.

Cette impression d'hétérogénéité est encore renforcée par l'**aménagement hétéroclite des abords** : plantation d'arbres exotiques, diversité des clôtures, des abris jardins,... En outre, la grande quantité de déchets abandonnés dans l'environnement donne une impression de **malpropreté**.

L'engouement pour les nouvelles constructions en sites vierges a entraîné un désintérêt pour les **vieux bâtiments.** Dans de nombreux quartiers, l'absence d'entretien et de rénovation des maisons a contribué à la perte d'attractivité des villes. De nombreuses **friches industrielles**, chancres des paysages wallons, sont apparues suite à l'abandon de sites industriels après la fermeture ou la délocalisation des entreprises.

Ces diverses modifications, rapides, profondes et souvent irréversibles des paysages ont été ressenties de plus en plus négativement. **La nécessité de préserver la beauté et l'identité des paysages s'est peu à peu imposée.**

Les **premières réglementations** ont visé à restreindre l'urbanisation des espaces (principe d'utilisation parcimonieuse des sols) (CWATUP), à limiter l'hétérogénéité des bâtiments (règlements d'urbanisme), à circonscrire les différentes activités (plan de secteur) et à protéger les plus beaux paysages (zones d'intérêt paysager, classement).

Ces législations ne se sont cependant pas avérées suffisamment efficaces pour enrayer la dégradation des paysages. La préservation des paysages est un des objectifs de l'actuelle **révision des réglementations** en matière d'aménagement du territoire.

Certains paysages fortement dégradés ne retrouveront un attrait que si des mesures radicales sont prises. Les outils **d'aménagement actif** : développement rural, remembrement rural, rénovation urbaine, revitalisation de centres de vie, rénovation des sites d'activités économiques désaffectés, parcs naturels, plans de développement de la nature,... permettent de mener une politique volontariste en la matière.

Avec son réseau hydrographique dense, son relief vallonné, l'importance de ses superficies boisées et agricoles, la richesse de son patrimoine architectural,... la Wallonie dispose d'un cadre paysager favorable.
Or, dans le contexte socio-économique actuel, la qualité du paysage est devenue un atout important pour le bien-être des habitants mais aussi pour le développement économique.
*Il est donc essentiel pour la Wallonie, de valoriser ce patrimoine. Il faut faire naître une véritable « **conscience du paysage** » afin que chaque personne qui intervient dans l'espace soit attentive à l'incidence que son acte pourra avoir sur le paysage.*

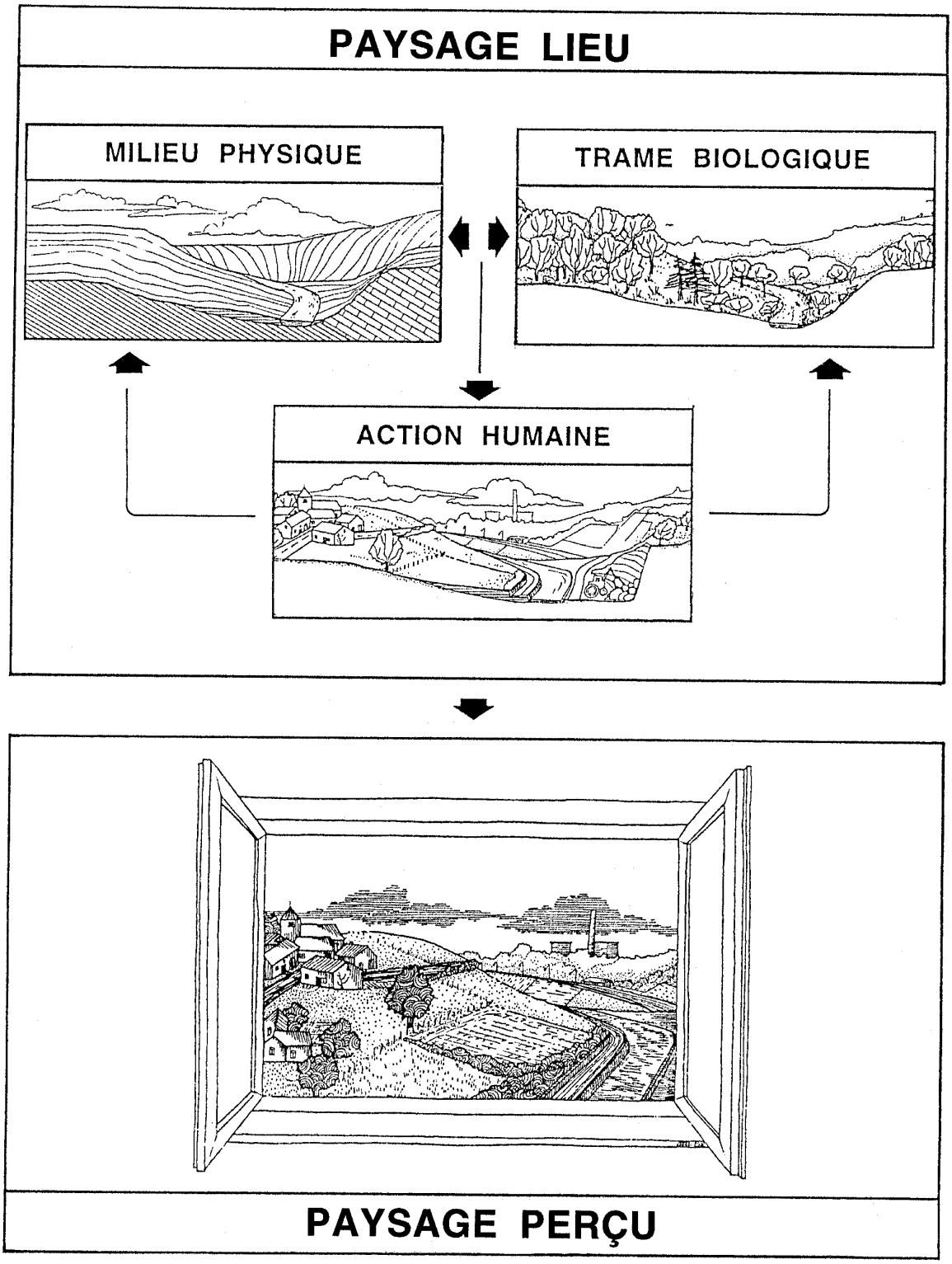

Figure 1 - **Paysage lieu - paysage perçu :** la dualité du paysage, conçu tantôt comme entité spatiale tantôt comme réalité perçue, a conduit à de multiples approches et interpréta t i o n s. D'où la définition profondément polysémique du mot paysage.
Le « **paysage - l i e u** » est souvent rencontré dans la littérature sous le nom de paysage objectif. Il est le résultat de l'interaction d'un milieu physique donné, d'une trame biologique et d'une action humaine. Il est le domaine d'étude d'une série de disciplines. Seules la géographie (au travers du concept de géosystème) et l'écologie (au travers de celui d'écosystème, d'écopaysage) ont mis en place une approche scientifique globale. Un lieu donné devient effectivement un paysage lorsqu'il est perçu. Il représente alors ce que l'on appelle notre **environnement visuel**, notre **cadre de vie**. C'est dans un souci de clarification par rapport au « paysage-lieu » que l'on ajoute parfois - de façon redondante - le qualificatif de « perçu » .
Source - F RO M E N T, 1987.

1. ETAT

1.1. Introduction

Des sens multiples, ambigus et parfois antagonistes étant prêtés au concept de paysage, il s'avère indispensable de préciser ce qu'il convient d'entendre lorsque l'on évoque le paysage.

1.1.1. Le concept de paysage

Au sens premier, commun et répandu du terme, le paysage, c'est « *ce que je vois* » (NEURAY, 1982), c'est-à-dire la « *physionomie d'un espace qu'on embrasse du regard ou celle d'une contrée que l'on traverse, parcourt ou survole* » (NOIRFALISE, 1988).

Le plus simple et le plus banal des paysages est, comme le dit BERTRAND (1978) à la fois social et naturel, subjectif et objectif, production matérielle et culturelle, réel et symbolique.
Le paysage se situe ainsi à la charnière entre un *objet* : l'espace, le lieu, et un *sujet* : l'observateur, (BERQUE, 1991).
Aujourd'hui, le paysage trouve une dimension opérationnelle nouvelle en aménagement du territoire (cfr § 3.1.).

Parce qu'il est une image de la réalité perçue par les sens, le paysage ne peut fournir des informations que sur un espace de dimensions réduites. La puissance de ses sens limite les investigations de l'observateur à quelques centaines de mètres à la fois.

Dans cette perspective, le paysage peut se définir comme l'image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, le regarde. Le paysage est alors une apparence de la manière dont les éléments constitutifs de ce lieu s'organisent dans l'espace. Il est l'image d'une structure spatiale à l'échelle locale *(figure 1 ci-contre)*.

Les déplacements de l'observateur par rapport au lieu lui donnent à voir une série de paysages différents mais qui tous contiennent les images d'éléments spécifiques au lieu. Il peut ainsi concevoir que tous ces paysages se rattachent à une même réalité, à un même lieu. Ainsi, un lieu est-il perçu subjectivement à travers une multitude de paysages.

Le paysage n'est cependant pas la seule image du lieu. Le lieu peut également être perçu au travers d'une image zénithale* par exemple. Mais l'image que fournit une vision zénithale ne peut en aucune manière être appelée paysage. Ce que procure la vision zénithale, analogue à la représentation cartographique, est loin d'être la vision familière des hommes. Le paysage se perçoit du sol, en trois dimensions, dans une vision nécessairement limitée. Cette limitation est celle des volumes, des plans verticaux, des écrans, des perspectives, des angles de vision que supprime la vue zénithale (PINCHEMEL, 1992).

Dans la suite du présent rapport, la **terminologie** utilisée sera la suivante :
- **paysage** : *image* d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace.
- **lieu** : portion de l'espace, objet concret, appréhendable immédiatement par les sens, caractérisé par l'interaction d' éléments naturels et culturels;
- **territoire** : réseau de lieux caractérisés par une similarité structurelle, composant un espace occupé naturellement par des écosystèmes* et marqué culturellement par les hommes qui l'occupent ou l'ont occupé.

1.1.2. Les différentes approches du paysage

Le paysage renvoie à la fois à ses composantes physiques premières (relief, sol, eau, ...), au sujet qui l'appréhende (paysage perçu) et aux structures économiques et sociales qui lui ont donné naissance, qui contribuent à l'entretenir (paysage fonctionnel) et à le modifier (dynamique progressive ou régressive) ou à l'abandonner (paysage fossile) (AVOCAT, 1983).

Soulignons que chaque regard apportant un point de vue particulier et partial, il est important, voire fondamental, en matière d'aménagement du territoire, de préciser l'approche suivie car elle influence les résultats obtenus d'une manière dont il faut tenir compte.

Le géomorphologue considère le paysage du point de vue de la genèse de son modelé, lié à la nature géologique du sous-sol et aux forces érosives. Celles-ci mettent en place des sols aux aptitudes diverses, d'où découle une colonisation biologique différenciée à laquelle l'occupation humaine a dû s'ajuster.

Le géographe humain a une approche globale. Il place au cœur de ses préoccupations la problématique des localisations, c'est-à-dire l'identification des structures spatiales nées de l'occupation de l'espace terrestre par les hommes et l'analyse des relations qui sous-tendent ces structures (cfr. § 1.3.1.).

L'écologue appréhende le paysage dans ses relations écologiques spécifiques qui lient les différents écotopes* qui le composent.
L'écologie du paysage se veut le domaine privilégié d'intégration des différentes disciplines qui s'intéressent au paysage. Par sa recherche d'une organisation du paysage vivant, l'écologie conçoit le

paysage comme un écosystème* fonctionnel à l'échelle du territoire (écopaysage) (FROMENT et al. 1992).

L'historien propose une lecture du paysage en tant qu'héritage culturel de civilisations rurales et de leur diversité ethnologique (NOIRFALISE, 1988).
Son attention se porte sur la recherche de la marque des hommes et des sociétés humaines sur le paysage, reflet d'une civilisation, de ses permanences, son évolution, ses ruptures (ZWEYACKER, 1986), comme par exemple la trame cadastrale ancienne, les bâtiments patrimoniaux, les toponymes conservés, les pratiques héritées...

L'économiste voit dans le paysage une source d'activités, d'emplois et, par conséquent, de revenus (NOIRFALISE, 1988).
Le paysage soutient de nombreuses activités économiques liées à sa fonction de récréation. Une gestion bien menée du paysage engendre des flux de revenus et permet simultanément la préservation notamment des capitaux sol et eau en prévenant les risques d'érosion ou les déséquilibres des écosystèmes.

Le psychologue a introduit une nouvelle dimension dans l'analyse paysagère : celle de la psychologie de la perception*.

En effet, il n'y a de paysage que perçu : le paysage n'existe que si on le regarde. Mais l'observateur devient aussi lui-même un acteur à considérer pour toute tentative d'analyse paysagère, lorsqu'il acquiert une certaine familiarité avec son paysage (paysage vécu).

L'architecte-paysagiste, le spécialiste de la conception et de l'aménagement des parcs et des jardins voit sa mission s'étendre à des espaces de plus en plus larges et complexes. Il est désormais amené à s'occuper du paysage (PERELMAN, 1977). Un courant important s'inspire des aspects écologiques liés au paysage pour fonder cet élargissement du champ d'action traditionnel. La démarche de Mc HARG (1969) est exemplaire à cet égard.

Pour qu'il y ait paysage, il faut qu'il y ait une vision d'ensemble des éléments constitutifs du lieu.
L'approche paysagère est globalisante; elle conçoit le lieu comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition de ses parties. Les éléments qui caractérisent le lieu appartiennent autant à la nature - au donné de base - qu'à la culture des hommes qui occupent le lieu ou qui l'ont occupé. Le paysage donne ainsi **l'image d'une interface nature/culture** (figure 2).

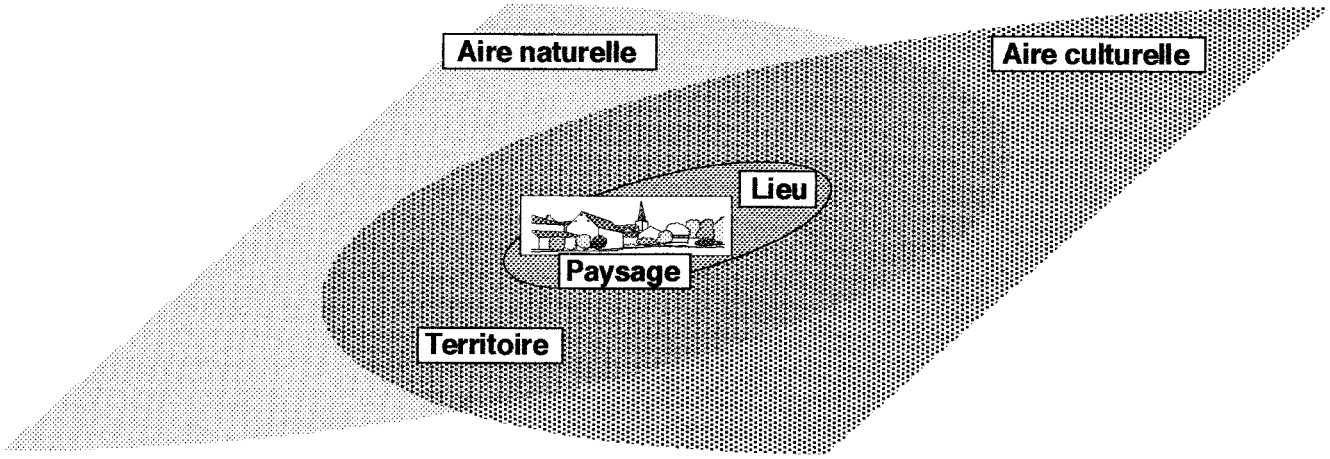

Figure 2 - **Situation du paysage à l'intersection des domaines naturel et culturel** comme étant le résultat de la perception du lieu.
Source - BELAYEW.

1.2. Analyse du paysage

Pour que le paysage puisse être pris en compte, notamment en aménagement du territoire, il est nécessaire de passer par une phase d'analyse. Cette analyse suit quelques principes qu'il est utile de connaître pour appréhender valablement les paysages.

1.2.1. Les bases objectives de l'analyse du paysage

*1.2.1.1. **Le relief***

Le **relief** constitue la structure de base du paysage, **la structure primaire**.
D'une part, il définit dans une large mesure la **limitation du champ visuel** :
– elle est physiologique, liée aux capacités visuelles de l'observateur, dans les cas où le relief est absent : grandes plaines, mer...
– elle est le plus souvent déterminée par l'orographie qui place en horizon les lignes de crête principales.

D'autre part, il ne faut pas négliger le fait que les **pentes** restent un élément-clé de l'occupation humaine des paysages, par l'influence qu'elles exercent à la fois :
– sur les sites d'habitat;
– sur le dessin parcellaire;
– sur la capacité de mise en valeur agricole et forestière, en fonction notamment de la mécanisation;
– sur la localisation des reliques naturelles et subnaturelles (CHRISTIANS, 1987).

Techniquement, les études de relief sont basées sur l'analyse des cartes topographiques et complétées par les visites de terrain.

*1.2.1.2. **La couverture du sol***

Composée **d'éléments naturels et d'éléments construits**, la couverture du sol pose sur le relief une nouvelle trame, la **structure secondaire**. Elle modifie (accentue, atténue, réoriente, organise) la structure primaire liée au relief et apporte au paysage une certaine compartimentation. Ce rôle est d'autant plus important que le relief est faible (GIREA, 1993).

1° Les éléments naturels

L'occupation végétale du sol est influencée par les conditions biophysiques fondamentales. Elle est un élément majeur de la diversité des formes et des couleurs du paysage, compte tenu des types de temps et des saisons influençant les végétations.

La frontière entre les diverses affectations et leur agencement dans l'espace accentuent cette diversité et concourent à plus ou moins d'harmonie visuelle.

En zone rurale, végétation naturelle et subnaturelle, productions agricoles et sylvicoles, agencement des clôtures et des alignements végétaux sont au centre de l'évaluation paysagère (CHRISTIANS, 1987).

2° Les éléments construits

Noyaux d'habitat comme constructions éparses sont des constituants importants du paysage. Témoignant de la présence de l'homme, ils revêtent une valeur affective non négligeable dans le chef de l'observateur et constituent, de ce fait, des points d'appel dans le paysage.

Les gabarits, les couleurs, l'ordonnancement dans l'espace des constructions et des réseaux de communication influencent la structure et la lisibilité du paysage.

1.2.2. Les bases perceptives de l'analyse du paysage*

« *Il n'y a rien dans l'esprit qui ne passe à travers les sens* » (ARISTOTE). Ce passage du monde réel jusqu'à l'esprit à travers nos différents sens, c'est-à-dire le phénomène de perception, donne lieu à une **image mentale** ou **représentation** du paysage. Celle-ci varie d'un individu à l'autre et, *a fortiori,* d'une société à l'autre. Elle fluctue aussi d'un contexte à l'autre, en fonction de l'état physique, psychique et affectif momentané de l'observateur.

Un lieu réel, objectif, forcément unique, donne ainsi naissance à une multitude de représentations mentales individuelles, conduisant à des différences d'appréciation du niveau qualitatif (esthétique) du paysage. Les appréciations individuelles se rejoignent en fonction de sensibilités communes liées à la culture, la formation, l'appartenance sociale,...

L'aménageur peut ainsi prendre en compte un certain « fond social commun » lors de l'évaluation du paysage. Les grandes composantes d'appréciation des paysages peuvent être révélées par des enquêtes appropriées.

Dans le cas de notre culture occidentale, **la perception paysagère est essentiellement visuelle.** Le paysage est perçu d'emblée et instinctivement dans sa totalité. Ce n'est qu'en seconde étape que l'observateur passe à l'analyse des détails.

La figure 3 schématise les étapes successives de la démarche qui est suivie par un observateur lorsqu'il appréhende un paysage. Elle est proposée par FISCHESSER dans le cadre de la démarche méthodologique du CTGREF (Centre Technique du Génie rural, des Eaux et des Forêts) de Grenoble en matière de « paysagisme d'aménagement ».

Les figures 4 à 9 illustrent différents aspects liés à la perception (cfr. p. 23-24).

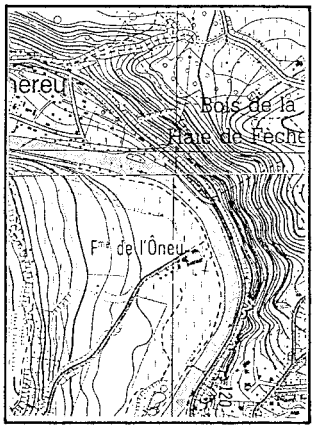

ANALYSE DU PAYSAGE

LE PAYSAGE RÉEL, OBJECTIF

▼

1

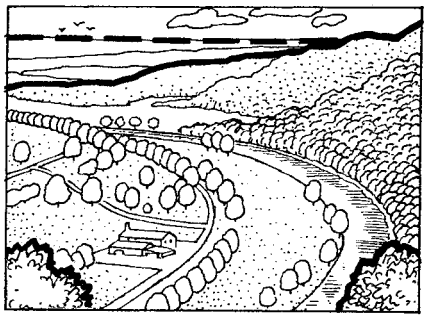

2

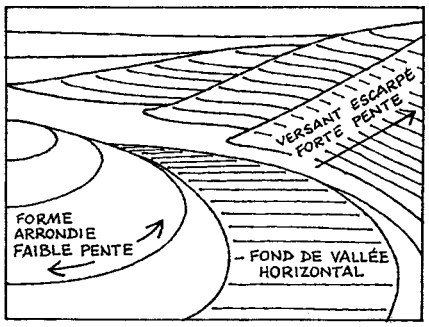

3

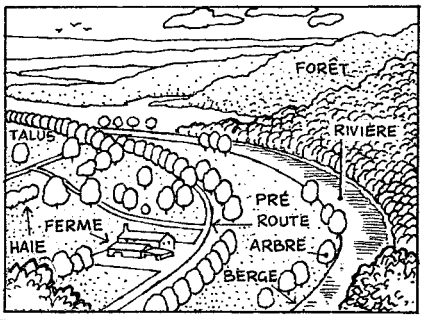

IMPRESSION D'ENSEMBLE

1 - Plans successifs

COMPOSANTES DE L'ESPACE

2 - Relief et modelé
=> STRUCTURE PRIMAIRE

3 - Éléments naturels
- Éléments construits
- Utilisation du sol
=> STRUCTURE SECONDAIRE

4 - Couleur, rugosité
=> TEXTURE

CRITÈRES DE DOMINANCE

5 - Ligne de force
- Point d'appel, point focal
- Contraste, rythme, complémentarité (des masses, lignes, teintes)

6 - Éléments valorisants
- Lisibilité (unités de regroupement visuel)

7 - Diversité, harmonie
- Facteurs de variabilité (mouvement, luminosité, saison)

4

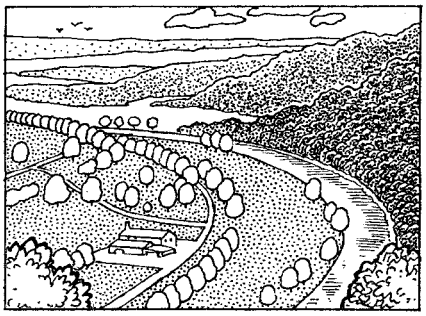

5

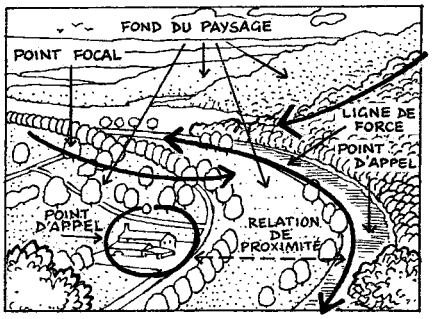

6

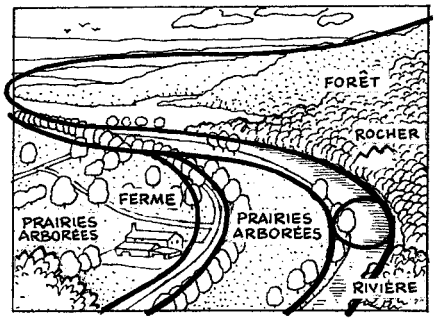

LE PAYSAGE PERÇU

▼

LE FILTRE DE LA SUBJECTIVITÉ QUI DÉPEND DE

L'OBSERVATEUR - DE LA CULTURE - DES CONDITIONS D'OBSERVATION

▼

LE PAYSAGE VÉCU

7

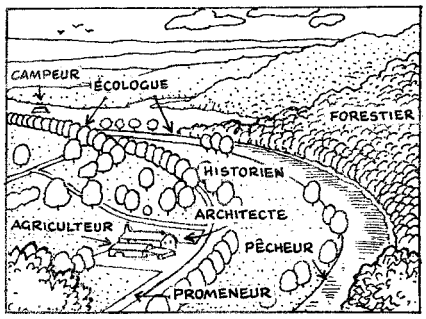

Figure 3 - **Démarche d'analyse du paysage**.
L'analyse paysagère prend tout d'abord en compte les données objectives liées à la lecture de son organisation. Cette appréhension visuelle constitue le paysage perçu qui, lui-même, est conditionné par les filtres constitués par la personnalité de l'observateur, par sa culture, par les conditions d'observation. La perception est elle-même influencée par la familiarité que l'on possède avec le paysage (paysage vécu).
Source - adapté d'après CTGREF, 1977.

1.2.2.1. ***Les limites du paysage***

1° Les **limites visuelles** sont constituées par tout ce qui fait obstacle à la vue. Elles bornent et ferment les espaces et délimitent ainsi l'étendue du paysage perçu par un observateur.
Les limites peuvent être physiques, réelles, comme les limites topographiques. Elles peuvent aussi être virtuelles, ne formant pas obstacle mais stimulant notre envie de découverte. Ces dernières exercent un attrait psychologique indéniable.
La permanence, la sinuosité, la netteté, l'escarpement sont les caractéristiques les plus influentes dans la perception des limites.

Les limites sont des zones particulièrement sensibles du paysage; tout changement y est perçu avec un maximum d'acuité.

2° Un cas particulier de limite est celui de **l'horizon**. Il est un élément constitutif à part entière du paysage.
– L'**horizon externe** du paysage est la limite au-delà de laquelle plus rien n'est visible.
– L'**horizon interne** du paysage est constitué par le jeu d'écrans à l'intérieur du champ de visibilité. Les accidents du relief, la végétation, les constructions peuvent en effet masquer à la vue certaines parties du territoire. On parle alors de **zones d'ombre.**
Ces parties peuvent éventuellement être devinées. Grâce à notre expérience des diverses figures de la terre, relayée par les savoirs transmis, nous pressentons la rivière derrière la haie de peupliers, le cimetière derrière le muret... (COLLOT, 1983).

Les lignes de crête forment des horizons et constituent des zones charnières dans les paysages. Leur aménagement est donc toujours sensible.

3° Les limites enfin, définissent **la profondeur de champ visuel.**
Plus un objet regardé est proche, plus son relief est marqué. Ce relief perçu s'amenuise avec l'éloignement.
Pour cette raison, on distingue différents plans :
a. **l'avant-plan**, dans un rayon de plus ou moins 50 m, se distingue du paysage proprement dit; il est la zone des détails;
b. **le plan moyen** correspond au **paysage**, à la zone où l'œil ne perçoit plus les détails, mais distingue les formes et les rapports de masse des éléments entre eux, c'est-à-dire la structure secondaire du paysage;
c. **l'arrière-plan**, au-delà d'une distance de l'ordre du kilomètre où l'œil n'est plus capable de percevoir que les volumes. Au-delà de 2 ou 3 km, il ne perçoit plus que les grands ensembles,
   – soit topographiques : portions d'une chaîne de montagnes...
   – soit végétaux : forêts...
   – soit urbains ou industriels (LACOSTE, 1986).

Enfin, la profondeur du champ de vision détermine **la longueur des vues**.

Les vues longues étant physiologiquement plus relaxantes pour l'œil, le regard de l'observateur se porte préférentiellement sur les vues majeures, c'est-à-dire les plus lointaines. Cet effet attractif est accentué par la diversité émanant souvent des grandes étendues.

A l'opposé, les vues courtes de l'avant-plan ne fournissent pas de vue d'ensemble. Chaque détail s'individualise et prend de l'importance.
La qualité de ces détails de proximité influence dès lors l'appréciation globale du paysage.

Un avant-plan médiocre peut gâcher la perception de toute une vue.

Néanmoins, dès que le sujet se déplace, l'avant-plan se modifie rapidement. Il est dès lors malaisé d'évaluer l'impact réel des avant-plans sur la perception globale des paysages.

Notons encore que le cerveau, se fondant sur l'expérience, est préparé à voir les objets familiers selon une taille correcte. L'échelle d'un paysage est elle-même évaluée en relation avec un **repère** dont on apprécie la dimension. Encore faut-il évidemment que ce repère soit présent.

1.2.2.2. ***Le contenu du champ visuel***

Bien que le paysage soit constitué d'éléments disparates, l'œil y distingue des **zones homogènes**. Ces zones se différencient entre elles par leurs composantes visuelles : relief, contours, lignes, textures et couleurs.
Les différents éléments du paysage sont liés par des rapports de dominance qui peuvent créer une ambiance spécifique, une authenticité sitologique aussi appelée « génie du lieu ».

1° Composantes visuelles du paysage

a) Le **relief** et le **modelé** caractérisent un paysage de manière déterminante.

La perception de la **dimension verticale** d'un paysage est influencée par la physiologie de la vue. L'homme présente une tendance naturelle à surestimer les distances verticales par rapport aux distances horizontales.
Cette distorsion de la perception par rapport à la réalité physique a pour conséquence directe que la troisième dimension influence de façon prépondérante l'appréciation des paysages.

De faibles dénivellations font plus d'effet que leurs dimensions réelles ne le laisseraient penser. Les dénivellations sont d'autant plus ressenties que les pentes sont abruptes.

En l'absence de tout relief du sol, un paysage peut néanmoins posséder une certaine dimension verticale grâce aux éléments naturels ou construits qui s'y trouvent.

Des modifications dans l'occupation du sol, même uniquement du couvert végétal, peuvent changer considérablement la perception du relief d'un territoire.

b) Les **lignes** et les **contours** sont les éléments que l'œil voit le plus clairement. La netteté du contour d'une forme est fonction de l'éloignement et de son contraste par rapport au fond.

Les lignes naturelles étant rarement des lignes droites, ces dernières revêtent un caractère artificiel qui risque d'agresser le regard.

c) La **texture** est la perception que nous avons de la surface d'un élément du paysage. Le Pays de Herve est un paysage caractérisé par une texture fine, liée à l'herbage omniprésent, sur laquelle se superpose la trame bocagère de la structure secondaire.

La texture de nombreux éléments change au cours des saisons. Elle contribue ainsi à en faire percevoir le rythme.
Par exemple, l'apparence des arbres ou arbustes à feuilles caduques diffère fondamentalement en été et en hiver; les terres fraîchement labourées s'opposent aux récoltes à maturité, etc.

La présence de composantes dont la texture varie avec les saisons constitue un atout paysager.

d) Les **couleurs** jouent un rôle important pour différencier les éléments du paysage et contribuer à sa variété. Il y a souvent une relation entre texture et couleurs.

Le bariolage généralisé comme l'uniformité de couleur provoquent une diminution indiscutable de la richesse paysagère *(NEURAY, 1982).*

2° L'organisation visuelle du paysage

Les éléments composant un paysage n'ont pas tous la même importance; ils attirent plus ou moins l'attention selon le jeu des relations qu'ils ont avec leur environnement (CTGREF, 1977; GIREA, 1993). On parle ainsi de **critères de dominance**.

a) Les **lignes de force** sont des lignes d'origine naturelle ou artificielle mettant en évidence la structure générale du paysage et servant de guide pour le regard. Elles forment un dessin simplifié du paysage.

Psychologiquement, elles peuvent prendre différentes valeurs :

– horizontales, elles expriment la stabilité, l'équilibre, le repos;

– verticales, elles suivent l'axe de notre équilibre morphologique et ont la suprématie sur toutes les autres directions;

– obliques, elles expriment la tension.

Tout aménagement qui vient interférer avec un axe important se trouve amplifié naturellement par la rupture qu'il crée sur cette ligne de force.

b) Les **points d'appel** sont les points constitués par l'intersection des lignes de force ou par des éléments indépendants servant de repère dans la reconnaissance générale du paysage.

Attirant le regard, ils permettent le repérage et accentuent la hiérarchie du paysage. Ils permettent aussi d'évaluer l'échelle du site.

Toute action au niveau d'un point d'appel influencera profondément le reste du paysage.

Le **point focal** d'une vue paysagère est l'intersection du plus grand nombre de lignes de force ou un élément indépendant à caractère contrastant visuellement de manière importante avec son environnement.

Le point focal est le point sensible par excellence, pouvant être valorisé ou détruit par l'aménagement *(FAYE* et *al., 1974).*

c) Les **effets de contraste** permettent l'identification des éléments et attirent sur eux l'attention.
Un élément contrastant est un élément qui, par son caractère propre, se démarque des autres éléments constitutifs d'un paysage et qui en modifie la perception.

Certains contrastes trop marqués durcissent le paysage.

L'ajout d'un élément contrastant dans un paysage peut influencer fortement sa perception.

– Un paysage fort, c'est-à-dire possédant des caractéristiques très marquantes, peut perdre cette force visuelle si l'élément ajouté domine le site par sa propre force visuelle. On parle dans ce cas d'*écrasement visuel*.

– Un paysage faible, c'est-à-dire sans grand caractère ou sans éléments structurants dominants peut, suite à l'ajout d'un élément, acquérir de la force.

Dans la grande majorité des paysages, ni forts ni faibles, l'élément ajouté dominera rapidement si ses caractéristiques ne correspondent pas à la neutralité ambiante.

3° Facteurs d'ambiance

La manière dont les éléments du paysage parviennent, par leur organisation spatiale, à satisfaire le sens esthétique de l'observateur, définit le caractère d'ambiance du paysage. Un paysage de qualité répond à des besoins de l'esprit en :
– information;
– lisibilité;
– harmonie.

a) Besoin en information

Le cerveau et l'œil fonctionnent de façon à voir les choses de telle sorte qu'elles aient une signification dans le cadre de l'expérience passée. Un nombre limité d'informations suffit généralement pour reconstituer l'ensemble et l'impression d'une vision continue.

b) Besoin en lisibilité

L'œil, incapable de porter simultanément son attention sur plusieurs objets, regroupe automatiquement les différents éléments d'un spectacle qu'il examine en fonction de leur similarité.
Ces groupements constituent les grandes composantes visuelles du paysage.
La lisibilité est diminuée au-delà de 5 à 6 plages de regroupement visuel (FAYE et *al., 1974*).
Une trop grande diversité provoque une indécision du regard, source de dispersion de l'intérêt et d'insatisfaction inconsciente : **il y a donc un seuil optimal de diversité**.

De plus, le paysage doit offrir des possibilités de **repérage**, permettant l'orientation du spectateur et induisant chez ce dernier un sentiment de sécurité. La lisibilité d'un paysage dépend aussi de la facilité qu'on éprouve à **l'identifier**. Une image forte peut surgir de la singularité ou de la valeur de référence du paysage.

c) Besoin en harmonie

L'émotion esthétique a besoin d'harmonie : si la qualité de chaque élément compte, il faut simultanément que la composition générale soit attrayante.

4° Facteurs de variabilité

a) L'observateur

Différentes études montrent qu'il existe un accord général, même entre populations de cultures différentes, pour l'appréciation de paysages où apparaissent des masses de **végétation** verte et bien développée (en particulier des arbres), ainsi que des secteurs où il y a de l'**eau**, surtout si celle-ci est propre et transparente ou si elle est vive et forme des cascades. Ce sont d'ailleurs des lieux de ce genre qui concentrent les activités touristico-récréatives. Mais il existe d'autres caractéristiques visuelles auxquelles les observateurs accordent une valeur variable en fonction de leurs caractéristiques sociales. Une étude menée par l'Université de Madrid en relève certains traits. L'un des conflits les plus classiques correspond à la divergence entre les attitudes suscitées par les **paysages ordonnés**, cultivés, bien entretenus et, d'une manière générale, humanisés, et celles provoquées par les **paysages sauvages**, vierges ou sans apprêts. Les premiers sont perçus comme des milieux contrôlables et confortables où l'on peut se débrouiller en toute sûreté sans courir de risque, alors que les seconds apparaissent comme des lieux plus ou moins stimulants, qui incitent à l'exploration et à l'aventure.

Les enfants de moins de 15 ans et les adultes de plus de 35 ans ont tendance à préférer les lieux les plus entretenus. Au contraire, les jeunes de 15 à 35 ans ont tendance à préférer les endroits les plus sauvages, c'est-à-dire ceux qui leur lancent le plus de défis.

Des différences globales existent aussi en relation avec le sexe des sujets, surtout chez les enfants. Le sexe féminin semble chercher la sécurité dans des lieux accueillants où règne l'ordre, alors que les individus de sexe masculin semblent portés sur l'aventure, c'est-à-dire sur les paysages provoquant la curiosité, où la végétation est épaisse et les formes agressives (BENAYAS DEL ALAMO, 1994).

D'autre part, **l'appréciation du paysage reste toujours très centrée sur l'individu**, quel qu'il soit. Tout se passe en fait comme si nuisance esthétique était assimilée à inconfort personnel. L'individu réagit en considérant que ce qui lui déplaît est une agression, tandis que le cadre dans lequel il se sent à l'aise ne peut être laid et gênant pour les autres.

b) La position de l'observateur

Un observateur réagit différemment suivant la position qu'il occupe pour regarder le paysage.

Les paysages les plus appréciés sont ceux que l'on observe depuis des points de vue dominants.

Ainsi, on constate que les paysages classés parmi les plus remarquables sont presque tous des vues dominées.
De ces points d'observation, les vues sont plus longues, les étendues contemplées sont plus vastes et plus stimulantes pour l'esprit. Enfin, cette situation provoque d'instinct un certain sentiment, apprécié, de domination.

c) La mobilité de l'observateur

Dans l'approche développée ci-avant, c'est le cas où le spectateur, immobile, contemple le paysage à partir d'un point d'observation qui a été considéré : il s'agit d'une perception statique.

Dans la réalité, l'homme est rarement immobile; le plus souvent il se déplace. Entre lui et le paysage observé, les positions relatives évoluent sans cesse; des éléments se rapprochent et semblent être mobiles sur un arrière-plan immobile; la structure perçue ne cesse de se modifier et de se réorganiser.

Ce phénomène se marque d'autant plus que la vitesse de déplacement de l'observateur augmente.

La largeur de vue se rétrécit, les détails périphériques deviennent moins perceptibles. Les grands repères visuels aident alors le voyageur à se situer dans l'espace.

L'œil étant très sensible à la limitation du regard, l'apparence et le cadrage de la route prennent plus d'importance. La perception diffère lorsque la route est en déblai, lorsqu'elle est bordée de constructions, lorsqu'elle passe sous un pont...

La logique visuelle du tracé aide l'automobiliste à se situer et à s'orienter. Si la route s'élève, elle doit avoir une raison visuellement perceptible de s'élever. Le manque de logique visuelle conduit à des difficultés de repérage (perte de tracé). Des éléments clarifiant le tracé de la route la rendent plus facile à suivre et sont pour cette raison essentiels dans la vision du conducteur (NEURAY, 1982).

Il est ainsi possible lors de la création ou de la réfection d'une voirie d'opter pour les tracés et les aménagements qui rendent la route plus lisible aux usagers, gardent son attention en éveil et limitent ainsi le risque d'accidents.

d) Les facteurs climatiques

En modifiant la visibilité, les textures, les couleurs,..., les facteurs climatiques concourent à donner, d'une saison ou d'un moment à l'autre, différents aspects aux paysages.

Un paysage contemplé dans la brume matinale diffère du même paysage vu au coucher du soleil; une station de sports d'hiver est méconnaissable en été pour ceux qui la fréquentent sous la neige; une rivière à l'étiage n'est pas perçue de la même façon que lors de ses crues...

1.2.3. Evolution du paysage

Le paysage se modifie dans le temps :

– il y a les changements progressifs liés au cycle journalier et aux saisons;
– il y a le rythme des années associé aux rotations agricoles ...
– il y a les mutations rapides voire brutales des lotissements, remembrements ...
– il y a le temps insidieux du mitage de l'espace rural par la rurbanisation*;
– il y a les temps longs des historiens;
– il y a les temps géologiques... (ZWEYACKER, 1986).

Cette **composante dynamique** est fondamentale pour expliquer le paysage tel qu'il est perçu et identifié. Elle ne peut donc pas être écartée dans l'analyse.

D'autre part, cette recherche permet d'inventorier les éléments du **patrimoine** culturel et historique du lieu. Par leur permanence ou leur symbolisme, ces éléments (exemple : arbre de la paix, de la justice, stèle commémorative) sont des signes essentiels à la reconnaissance du territoire par ses occupants. Ils sont souvent plus fréquents et plus vivaces qu'un spectateur étranger pourrait le croire. Il importe donc de les connaître avant d'effectuer des transformations parfois irréversibles dans les paysages (GIREA, 1986).

Cette connaissance s'acquiert en interrogeant les habitants, en observant les cartes anciennes et l'iconographie locale : cartes postales, photos, gravures, peintures...

L'encart donne un exemple d'approche dynamique au travers de l'interprétation de documents topographiques clichant le paysage à 4 moments contrastés de son histoire. **Tout le métier de l'aménageur consiste à comprendre cette évolution pour inscrire son geste dans une continuité des logiques socio-économiques et écologiques sans négliger les références (signes) du passé.**

1.2.4. Evaluation du paysage

Se rapportant à une image, l'analyse et l'évaluation paysagères sont par nature empreintes de subjectivité.

L'évaluation du paysage implique en effet des jugements esthétiques qui peuvent varier en fonction des époques, des groupes sociaux,...

En conséquence, il n'y a pas d'étalon fixe ni absolu de la qualité d'un paysage.

Les méthodes existantes d'appréciation paysagère et leurs applications ont ainsi suscité et susciteront encore longtemps des critiques parfois vives, allant jusqu'à nier la possibilité d'évaluer la qualité de tout paysage (FLATRES-MURY, 1982).

Il est cependant possible, si on garde à l'esprit les limites de chaque méthode, d'analyser et d'évaluer *relativement* le paysage.

Les méthodes oscillent, pour toutes les disciplines, entre l'appréciation des éléments isolés constituant les paysages et celle de leur structure d'ensemble qui, par les effets de synergie dus au voisinage, est à l'origine de l'impression d'ensemble que dégage le paysage.

Les méthodes se répartissent donc en deux grandes catégories : méthodes synthétiques et méthodes analytiques.

L'analyse paysagère

Le tableau reprend la plupart des aspects liés au paysage; il constitue une tentative de synthèse mettant en parallèle les types de perception, l'identité et la prise en compte du paysage dans les études d'aménagement.
Il est cependant clair que les distinctions établies dans ce tableau sont largement théoriques et que, dans la réalité, on observe très généralement une combinaison des différentes facettes présentées ici.
Les trois premières colonnes se réfèrent essentiellement aux chapitres 1.1. et 1.2.
Dans le domaine de la **perception**, des distinctions sont à faire quant à la notion de lieu, appartenant au domaine de l'**objet**, et celle de paysage, appartenant au monde de l'**image**, de la représentation mentale du lieu. Enfin, le **sujet** est le troisième composant de la perception, puisqu'il n'y a pas de paysage sans observateur.
La nature du regard porté comporte des distinctions équivalentes; sa connaissance est fondamentale pour la compréhension de la diversité des approches possibles en matière de paysage.
A proprement parler, les regards scientifiques portés par différentes disciplines des sciences naturelles sont appliqués, avec toute l'objectivité, au **lieu – et non au paysage –**. C'est un fragment de l'espace réel que ces spécialistes analysent en limitant au maximum les biais de la subjectivité. Il n'en reste pas moins que les chercheurs demeurent malgré tout des individus avec les limites de leurs propres analyses.
Quand l'intérêt porte sur l'image, c'est-à-dire le paysage proprement dit, et non plus sur le lieu, le regard porté est automatiquement empreint de subjectivité. C'est un regard de **découverte** et d'**appréciation** qui est porté par un individu qui, le cas échéant, est un spécialiste de l'analyse de cette image, un paysagiste.
Enfin, le paysage peut se situer dans le cadre des aspects de vécu qui y sont rattachés par le sujet-observateur dans un contexte soit familier, soit pragmatique.
La 4e colonne du tableau reprend l'**identité** à la fois comme critère descriptif et comme critère opérationnel : l'aspect descriptif de l'identité est présenté notamment sous forme d'une approche typologique des paysages de Wallonie au chapitre 1.3.
Le scientifique attribue au lieu une identité spatiale résultant de l'interaction des éléments biotiques* et abiotiques* en son sein. L'identité du paysage est appréhendée instinctivement et parfois, en plus, professionnellement. L'observateur passe au stade de la reconnaissance du paysage. S'il a établi des relations de vécu avec ce paysage, il y voit les aspects positifs ou non liés aux activités qu'il pratique en son sein. Dans le cas où les éléments jugés positifs l'emportent, l'habitant développera le plus souvent un sentiment d'appartenance au lieu.
La dernière colonne du tableau montre comment l'aménagement du territoire est susceptible d'intervenir à différents niveaux et d'élaborer des mesures de **gestion** du paysage visant à préserver soit le lieu lui-même, soit le paysage qui y est lu, soit la satisfaction qu'éprouvent les observateurs à cette lecture.
Cette colonne se trouve explicitée dans les chapitres 2 et 3. C'est surtout dans ce dernier chapitre que l'on aborde la prise en compte du paysage dans les études d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement.

ANALYSE PAYSAGERE				
PERCEPTION			**IDENTITE**	**GESTION**
Domaine	Niveau	Nature du regard porté	Comme critère du caractère durable du paysage	Prise en compte de l'identité du territoire et du paysage dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement
Objet	**Espace-territoire** **Espace - lieu** **« Paysage réel »**	**Technique/scientifique** via disciplines : - géologie - géomorphologie - phytosociologie - écologie du paysage - histoire - architecture/urbanisme	**Identité spatiale appréhendée** comme : - un milieu physique - une trame biologique - une action humaine en interaction	**Espace décrit par les spécialistes dans ses différentes composantes** via cartes/documents thématiques, évolution historique, aspects patrimoniaux,...
Image	**Paysage** Espace perçu	**Découverte** - du spécialiste/expert e.a. paysagiste - du non spécialiste	**Identité du paysage appréhendée** - professionnellement - instinctivement	**Paysage décrit par les spécialistes quant à ses caractéristique physionomiques** via tech./méthodes *ad hoc* : photos, vues, séquences, cartes, évaluations,... **Paysage décrit par le public** via éventuellement, techniques et méthodes d'enquêtes précodées ou non, liées à la psychologie de la perception
Sujet	**Paysage** Espace perçu et vécu	**Familier** - habitant, résident,... **Pragmatique/utilitaire** - agriculteur, forestier,... - chasseur,... - promoteur,...	**Identité du paysage appréhendée** comme : - cadre de vie principal - cadre économique/professionnel - cadre de détente/loisirs	Idem, mais en s'adressant aux personnes concernées par un projet de modification de leur environnement visuel **(= paysage vécu)**
Image & Sujet		**Esthétisant** - poète; - peintre,...	- cadre d'inspiration artistique	

Source - FROMENT et VAN DER KAA, 1995.

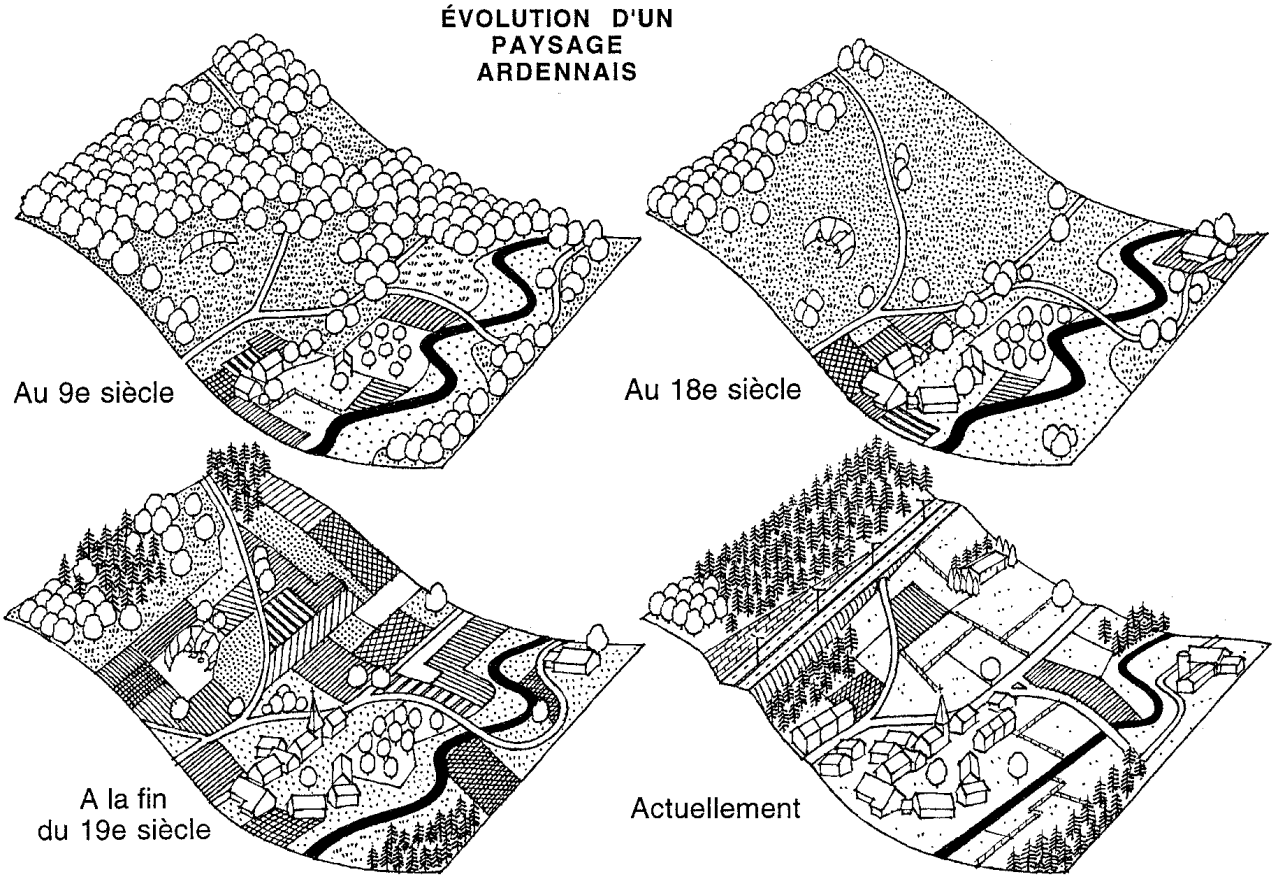

L'évolution d'un paysage ardennais

Cet encart présente quatre étapes marquantes dans l'évolution du paysage en Ardenne au travers de l'exemple de Noville sur le plateau de Bastogne.
Dès avant 893, le centre domanial de Tavigny, possession de l'abbaye de Prüm en Ardenne, avait essaimé à ses alentours de petites unités d'exploitations telles que Mabompré, Longvilly et Noville. C'est de cette époque que datent les premiers défrichements de la région. Il est permis de supposer que ces " villae ", vite organisées en paroisses, correspondent en gros à nos villages actuels. Les premiers relevés cartographiques ont été réalisés par FERRARIS (1770) et l'on peut penser que la structure générale du territoire n'a pas beaucoup changé depuis l'installation des " villae " car les pratiques agricoles elles-mêmes sont restées inchangées.
Le village se situe non loin d'un point d'eau. Les zones humides servent de prairies de fauche, les abords immédiats du village sont consacrés aux potagers, aux vergers et aux terres à champs. Au-delà s'étendent de vastes zones de landes livrées au pâturage extensif des moutons. Les étendues étaient parsemées de lambeaux de forêt et d'essarts.
Le paysage à cette époque apparaît formé par de larges étendues ouvertes modelées par le relief et ponctuées par quelques îlots forestiers et par les villages.
Le couvert forestier extrêmement dégradé occupe la surface la plus réduite de toute son histoire. C'est la révolution industrielle qui fut la cause des grands changements de l'aspect du paysage au cours du XIXe siècle.
Engrais chimiques (chaux, phosphates) et mécanisation permettent en effet aux paysans de mettre en culture de plus en plus de terrains grignotés sur la lande.
Vers la fin du siècle, la lande avait pratiquement perdu sa raison d'être et ce qui en restait fut plantéft l'épicéa fit alors son apparition. La culture des céréales devint l'activité principale des paysans mais l'abandon inconsidéré des jachères épuisa vite les terres et l'ouverture des marchés, provoquée par le développement des moyens de transport, fit tomber les prix des céréales. L'élevage, mais maintenant de bovins, redevint alors l'activité dominante et c'est ainsi qu'actuellement les zones de pâturage occupent 60 % du territoire agricole de Noville.
L'évolution récente du paysage est en outre marquée par le passage de l'autoroute E25, les constructions résidentielles et la modification des fonds de vallée (rectification du cours d'eau, plantations,...).
Source - FROMENT et al, 1992.

1° Méthodes synthétiques ou globales

A l'origine de ces méthodes, on trouve la théorie *gestaltiste* selon laquelle chaque forme paysagère n'est pas la somme de plusieurs éléments mais un ensemble né du rapport entre les éléments qui la composent. A la suite de FINES (1968), différents auteurs considèrent dès lors que le paysage est un tout indissociable. Sa beauté émane de l'ensemble et n'est pas la somme de la qualité esthétique de ses éléments.

Dès lors, on attribue à chaque paysage (ou photo de paysage) une seule note par référence à une échelle de valeurs préalablement établie; on relève donc des préférences.

Ce type de méthode, satisfaisant sur le plan de la perception, est soumis à la subjectivité de l'évaluateur dont le choix n'est pas innocent. Le débat n'est d'ailleurs pas encore clos quant à savoir s'il faut prendre en compte l'opinion d'un (ou de plusieurs) spécialiste(s) ou celle de représentants de la population, les études divergeant quant à leurs résultats pour l'appréciation des différences de perception entre ces groupes sociaux. En ce qui concerne la population, il faut faire la distinction entre les personnes qui découvrent un paysage par rapport aux personnes qui habitent ou travaillent à un endroit. Ces dernières possédent avec le paysage des relations d'accoutumance, de familiarité, de vécu... Il s'agit donc d'un lien plus profond que celui né de la seule perception.
Il est évident que si on questionne ces deux catégories d'interlocuteurs, on n'aura pas les mêmes réponses en matière de perception paysagère.

Le biais de la subjectivité de l'évaluation est généralement contourné en réalisant une moyenne entre les observations de plusieurs personnes.

Ces méthodes sont très attrayantes au vu de la simplicité et de la rapidité de leur application.

Signalons une autre application du principe de ces méthodes. Il s'agit de la présentation à des groupes-tests d'une série de photos couplées, qui ne diffèrent au sein de chaque couple que par une composante. Les préférences exprimées sont analysées; les similitudes de préférences selon l'appartenance sociale peuvent ainsi être appréhendées.

Une étude menée en ce sens à l'université de Madrid conclut à des disparités d'appréciation du paysage selon l'âge et le sexe (cfr § 1.2.2.2. 4° a.). D'intéressantes observations ont été faites quant aux critères de préférence par KAPLAN et *al* (1979).

2° Méthodes analytiques

Ces méthodes réduisent le paysage à ses constituants auxquels sont attribués des points. Par sommation, éventuellement pondérée, des cotations partielles, on obtient une mesure de la qualité visuelle du paysage.

Les problèmes posés par cette démarche sont de plusieurs ordres :
– choix subjectif des composantes à prendre en compte;
– quantification de la qualité de la composante;
– harmonisation des échelles de valeur;
– pondération subjective des composantes.
Les composantes généralement prises en compte tentent de révéler un « goût commun » de la population. Aux deux composantes de base retenues dans les travaux de LINTON (1968), le **landform** et le **landuse** (c'est-à-dire la morphologie du relief et la nature de la couverture du sol), sont souvent ajoutés différents paramètres. Certaines études en considèrent plus de 30, dont certains tentent de quantifier les caractères subjectifs du paysage (variété, harmonie, effet global...). L'analyse statistique permet alors de déterminer les critères les plus pertinents en considérant, peut-être abusivement, que les paramètres retenus ne sont pas corrélés.

NEURAY (1982) consacre un chapitre aux méthodes d'évaluation. Il est lui-même l'auteur d'une méthode de cotation des paysages basée sur la qualité des vues au départ des paramètres de longueur de la vue, dimension verticale et présence d'éléments valorisants.

La méthode de KIEMSTEDT (1967), basée sur la mesure d'un petit nombre de critères, a connu un grand succès en raison de sa transparence, de sa simplicité et de son efficacité.
La plupart des méthodes analytiques d'évaluation sont souvent empiriques, lourdes, longues et coûteuses. Elles nécessitent notamment des inventaires et des calculs poussés.

Actuellement beaucoup d'études paysagères combinent les deux approches, globale et analytique, afin d'en cumuler les avantages respectifs. C'est en effet à ce jour, le type d'approche qui fournit les résultats les plus probants.

Notons enfin, comme APPLETON (1987), que **toutes les choses que les méthodes mesurent peuvent ne pas inclure les variables qui réellement déterminent notre réaction esthétique.** Selon cet auteur, un paysage esthétiquement plaisant serait celui qui offre de riches possibilités de découvertes, nous donnant la possibilité d'utiliser nos capacités d'exploration.
Différents types de paysages pouvant répondre à cette nécessité, **la valeur esthétique n'est pas inaliénablement attachée aux objets physiques que nous percevons dans le paysage, mais bien à leur charge symbolique.**

La manière dont les valeurs esthétiques sont exprimées dans des paysages spécifiques peut être sujette à des changements de mode (ex. : jardins français, parcs anglais), mais les valeurs elles-mêmes se trouveraient dans les lois instinctives, immuables et sous-jacentes du monde biologique. Dans ce cas, ce sont d'autres critères d'évaluation que ceux retenus par les méthodes classiques qu'il faudrait utiliser.

1.2.5. Méthodes de visualisation

La perception du paysage étant essentiellement visuelle, la description écrite est peu adaptée à l'analyse des aspects paysagers.
Par contre, les techniques de mise en image du paysage et des modifications qu'un projet y apporte produisent des documents très éloquents.
C'est pourquoi une visualisation des paysages et des projets qui s'y inscrivent complète souvent les rapports d'analyse d'incidences.
Toutefois, pour être efficace, la mise en image d'un paysage doit présenter un réalisme suffisant qu'il n'est pas forcément aisé d'atteindre.

Diverses techniques sont cependant disponibles et peuvent être appliquées. Chacune de ces techniques présentant des spécificités, la sélection de la méthode la plus appropriée au cas étudié reste relativement aisée.

- La plus sophistiquée et la plus chère de ces méthodes consiste à réaliser une **simulation informatique tri-dimensionnelle** du projet et de son environnement.
  Pour ce faire, la cartographie digitale du terrain est incontournable. Des données de terrain, le plus souvent issues de photographies aériennes, et des données relatives au projet (positionnement précis, caractéristiques dimensionnelles etc) doivent en outre être encodées. Dès ce moment, il devient possible de présenter des images de synthèse en couleur du projet dans son environnement.
  Différents angles et distances de vision sont possibles et l'impression de mouvement correspondant à un déplacement de l'observateur peut être recréée.
  Ces techniques présentent un grand potentiel, spécialement pour les projets linéaires tels que routes ou lignes de transmission.
  Les comparaisons entre différentes variantes du projet sont aisées à réaliser.
  Cependant, le coût du *hardware* et de l'introduction des données reste élevé. Par ailleurs, le réalisme des représentations reste très inférieur à celui obtenu lorsque la visualisation dérive du traitement d'images photographiques.

- Le **photomontage** est une technique de visualisation plus répandue.
  Par rapport à la simulation informatique, son avantage principal est de montrer le projet au sein du paysage réel, photographié et non pas reproduit informatiquement de manière plus ou moins approximative comme dans la technique précédente.
  Toutefois, les photomontages fidèles et de bonne qualité restent techniquement assez délicats à réaliser, bien que le *scannage* et le traitement informatique de la photographie aient constitué récemment un progrès incontestable.
  Le réalisme des résultats dépend :
  – du positionnement correct du projet au sein de la photographie;
  – de l'élaboration d'une bonne vue en perspective du projet.
  Le respect de la première condition requiert des informations sur la localisation précise du projet et ses caractéristiques dimensionnelles, de même que la connaissance de points de référence, la localisation du point de prise de vue et de la hauteur de celle-ci, de la distance focale et de la direction de vue de l'appareil. Pour la seconde condition, l'utilisation de divers systèmes de CAO (conception assistée par ordinateur) est généralement nécessaire.

  Enfin, une dextérité graphique considérable est indispensable pour modifier les photographies en vue de présenter de façon réaliste les nouvelles constructions, formes de terrain et plantations.

- Les autres techniques de visualisation sont généralement moins quantitatives et crédibles, mais peuvent être appropriées dans certains cas.
  Ces possibilités incluent :
  – *overlays* ou superposition de calques ou acétates sur des photos ou cartes;
  – croquis en perspective (cfr. figure 34);
  – photographies de projets similaires, technique bon marché, susceptible d'apporter une aide précieuse, mais à titre indicatif seulement.

- Les impressions d'artistes qui ne sont pas construites avec précision devraient être évitées.

Quoi qu'il en soit, la visualisation des implications paysagères d'un projet mériterait d'être largement encouragée voire rendue obligatoire lors de demandes de permis de bâtir dans une zone sensible, par exemple.

Figure 4 - **Cette vue de Vervoz à Ocquier, dans le Condroz, illustre bien la notion de site**, c'est-à-dire de paysage restreint résultant souvent de l'agencement harmonieux d'éléments naturels et construits.
La polarisation de la vue est liée à la disposition latérale symétrique des deux coulisses arborées; elle mène tout naturellement l'œil vers la chapelle St-Hubert. Celle-ci, par sa position centrale, son éclairement et la convergence des lignes de force constitue un point d'appel particulièrement prégnant. La présence d'un plan d'eau constitue toujours un élément paysager valorisant .
Source - Dessin d'après photo FROMENT,1976.

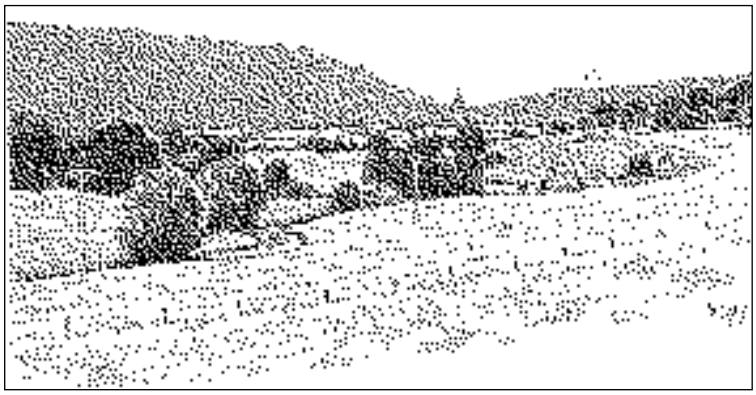

Figure 5 - **La qualité paysagère de cette vue** avec le front de village de Bazeilles-sur-Othain, près de Torgny, **est le résultat d'un certain nombre de caractéristiques**, à savoir :

– la **lisibilité** de la composition en raison de l'existence d'un petit nombre d'unités de regroupement visuel de texture et/ou de couleurs semblables : la grande zone de prairie au premier plan, la plaine alluviale asymétrique, l'ensemble des constructions homogènes du village et l'arrière-plan forestier;

– la **structure** au travers de la convergence des lignes de force principales au point focal de l'image qui, en outre, est marqué par la présence d'un point d'appel constitué par la verticale du clocher de l'église;

– la **logique d'insertion** des éléments, comme les saules blancs et les aulnes en bordure de la rivière, le verger à côté du village, l'utilisation agricole des reliefs faibles et la couverture forestière des versants;

– l'**absence d'éléments perturbateurs** comme, par exemple, des constructions non intégrées par leurs formes, couleurs ou implantation; les poteaux électriques restent relativement discrets.

Source - Dessin d'après photo FROMENT, 1988.

Figure 6 - **Chemin rural invitant à la découverte.**
Le tracé sinueux conduit à des vues renouvelées lors de la progression de l'observateur, la disposition latérale cloisonnée des éléments naturels (haies, arbres) permet des échappées vers le paysage extérieur.
Source - Dessin d'après photo FROMENT, 1988.

Figure 7 - **La chapelle, l'arbre qui la jouxte et le fond de scène forestier confèrent une identité spécifique à ce lieu**.
La perception que l'on a de celui-ci est positive. La chapelle en elle-même peut avoir une valeur patrimoniale au travers de son intérêt historique et architectural.
Source - Dessin d'après photo FROMENT, 1988.

Figure 8 - **Dans la région bocagère du Pays de Herve la qualité de cette entrée de village est le résultat de la cohérence, de la typicité des éléments et de l'absence d'éléments perturbateurs.**
Source - Dessin d'après photo FROMENT, 1988.

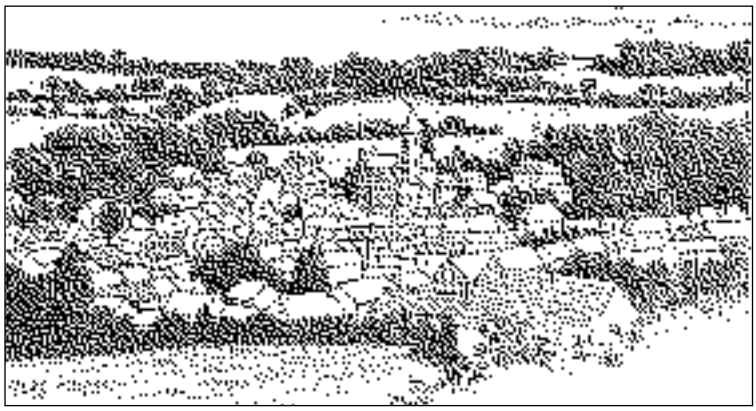

Figure 9 - **Paysage à structure bocagère montrant bien la convergence des aspects écologiques et paysagers liés à notre cadre de vie**.
Le maillage des haies est une des caractéristiques de l'identité de ce paysage herbager; avec les vergers de hautes tiges, il lui donne son identité et son image de marque. Ce même maillage constitue aussi un réseau d'éléments interconnectés plus naturels par rapport aux prairies fortement amendées. Ce sont les haies hautes et les haies taillées qui permettent aux espèces de la vie sauvage de trouver un milieu de vie (biotope) ou des points d'appui dans leurs déplacements.
Source - Dessin d'après photo FROMENT, 1995.

1.3. Les grands types de paysages de la Région wallonne Méthodologie de lecture géographique

Ce chapitre expose d'abord les principes d'une méthode de ***lecture géographique du paysage****.*

Ces principes sont ensuite appliqués successivement aux ***paysages ruraux*** *et à des* ***paysages de centres urbains*** *de Wallonie.*

Pour chaque cas, un outil de travail sur le terrain -sous forme d'une grille de lecture spécifique- est proposé. Chaque grille est accompagnée d'une ***typologie**** *commentée des lieux, exhaustive pour les lieux ruraux, exemplative pour les lieux urbains. Ces typologies sont construites au départ d'observations systématiques répétées de paysages wallons. Elles constituent un outil d'interprétation des paysages.*

Les typologies rurale et urbaine sont formalisées à la fin de chacune des deux parties sous forme d'une ***synthèse cartographique****.*

Le lecteur trouvera dans ce chapitre un certain nombre d'éléments paysagers caractéristiques des lieux wallons, éléments patrimoniaux porteurs d'identité culturelle.

1.3.1. Lecture géographique du paysage

Lorsqu'il tente d'identifier une structure spatiale, le géographe cherche dans le paysage les éléments qui caractérisent un lieu. Bien que l'image que le paysage donne du lieu ne soit qu'une vision partielle et subjective de la réalité, la perception géographique du lieu s'appuie sur la lecture de ce paysage : à une phase de reconnaissance des signes succède une phase de décodage, de recherche de sens. Le géographe lit le paysage comme un texte dont les mots et les phrases sont les traces imprimées à la surface de la terre des comportements spatiaux des hommes d'aujourd'hui et d'hier.

La lecture géographique du paysage procède à la fois de l'approche inductive et de l'approche déductive. Parce qu'il est avant tout un homme, le géographe regarde le paysage à travers ses filtres affectifs et culturels et décode ses constats de manière subjective. A cette approche personnelle et spontanée, il convient de conjuguer une approche scientifique objective; en appliquant au paysage une grille de lecture élaborée à partir des modèles d'organisation spatiale connus, le géographe **teste en définitive l'appartenance d'un lieu à un modèle spatial**.

Parce qu'elle peut aider chacun à analyser le paysage, seule la phase descriptive de l'analyse géographique d'une structure spatiale est présentée ici. Cette phase conduit le géographe de l'observation du paysage à la description du lieu perçu en répondant aux quatre questions suivantes :

1. quels sont les éléments constitutifs du lieu ?
2. quelles sont leurs caractéristiques morphologiques et, par induction, fonctionnelles ?
3. comment classer ces éléments en composantes paysagères ?
4. comment ces éléments/composantes sont-ils localisés les uns par rapport aux autres ?

Grâce aux réponses que l'observation systématique du paysage apporte à ces questions, le géographe peut établir la structure spatiale apparente de chaque lieu perçu en s'aidant de représentations graphiques telles que : photographies, croquis paysagers, coupes schématiques (transects) et vues zénithales* synthétiques (cartes schématiques). Conscient du caractère partiel des informations fournies par un paysage, il doit veiller à multiplier ses visions paysagères en se déplaçant dans le lieu.

Par le biais de ses observations répétées sur des lieux différents, le géographe établit des structures spatiales moyennes de référence qui permettent une partition de l'espace en zones paysagères homogènes.

A ce stade, seule la phase descriptive de l'analyse d'une structure spatiale est réalisée puis est replacée dans son cadre évolutif; son explication exige un long travail d'investigation qui n'est pas abordé ici.

1.3.2. Paysages ruraux

Le paysage rural traduit les rapports, parfois fort anciens, entre l'homme et la nature. Depuis qu'il est sédentaire, l'homme a modifié son environnement naturel. Il l'a marqué de sa culture en y construisant son habitat et en y défrichant des terres capables d'assurer sa subsistance.

L'organisation spatiale de la campagne traduit plus un système de pensée, des croyances, une manière d'assurer sa subsistance et une conception de la vie sociale que l'adaptation stricte d'une société à son environnement naturel. Bien sûr, la culture des hommes a évolué de génération en génération, mais ces changements n'ont jusqu'aujourd'hui pas remis en cause la trame spatiale conçue à l'origine.

Vouloir comprendre le paysage rural c'est s'obliger à une double lecture du territoire rural.
D'une part, il faut lire les **composantes naturelles** et les **composantes culturelles** de ce territoire comme les éléments d'une structure résultant des **interrelations** entre l'homme et la nature. D'autre part, dans une perspective dynamique, il faut rechercher dans le passé, les logiques initiales des comportements qui ont créé la trame territoriale de base; il faut repérer les mutations qui, à telle ou telle époque, ont inscrit de nouvelles options dans les

structures spatiales originelles; il faut mener une réflexion prospective sur base des tendances dégagées.

1.3.2.1. Clés de lecture du paysage rural et description d'un lieu

Les éléments qui caractérisent un paysage rural peuvent être regroupés en cinq composantes principales : le **relief**, l'**hydrographie**, l'**affectation des sols non bâtis**, l'**habitat** et les **infrastructures**. Dans la perspective globalisante de la lecture géographique, ces composantes ne sont pas des catégories cloisonnées. Elles servent de première clé de tri lors de l'inventaire des constats suscités par la perception du paysage rural. Elles doivent être saisies dans les caractéristiques morphologiques et, par induction, fonctionnelles, de leurs éléments constitutifs (cfr. § 1.3.2.3.).

Pour identifier l'organisation spatiale du lieu observé, il faut combiner ces éléments et faire apparaître les positions qu'ils occupent les uns par rapport aux autres dans l'espace **(localisations relatives**). Ainsi seront mises en évidence les structures spatiales élémentaires que ces éléments constituent.

1° **Le relief**

La description du relief implique l'identification de formes de relief à des échelles différentes :

– une **forme générale** (plaine, bas-plateau,...) qui définit la morphologie du sol à l'échelle régionale;
– une ou plusieurs **formes secondaires** (convexe : colline, butte; concave : dépression, vallée) qui s'inscrivent dans la forme générale et définissent la morphologie locale du sol;
– des **formes tertiaires** (inscrites dans les formes secondaires), les versants, qui par leur déclivité conditionnent l'établissement des hommes et le développement de leurs activités.

La morphologie de chaque forme doit être décrite de manière à faire apparaître clairement les sites favorables ou défavorables à l'homme.

Les différentes formes de relief s'inscrivent les unes dans les autres et définissent par leurs orientations, leurs altitudes relatives et leurs déclivités, le relief du lieu. La mise en évidence de leurs localisations relatives est dès lors fondamentale pour caractériser la géomorphologie locale.

2° **L'hydrographie**

Dans nos régions, les eaux de ruissellement convergent rapidement vers les points bas du relief où elles se concentrent en un écoulement linéaire et permanent : le **cours d'eau**. Chaque cours d'eau occupe dans le fond d'une vallée, un espace (son lit) qui varie en fonction des fluctuations de son débit. La description d'un cours d'eau doit dès lors s'intéresser non seulement aux caractéristiques de l'écoulement à un moment donné (largeur du lit, vitesse d'écoulement,...) mais aussi aux variations de celui-ci dans le temps (régime, lit mineur - lit majeur,...). L'écoulement linéaire peut-être freiné à certains endroits par des obstacles naturels ou artificiels et développer des **plans d'eau** dont la description doit également être envisagée.

Le ruissellement des eaux de surface est indissociable de la morphologie du sol. Une fois leurs caractéristiques décrites, il faut localiser les cours d'eau et les plans d'eau par rapport aux vallées dans lesquelles ils s'écoulent et se développent, mais aussi les uns par rapport aux autres en précisant la structure des réseaux hydrographiques qu'ils constituent.

3° **L'affectation des espaces non bâtis**

La description de l'affectation des sols non bâtis s'intéresse d'abord aux parcelles agricoles, les **champs** et les **prairies** qui, par la superficie qu'ils occupent en dehors du village, dominent le paysage :

- types de cultures (céréales, fourragères, ...) ou types de prairies (pâtures, prés de fauche,...);
- caractéristiques du parcellaire (forme, taille, ...);
- limites (parcelles encloses, non encloses, ...);
- localisation par rapport au relief, à l'hydrographie, à l'habitat et à la voirie.

Ensuite, il faut décrire les zones arborées. Principalement les **bois** et les **forêts**, mais parfois aussi les **rangées d'arbres** voire les **arbres isolés** :

- espèces dominantes (feuillus, conifères);
- tailles ou âges des arbres (taillis, futaie, ...);
- dimensions et formes des zones arborées (bosquet, bois, forêt, ...);
- lisières (géométriques, non géométriques, ...);
- localisation par rapport au relief, à l'hydrographie et à l'habitat.

Les parcelles proches de l'habitat, souvent directement liées aux bâtiments doivent également être caractérisées :

- jardins potagers, jardins d'agrément, ...;
- vergers de hautes tiges, vergers de basses tiges, ...;
- tailles des parcelles;
- limites (haies, murs, clôtures, ...);
- localisation par rapport à l'habitat et à la voirie.

4° **L'habitat**

La description de l'habitat commence par l'établissement d'une typologie des bâtiments ruraux : **maisons**, **fermes**, **bâtiments publics**, **église et chapelles**, **bâtiments industriels**, ...
Une fois la typologie établie, la morphologie de chaque type de bâtiment doit être décrite : le travail se fait à partir de la description d'un bâtiment pris comme échantillon d'une catégorie. La morphologie permet d'induire à la fois la ou les fonctions (présentes et parfois passées) du bâtiment ainsi que l'époque de sa construction (architecture traditionnelle, industrielle ou postindustrielle).
Chaque ensemble défini sera ensuite localisé par rapport aux autres ensembles mais aussi par rapport à la voirie, au relief, à l'hydrographie et à l'espace agricole et forestier. Il sera ainsi replacé dans son contexte paysager global.

Grille de lecture géographique d'un paysage rural				
DEMARCHES	Critères d'observation / Composantes paysagères	Eléments	Caractéristiques morphologiques et/ou fonctionnelles	Localisation relative
OBSERVATION	Relief	Forme générale		
		Formes secondaires		
		Versants		
	Hydrographie	Cours d'eau		
		Plans d'eau		
OBSERVATION	Affectation	Champs		
		Prairies		
		Bois, forêt		
		Jardins, vergers		
OBSERVATION	Habitat	Maisons type 1		
		Maisons type 2		
		Fermes type 1		
		Fermes type 2		
		Bâtiments publics		
		Eglise, chapelles		
		Bâtiments industriels		
OBSERVATION	Infrastructures	Rues		
		Routes		
		Chemins, sentiers		
		Autres		
INDUCTION	Site			
	Auréole villageoise			
	Finage			

5° **Les infrastructures**

Souvent discrète dans le paysage rural, la voirie n'en est pas moins un élément fondamental pour caractériser l'organisation spatiale d'un lieu :

- typologie de la voirie (**rues**, **routes**, **chemins**, **sentiers**, ...);
- tracé, revêtement, équipements,... et par induction fonctions et âge;
- localisation par rapport aux éléments naturels (relief, hydrographie,...) et structure du réseau viaire.

Les autres infrastructures (artisanales, industrielles, sportives,...) doivent également être caractérisées et localisées.

Pour qui n'y est pas familiarisé, ce travail de description des éléments du paysage rural exige le recours à des outils auxiliaires. Ces outils fournissent à la fois les concepts et les démarches permettant de décrire et d'interpréter les éléments du paysage. (cfr. Publications du CEFOGEO/FUNDP, D. BELAYEW et *al*, 1994 et 1995)

1.3.2.2. ***Structures spatiales de base***

A ce stade, seule la connaissance de modèles d'organisation spatiale du territoire rural constitue une aide efficace à la structuration des éléments dans l'espace. **En Wallonie, un modèle spatial est dominant : la structure agraire de « campagne »**, le plus souvent appelée *openfield** dans la littérature scientifique.

Les campagnes wallonnes ont un principe d'organisation spatiale de base commun, le modèle d'*openfield*. Cette structure agraire de champs ouverts ou de campagne est majoritaire en Europe centrale. Elle est caractérisée par le groupement de l'habitat en village. Une couronne de jardins, de vergers et de petites pâtures enclos (le meix lorrain) ceinture le village et forme avec les bâtiments l'auréole villageoise. A l'extérieur, c'est le domaine des champs non enclos, plus rarement des prairies, qui s'étend à la lisière de la forêt et aux bois résiduels. Cet ensemble de terres exploitées traditionnellement par la communauté villageoise porte le nom de finage*.

L'auréole villageoise et le finage constituent le fondement de l'identité culturelle de la communauté villageoise. Ils sont la trace des choix qui ont guidé les hommes dans leur appropriation de l'espace. Les ressources et les contraintes naturelles locales ont en effet obligé les hommes à adapter leurs principes d'aménagement.

Les paysages ruraux wallons ont ainsi une parenté structurale. Leurs diversités, qui frappent avant tout l'observateur, sont plus le reflet du contexte naturel dans lequel les hommes ont agi que la manifestation d'une conception différente de la maîtrise de l'espace. Ils permettent d'induire des structures spatiales de base.

La structuration du paysage rural wallon passe par l'identification de trois structures spatiales de base qui, par leurs combinaisons, construisent l'organisation spatiale du lieu: **le site**, **l'auréole villageoise** et **le finage.**

1° **Le site**

L'approche la plus classique est celle du site, le donné naturel de départ dont les hommes ont dû tenir compte pour concevoir leur aménagement de l'espace. Le point de vue adopté par le géographe est anthropocentré : quelles ressources le site peut-il offrir à l'homme, quelles contraintes lui impose-t-il ?

Décrire le site, c'est avant tout faire apparaître les caractéristiques géomorphologiques du lieu. C'est décrire les formes du relief (cfr. ci-avant) : celles qui définissent les surfaces planes ou inclinées, hautes ou basses qui peuvent ou non constituer des assises à l'établissement des hommes. C'est repérer les eaux (cfr. ci-avant) : celles qui peuvent être nuisibles (zones inondables, marécages), celles qui sont indispensables (sources, eaux potables, plans d'eau, force hydraulique). C'est surtout identifier les écosystèmes, les zones qui par la combinaison de leur végétation, de leur faune, de leur relief, de leurs eaux, de leur sol et de leur microclimat constituent les portions du lieu les plus favorables ou les plus hostiles à l'homme.

2° **L'auréole villageoise**

La trame naturelle étant fixée, le regard se porte sur le centre de l'espace culturel, le cœur social et économique du lieu : l'auréole villageoise. Lire ses caractéristiques dans le paysage, c'est s'intéresser prioritairement à la distribution spatiale de l'habitat.

L'analyse rétrospective permet, pratiquement partout, de retrouver un noyau d'habitat traditionnel groupé. Mais autour de ce noyau originel, les bâtiments ont pris parfois une disposition telle qu'il est difficile d'encore parler aujourd'hui d'habitat groupé.

Quoiqu'il en soit, il faut établir une typologie de l'habitat basée à la fois sur ses caractéristiques morphologiques (architecture traditionnelle, architecture contemporaine,...) et sur ses caractéristiques fonctionnelles (fonction agricole, fonction résidentielle, ...). Il faut ensuite décrire la distribution spatiale des types d'habitat ainsi définis.

Lorsqu'il y a un village, sa forme (village en tas, village-rue,...) et ses parties constitutives (noyau traditionnel, extensions) doivent être mises en évidence. L'implantation des bâtiments par rapport à la voirie et par rapport aux parcelles dans lesquelles ils ont été construits est aussi une facette à prendre en compte pour caractériser les différentes unités d'habitat. Dans tous les cas, on s'attache à reconstituer la genèse de la distribution spatiale de l'habitat en cherchant dans le paysage la localisation relative des différentes générations de bâtiments.

Pour le village pris globalement ainsi que pour chaque ensemble d'habitat défini, on décrit le site dans lequel les bâtiments s'inscrivent : village de bas de versant d'adret*, noyau traditionnel sur une terrasse au bas du versant, extensions contemporaines en fond de vallée par exemple.

La description de l'auréole villageoise peut ainsi paraître fort longue, elle constitue un maillon fondamental à la compréhension de l'occupation du site par les hommes. A sa description succède celle du finage.

3° **Le finage**

Le finage regroupe l'ensemble des terres exploitées traditionnellement par la communauté villageoise : les champs, les prairies, la forêt. Jusqu'au milieu du 19e siècle, c'est le domaine quasi exclusif des champs de céréales non enclos. Les prairies sont rares, elles restent cantonnées dans les fonds de vallées. La forêt, souvent moins étendue qu'aujourd'hui, forme un ourlet autour des labours et marque la limite entre deux finages voisins.

Mais, depuis la fin de l'ancien régime, les contraintes communautaires qui garantissaient l'exploitation collective des terres se sont assouplies pour disparaître ensuite complètement. Ces mutations du mode d'exploitation des terres conjuguées aux progrès techniques et aux transformations structurelles de l'agriculture, ont profondément modifié les paysages du finage.

Aujourd'hui, la description du finage s'intéresse prioritairement aux terres à vocation agricole stricte. La forêt devenue domaine exclusif de la sylviculture et des loisirs n'entre pratiquement plus en ligne de compte.

L'affectation des sols est un des principaux indicateurs paysagers des caractéristiques actuelles du finage. Le rapport parcelles agricoles/forêt révèle son orientation économique. Le rapport champs/prairies et les types de cultures que portent les champs indiquent la vocation agricole des exploitations : cultures, mixte, élevage.

Le dessin parcellaire* raconte l'évolution des techniques agricoles et les mutations dans le régime des propriétés. Il montre également les changements intervenus dans l'orientation de la production agricole : traces d'anciens champs, d'anciennes pâtures,...

Le paysage met aussi en exergue le rôle joué par la nature dans le choix des affectations. L'étagement des prairies, des champs et de la forêt sur les versants permet de se faire une idée des aptitudes pédologiques de chaque niveau.

Enfin, le réseau viaire (infrastructures) développé dans le finage doit être pris en compte. Il définit le canevas sur lequel s'organisent les parcelles. Par les limites qu'il constitue, il est encore parfois le témoin de pratiques disparues : chemins marquant les limites des trois soles* du régime d'assolement triennal...

Le cas d'Ermeton-sur-Biert (Mettet), présenté en annexe, a été sélectionné pour montrer comment décrire l'organisation spatiale d'un lieu à partir de la lecture de ses paysages. La structuration de l'espace s'appuie sur différents outils : la représentation d'un paysage type (photographie panoramique et croquis paysager), l'application de la grille de lecture géographique à plusieurs paysages représentatifs du lieu, la réalisation d'un transect et d'une vue zénithale (carte schématique) et la description du site, de l'auréole villageoise et du finage.

1.3.2.3. ***Typologie des lieux ruraux wallons***

Les grandes régions paysagères de la Wallonie sont représentées par des modèles de lieux, illustrés par un transect et une carte schématique. Ce sont des représentations de synthèse élaborées à partir d'observations paysagères répétées et complétées par les données de la carte topographique et de la photographie aérienne zénithale. ***Pour un même territoire ces représentations identifient les caractéristiques dominantes du site, de l'auréole villageoise et du finage d'un lieu moyen.*** *Et même si ces représentations s'appuient sur des cas concrets, on ne cherchera pas à y voir les images de tel ou tel lieu précis, mais bien à y trouver des* ***structures spatiales de références****.*

1° **Les bas-plateaux limoneux**

Les paysages ruraux de cette région appartiennent majoritairement au modèle d'openfield à cultures dominantes. Seuls les pays d'Ath et de Soignies, par leur caractère sub-bocager*, présentent une structure paysagère à part.

a) ***L'openfield à cultures dominantes*** *(figure 10)*

Ce modèle s'étend sur les régions agro-géographiques suivantes : Tournaisis, Hainaut méridional, Brabant, Hesbaye namuroise et Hesbaye liégeoise.

Dans cette région de bas-plateau entaillé par de nombreuses vallées à fond plat, le site le plus fréquent pour l'ensemble village/finage est le site de contact plateau-vallée. Le village groupé est le plus souvent établi sur l'un des versants d'une vallée principale ou affluente. Le finage a colonisé les terres étagées depuis le fond de vallée jusqu'au plateau.

• *Le site.*

Le site offre trois zones écologiquement contrastées.

1. Le plateau :
- relief faiblement ondulé, pentes faibles;
- sol limoneux épais et bien drainé;
- microclimat bien ensoleillé mais venteux (coups de vent, vents desséchants en été, vents glacés et congères en hiver).

Ces aptitudes pédologiques et climatiques en font le domaine de prédilection des céréales.

2. Le fond de vallée :
- zone en pente très faible, occupé par le lit d'un cours d'eau;
- sols limono-argileux mal drainés;
- microclimat humide et frais, concentration d'air froid en hiver, brouillard fréquent.

Le fond des grandes vallées correspond à la plaine alluviale; les sols y sont souvent gorgés d'eau : étangs et marais ponctuent le talweg*, mettant en évidence son caractère inondable. C'est traditionnellement le domaine de la prairie, du saule et du peuplier, voire des roselières.

3. Les versants :
- zone en pente parfois abrupte (surtout dans les vallées encaissées);
- sol sablo-limoneux, parfois squelettique lorsque la pente est forte;
- affleurements de roches cohérentes :
  – grès sableux;
  – grès et calcaire du socle primaire dans les vallées les plus profondes;
- microclimat d'adret* (versant à composante sud, bien exposé au soleil) ou microclimat d'ubac* (versant à composante nord, souvent à l'ombre) selon l'orientation de la vallée.

Les versants d'adret ont généralement acquis une pente plus douce à cause de l'érosion active qu'ils ont connu sous climat périglaciaire (dégel plus précoce et plus fréquent, phénomène de solifluxion* intense). Grâce à leur pente et leur exposition favorables, ils figurent parmi les sites les plus recherchés pour l'habitat.
Les versants d'ubac, plus raides, aux sols secs et peu épais ont souvent conservé leur vocation forestière.

• *L'auréole villageoise.*

– A l'écart des grandes villes et du sillon Haine, Sambre et Meuse, l'auréole apparaît encore bien individualisée. A l'exception des grosses censes* isolées dans le finage, l'essentiel de l'**habitat** y est **groupé**.

Figure 10 - **Les Bas-Plateaux limoneux**
a) Openfield dominé par les cultures
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

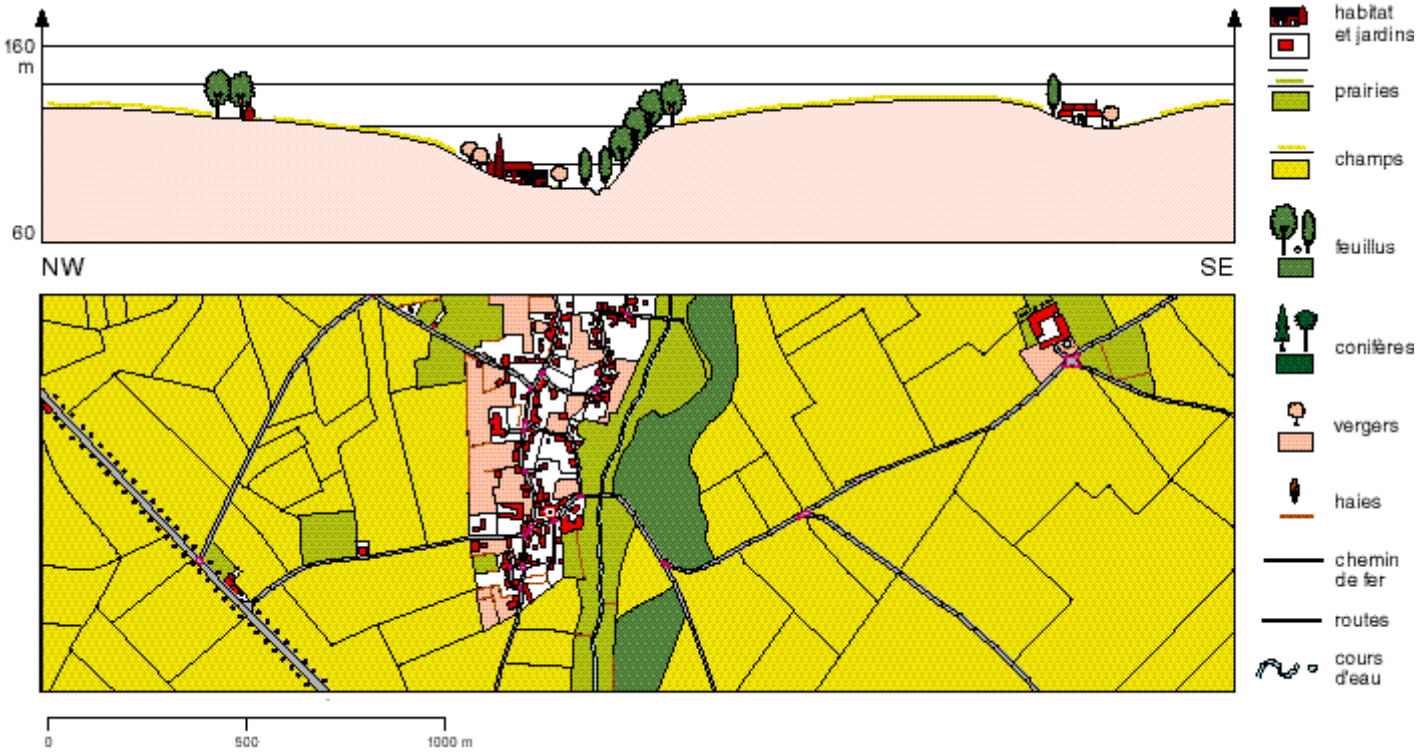

Un noyau traditionnel qui s'est densifié au 19e siècle, constitue le centre densément bâti du village. Sa périphérie laisse la place belle aux jardins et aux petites pâtures qui entourent un habitat plus récent (début du 20e à aujourd'hui) et moins dense. Les vergers de hautes tiges y sont devenus rares, sauf en Hesbaye liégeoise. L'habitat est principalement à fonction résidentielle. Dans le centre, il est surtout constitué d'anciennes maisons de manouvriers (bicellulaire) et de petites fermes tricellulaires désaffectées. Les bâtiments traditionnels sont peu nombreux. Le modèle traditionnel dominant est le bâtiment unifaîtier aux murs en briques artisanales sous un toit en bâtière*. Dans les vallées les plus encaissées, il n'est pas rare de trouver des maisons en moellons de calcaire ou de grès du socle primaire. Il subsiste ça et là quelques bâtiments en colombage. La majorité des maisons date de la seconde moitié du 19e siècle. L'église et la maison communale à laquelle s'associe fréquemment l'école primaire sont, dans la plupart des cas, de la même période. Les églises traditionnelles sont rares.

Le noyau villageois originel occupe généralement le bas d'un versant d'adret. Les bâtiments les plus anciens qui s'y trouvent, tournent leur façade vers le sud-est et sont implantés sans tenir compte de la voirie existante. Les extensions du village de la seconde moitié du 19e et des périodes suivantes ont, soit prolongé le premier noyau en s'étendant parallèlement aux courbes de niveau engendrant un village étiré au bas du versant, soit colonisé le haut du versant développant un village plus massif étagé du fond de la vallée au plateau. L'habitat n'a que très rarement débordé sur le plateau où la présence de sols riches garantit le maintien de la production agricole. Le fond de vallée reste le plus souvent vide d'habitat. Dans les grandes vallées, on trouve quelques anciens moulins à eau.

Les grosses fermes à cour fermée (cense wallonne) souvent utilisées comme symbole architectural de la région ne sont jamais nombreuses, quatre ou cinq par village au plus. Elles sont le plus souvent localisées en dehors de l'auréole villageoise. On les trouve alors dans le tiers supérieur du versant, à proximité d'une source, parfois sur le versant d'un petit vallon entaillant la surface du plateau. Leur environnement immédiat est fait d'un jardin, d'un verger et de quelques petites pâtures. Ces parcelles constituent avec les bâtiments de la ferme une sorte d'auréole villageoise en miniature. En Hesbaye liégeoise, les censes isolées dans le finage sont rares. La majorité sont localisées dans l'auréole villageoise où elles contrastent par leur volume avec les petites maisons villageoises.

Le groupement de l'habitat a engendré un réseau viaire étoilé. Les routes et les chemins divergent à partir de l'auréole villageoise pour desservir toutes les parties du finage ou mettre le village en relation avec ses voisins.

– A l'approche des zones urbaines, l'auréole villageoise perd ses caractéristiques traditionnelles. Ses limites deviennent floues, le village démesurément grand. L'habitat occupe une place pléthorique. Fréquemment de nouveaux quartiers ont été créés à la périphérie de l'auréole villageoise voire dans les zones contiguës du finage. L'auréole villageoise donne alors une impression de très grande hétérogénéité. Le mélange des styles architecturaux, des modes d'implantation des bâtiments et des affectations des parcelles non bâties (jardins potagers ou d'agrément, pâtures encloses, anciens vergers de hautes tiges) crée un ensemble peu cohérent dont la lisibilité est loin d'être évidente.

• *Le finage.*

Hors de l'auréole villageoise, domine la rase campagne. Le finage est dominé par les labours. Les bois sont réduits à leur portion congrue. Ils subsistent à la transition de deux finages voisins dans des zones aux aptitudes agronomiques médiocres : versants abrupts, sols sablonneux squelettiques. Parfois, pour des raisons foncières, des massifs arborés plus importants ont résisté à la hache des défricheurs : dans le nord du Brabant wallon, la forêt de Soignes bien qu'ayant perdu deux tiers de sa superficie initiale, en est un bon exemple.

La localisation des champs et des prairies dans le finage reflète une double polarisation : polarisation sur le village et polarisation sur les censes isolées.
Autour du village, comme autour des fermes isolées, on trouve une ceinture de pâtures bien individualisée. Cette proximité s'explique par la fréquence des soins requis par le bétail : traite des vaches laitières, alimentation complémentaire, abreuvement et soins divers.
Au delà, c'est le domaine exclusif de la culture. Les céréales sont largement dominantes. Elles occupent pratiquement la moitié des parcelles. L'autre moitié des labours est occupée en parts quasi égales par les cultures fourragères et les cultures industrielles (betteraves sucrières, pommes de terre, colza).

A l'écart du village ou des censes isolées, les prairies sont minoritaires. On les trouve dans les fonds moins bien drainés. Elles sont alors encore partiellement encloses par des haies ou des rangées de saules têtards. Elles sont souvent associées à des peupleraies. Ces écrans d'arbres créent, dans le fond de vallée, un paysage fermé qui contraste avec l'ouverture du plateau.

Le parcellaire géométrique et les parcelles souvent de **très grandes dimensions** (parfois plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant) facilitent la culture mécanisée.
La structure du finage révèle l'orientation de la production agricole : majorité de grosses exploitations où prédomine la culture, l'élevage ne jouant souvent qu'un rôle complémentaire.

b) Le sub-bocage altéré *(figure 11)*

Ce type de paysage s'étend dans la Région des Collines, le Pays d'Ath, le Pays de Soignies, la dépression de la Haine et le Nord de la Haute Sambre.

Par rapport aux zones d'openfield (cfr. ci-avant), cette région présente une individualité paysagère marquée : le village et son auréole sont réduits, l'**habitat se disperse** dans le finage et les **prairies** supplantent les cultures.

• *Le site.*

Les contrastes plateau-vallée sont ici aussi une caractéristique du site. Par rapport à l'openfield décrit ci-dessus, ils sont atténués à la fois par une pédologie beaucoup plus homogène et par un relief moins accusé :
– le plateau est plus bas et les vallées moins encaissées;
– le limon repose sur de l'argile.
Ces deux conditions engendrent des sites souvent très humides aux sols mal drainés et au réseau hydrographique dense. Néanmoins, les interfluves* offrent suffisamment de déclivité pour que l'eau n'y stagne pas. Les sols du plateau et des versants sont ainsi mieux drainés que ceux des fonds de vallées.

• *L'auréole villageoise*

L'habitat adopte une répartition spatiale complexe.

1) Le groupement en village ou en hameau

Les villages et les hameaux sont petits. Les maisons bicellulaires y sont majoritaires. Leur volume et leur architecture ne sont pas sans rappeler l'habitat de la Flandre toute proche : maisons en briques, sans étage, allongées sous une bâtière* de tuiles. Elles sont associées à quelques fermes tricellulaires avec lesquelles elles constituent l'essentiel de l'habitat villageois. Les bâtiments traditionnels sont difficilement repérables tant les transformations qu'ils ont subies ont été nombreuses et importantes. L'exiguïté des volumes construits et la mauvaise qualité des matériaux mis en œuvre par des habitants aux ressources économiques faibles, expliquent la médiocrité de l'habitat traditionnel et la nécessité de sa rénovation dès la fin du 19e siècle.

Figure 11 - **Les Bas-Plateaux limoneux**
b) Sub-bocage altéré
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

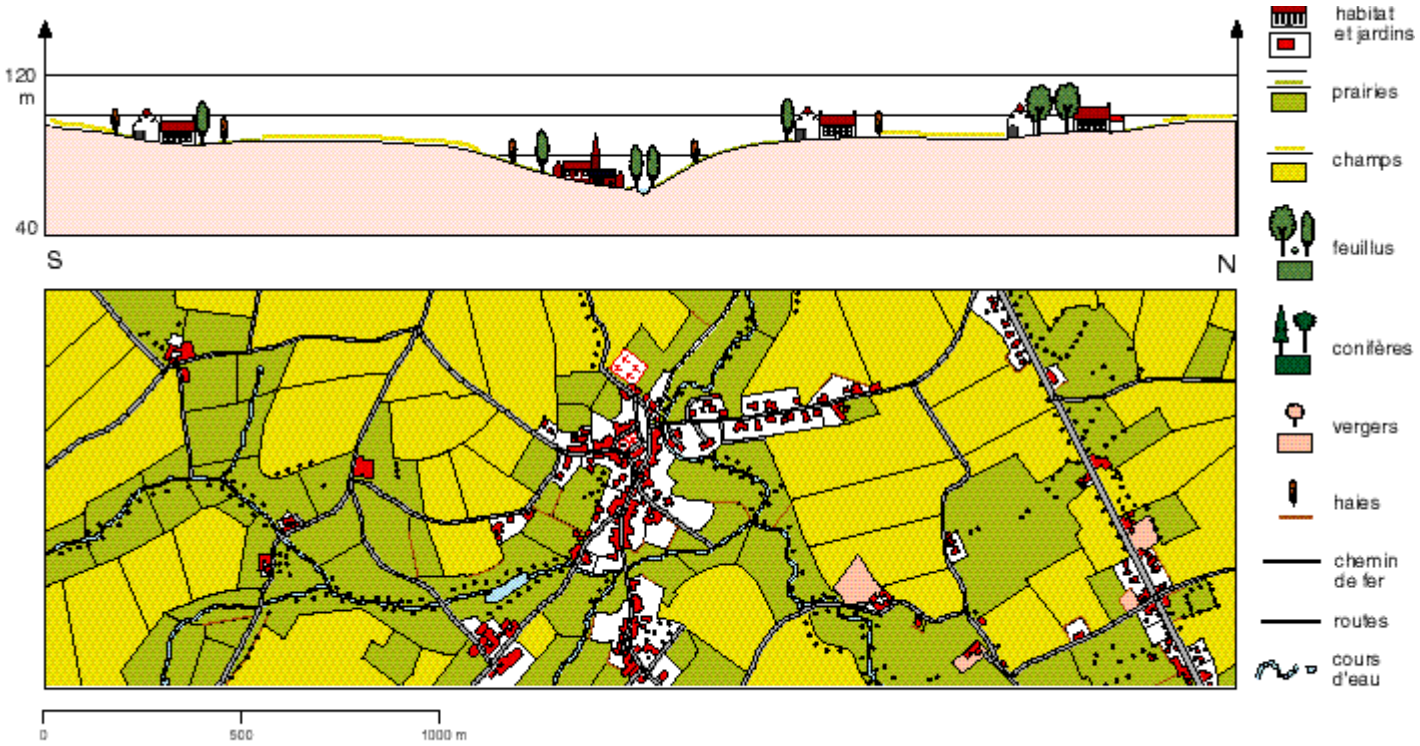

Comme dans les régions contiguës, le village ou le hameau a opté pour le site de bas de versant évitant le fond de vallée gorgé d'eau.

L'auréole villageoise n'est pas aussi bien individualisée qu'en paysage d'openfield pur : l'habitat, les jardins et les pâtures encloses qui lui sont associés se dispersent dans le finage sans rupture marquée avec le village. C'est comme si l'auréole villageoise se diluait dans le finage.

2) La dispersion intercalaire dans le finage.

En dehors du village ou du hameau, les maisons s'éparpillent le long des routes. Les distances qui les séparent s'accroissent à mesure que l'on s'écarte du noyau central. Cette dispersion a engendré un réseau viaire complexe présentant souvent l'aspect d'un quadrillage approximatif.
L'abondance des ressources en eau a, semble-t-il, facilité la dispersion de l'habitat sur les interfluves* et les versants des vallées. Seuls les fonds sont évités. La recherche d'une bonne exposition (façade au sud-est) et la protection contre les vents dominants (pas de localisation sur les crêtes exposées) semblent avoir guidé le choix des sites traditionnels. Pour l'habitat créé à partir de la deuxième moitié du 19e, ces facteurs de localisation n'ont apparemment plus joué.

Si les petites maisons sont encore fréquentes, l'habitat dispersé est principalement constitué de fermes d'une certaine ampleur dont la plupart sont encore en activité : fermes unifaîtières, fermes en L, fermes à cour ouverte et petites censes à cour fermée.

Les granges sont moins volumineuses que dans les régions où la céréaliculture domine; les étables par contre occupent une place importante; les stabulations modernes ne sont pas rares à côté des fermes les plus grosses.

Tant dans le village que dans le finage, des maisons d'ouvriers ou d'artisans sont venues s'associer aux bâtiments agricoles. Elles sont liées au développement d'activités textiles et manufacturières durant le 19e siècle.

De plus, la densité des petites villes dans la région a engendré le développement d'un habitat contemporain important en relation avec le retour des citadins à la campagne.

• *Le finage*

Les associations cultures/plateau et prairies/fond de vallée des zones d'openfield strict sont ici beaucoup moins explicites.

Les herbages qui occupent jusqu'à la moitié du finage débordent largement sur les versants et le plateau. Ils dessinent un puzzle complexe dont les traits essentiels sont l'occupation des sols mal drainés des vallées et la constitution de ceintures autour des villages et des fermes isolées. Dans les fonds de vallée, l'association pâtures, haies et rangées d'arbres (saules têtards ou peupliers) définit un paysage plus ou moins fermé. Sur les interfluves, les clôtures de fil barbelé qui limitent les prairies garantissent l'ouverture du paysage.
Les labours sont cantonnés à la surface supérieure du plateau. Les plantes fourragères occupent, à côté des céréales et des plantes industrielles, une place déterminante : l'abondance des herbages et des cultures fourragères souligne l'importance de l'élevage dans l'agriculture régionale.
Les bois sont rares. Ils subsistent soit sur les sols répulsifs pour l'agriculture : mauvais sols sablonneux des collines, du sud du Pays d'Ath ou de la crête de la Houssière, soit à proximité des châteaux ou comme réserve de chasse dans le finage.

Les paysages de cette région centrale des bas plateaux limoneux offrent en définitive l'image d'un **bocage* fortement dégradé**. Ils sont le résultat d'une évolution complexe des structures agraires durant les deux derniers siècles.
Jusqu'au 17e siècle, la région – comme l'ensemble de la Wallonie – appartient à la structure d'openfield à cultures dominantes.
Durant le 18e siècle, alors que ce modèle se maintient pratiquement partout ailleurs, un phénomène d'enclosure* associé à une dispersion de l'habitat superpose une structure de bocage à l'openfield initial. Cependant la genèse tardive de ce bocage ne permettra pas la mise en place d'un véritable paysage fermé.
Dès la fin du 19e, les herbages ne seront plus enclos par des haies mais simplement clôturés de barbelés. Le paysage, partiellement fermé commencera à se rouvrir.

Aujourd'hui, la région conserve de son passé d'openfield un habitat groupé en villages et des paysages largement ouverts; de sa période bocagère, un habitat dispersé et des herbages majoritaires avec des reliquats de haies ou de rangées d'arbres.

Buzet : l'openfield à cultures dominantes des bas-plateaux limoneux.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

Bornival: sub-bocage altéré des bas-plateaux limoneux.
Source: Département de Géographie - FUNDP Namur.

2° **Le Condroz et ses marges**

Le modèle conduzien type nommé ci-après « vrai Condroz » couvre plus des 3/4 de la région condruzienne. Les marges du Condroz, établies à sa périphérie nord, comprennent l'Ardenne condrusienne, la Marlagne et le pays d'Acoz et présentent des paysages ruraux aux spécificités affirmées.

a) ***Le vrai Condroz*** *(figure 12)*

Cette région de moyen-plateau où alternent les crêtes gréseuses et les dépressions creusées dans les calcaires, apparaît comme une véritable tôle ondulée. L'ensemble village/finage se trouve toujours au contact d'une **dépression** et d'un **tige***. Le village est le plus souvent implanté en bas du versant ou légèrement en contre-bas des crêtes. Le finage a colonisé les terres étagées depuis le fond de la vallée jusqu'au sommet des tiges.

• *Le site*

Le site offre trois zones écologiquement contrastées.

1) Le plateau :
– réduit aux sommets des tiges, il présente un relief calme en dos d'âne;
– sol sableux à charge caillouteuse (grès) donc sec et pauvre à l'exception de quelques placages limoneux çà et là;
– microclimat ensoleillé mais venteux (coups de vent, vents désséchants en été, vents glacés en hiver).
Ces caractéristiques pédologiques et climatiques en font une zone de forêt résiduelle.

2) Le fond de la vallée :
– vallée à fond plat occupée par un petit cours d'eau;
– sols limono-argileux mal draînés;
– microclimat humide et frais.
C'est traditionnellement le domaine de la prairie.

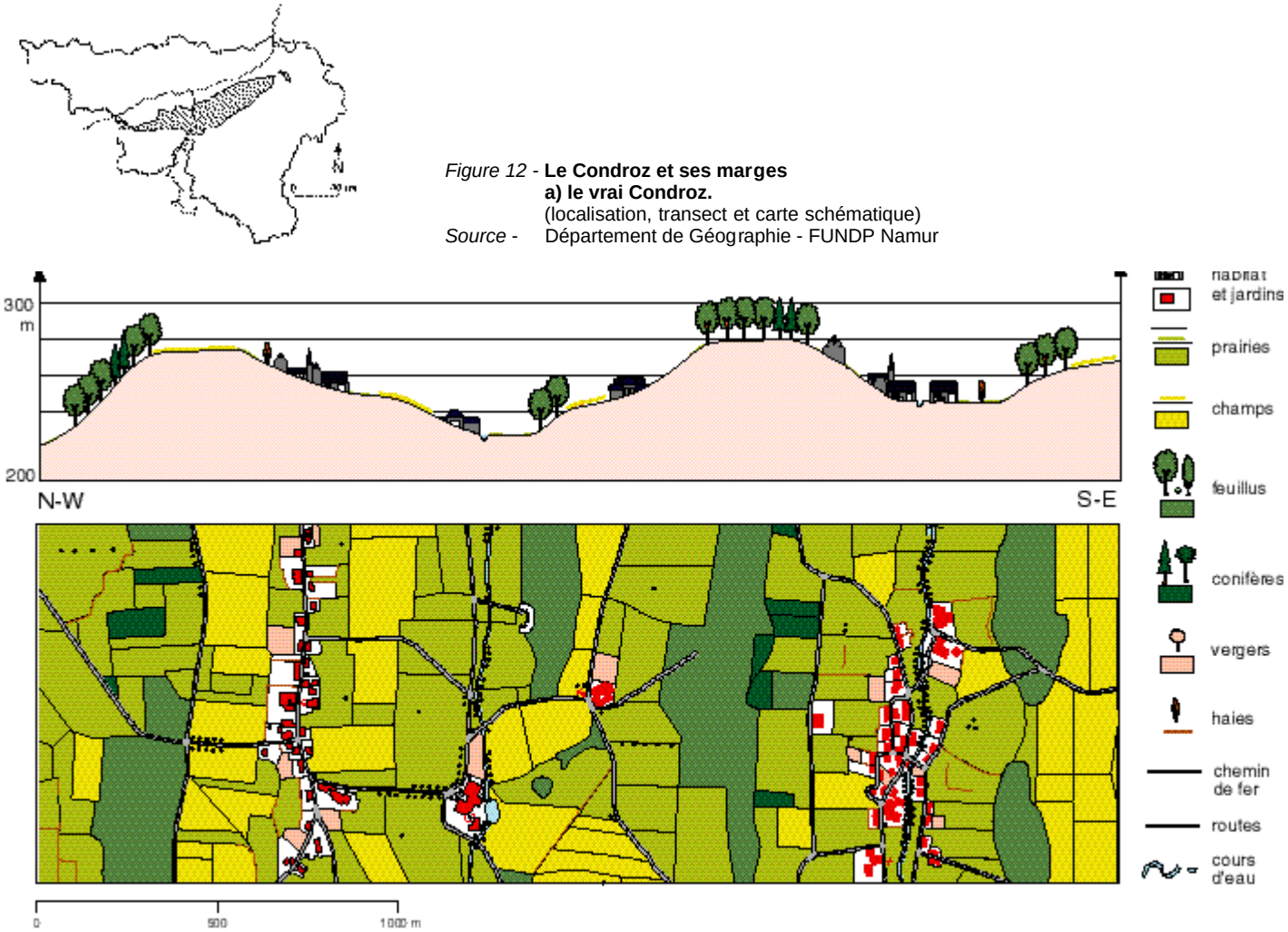

Figure 12 - **Le Condroz et ses marges**
a) le vrai Condroz.
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

3) Les versants :

– zone en pente forte dans les vallées principales et dans la partie aval des vallées affluentes; en pente moyenne à faible dans la partie amont des vallées secondaires;
– sols limono-caillouteux et limoneux;
– microclimats d'adret ou d'ubac selon l'orientation des versants.

Les versants en pente forte sont le domaine des bois; les versants en pente moyenne ou faible, le domaine des cultures ou des prairies.

• *L'auréole villageoise*

L'habitat et les jardins, les petites pâtures parfois clôturées de haies vives et les quelques vergers reliques qui lui sont associés, définissent une **auréole villageoise souvent bien arborée**.

En dehors de l'aire d'influence des grandes villes et du sillon mosan, cette auréole villageoise est bien individualisée. Le mode de peuplement rural est le **groupement en villages** et hameaux avec quelques censes et châteaux-fermes isolés dans le finage.

Le noyau villageois originel déjà en place au 18e siècle, s'est étoffé et étendu à la suite de la croissance démographique du 19e siècle. La dispersion de la plupart des censes dans le finage date d'ailleurs de cette période. De la fin du 19e siècle jusqu'aux années 60, l'évolution de l'habitat connaît un passage à vide. L'urbanisation actuelle du Condroz se traduit par une dispersion de nouvelles constructions le long des axes de sortie de l'auréole villageoise.

Le noyau ancien est composé majoritairement de **bâtiments traditionnels bicellulaires ou tricellulaires unifaîtiers** et, dans une moindre mesure, de quelques censes et fermes à cour ouverte. Ces anciennes fermes, pour la majorité à fonction résidentielle aujourd'hui, ont été construites avec les matériaux locaux : le psammite ou le calcaire pour les murs selon la nature du sous-sol, le calcaire pour les encadrements des baies, l'ardoise ou la tuile pour le toit en bâtière souvent avec croupettes*. Le volume du bâtiment est un parallélépipède deux à trois fois plus long que large, plus élevé que profond. C'est un volume d'allure verticale.

L'activité industrielle marquée par l'extraction et la métallurgie ainsi que par les activités annexes à l'agriculture ont laissé des traces dans l'architecture rurale des villages condrusiens sous forme de forges, brasseries, moulins, entrepôts, ateliers, petits corons,...

De toute évidence, la localisation de l'habitat a été déterminée par le souci d'alimentation en eau : soit au bas d'un versant à proximité d'un cours d'eau ou en haut d'un versant à la zone de source, au contact entre les calcaires et les grès. Dans tous les cas, les fonds humides seront évités. Ces contraintes ont engendré un habitat généralement étiré le long des courbes de niveaux parallèlement aux tiges et aux dépressions.

• *Le finage*

Entre les villages s'étendent de vastes zones vouées principalement à la **culture** et à la **prairie**.

Les cultures se développent sur les versants en pente douce souvent bien exposés (adret), aux sols limoneux profonds et bien draînés. Dans les meilleures conditions pédologiques (placage limoneux), les labours occupent les sommets des tiges. Les cultures de céréales (35 % de la Surface Agricole Utile* (SAU), surtout orge et blé tendre) sont largement représentées mais on trouve çà et là, des cultures fourragères (8 % de la SAU, surtout du maïs laiteux) et industrielles (12 % de la SAU, surtout betterave sucrière et colza).

Les herbages dominent aux abords des auréoles villageoises et des grandes fermes isolées, ainsi que dans les fonds humides ou sur les versants plus abrupts. La forêt couvre environ 1/6e du territoire. Elle occupe principalement les sommets des tiges et les versants en pente raide orientés au nord (ubac). Les bois de feuillus, généralement des taillis sous futaie, sont les plus répandus. Les résineux n'ont qu'une extension minime mais leur importance a toutefois récemment augmenté. Des alignements d'arbres occupent souvent le fond des dépressions et soulignent les berges des cours d'eau.

Le dessin **parcellaire géométrique** apparaît comme un **mélange** de petits champs allongés (lanières courtes) et de grands champs géométriques. Le contraste est parfois très grand entre les petites parcelles proches des agglomérations et les grandes pièces de terre attenantes aux censes isolées.

La structure du finage révèle la vocation mixte de la production agricole : grosses exploitations axées sur l'élevage et la culture.

b) ***Les marges septentrionales du Condroz*** *(figure 13).*

Dans la partie nord de cette région, apparaissent des bordures où la réalité du vrai Condroz (cfr. ci-avant) s'estompe d'une manière plus ou moins sensible : il s'agit de la Marlagne, de l'Ardenne condrusienne et du Pays d'Acoz.

• *Le site.*

La Marlagne et l'Ardenne condrusienne se présentent comme un plateau au relief calme et surélevé par rapport aux zones environnantes. L'altitude moyenne atteint 260 mètres.
Le sous-sol est composé, comme en Ardenne, de roches schisto-grèseuses qui s'altèrent en une argile compacte recouverte en de nombreux endroits par une couche de limon. Ce sous-sol imperméable rend cette couverture limoneuse très humide et donc peu propice à l'agriculture.
Les maigres conditions pédologiques sont accentuées par un microclimat plus humide et plus frais. Les quantités de pluie sont supérieures à celles du vrai Condroz et les gelées sont en général plus précoces en automne et plus tardives au printemps.

Le Pays d'Acoz qui prolonge la Marlagne vers l'ouest jusqu'à l'Eau d'Heure, forme une zone de transition entre le Condroz et l'openfield à culture dominante de Thudinie. L'altitude moyenne du plateau atteint 240 mètres et le sous-sol observé en Marlagne et en Ardenne condrusienne se prolonge jusque là. Mais il est recouvert de sables et de graviers surmontés d'une couche de limon. Etant donné ce substrat sableux perméable, la couverture limoneuse est mieux draînée et donc plus propice à l'agriculture.

• *L'auréole villageoise.*

Le sous-sol imperméable qui garantit la présence d'eau à faible profondeur, n'a guère imposé une localisation topographique précise des habitations en Marlagne et en Ardenne condrusienne. Les anciennes fermes sont ainsi disséminées partout sur le plateau et lorsqu'elles se regroupent en villages ou en hameaux, elles le font de manière désordonnée et très lâche, ce qui accentue le caractère diffus du peuplement.

Figure 13 - **Le Condroz et ses marges**
b) les marges septentrionales
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

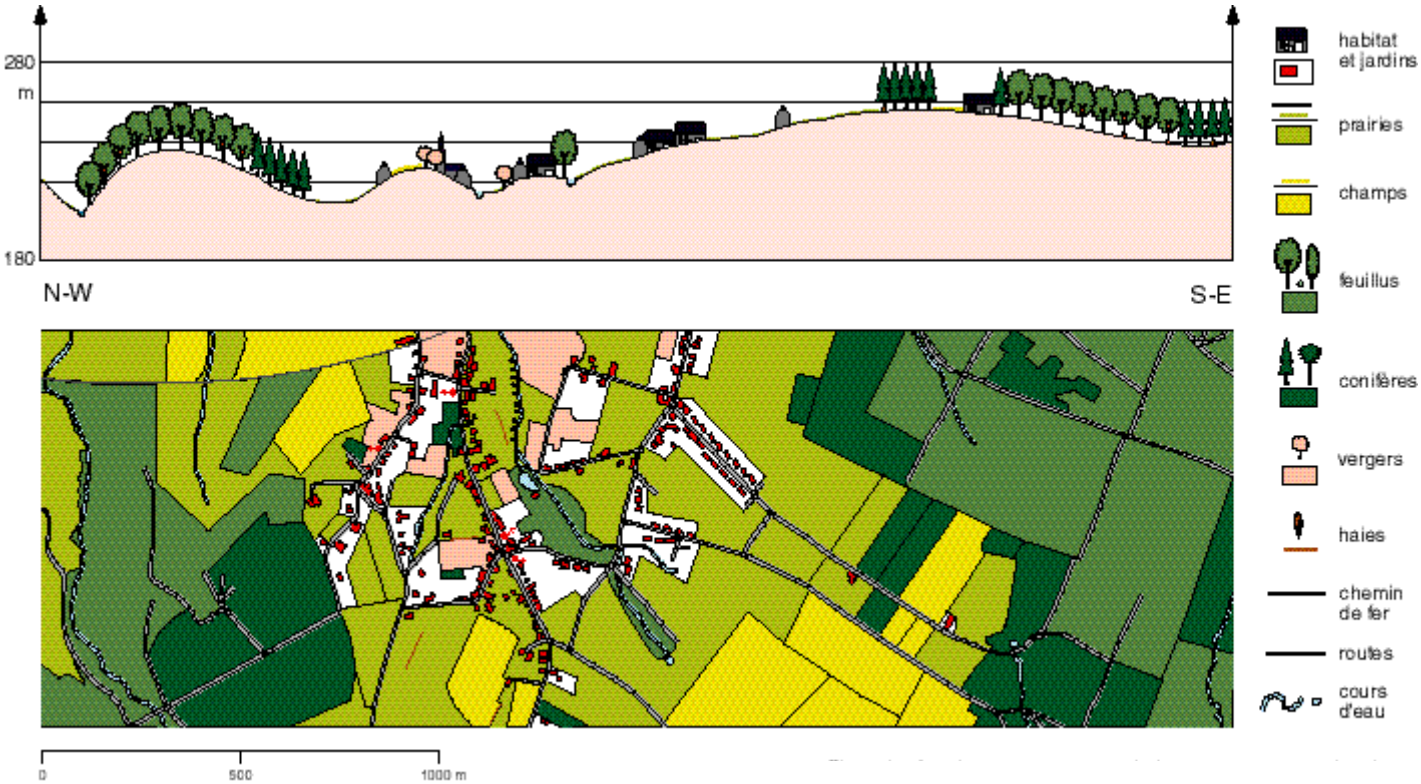

Corenne : le vrai Condroz.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

Biesmes-Fromiée : le pays d'Acoz.
Source: Département de Géographie - FUNDP Namur.

L'auréole villageoise apparaît donc comme une **nébuleuse** où les habitations sont séparées par des prés et des vergers entourés encore quelquefois de haies vives, sans un centre défini spatialement. La dispersion de l'habitat est liée à l'appropriation individuelle de l'espace dans le contexte d'une agriculture tournée vers l'élevage et la production fruitière.

Le pays d'Acoz a subi l'extension de l'agglomération de Charleroi, qui a fortement perturbé son passé rural. Néanmoins, la dichotomie entre villages groupés et grosses fermes isolées s'y retrouve encore. Dans cette sous-région, comme en Marlagne d'ailleurs, la brique fait son apparition comme matériau de construction à côté de la pierre traditionnelle.

• *Le finage.*

Pays de terres humides et froides, l'Ardenne condrusienne et la Marlagne sont restées plus longtemps inhabitées et délaissées à la forêt et aux landes (nombreux toponymes en sart, bruyère et haie). La mise en valeur agricole tardive au 19e siècle et l'utilisation du bois comme matière première énergétique pour les fourneaux de l'industrie du fer ont fait reculer la forêt. Aujourd'hui, par ses conditions pédologiques et climatiques, cette bordure septentrionale du Condroz conserve toutefois de grands **massifs boisés** entrecoupés de clairières vouées à l'**herbage**. Moyennant des travaux de drainage des sols, les cultures s'y sont installées mais ce n'est pas une affectation recommandable des terres.

3° **Le Pays de Herve** *(figure 14)*

Les paysages ruraux de cette région sont des paysages fermés. Les structures agraires régionales actuelles appartiennent très largement au modèle de **bocage**. Néanmoins, le bocage étant venu se surimposer à une structure d'openfield plus ancienne, le canevas spatial contemporain révèle des structures qui, dans une large mesure, font référence au modèle d'openfield.

• *Le site.*

Dans cette région d'altitude moyenne, le **plateau, très disséqué** par de nombreuses vallées présente trois types de zones écologiquement contrastées.

1) Le plateau :
– relief fortement disséqué, peu de surfaces planes (le plateau se résume souvent aux sommets des interfluves);
– sols argileux à charge de silex sur substrat crayeux ou schisteux, sols imperméables, retenant l'eau d'infiltration à de faibles profondeurs et maintenant une humidité constante peu propice à la mise en culture.

2) Le fond de vallée :
– zone en pente faible occupé par le lit d'un cours d'eau généralement un ruisseau ou une petite rivière;
– sol formé d'argile de décomposition mêlé à des éluvions* de pente.

3) Les versants :
– zone en pente forte;
– sol : zone de contact craie-argile délimitant la ligne des sources. Site de prédilection de l'habitat.

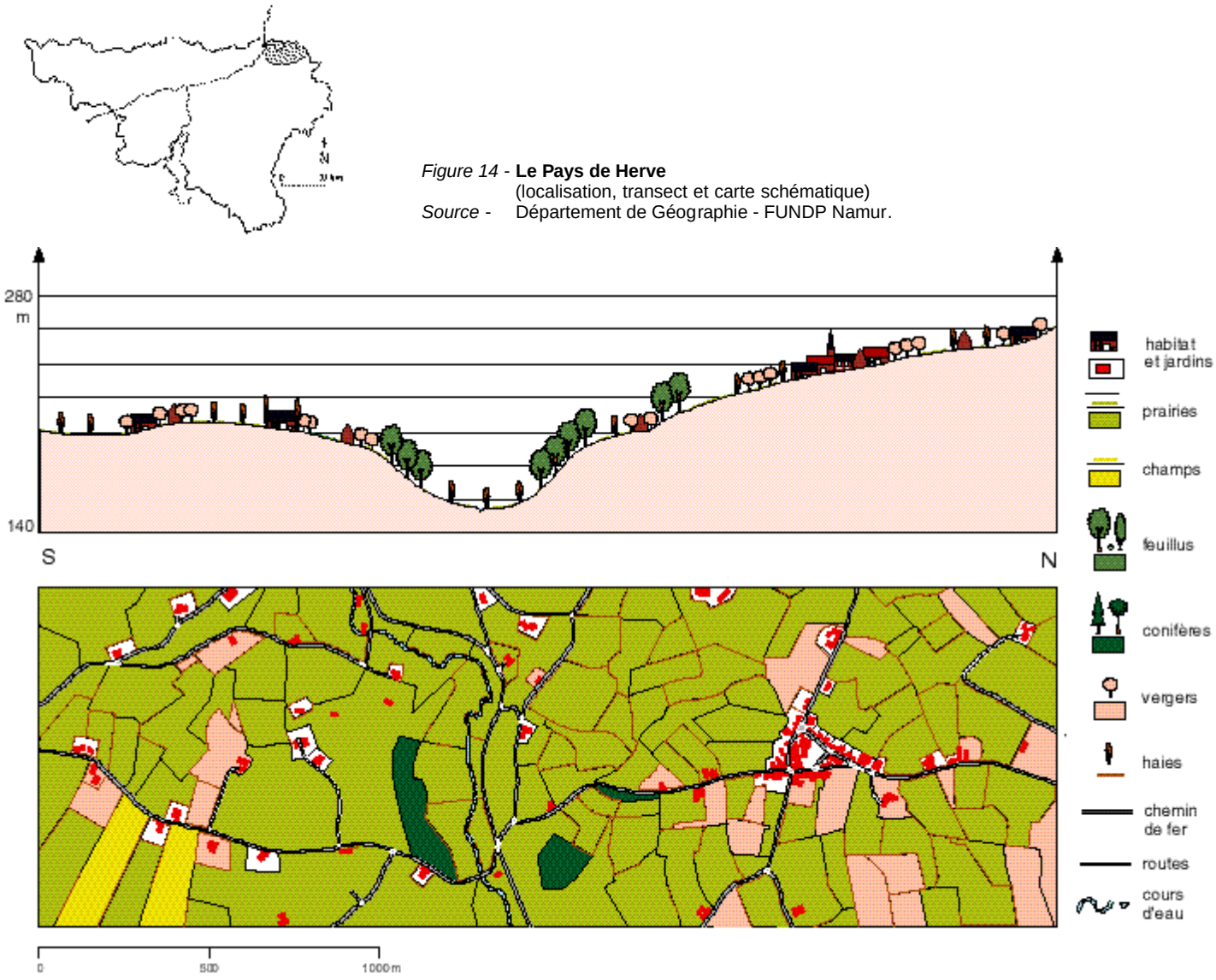

Figure 14 - **Le Pays de Herve**
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

• *L'auréole villageoise.*

Il peut paraître abusif de parler d'auréole villageoise dans une structure agraire de bocage. Cependant, le passé d'openfield avec son habitat groupé a conservé dans la région maints noyaux villageois qui polarisent encore l'habitat aujourd'hui.
Dans le vrai Pays de Herve (dépression centrale), la **dispersion de l'habitat** est quasi absolue. Les fermes isolées ou groupées par deux ou trois se répartissent sur tous les interfluves à 150-250 mètres de distance les unes des autres. L'accessibilité aisée de la nappe phréatique a permis l'installation de la ferme d'élevage au milieu des prairies, ce qui explique la dispersion de l'habitat.

Les noyaux villageois du vrai Pays de Herve s'organisent autour d'une place. Les maisons y sont souvent jointives et se resserrent autour de la place où domine l'église. Les villages rassemblent les fonctions administratives et commerciales indispensables au monde rural. Ils s'installent sur les replats à mi-pente des versants.

La ferme hervienne est originellement d'un seul tenant. Le corps de logis et l'étable au-dessus de laquelle se situe le fenil, s'accolent sous un même toit. Mais très fréquemment des dépendances, telles le poulailler, la porcherie, l'écurie, le fournil, sont venues s'ajouter contre le bâtiment principal ou parallèlement, à quelque distance. Une cour ou un jardin fermé sépare souvent les bâtiments de la rue. Le plan de la ferme hervienne offre une grande variété de formes qui dépend de la grandeur de l'exploitation et de la diversité des activités annexes à l'élevage laitier.
Les maisons villageoises ont quant à elles un aspect plus urbanisé. Les matériaux de construction les plus utilisés sont la brique et les moellons calcaires.
Fermes et maisons villageoises s'entourent d'arbres fruitiers rassemblés en vergers.

L'évolution de l'habitat de la fin du 18e siècle à nos jours se traduit par une extension considérable du semis de peuplement dans toute la région. Les villages et les hameaux se sont densifiés et étendus le long des routes divergeant des centres primitifs. Localement, il y a une légère augmentation du nombre de maisons récentes le long des routes principales.

A la périphérie du plateau hervien, sur les zones plus favorables aux cultures, la structure d'openfield à habitat groupé a résisté plus longtemps. Quelques grosses censes apparaissent dans les villages ou s'isolent au milieu des champs.

Charneux : le Pays de Herve.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

• *Le finage.*

Le finage est largement dominé par les **herbages** (90 % de la SAU). Les parcelles sont massives, irrégulières et de dimensions très variables. De vieux vergers de hautes tiges clairsemés sont présents autour de l'habitat. Le bocage hervien est aujourd'hui en voie de dénaturation. Les parcelles totalement encloses de haies sont rares. Localement, des tronçons de haies sont maintenus sans taille et donnent des haies hautes et buissonnantes. Partout le fil barbelé et la clôture électrique ont remplacé la haie vive. Quelques parcelles de plantes fourragères complètent le finage.

Les paysages agraires du finage actuel sont à mettre en relation avec l'évolution des structures agraires au cours des quatre derniers siècles.

A la fin du 15e siècle, les cultures représentaient 50 % de la superficie agricole du Pays de Herve. Les 50 % restant étaient couverts de bois, de bruyères et de broussailles et ouverts au bétail du troupeau commun. C'est au 16e siècle que l'interdiction d'exporter des céréales et la demande croissante de viande et de lait des villes voisines, vont transformer l'agriculture de la région et donner naissance au modèle hervien. Le Pays de Herve passe à l'économie d'élevage bovin. Les fermes d'élevage apparaissent dans la zone à bruyère. Un habitat dispersé apparaît, entouré de prairies encloses par des haies vives. La zone céréalière rapidement délaissée se transforme en zone d'herbage. Le village s'amenuise et éclate en fermes isolées.

A la fin du 18e siècle, le modèle bocager est le modèle exclusif dans le vrai Pays de Herve. Durant le 19e siècle, les surfaces herbagères progressent encore tandis que régressent les surfaces boisées. Les vergers qui entourent les maisons voient leur développement maximum au début du 20e siècle.

A partir de 1940, la suppression des **haies** commence. De nos jours, le nombre d'exploitations diminue mais les fermes survivantes s'agrandissent. L'élevage bovin pour le lait reste la seule production significative de la région.

4° **La Fagne et la Famenne**

Les paysages ruraux de cette région appartiennent majoritairement au modèle d'**openfield à prairies dominantes**.

La Fagne (à l'ouest de la Meuse) et la Famenne (à l'est) constituent une zone déprimée d'altitude comprise entre 140 et 300 m, étirée entre le plateau du Condroz et le haut plateau ardennais. La région se structure en trois grandes unités physiques :

– au nord, une zone relativement accidentée faite d'une alternance de petites dépressions schisteuses et de buttes gréseuses allongées;

– au centre, une dépression étirée - dont la largeur n'excède jamais quelques kilomètres - creusée dans les schistes;

– au sud, un plateau calcaire très disséqué, ne subsistant le plus souvent que sous forme de buttes allongées (tiennes) entrecoupées de nombreuses vallées parfois sèches.

a) ***La Famenne*** *(figure 15)*

Les hommes se sont surtout établis dans la partie méridionale de la région, la plus favorable à l'édification de leurs villages et à l'établissement de leurs finages. La zone nord a été peu colonisée et a bien souvent conservé sa couverture forestière. La dépression centrale a toujours constitué une zone répulsive; l'habitat ne s'y est quasiment jamais implanté.

Dans ce contexte naturel, les villages et leur finages ont surtout recherché les sites de contact plateau calcaire - dépression schisteuse, ceux qui, à la fois par leur topographie et leur pédologie, offraient les conditions les moins défavorables. Sans tomber dans les explications déterministes, il faut bien reconnaître qu'ici, les conditions naturelles ont joué un rôle décisif dans l'établissement des hommes.

• *Le site.*

Le **site de contact plateau-dépression** offre trois zones écologiquement contrastées.

1) Le plateau calcaire :
– zone relativement plane mais ne subsistant le plus souvent que sous forme de replats étriqués au sommet des tiennes calcaires;
– sols limono-caillouteux à forte charge calcaire, bien drainés.
Le sommet des tiennes est le domaine des pelouses calcaires ou des bois et des pinèdes; les **replats** les plus vastes sont occupés par les **cultures.**

2) La dépression schisteuse :
– zone plane en très faible pente, drainée par quelques petits cours d'eau;
– sols argileux froids, lourds et souvent gorgés d'eau.
C'est traditionnellement le domaine de la prairie.

3) Les versants :
– zone en pente souvent forte assurant la transition entre le plateau et la dépression;
– sols squelettiques, affleurements de calcaire et de schiste;
– nombreuses sources au contact des schistes et des calcaires.

• *L'auréole villageoise.*

Le modèle de peuplement est le **groupement** en village et en hameau.
Dans l'ensemble de la Famenne, l'écrasante majorité des villages et des gros hameaux connaît une forte densité de maisons. Les constructions sont très rapprochées les unes des autres sans être jointives. Des jardins et des vergers les séparent ou sont, plus souvent, à l'arrière des bâtiments.

Figure 15 - **La Fagne et la Famenne**
a) La Famenne
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

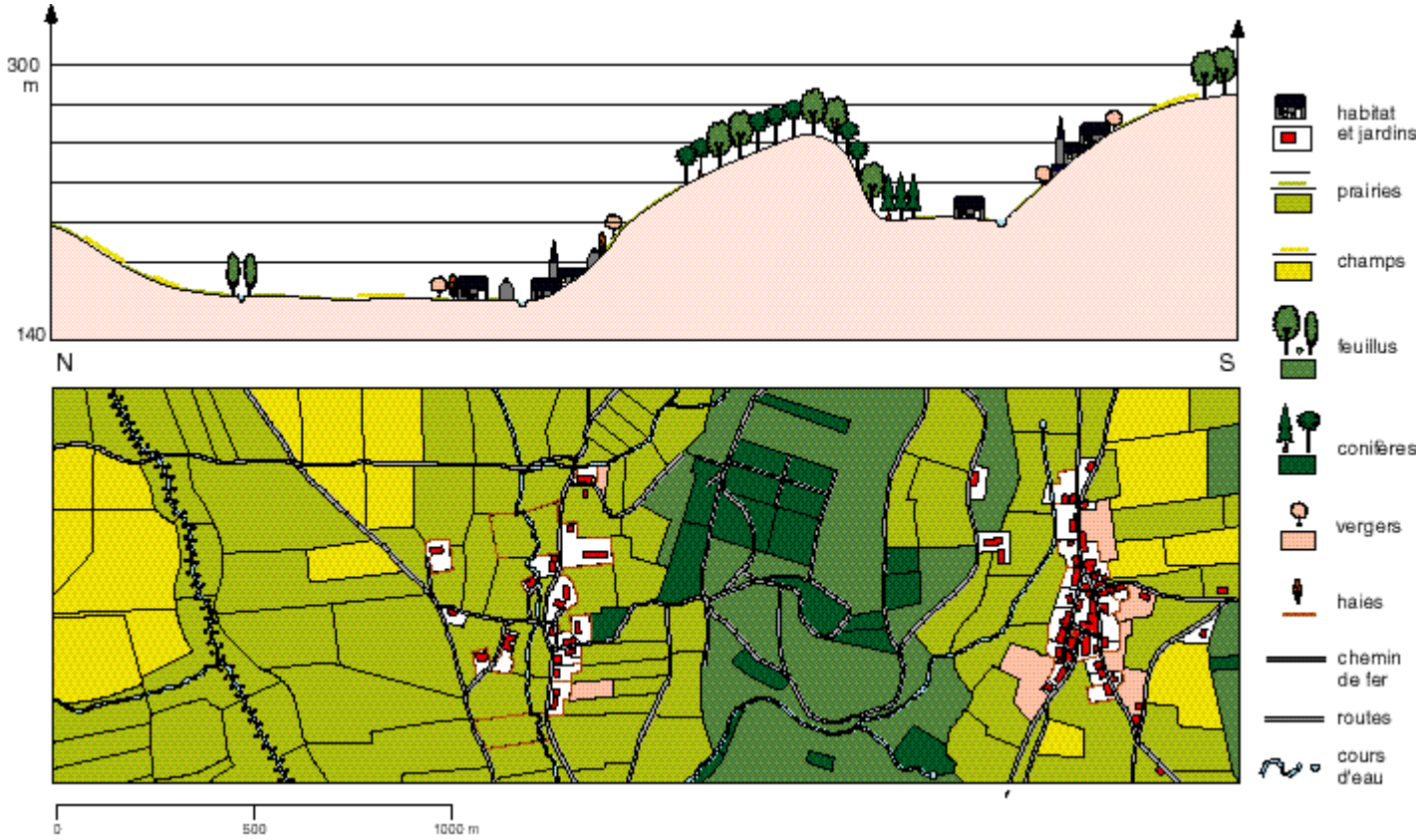

Le réseau des rues influence très nettement l'implantation des maisons dans les localités. Les plans des villages sont en général simples et s'organisent autour de plusieurs rues disposées de façon variée selon les sites.

Le village, établi fréquemment sur un versant, présente une disposition étagée et a tendance à s'étirer parallèlement aux courbes de niveau en évitant soigneusement le fond de la dépression. La plupart sont en site d'ubac car la structure topographique régionale offre plus de versants exposés au nord que de versants exposés au sud. Sur le versant, le village est néanmoins protégé des vents qui balayent le plateau.

La maison traditionnelle est généralement construite en pierre calcaire mais il y a une grande variété de matériaux de construction en fonction de la structure géologique des différentes unités physiques. Il subsite ça et là quelques bâtiments en colombage.
Trois grands types de constructions traditionnelles peuvent être recensés :
– le **logement du manouvrier : bicellulaire**, composé d'un logis et d'une petite étable et parfois accompagné d'un fenil en annexe;
– les petites et moyennes **fermes : tricellulaires unifaîtières,** composées d'un logis, d'une étable et d'une grange. Le modèle quadricellulaire avec logis, étable, grange et bergerie n'est pas rare;
– les grosses **fermes en carré** : construites sur le modèle de la cense wallonne.

Une activité artisanale souvent précoce – métallurgie, tannerie, textile, carrière,... – a multiplié les maisons ouvrières dans les villages allant parfois jusqu'à créer de véritables quartiers d'artisans.

Au 19e siècle, dans la bande calcaire et les vallées principales, de nouvelles habitations viennent combler les vides existant à l'intérieur de l'auréole villageoise, ou s'échelonnent le long des routes divergeant des centres, leur donnant ainsi une forme en plan plus éclaté.
Les fonctions résidentielles et touristiques l'emportent de nos jours sur la fonction agricole qui s'est réfugiée dans les fermes les plus grosses à la périphérie du village.

• *Le finage.*

Le finage, développé à la charnière du plateau calacaire et de la dépression schisteuse ou d'un fond de vallée, présente des affectations étagées :
– prairies dans le fond de la dépression ou de la vallée;
– champs sur les versants les moins pentus et sur les replats du plateau calcaire;
– bois sur les versants abrupts et les tiennes les plus étroits.

Les herbages dominent très largement (70 % de la SAU) les cultures. Cependant, ces dernières années, un souci de diversification a poussé les agriculteurs à développer les labours. A côté des cultures fourragères (maïs, ray grass*), compléments indispensables des herbages, les cultures de céréales (orge et blé tendre) et les cultures industrielles (colza) se sont développées.

Les prairies sont les plus souvent clôturées de fil barbelé. Les haies sont rares. Elles subsistent sous forme d'alignements d'arbustes non taillés dans les prairies du fond de la dépression ou des fonds de vallées. Elles sont un peu plus fréquentes en Famenne occidentale. Les parcelles sont géométriques et de dimensions moyennes.

Comme dans beaucoup d'autres régions de Wallonie, les herbages n'ont pris de l'importance en Famenne qu'après la crise des céréales de la fin du 19e siècle. La carte de FERRARIS nous montre encore des cultures très majoritaires à la fin du 18e siècle pour l'ensemble de la région.

Focant : la Famenne.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

Martouzin : la Famenne: la bande à calcaire.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

b) ***La Fagne*** *(figure 16)*

Le modèle paysager de la Fagne présente de nombreuses similitudes avec celui de la Famenne (cfr ci-avant). Les replats sont toutefois plus étendus et ont favorisé le développement de l'agriculture (sud de Beaumont, en Fagne occidentale).

La dépression centrale est doublée, côté sud, d'une large vallée à fond plat (vallée du Viroin) dans laquelle les villages se sont souvent étalés. La Fagne occidentale déroge fréquemment à la règle de l'habitat groupé par la **dispersion intercalaire de son habitat**.

Le mouvement de conversion à l'**herbage** s'y est opéré plus tôt (16e-17e siècle) au contact de la Thiérache française. Un véritable **bocage** s'est alors mis en place mais il n'a pas résisté aux transformations de l'agriculture wallonne durant le 20e siècle.

Figure 16 - **La Fagne et la Famenne**
b) La Fagne
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

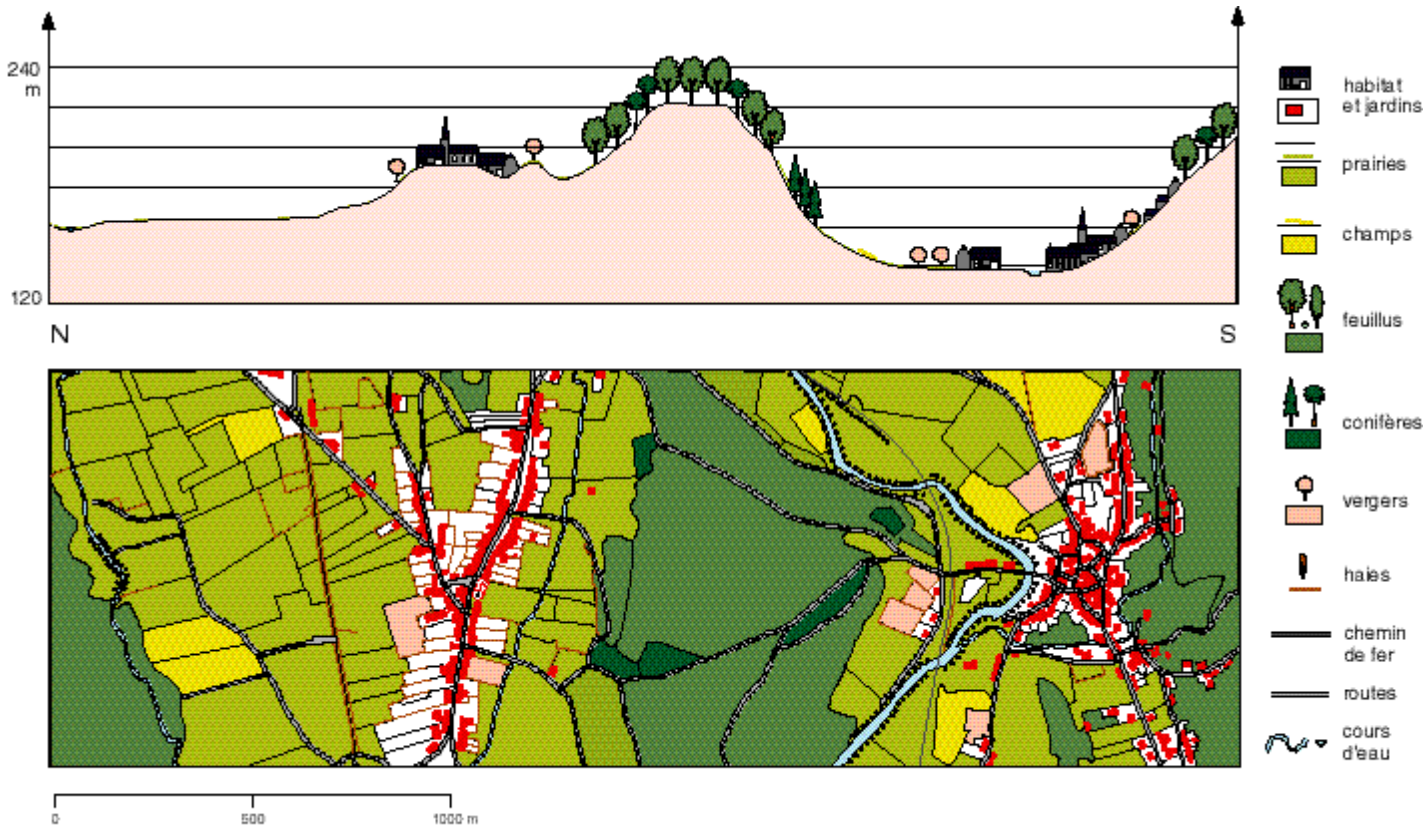

5° **L'Ardenne**

Les paysages ruraux ardennais font partie, dans leur toute grande majorité, du modèle d'openfield à prairies dominantes. Seul l'est du plateau ardennais a connu une évolution bocagère au contact du Pays de Herve tout proche.

a) ***L'Ardenne centrale*** *(figure 17)*

Les paysages ruraux de l'Ardenne centrale appartiennent au modèle d'**openfield à prairies dominantes.**
Dans cette région de haut plateau entaillé par de nombreuses vallées à fond plat souvent fortement encaissées, le site le plus fréquent pour l'ensemble **village / finage** est le **site de versant**. Le village est le plus souvent établi sur un replat ou à la base du versant d'une vallée principale ou affluente. Le finage a colonisé les terres disposées circulairement autour du village, au fond de la vallée et sur le versant. Ce modèle d'organisation spatiale des villages et des finages ardennais est dominant. Il prend des formes parfois un peu différentes dans les marges ardennaises.

• *Le site.*

Le site offre trois zones écologiquement contrastées.

1) Le plateau :
– relief ondulé;
– énorme diversité des sols. La grande majorité des sols sont cependant des sols limono-caillouteux de désagrégation à charge de grès, schistes ou phyllades. Il s'agit de sols moyens à médiocres pour l'agriculture, de

Figure 17 - **L'Ardenne**
a) L'Ardenne centrale
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

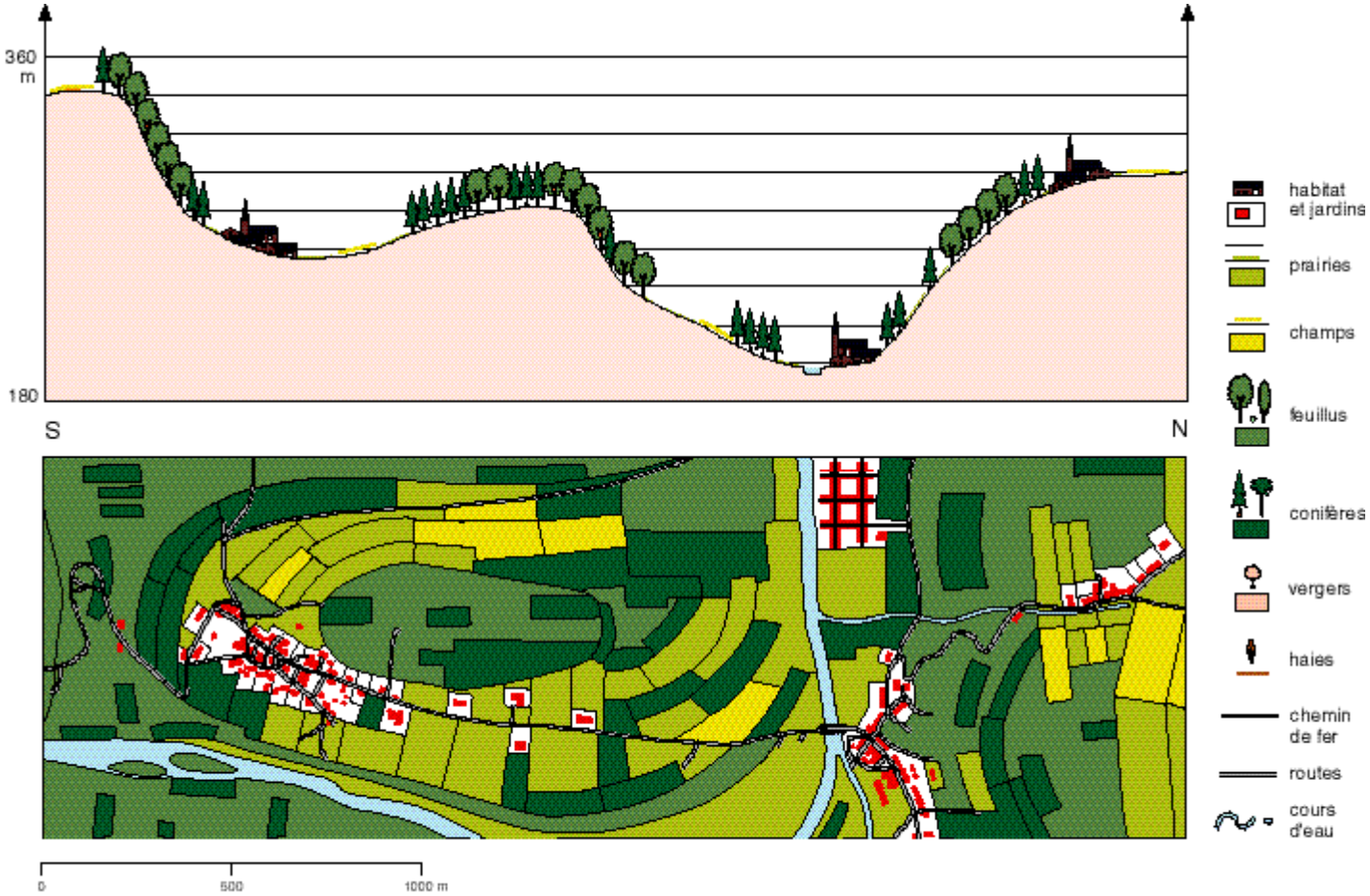

profondeur moyenne (40 à 80 cm). Le nord du plateau est recouvert de sols limoneux peu caillouteux, secs, d'excellente qualité et de profondeur supérieure (80 à 125 cm);
– climat rigoureux surtout dans les zones situées à plus de 500 m d'altitude (nombre de jours de gel et d'enneigement élevé).
Ces aptitudes pédologiques et climatiques le destinent plus particulièrement aux prairies.

2) Le fond de vallée :
– zone en pente très faible occupé par le lit d'un cours d'eau;
– sols alluviaux hydromorphes nécessitant un drainage.
Le fond des grandes vallées à fond plat correspond à la plaine alluviale, les sols y sont souvent gorgés d'eau. C'est le domaine de la prairie, des pessières* et des campings.

3) Les versants :
– les vallées, sinueuses et asymétriques donnent lieu à deux types de versants :
  · versant à pente abrupte sur la rive concave des méandres;
  · versant à pente douce sur la rive convexe des méandres;
– sols squelettiques;
– affleurement rocheux de schistes, grès, phyllades et quartzites;
– microclimat d'adret (versant à composante sud, bien exposé au soleil), microclimat d'ubac (versant à composante nord, souvent à l'ombre) selon l'orientation de la vallée.

• *L'auréole villageoise.*

Le mode de peuplement est le **groupement en villages et hameaux**. Les villages, à peine plus gros que les hameaux qui les entourent, s'isolent avec leur terroir au milieu des vastes étendues boisées.

Un noyau traditionnel s'est constitué au départ de maisons en ordre lâche, disposées de manière désordonnée. Elles étaient séparées les unes des autres par des jardins et des prairies. Ce noyau s'est progressivement densifié au 19e siècle et constitue de nos jours le centre du village. Le noyau villageois originel occupe généralement le bas d'un versant ou son sommet, en contrebas du plateau.

Les extensions du village de la seconde moitié du 19e siècle et des périodes suivantes se sont réalisées le long des routes à l'extérieur du noyau initial, soit vers le haut du versant, soit dans l'axe de la vallée, mais toujours en évitant le fond de vallée. Il en résulte un peuplement plus lâche dirigé par le réseau routier. La périphérie villageoise est composée de fermes dispersées sur les défrichements du19e siècle, ainsi que d'un habitat plus récent (début 20e à nos jours) et moins dense qu'entourent de petites pâtures.

La fonction traditionnelle de l'habitat est agricole. Cette fonction a cependant beaucoup évolué et la fonction dominante actuelle est résidentielle. De nombreux fonds de vallées sont occupés par des bâtiments à fonction touristique prédominante.
Le modèle traditionnel dominant est la **ferme unifaîtière tricellulaire.** C'est un bloc trapu divisé en trois tranches étroites : le logis, qui occupe un des pignons percé de multiples ouvertures, l'étable, surmontée du fenil, et la grange.

Les murs des maisons primitives étaient construits en torchis et le toit constitué de chaume. Ces matériaux peu résistants ont été progressivement remplacés par la pierre locale (grès, schiste ou arkose) pour les murs et par l'ardoise pour le toit. La brique et la tuile font de plus en plus leur apparition à la périphérie des villages. La maison est régulièrement entourée d'un enclos ou d'un potager. Deux types d'implantation se partagent le plus grand nombre des maisons. Elles peuvent être parallèles à la voirie, avec un retrait plus ou moins important, ou perpendiculaires à l'axe de la voirie et sans retrait par rapport à celle-ci.

Les villages adoptent trois types de sites différents :
– fonds de vallée élargis : dans un méandre, à proximité d'un gué, dans un site de confluence mais toujours au-dessus du lit majeur;
– site de tête de vallée : village situé dans le cirque de la tête de vallée;
– site de plateau : toujours en contrebas des sommets, dans une légère dépression du plateau.

Au sud de l'Ardenne, à proximité de la Lorraine apparaissent des villages rues. Les maisons y sont jointives par petits groupes et alignées régulièrement le long des rues dont elles sont séparées par un usoir*.

• *Le finage.*

En Ardenne, le finage est dominé par les **prairies non encloses** qui sont disposées circulairement autour de l'auréole villageoise et représentent actuellement 70 % des surfaces agricoles. C'est à la fin du 19e siècle que la crise céréalière cause l'abandon de la culture des céréales. Les résineux sont répartis en parcelles éparses dans le finage et en lisière de la forêt de feuillus qui ferme de toutes parts la clairière de défrichement. Cet **enrésinement** du finage est à mettre en rapport avec l'abandon de l'activité agricole.

Les parcelles en lanières occupent les versants à faible pente et épousent les courbes de niveau. Sur le plateau, des parcelles plus vastes et de forme rectangulaire constituent le parcellaire des villages et sont plus régulièrement occupées par des **labours**.

Dans les Rièzes et les Sarts, de véritables sols limoneux apparaissent. Malheureusement trop humides, ils ne conviennent en définitive qu' à la prairie.

Les forêts occupent les versants à forte pente et les petites vallées affluentes encaissées. Les prairies, quant à elles, occupent les fonds des vallées principales, le plateau et les versants à faible pente. Les rares champs se retrouvent sur le haut des versants.

Dans la région des Rièzes et des Sarts, la forêt forme une longue bande continue qui couvre la région d'ouest en est. Elle n'est ponctuée que de quelques clairières de défrichement dans lesquelles se sont implantés les villages.

b) ***L'Ardenne herbagère*** *(figure 18)*

Par rapport à l'openfield à prairies dominantes de l'Ardenne centrale, cette région présente des paysages spécifiques. Les finages sont caractérisés par des prairies partiellement encloses.

• *Le site.*

Le site du village en Ardenne herbagère offre des caractéristiques tout à fait similaires à celles décrites en Ardenne centrale.
Notons cependant les conséquences climatiques d'une altitude moyenne plus élevée qu'en Ardenne centrale : périodes de gel et d'enneigement plus longues, pluviométrie plus importante.

Figure 18 - **L'Ardenne**
b) L'Ardenne herbagère
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

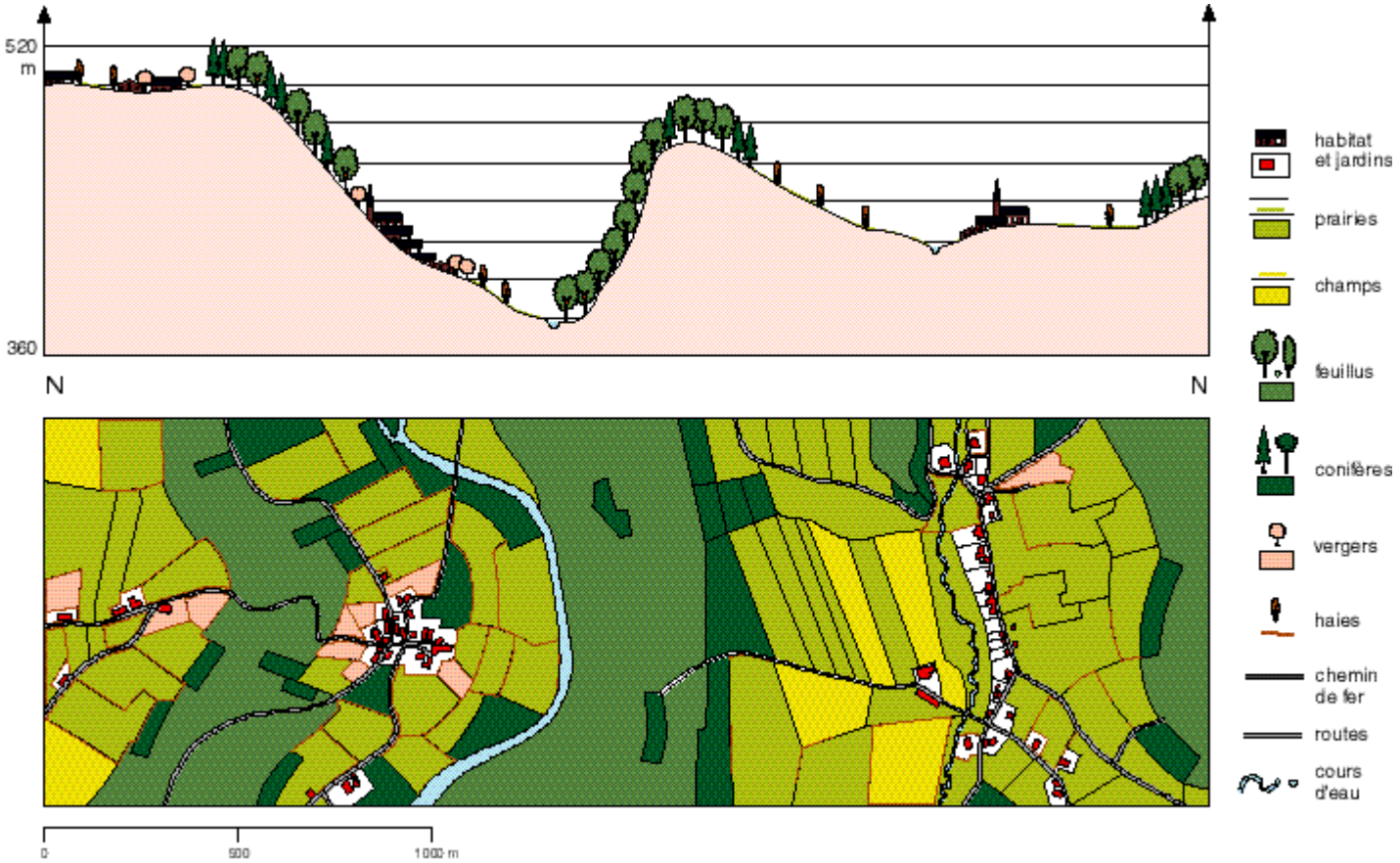

• *L'auréole villageoise.*

Le mode de peuplement traditionnel est le groupement. A l'intérieur des groupements, les maisons sont toujours non jointives, ce qui donne le plus souvent une disposition en ordre lâche.
Localisées le long des rues, les maisons sont séparées les unes des autres par des jardins, des prairies et des vergers de hautes tiges, ce qui donne lieu à un **village nébuleuse**.

Les villages ont connu une évolution profonde due au développement des herbages par l'introduction du modèle hervien à la fin du 19e siècle. Tous les lieux habités se sont développés mais de façon variée selon les régions :
– apparition de nouveaux hameaux et de fermes isolées accompagnées d'une structure bocagère dans la dépression de Theux et de Amblève à Saint Vith;
– densification des villages et création d'extensions le long des routes divergeant des villages, au nord-est et en haute Ardenne.

La maison traditionnelle se caractérise par un corps de logis, une étable surmontée d'un fenil et une grange réunis dans une même volume et sous un faîte unique. Les murs sont réalisés dans la pierre du pays (grès, schiste, arkose). La toiture à croupettes, dont la pente varie entre 30° et 35°, est recouverte d'ardoises.

Dans cette région de haut plateau entaillé par des vallées moyennement à profondément encaissées, les villages ont cherché à la fois la présence d'un point d'eau (rivière ou source) et la protection contre les vents froids. Le village est ainsi le plus souvent établi dans un site de bas de versant (65 %) ou de tête de vallée (25 %). Le noyau villageois originel occupe généralement un bas de versant, à proximité d'un cours d'eau secondaire. Les vallées principales ont été colonisées par les petites villes. Les sites de sommet de versant et de plateau restent des exceptions.

• *Le finage.*

Les **prairies** représentent 85 % de la surface agricole. Elles sont souvent partiellement encloses de haies vives ou de rangées d'arbres qui donnent un caractère relativement fermé aux paysages. Ces haies ne sont, dans de nombreux cas, plus entretenues; elles sont remplacées par des clôtures de fils de fer barbelé.

A la fin du 18e siècle, les cultures constituaient l'ensemble des terres à champs. Les prés naturels étaient réduits aux abords des ruisseaux et dans les zones humides.
Autour des terres à champs, s'étendaient l'auréole des terres incultes. L'élevage était secondaire. L'habitat était groupé en villages et en hameaux liés au système des contraintes collectives.

Durant le 19e siècle, la pénétration du modèle hervien entraîne l'intensification de la production végétale avec l'introduction de la culture des fourrages. L'herbe se révèle être la culture la plus rentable de l'Ardenne en raison de sa topographie déclive, de ses sols froids et de son climat rigoureux. L'élevage des bovins et son complément, l'élevage porcin, se développent. La pression démographique aidant, les incultes communaux sont mis en herbage et de nouvelles terres sont conquises pour de nouvelles petites exploitations. Le passage à la prairie pâturée amène l'enclosure des anciennes parcelles labourées. C'est l'apparition d'un bocage aux haies basses et aux mailles serrées.
Après 1930, le système se perd et fait place à des clôtures artificielles. Le bocage amorce sa dégradation et devient de plus en plus discontinu. La région est exploitée intensivement. Le long des ruisseaux, la zone des prés naturels connaît un abandon fréquent du drainage et des friches humides apparaissent.

Suxy : l'Ardenne centrale.
Source: Département de Géographie - FUNDP Namur.

Mormont : l'Ardenne herbagère.
Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

6° **La Lorraine belge** *(figure 19)*

Cette région de haut plateau est caractérisée par une succession de reliefs asymétriques : les **cuestas**. Ces cuestas correspondent à des couches géologiques alternativement résistantes et tendres inclinées en pente douce vers le sud.
Chaque cuesta présente au nord un versant court et raide qui recoupe la couche dure – le **front** – et au sud, un versant plus long en pente douce qui suit l'inclinaison du dos de la couche – le **revers** –. Le front domine toujours une dépression développée dans les roches tendres et où coule un cours d'eau qui, par son érosion, a mis ce relief en évidence.
Les villages et leurs finages ont colonisé soit une dépression située au pied d'un front, soit un revers. Près de 90 % des sites d'implantation des villages sont liés à des vallées principales et secondaires. Le finage a colonisé les terres étagées depuis la dépression au pied du front de cuesta jusqu'en haut du revers.

• *Le site.*

Le site le plus répandu offre 3 zones écologiquement contrastées.

1) La crête :
– relief étroit souvent disséqué par l'érosion;
– sols généralement sableux et secs;
– microclimat bien ensoleillé mais plus froid et plus venteux l'hiver.
Ces caractéristiques pédologiques et climatiques en font le domaine de prédilection de la forêt.

2) Le fond de vallée :
– vallée à fond plat;
– sols argilo-marneux mal draînés;
– microclimat humide et frais.
C'est traditionnellement le domaine de la prairie.

Figure 19 - **La Lorraine belge**
(localisation, transect et carte schématique).
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

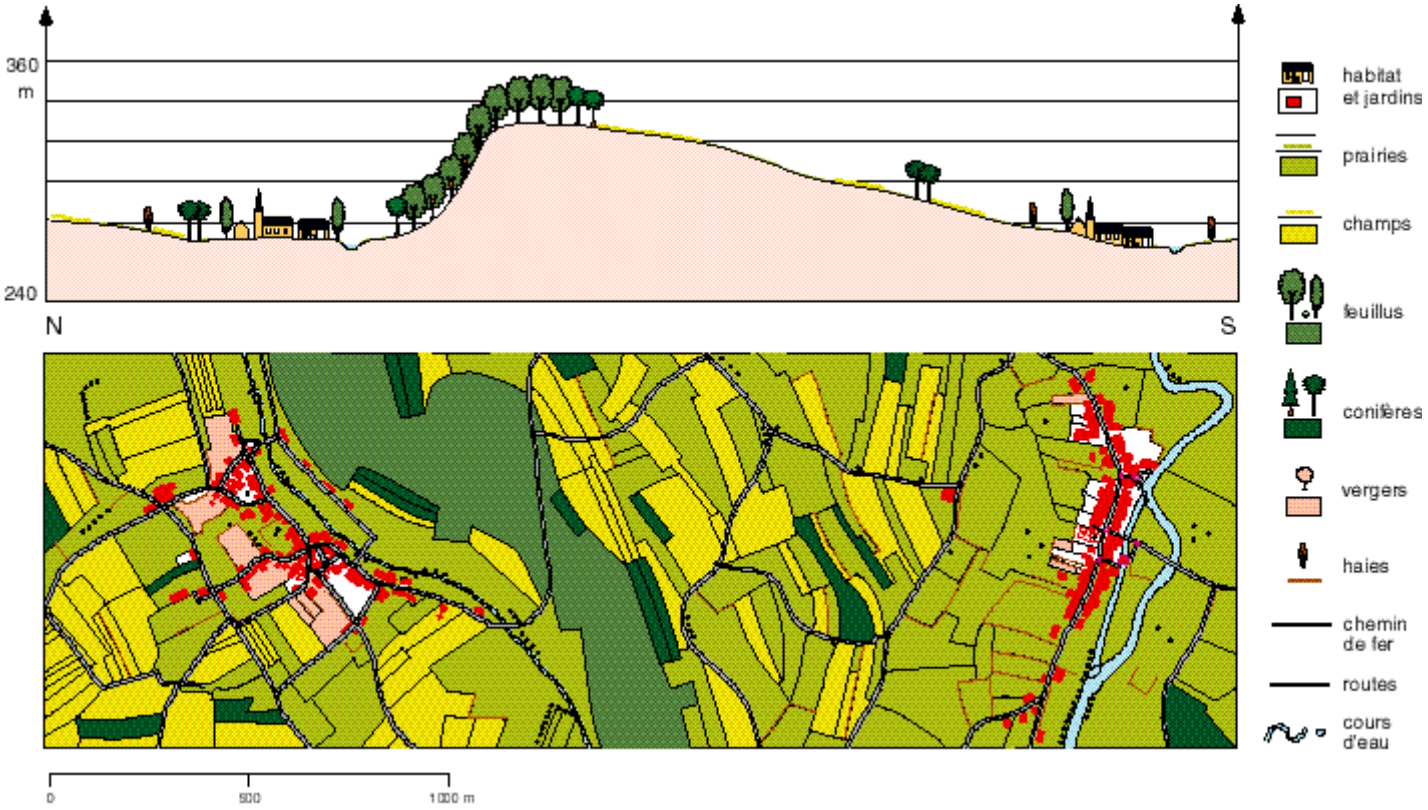

3) Les versants :

– le front en pente très raide, mal exposé et caractérisé par des sols squelettiques est voué à la forêt;

– le revers bien exposé et le pied du front de la cuesta sont en pente plus douce et présentent des sols sablo-limoneux ou marneux plus profonds.

Ils sont affectés à la fois à la prairie et à la culture.

• *L'auréole villageoise.*

En dehors de l'ancienne zone sidérurgique d'Athus, l'auréole villageoise lorraine est bien individualisée.
Le mode de peuplement rural est le **groupement en villages**, la dispersion est rare. L'unité de l'habitat originel est, en effet, directement influencée par de solides contraintes agricoles communautaires.
Le noyau central est le plus souvent formé d'un alignement de maisons mitoyennes disposées parallèlement à la rue.
On y distingue une majorité de bâtiments traditionnels : la petite **maison bicellulaire** du manouvrier et la **ferme tricellulaire** du laboureur. Ces maisons-blocs homogènes à deux niveaux et divisées en cellules assez profondes sont construites en moëllons jaunâtres de calcaire gréseux recouverts d'un enduit de protection contre l'humidité. La toiture est en ardoise sauf dans l'extrême sud-ouest de la Lorraine où elle est en tuile.

Le bâti ancien est précédé d'un espace dégagé entre la façade et la rue, dénommé « usoir ». Chacun y disposait son fumier, sa provision de bois et une partie de son matériel agricole. Aujourd'hui, ce large dégagement est souvent transformé en pelouse ou en aire de parking. Des nuances sont toutefois perceptibles comme dans le pays d'Arlon : la jointivité des maisons est loin d'être systématique, l'usoir est plus étroit et le corps de logis, plus ample, domine les dépendances par le décrochement de son toit.

Aux abords immédiats des bâtiments, une petite couronne de jardins, d'anciens vergers de hautes tiges à l'abandon et de petites pâtures, quelquefois enclos de haies vives, ceinture le village et forme la limite de l'auréole villageoise. Il s'agit des vestiges du **meix lorrain**.

D'une manière générale, l'eau a joué un rôle déterminant dans l'implantation des villages. La plupart d'entre-eux sont installés à la limite du lit majeur du cours d'eau et sur le bas des versants. Le rôle primordial de l'eau pour les hommes et les bêtes se traduit par la présence de nombreuses fontaines publiques et de lavoirs. L'eau est aussi une source d'énergie nécessaire à certaines activités aujourd'hui disparues comme la meunerie, le travail du métal ou la scierie.

Depuis le 18e siècle, l'évolution villageoise s'est traduite par une densification de l'espace bâti à l'intérieur de l'auréole villageoise, ce qui a fait apparaître ou renforcé l'aspect de **village-rue**. L'évolution s'est également manifestée par des extensions linéaires divergeant de l'ancien noyau le long des routes. Ces processus se sont produits à la suite de la croissance démographique du 19e siècle, du développement de l'industrie sidérurgique moderne et enfin de l'urbanisation récente engendrée par la proximité de la ville de Luxembourg.

• *Le finage.*

A l'extérieur de l'auréole villageoise s'étendent les parcelles affectées principalement à la **prairie** (75 %) et dans une moindre mesure à la culture (25 %). Les prairies se partagent de manière équitable entre les prés de fauche et les pâtures.
Elles recouvrent uniformément les fonds de vallée humides et occupent pêle-mêle les versants en légère pente et ceux trop abrupts pour un labourage motomécanisé moderne. Elles ceinturent également les villages.

Les cultures sont cantonnées sur les sols marneux ou sablo-limoneux bien draînés, le plus souvent sur les pentes douces de la moitié supérieure des versants. Les **labours** se partagent entre les céréales (14 % de la SAU, surtout orge et blé tendre) et les fourrages verts (9 % de la SAU).

La forêt couvre environ 30 % du territoire lorrain. Elle est localisée sur les mauvais sols sableux des revers de cuestas, sur les sols squelettiques des fronts ou encore sur les versants redressés de certaines vallées. Il s'agit surtout d'une forêt feuillue complétée par des reboisements de résineux au cours des 19e et 20e siècles. Pratiqué après la deuxième guerre, le reboisement en résineux d'anciennes parcelles cultivées est un indicateur indéniable de l'abandon agricole. Plus récemment, s'est développée la culture de peupliers.

Le dessin parcellaire est çà et là formé de **lanières longues et minces**, ordonnées à certains endroits en quartiers. Elles affectent une allure courbe lorsque l'influence du relief se fait sentir. Notons que l'occupation du sol en Lorraine a fortement évolué depuis le 18e siècle. Bon pays céréalier, la région a participé au grand mouvement de conversion séculaire à l'herbage. Les systèmes de productions agricoles sont passés à une dominante d'élevage bovin au sein de grosses exploitations agricoles.

1.3.2.4. **Synthèse cartographique**

La carte de répartition des différents types de lieux ruraux (figure 20) wallons présente énormément d'analogies avec la carte de l'utilisation des sols de Ch. Christians (CHRISTIANS, s.d.).
La disposition zonale des aires d'extension des lieux types s'explique à la fois par la genèse et l'évolution des structures agraires et par la disposition des régions naturelles wallonnes. La topographie, la pédologie et dans une moindre mesure, la climatologie définissent trois grandes unités :
- les bas-plateaux limoneux septentrionaux (du Tournaisis à la Hesbaye)
- les moyens-plateaux centraux (Condroz, Fagne - Famenne et Pays de Herve)
- les hauts-plateaux méridionaux (Ardenne et Lorraine belge)

A l'origine, des structures agraires quasi identiques - openfield à céréaliculture dominante - ont fait apparaître dans ces trois régions des paysages dont les spécificités tenaient essentiellement à la nature différente des lieux. Dans un contexte technique archaïque, les contraintes naturelles constituaient souvent un facteur limitatif aux comportements spatiaux des hommes.
La carte de Ferraris donne une image remarquable de cette adaptation des structures agraires aux conditions écologiques dans lesquelles elles s'étaient développées.

A cette première division de type naturaliste, viennent se greffer des clivages paysagers internes à chaque zone naturelle. Apparus dès la fin de l'ancien régime, ils se sont intensifiés durant le 19e siècle. Sous l'effet des crises provoquées par le passage de l'agriculture, jusque là encore largement autarcique, à l'économie de marché, les structures agraires régionales se sont rapidement spécialisées :
- la céréaliculture s'est maintenue et s'est complétée par les cultures industrielles et fourragères sur les bas-plateaux limoneux;
- l'élevage et les herbages qui lui sont associés se sont substitués aux cultures de céréales partout ailleurs.
Ces mutations ont d'une part accentué les spécificités paysagères entre les bas-plateaux et les autres régions et d'autre part multiplié les particularismes locaux au sein d'une même région naturelle. Là où la nature du sol et les conditions climatiques permettaient une bonne rentabilité, les cultures se sont maintenues; ailleurs les herbages se sont développés jusqu'à parfois occuper la quasi totalité du finage. Ainsi s'explique les variations du rapport cultures/prairies qui caractérisent les paysages de lieux appartenant pourtant à une même entité naturelle.

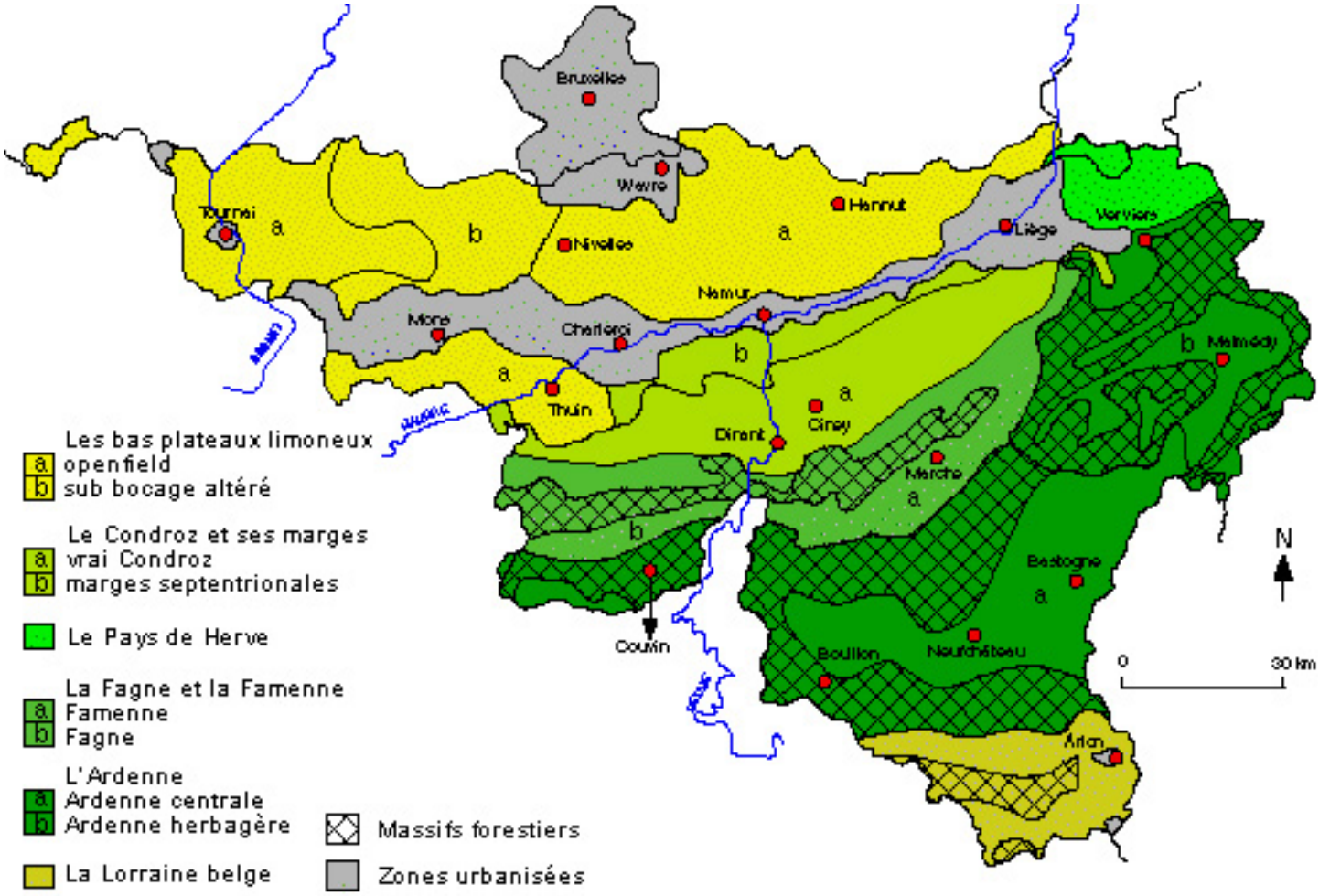

Figure 20 - **Aires d'extension des lieux ruraux types en Wallonie.**
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

Ces évolutions permettent de mieux comprendre les divisions internes à chaque zone.

1) Dans les bas-plateaux limoneux :
   – openfield à cultures dominantes partout où les conditions naturelles garantissent les meilleurs rendements (Tournaisis, Hainaut méridional, Brabant et Hesbaye);
   – sub-bocage altéré avec habitat groupé et dispersion intercalaire de l'habitat là où les sols plus lourds sont moins favorables aux cultures et où dès le 18e siècle s'est développé une économie herbagère (Hainaut central).

2) Dans les plateaux centraux :
   – openfield à cultures et prairies non encloses là où les sites offrent des aptitudes culturales (vrai Condroz);
   – openfield à prairies dominantes là où la crise des céréales du 19e a provoqué l'abandon tardif des cultures (Fagne et Famenne, marges septentrionales du Condroz);
   – bocage altéré avec habitat groupé et dispersion intercalaire de l'habitat là où le développement des herbages fut précoce (Pays de Herve, Fagne occidentale).

3) Dans les hauts-plateaux :
   – openfield à prairies non encloses quasi exclusives là où les conditions naturelles ne permettaient plus des cultures rentables (Ardenne centrale);
   – sub-bocage altéré là où sous l'influence du modèle hervien la mutation vers les herbages fut plus précoce (Ardenne herbagère);
   – openfield à prairies majoritaires là où les cultures se sont avérées peu rentables sauf sur de petites zones aux aptitudes écologiques favorables (Lorraine belge).

Chassepierre : la Lorraine belge.
Source: Département de Géographie - FUNDP Namur.

1.3.2.5. **Typologie morpho-fonctionnelle des villages**

Les villages wallons sont caractérisés par des morphologies spécifiques aux régions auxquelles ils appartiennent. L'architecture traditionnelle, le site, l'implantation des bâtiments, la forme du village,... concourent à différencier les villages brabançons des villages condruziens, les villages condruziens des villages ardennais, etc. Ces spécificités morphologiques ont été traitées dans le commentaire de la typologie des lieux ruraux wallons (cfr. § 1.3.2.3.). Les relations étroites liant la morphologie du village aux fonctions qu'il assure y ont également été abordées.

Au-delà des spécificités régionales qui les différencient, les villages wallons présentent des similitudes fonctionnelles : la fonction résidentielle a généralement pris le dessus. Partout en Wallonie, il existe des villages dortoirs, des villages où subsistent des exploitations agricoles, des villages dans lesquels de véritables petits centres commerciaux se sont développés. Il est intéressant d'établir une typologie fonctionnelle des villages wallons en complément de leur typologie morphologique.

Cependant, comme les fonctions remplies par le village ont un impact direct sur sa morphologie, c'est le plus souvent l'observation de la morphologie qui permet d'induire les fonctions du village. Morphologie et fonctions sont dès lors indissociables.

Une typologie est proposée sur base d'une dynamique morpho-fonctionnelle. La morphologie du village et les fonctions qu'il assure aujourd'hui résultent en effet de son évolution. Un passé exclusivement agricole a engendré un village où les fermes sont majoritaires, un passé artisanal ou industriel a créé un village dans lequel l'habitat ouvrier domine, une évolution postindustrielle a fait apparaître des lotissements, des parcs d'activités et a accéléré la mutation de l'habitat agricole en habitat exclusivement résidentiel. La genèse villageoise apparaît comme une clé de typologie opérationnelle.

Tableau 1 - **TYPOLOGIE MORPHO-FONCTIONNELLE DES VILLAGES :**
1° VILLAGE MONOFONCTIONNEL : FONCTION RESIDENTIELLE QUASI EXCLUSIVE

Genèse agricole et postindustrielle	**Genèse agricole, industrielle et postindustrielle**
TYPE 1 : *Ex. : Laforêt (Vresse-Sur-Semois)*	**TYPE 2 :** *Ex. : Fauquez (Ronquière)*
• Petit village	
• Aucun bâtiment agricole fonctionnel	
	• Sites d'extraction (le plus souvent désaffectés) : - carrière (sable, calcaire, craie, grès, ardoise, ...); - charbonnage (seulement à proximité du sillon industriel wallon); • Bâtiments industriels : - associés à un site d'extraction : bureaux, entrepôts, silos, fours à chaux, marbrerie, polissoir, ...; - associés à une autre activité industrielle : • métallurgie : fonderie, platinerie, ...; • textile : filature, bonneterie, confection, ...; • agro-alimentaire : sucrerie, brasserie, minoterie, ...; • Quartier industriel à proximité du siège de l'industrie : - alignement de maisons ouvrières (petits corons); - maisons d'employés; - « château industriel » (maison du directeur).
• Anciennes petites fermes et maisons de manouvriers converties en résidences principales ou secondaires	
• Quelques maisons postindustrielles dans l'auréole villageoise ou à sa périphérie immédiate	
• Pas de service à la communauté	
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.	

Tableau 2 - **TYPOLOGIE MORPHO-FONCTIONNELLE DES VILLAGES :** **2° VILLAGE BIFONCTIONNEL : FONCTION RESIDENTIELLE DOMINANTE ET FONCTION AGRICOLE RESIDUELLE**	
Genèse agricole et postindustrielle	**Genèse agricole, industrielle et postindustrielle**
TYPE 3 : *Ex. : Oret (Mettet)* *Boignée (Sombreffe)*	**TYPE 4 :** *Ex.: Ermeton-sur-Biert (Mettet)* *Ittre*
• Village de taille moyenne	
• Quelques bâtiments agricoles fonctionnels regroupés en 2 ou 3 fermes : noyaux de bâtiments traditionnels avec annexes plus récentes (stabulations, hangars, silos, ...) La fonction agricole peut : a) rester intégrée à l'auréole villageoise : elle est alors le plus souvent rejetée dans quelques grosses exploitations à la périphérie du village. *Type 3a : Ex.: Oret*	*Type 4a : Ex.: Ermeton-sur-Biert*
b) être rejetée dans le finage : elle subsiste alors quasi exclusivement dans les fermes isolées dans le finage *Type 3b : Ex.: Boignée*	*Type 4b : Ex.: Ittre*
	• Sites d'extraction (le plus souvent désaffectés) : - carrière (sable, calcaire, craie, grès, ardoise, ...); - charbonnage (seulement à proximité du sillon industriel wallon); • Bâtiments industriels : - associés à un site d'extraction : bureaux, entrepôts, silos, fours à chaux, marbrerie, polissoir, ...; - associés à une autre activité industrielle : • métallurgie : fonderie, platinerie, ...; • textile : filature, bonneterie, confection, ...; • agro-alimentaire : sucrerie, brasserie, minoterie, ...; • Quartier industriel à proximité du siège de l'industrie : - alignement de maisons ouvrières (petits corons); - maisons d'employés; - « château industriel » (maison du directeur).
• Anciennes petites fermes et maisons de manouvriers converties en résidences principales	
• Quelques maisons postindustrielles :	• Quelques maisons industrielles et postindustrielles
- dans l'auréole villageoise ou à sa périphérie immédiate; - en extensions linéaires le long des routes principales aux sorties du village	
• Quelques services à la communauté : épicerie, boulangerie, pompe à essence, médecin, ...	
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.	

Tableau 3 - **TYPOLOGIE MORPHO-FONCTIONNELLE DES VILLAGES :** **3° VILLAGE MULTIFONCTIONNEL : FONCTION RESIDENTIELLE DOMINANTE, FONCTION DE SERVICES ET FONCTION INDUSTRIELLE DEVELOPPEE ET FONCTION AGRICOLE RESIDUELLE**	
Genèse agricole et postindustrielle	**Genèse agricole, industrielle et postindustrielle**
TYPE 5 : *Ex. : Nalinnes* *Han-sur-Lesse*	**TYPE 6 :** *Ex.: Gerpinnes* *Alle-sur-Semois*
• Gros village	
• Quelques bâtiments agricoles fonctionnels regroupés en 4 ou 5 fermes : noyaux de bâtiments traditionnels avec annexes plus récentes (stabulations, hangars, silos, etc...) La fonction agricole peut : a) rester intégrée à l'auréole villageoise : elle est alors le plus souvent rejetée dans quelques grosses exploitations à la périphérie du village. *Type 5a : Ex.: Nalinnes*	*Type 6a : Ex.: Gerpinnes*
b) être rejetée dans le finage : elle subsiste alors quasi exclusivement dans les fermes isolées dans le finage *Type 5b : Ex.: Han-sur-Lesse*	*Type 6b : Ex.: Alle-sur-Semois*
	• Sites d'extraction (le plus souvent désaffectés) : - carrière (sable, calcaire, craie, grès, ardoise, ...); - charbonnage (seulement à proximité du sillon industriel wallon); • Bâtiments industriels : - associés à un site d'extraction : bureaux, entrepôts, silos, fours à chaux, marbrerie, polissoir, ...; - associés à une autre activité industrielle : • métallurgie : fonderie, platinerie, ...; • textile : filature, bonneterie, confection, ...; • agro-alimentaire : sucrerie, brasserie, minoterie, ...; • Quartier industriel à proximité du siège de l'industrie : - alignement de maisons ouvrières (petits corons); - maisons d'employés; - « château industriel » (maison du directeur).
• Nombreuses anciennes petites fermes et maisons de manouvriers converties en résidences principales	
• Nombreuses maisons postindustrielles - dans l'auréole villageoise ou à sa périphérie immédiate; - en extensions linéaires le long des routes principales aux sorties du village. en lotissements greffés sur l'auréole villageoise	• Nombreuses maisons industrielles et postindustrielles • Maisons postindustrielles en lotissements greffés sur l'auréole villageoise
• Village « chef-lieu » siège de l'administration communale de la commune fusionnée	
• Petit centre de services à la communauté s'étendant sur la place villageoise et dans les rues principales : commerces, banques, cabinets médicaux, garages et pompes à essence, ...	
• Soit développement d'une zone commerciale à l'extérieur du village à un carrefour important sur une route nationale ou une voie de contournement : supermarché, jardinerie, matériaux de construction, garage, ...)	
• Soit développement de la fonction commerciale et du secteur Horeca dans le village et création d'infrastructures touristiques (camping, centre nautique, plaine de jeux, ...) à sa périphérie	
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.	

1.3.3. Paysages des centres urbains

La lecture des espaces-rues est une pratique relativement récente dans le travail des géographes. On ne s'étonnera pas de trouver dans ce travail une typologie non exhaustive des espaces-rues.
Les espaces-rues présentés ont été sélectionnés comme des exemples représentatifs des principaux types d'espaces-rues qui constituent les ***centres-villes*** wallons.

En ville, l'abondance des écrans que constituent les alignements de façades réduit considérablement l'ouverture et la profondeur du champ visuel. De plus, chaque déplacement de l'observateur, fût ce de quelques dizaines de mètres, lui donne à voir une nouvelle image de la ville.
La perception de la ville au quotidien est une perception mosaïque faite de l'accumulation d'images de portions réduites de l'espace urbain. C'est grâce à la mémorisation des paysages-rues qu'il perçoit, que l'homme est capable de structurer l'espace urbain qu'il parcourt.

Ainsi, l'objectif poursuivi par la lecture géographique des paysages urbains est de reconnaître dans l'image que le paysage-rue donne d'un espace-rue l'appartenance de ce dernier à l'une des phases d'urbanisation qui ont structuré la ville.

Le **paysage-rue** est l'image d'un espace urbain élémentaire : l'espace-rue. Cet espace est un artefact, une création humaine caractérisée par l'agencement dans l'espace d'éléments exclusivement culturels. L'**espace-rue** est un volume au sein duquel l'homme évolue : il est *dans* la rue ! La dimension horizontale de ce volume est constituée par la voirie, l'espace de circulation accessible à tous; sa dimension verticale, par les façades des bâtiments qui la bordent. Les alignements de façades créent les deux plans verticaux qui ferment l'espace-rue. Ils marquent la limite entre l'espace généralement public de la voirie et l'espace le plus souvent privé du bâti.
La voirie et le bâti créent le décor urbain qui conditionne les comportements spatiaux des usagers de la rue. Mais les usagers de l'espace-rue sont aussi des agents de transformation de l'espace. La rue n'est pas un espace figé. Elle est avant tout un lieu de la vie urbaine. Elle assure un certain nombre de fonctions qui tantôt attirent les usagers tantôt les font déserter la rue. Les fonctions qu'elle remplit créent son rythme de vie et transforment le cadre de vie qu'elle constitue.

Depuis sa création, parfois fort ancienne, l'espace-rue a connu des mutations qui, dans certains cas, ont profondément perturbé sa structure initiale. Néanmoins, la plupart des villes doivent leur structure spatiale actuelle à l'articulation d'espaces-rues contrastés qui correspondent aux principes d'urbanisation qui prévalaient au moment de leur construction. Dans la majorité des cas, le canevas de l'espace-rue reflète toujours la logique de sa création. Pour le géographe, l'espace-rue est un palimpseste*: derrière l'écriture urbaine contemporaine il faut lire les anachronismes urbanistiques qui permettent de replacer l'espace-rue dans la phase d'urbanisation qui l'a vu naître. La lecture de l'espace-rue s'inscrit dans une double logique : celle du présent et celle du passé. En analyse paysagère, la lecture géographique doit dès lors développer une triple approche de l'espace-rue : morphologique, fonctionnelle et rétrospective.

*1.3.3.1. **Clés de lecture du paysage-rue***

Les éléments du paysage-rue appartiennent à trois composantes paysagères principales : la **voirie**, le **bâti** et les **usagers**. Cependant, toutes les rues ne sont pas entièrement bordées de bâtiments. Le cordon bâti peut être interrompu par une friche, un jardin ou un parking, ou remplacé par un parc, voire la rive d'un cours d'eau : l'affectation de ces **parcelles non bâties** constitue une quatrième composante paysagère.
La rue se caractérise aussi par les dimensions relatives du bâti et de la voirie qui conditionnent la fermeture plus ou moins grande du volume de l'espace-rue. Le **gabarit**, qui permet d'apprécier le rapport entre la largeur de la voirie et la hauteur du bâti sous corniche, constitue dès lors la cinquième composante paysagère à prendre en compte dans la lecture géographique du paysage-rue.

L'abondance et la variété des éléments du paysage-rue rendent sa lecture systématique ardue. L'approche la plus efficace est déductive : à l'aide de critères d'observation appliqués au paysage-rue, on dégage la morphologie de l'espace-rue ce qui permet d'induire ses fonctions actuelles, l'époque de sa création et les époques de ses transformations.

Les critères d'observation, contenus dans la grille de lecture (cfr. encart), sont des éléments indicatifs auxquels il faut se référer plutôt que des points qu'il faut absolument cocher. L'outil d'observation, puis d'induction, est avant tout un guide de lecture auquel on se réfère. Son utilisation stricte est recommandée tant que l'on n'a pas acquis une expérience suffisante des espaces-rues pour pouvoir les classer au premier coup d'œil. Une fois la maîtrise de la typologie des espaces-rues assurée, la grille de lecture perd sa première utilité. Elle devient plus alors, une structure de référence pour décrire systématiquement un espace-rue.

Les composantes du paysage-rue les plus riches, mais aussi les plus complexes à décrire, sont la voirie et le bâti. Dans la grille de lecture, leur description occupe une place prioritaire et dominante. Cependant, l'identification de la morphologie et l'induction des fonctions de la voirie et du bâti surtout requièrent la maîtrise de démarches descriptives spécifiques et l'intégration de nombreux concepts architecturaux et

Grille de lecture géographique d'un paysage-rue					
Démarches		Eléments	Caractéristiques morphologiques et/ou fonctionnelles		Localisation relative
OBSERVATION	Voirie	Tracé			
		Pente			
		Chaussée			
		Equipements			
		Plantations			
		Limites			
OBSERVATION	Bâti	Maison type 1	Morphologie de la façade		Implantation du bâtiment
			Morphologie du pignon		
			Morphologie de la toiture		
		Maison type 2	Morphologie de la façade		Implantation du bâtiment
			Morphologie du pignon		
			Morphologie de la toiture		
		...			
		Immeuble	Morphologie de la façade		Implantation du bâtiment
			Morphologie du pignon		
			Morphologie de la toiture		
		...			
OBSERVATION	Gabarit	Largeur voirie >, = ou < hauteur du bâti			
	Parcelles non bâties	Parcs, jardins,... Friches, chantiers,...			
	Usagers	Types			
		Trafic			
INDUCTION	Types	Type de voirie : Type de bâti :			
	Epoque : Phase d'urbanisation	Epoque de création de la voirie: Epoque de transformation de la voirie: Epoque de construction du bâti : Epoque de transformation du bâti :			
	Fonctions	Fonction de la voirie : Fonction(s) du bâti :			

urbanistiques. On peut au besoin faire appel à des outils auxiliaires qui permettent de porter un regard plus approfondi sur le bâti et la voirie (cfr. Publications du CEFOGEO/FUNDP, D. BELAYEW & *al*., 1994).

1° **La voirie**

La description de la voirie s'appuie sur l'identification des caractéristiques morphologiques et fonctionnelles de ses éléments et sur leur localisation les uns par rapport aux autres dans l'espace que constitue la voirie. Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

– le **tracé** (rectiligne, sinueux, ...);
– la **pente** (insignifiante, faible, moyenne, ...);
– la **chaussée** : largeur, revêtement, marquage, ...;
– les **équipements** : trottoirs, caniveaux, ...;
– les **plantations** (arbres, parterres, ...);
– les **limites** (bâti, parkings, jardins, ...).

2° **Le bâti**

En ville, même s'ils constituent des repères architecturaux remarquables, les monuments et les bâtiments publics sont rares en regard des bâtiments privés. Ce qui intéresse dès lors prioritairement le géographe dans la lecture du bâti, c'est l'identification de la **morphologie** et de **localisation relative** des maisons et des immeubles privés qui bordent la voirie. De ces observations, il peut induire la ou les **fonctions** des bâtiments.
Il serait vain de vouloir observer systématiquement chaque bâtiment de l'espace-rue. Il convient dès lors d'établir une typologie du bâti en classant les bâtiments en groupes morphologiquement et/ou fonctionnellement homogènes. Les caractéristiques de chaque groupe défini sont alors identifiées par la description d'un bâtiment échantillon choisi comme exemple représentatif d'un ensemble. Le travail peut s'avérer fastidieux dans les espaces-rues où le bâti est hétérogène. Dans la plupart des rues cependant, le bâti peut être considéré comme homogène par l'observateur qui, au delà des spécificités apparentes reconnaît les similitudes architecturales et/ou fonctionnelles des bâtiments.

L'observation d'un bâtiment urbain reste souvent limitée à celle de sa façade, seul élément visible depuis la voirie. La description de la **morphologie de la façade** passe par l'identification des éléments suivants :

– dimensions : largeur, hauteur;
– matériaux (brique, pierre, ...);
– baies : types, caractéristiques, ...;
– accessoires (ancres, millésime, ...);
– structure : disposition des différents éléments sur la façade.

Ces observations peuvent dans certains cas être complétées par la description de la **morphologie du pignon** et de la **morphologie de la toiture**.
La morphologie du bâtiment permet dans la majorité des cas d'induire sa ou ses fonctions. Reste alors à préciser sa localisation par rapport aux autres bâtiments et par rapport à la voirie : son **implantation**.

3° **Le gabarit**

La voirie et le bâti, par leurs dimensions relatives définissent le volume de l'espace-rue. En mesurant le rapport entre la largeur de la voirie et la hauteur du bâti sous corniche on décrit le gabarit de la rue.

4° **Les parcelles non bâties**

Les limites de la voirie sont parfois constituées de parcelles non bâties. Leurs affectations peuvent présenter des qualités paysagères élevées : parcs, jardins, etc. Le plus souvent elles sont médiocres voire désastreuses : chantiers, friches, etc.

5° **Les usagers**

Les usagers sont par essence des éléments mobiles et éphémères de l'espace-rue. Néanmoins, piétons, cyclistes et automobilistes constituent des *types* d'usagers différents qui par leur abondance ou leur discrétion conditionnent l'ambiance de l'espace-rue. Dans une majorité de cas, le trafic automobile caractérisé par son intensité et sa vitesse est un élément également déterminant.

1.3.3.2. ***Structure spatiale de base***

La description des composantes du paysage-rue une fois terminée, il faut induire la structure spatiale de base au sein de l'espace-rue. Cette structure résulte des fonctions assurées aujourd'hui par l'espace-rue mais aussi de sa genèse. Sa structure spatiale actuelle est définie par la combinaison dans l'espace, d'éléments morphologiques et fonctionnels présents et passés.
Il est dès lors indispensable de rechercher par la lecture rétrospective les logiques spatiales qui prévalaient au moment de la création de l'espace-rue pour comprendre sa structure actuelle. Il faut le replacer dans le contexte historique de la période qui l'a vu naître; retrouver la phase d'urbanisation à laquelle il appartient.

La synthèse descriptive de la structure spatiale de l'espace-rue implique deux opérations méthodologiques complémentaires :

– l'identification du **type** et des **fonctions** de la voirie et du bâti;
– l'identification de l'**époque de création** et des **époques de transformation** de la voirie et du bâti.

Le travail est au départ de type inductif : il s'appuie sur la capacité de l'observateur à décoder les caractéristiques morphologiques qu'il a perçues. Mais, pour être mené à bien, le décodage exige la maîtrise de références qui permettent l'interprétation des signes relevés dans le paysage-rue. Seule la connaissance de modèles de référence apporte alors une aide efficace. La description de l'espace-rue procède ainsi à la fois d'une démarche inductive et d'une démarche déductive.

1.3.3.3. ***Typologie d'espaces-rues***

Les espaces-rues présentés ci-après ont été sélectionnés comme des exemples représentatifs des principaux types d'espaces-rues qui constituent les ***centres-villes*** *wallons. Ce sont des échantillons qui peuvent être utilisés comme références pour aider à l'interprétation des observations paysagères. Ils ont été choisis dans les centres de deux villes (Namur et Nivelles) auxquels les outils de lecture paysagère ont été appliqués ces dernières années. Une généralisation de l'application des grilles de lecture géographique des paysages-rues à l'ensemble des villes wallonnes permettrait de construire un référentiel plus complet, notamment en y incluant les boulevards, les parcs et les extensions de banlieue.*

Chaque exemple choisi est présenté par des documents iconographiques : photographies d'un paysage-rue et d'un bâtiment représentatif du bâti de l'espace-rue; schéma du gabarit et extrait du plan cadastral récent. Ces représentations sont accompagnées d'un commentaire descriptif dont la structure est calquée sur celle de la grille de lecture proposée en encart (cfr. p. 56).

1° **Un espace-rue de type « urbanisation médiévale (11e - 14e siècles) associée à un bâti 17e - 18e siècles »** *(figure 21)*
Localisation : Namur, rue de la Croix (rue du centre historique située entre la rue du Collège et la rue de l'Ange).

a) Voirie

- Voirie sinueuse, plane et d'une largeur moyenne de 6 m;
- Chaussée en pavés de béton;
- Caniveau central en pierre bleue;
- Absence de marquage au sol;
- Absence de trottoir;
- Eclairage public par lanternes;
- Voirie bordée de bâtiments sur ses deux côtés;
- Circulation piétonne exclusivement.

b) Le bâti

- Le bâti est homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 4 m de façade, 3 travées* et 3 niveaux;
    - un mur de façade composé d'un panneautage de briques et de cordons* larmiers* reliant les seuils des fenêtres et traversant toute la façade;
    - millésime 1718;
    - au rez-de-chaussée, une vitrine de magasin, de style 19e siècle, occupant toute la largeur de la façade; deux portes piétonnes donnant accès l'une au magasin l'autre aux étages;
    - aux étages : 3 fenêtres verticales à 1 jour délimitées par des meneaux* en pierre de taille à dé saillant; linteaux droits et en calcaire; châssis en PVC;
    - corniche en pierre en cavet.
  - implantation :
    accolé aux autres, aligné et parallèle à la voirie.

  Le bâti est dominé par des maisons traditionnelles de style classique du 18e siècle.

c) Le gabarit

Gabarit étroit : la hauteur des maisons est supérieure à la largeur de la voirie.

d) Les usagers

La rue est très fréquentée par les piétons.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

Espace - rue commercial (boutiques de luxe) et résidentiel (aux étages) associé à une voirie de desserte**.** Son parcellaire (profond, étroit et irrégulier) et sa voirie en fait un échantillon de l'urbanisation médiévale. Le bâti quant à lui, date principalement du 18e siècle.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation médiévale (11e - 14e siècles) » :

Bouvignies : rue Richier
Dinant : rue des Trois Escabelles (Quartier St Nicolas)
Mons : rue des Clercs
Nivelles : rue du Coq (Quartier St Jacques)
Tournai : rue des Jésuites

Paysage-rue

Bâtiment type

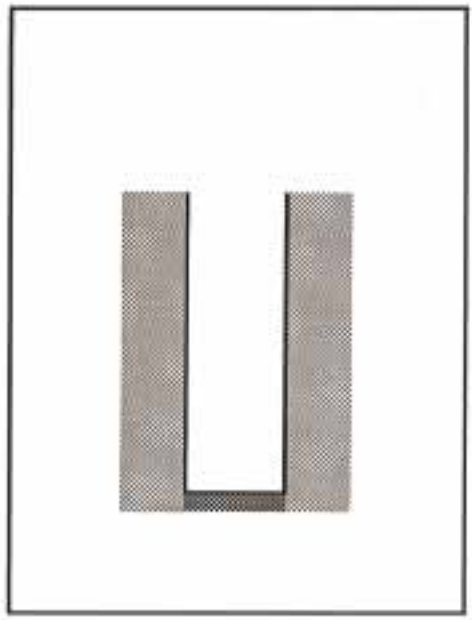

Gabarit

Plan de l'espace-rue

2° **Un espace-rue de type « urbanisation au temps de l'absolutisme (15e - 18e siècles) »** *(figure 22)*

Localisation : Namur, place Saint Aubain.

a) La voirie

- Place de forme trapézoïdale; 100 m de large et 40 m de profondeur;
- Chaussée asphaltée, en mauvais état; occupée par une aire de parking avec couloirs d'accès (côté cathédrale) et une chaussée à deux voies pour une circulation à double sens (côté palais du gouverneur). Marquage au sol : aires de stationnement, passages piétonniers, sens giratoire;
- Trottoirs de 3 m de large en pavés de grès, limité par une bordure en calcaire;
- Caniveaux latéraux;
- Eclairage public, panneaux de circulation, cabine téléphonique et horodateurs sur les trottoirs;
- Voirie bordée de bâtiments sur ses quatre côtés : cathédrale faisant face au palais provincial.

b) Le bâti

- Le bâti est relativement hétérogène : bâtiments publics monumentaux, hôtels de maître et maisons privées construits entre le 17e et le 20e siècles. Dominante architecturale du 18e siècle notamment le palais du gouverneur (1728-1730) et la cathédrale Saint Aubain (1751).
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 7,5 m de façade, 3 travées et 2 niveaux;
    - un mur de façade constitué de panneaux de briques entourés de pierres de taille. Cordons larmiers et pilastres à refends* latéraux;
    - au rez-de-chaussée, porte cochère à arc en plein cintre, à deux vantaux* et baie d'imposte surmontée d'une allège* millésimée 1618. Deux grandes fenêtres verticales à volets de bois et encadrement à listel* en pierre de taille;
    - aux étages : 3 fenêtres à 1 jour* à encadrement à listel et à dé saillant. Châssis en bois;
    - toiture en ardoise à la Mansart à 3 lucarnes en bâtières. Corniche en cavet en bois avec base en pierre.
  - implantation:
    accolé aux autres, aligné et parallèle à la voirie.
    = hôtel de maître traditionnel de style classique du 17e siècle.

Hormis les deux bâtiments monumentaux (cathédrale et palais du gouverneur), le bâti est dominé par les hôtels de maître du 17e et du 18e siècles de style baroque et de style classique.

c) Le gabarit

Le gabarit est monumental, la voirie est nettement plus large que la hauteur des façades.

d) Les usagers

Circulation automobile intense; très nombreux véhicules en stationnement jusque sur le parvis de la cathédrale.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

Cette place remplit diverses fonctions : religieuse, administrative, commerciale, HORECA et résidentielle. La voirie a une fonction de collecte et de desserte.
L'espace-place s'articule entre l'ancien palais épiscopal (palais du gouverneur), symbole du pouvoir temporel, et la cathédrale, symbole du pouvoir spirituel. La structure de la place magnifie le pouvoir de l'évêque qui l'a faite construire. La noblesse et la bourgeoisie ont complété la place par la construction des hôtels de maître assurant ainsi l'évêque de leur soutien.
En fonction de son bâti et de sa voirie cette place est un échantillon de l'urbanisation du temps de l'absolutisme du 17e - 18e siècles.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation au temps de l'absolutisme (15e - 18e siècles) » :
Charleroi : place Charles II
Philippeville : place d'Armes
Tournai : rue St Jacques

Paysage-rue

Bâtiment type

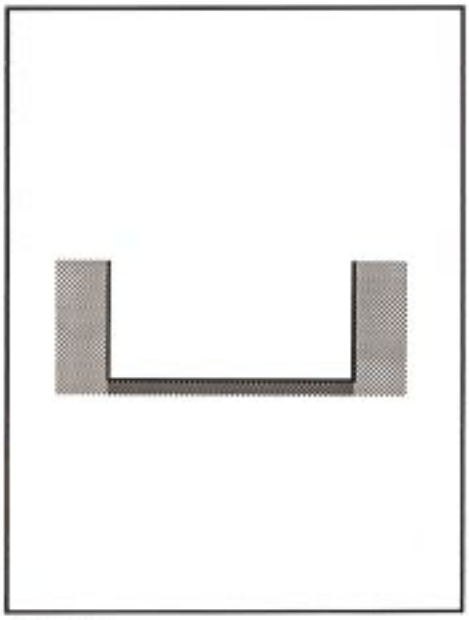

Gabarit

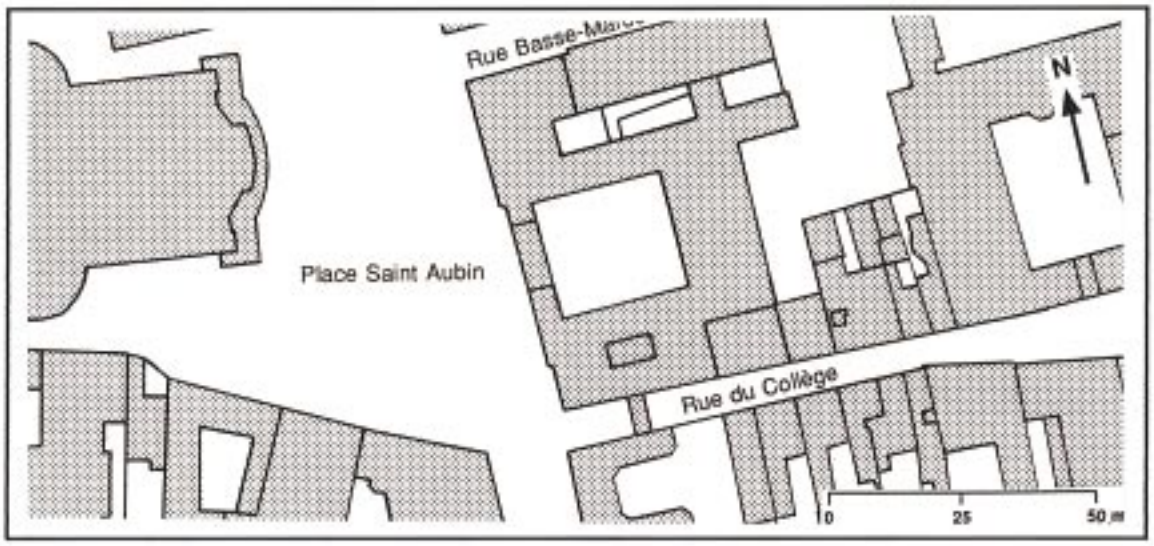

Plan de l'espace-rue

Figure 22 - **Un espace-rue de type " urbanisation au temps de l'absolutisme (15e - 18e siècles) ".**
Namur, place Saint Aubin
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur

3° **Un espace-rue de type « urbanisation industrielle néoclassique (1800 - 1850) »** *(figure 23)*

Localisation : Namur, rue Pépin.

a) La voirie

- Voirie rectiligne en légère pente et d'une largeur de 8 m;
- Chaussée asphaltée. Circulation à sens unique et stationnement autorisé des deux côtés. Marquage au sol;
- Trottoirs de 1,20 m de large, dallés de carreaux de béton et limités par une bordure en calcaire;
- Deux caniveaux latéraux;
- Panneaux de signalisation routière et horodateurs sur les trottoirs;
- La voirie est bordée de bâtiments sur ses deux côtés.

b) Le bâti

- Le bâti est relativement homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 7 m de façade, 4 travées et 3 niveaux;
    - un mur de façade en briques et recouvert d'un enduit peint en blanc; un soubassement enduit, peint en gris. Étages délimités par des cordons de pierres reliant les appuis de fenêtres. Trous de boulin* sous la corniche;
    - au rez-de-chaussée, une porte piétonne précédée d'un seuil en calcaire. Fenêtres verticales à un jour et à encadrement en pierre de taille peint en blanc;
    - aux étages : 4 hautes fenêtres verticales occupant pratiquement toute la largeur de la façade. Encadrement en pierre de taille peint en blanc. Châssis de bois peint en brun. Appui en pierre de taille peint en blanc.
  - implantation :
    accolé aux autres, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment de style néoclassique, construit dans la première moitié du 19e siècle.

Le bâti est dominé par des maisons de style néoclassique 19e siècle.

c) Le gabarit

Gabarit fermé : la largeur de la voirie est légèrement inférieure à la hauteur des maisons.

d) Les usagers

Trafic automobile généralement calme; nombreuses voitures en stationnement.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La rue est un espace-rue à fonction résidentielle dominante. Notons la présence de quelques commerces et de nombreuses professions libérales. La voirie assure la desserte du quartier.
En fonction de son bâti et de sa voirie, c'est un échantillon de l'urbanisation industrielle néoclassique du début du 19e siècle.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation industrielle néoclassique (1800 - 1850) » :
Charleroi : place E. Buisset
Namur : rue Blondeau
Nivelles : rue de Namur (Quartier de la gare)
Tournai : rue Royale

Paysage-rue

Bâtiment type

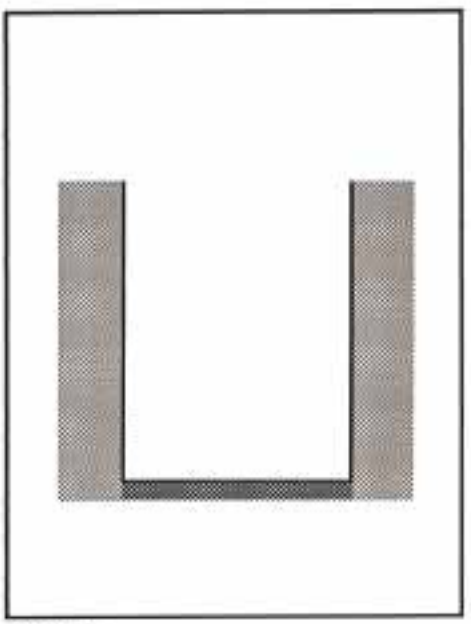

Gabarit

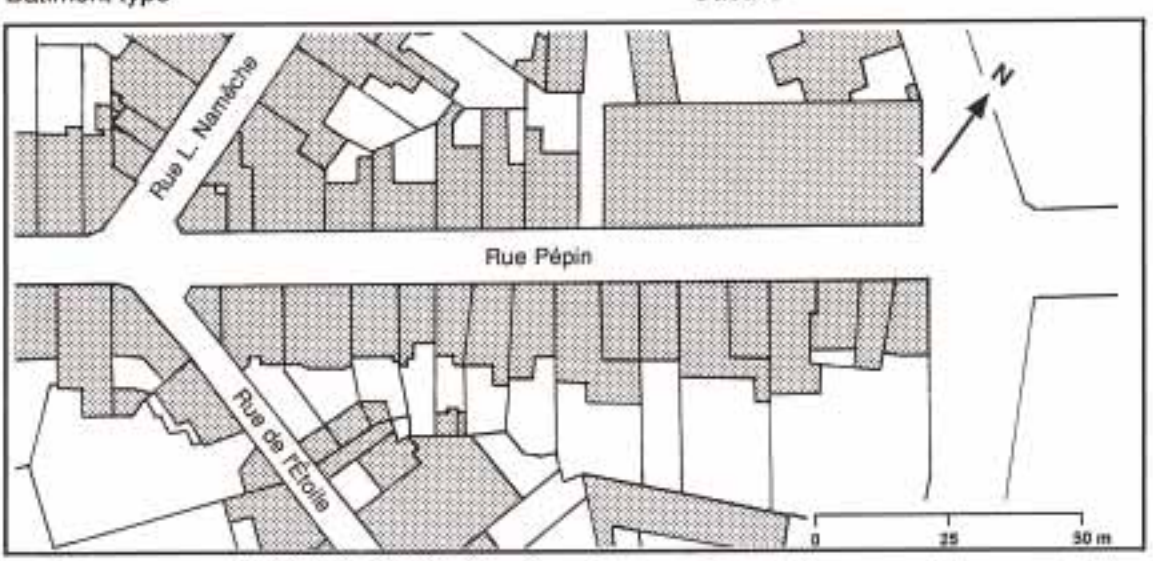

Plan de l'espace-rue

4° **Un espace-rue de type « urbanisation industrielle éclectique* (1850-1920) »** *(figure 24)*

Localisation : Namur, place Léopold (place située au carrefour du boulevard Cauchy et du pont de Louvain)

a) La voirie

- Voirie circulaire (entourant un îlot de verdure) en légère pente d'une largeur de 25 m. Le diamètre de la place est d'environ 120 m;
- Chaussée asphaltée en bon état. Circulation à sens unique; stationnement autorisé du côté droit. Marquage au sol (2 à 3 bandes de circulation, passages piétonniers, îlots directionnels);
- Trottoirs de 3,5 m côté bâti et d'1,5 m autour de l'îlot de verdure; asphaltés ou pavés; limités par une bordure en calcaire;
- Deux caniveaux latéraux;
- Pylônes supportant l'éclairage public et panneaux de signalisation routière sur les trottoirs;
- La voirie est bordée de bâtiments sur la moitié basse de son côté extérieur; l'autre moitié est circonscrite par la voie ferrée. Son côté intérieur enserre une pelouse plantée d'arbres au milieu de laquelle trône une statue de Léopold Ier.

b) Le bâti

- Le bâti est relativement homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 6 à 8 m de façade, 4 niveaux et 3 travées;
    - un mur de façade construit en briques industrielles, souligné par de nombreux cordons larmiers en pierres de taille calcaire; soubassement en pierres calcaires;
    - au rez-de-chaussée, une porte piétonne latérale à baie d'imposte* précédée d'un seuil, et deux fenêtres verticales à un jour, aux châssis en bois;
    - aux étages, trois baies dont une fenêtre et deux portes-fenêtres jumelées donnant accès à un balcon à balustrade en pierre aux deux premiers étages et en fer forgé au troisième étage. Ces ouvertures verticales sont encadrées de linteaux et piédroits* à listel et en pierres de taille calcaire. Les châssis sont en bois;
    - toiture en éternit avec une vaste lucarne à bâtière très décorée. Corniche en bois et à modillons*, soutenue par 4 consoles massives.
  - implantation :
    accolé aux autres bâtiments, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment de type « éclectique », construit vers 1870.

Le bâti est dominé par des maisons de type « éclectique » à l'exception de quelques bâtiments construits dans les années 1950-1960, et d'un parking à étages en béton armé (années 70) en rupture complète avec le bâti dominant. Le parcellaire est géométrique et standardisé.

b) Parcelles non bâties

Le côté nord de la place est limité par les voies de chemin de fer et le pont de Louvain. Le centre de l'espace-rue est occupé par un îlot de verdure arboré.

c) Le gabarit

Gabarit très aéré : la largeur de la voirie est supérieure à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

Trafic automobile intense mais relativement lent; on note quelques voitures en stationnement perpendiculairement à la bordure.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La place Léopold est un espace-rue résidentiel et commercial associé à une voirie de collecte de la circulation. Il s'agit d'un rond-point qui permet le raccordement des boulevards de ceinture avec une chaussée (Chaussée de Louvain).
C'est un exemple typique de place créée dans la seconde moitié du 19e siècle (1868) sur l'emplacement d'une ancienne enceinte fortifiée. En fonction de son bâti et de sa voirie, c'est un échantillon de l'urbanisation industrielle éclectique de la fin du 19e siècle.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation industrielle éclectique (1850-1920) » :*
Charleroi : rue L. Bernus
Tournai : place V. Carbonelle

Paysage-rue

Bâtiment type

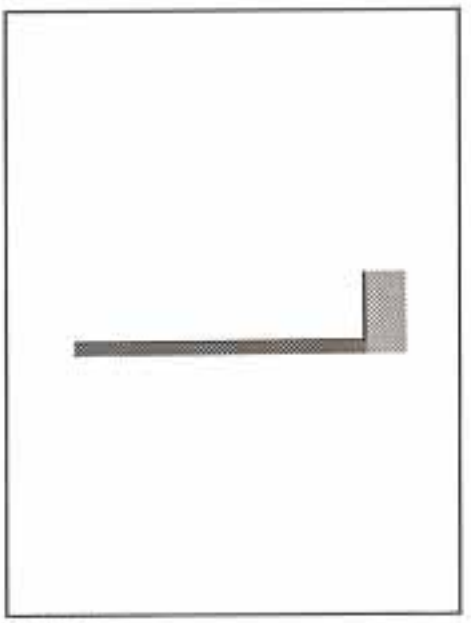

Gabarit

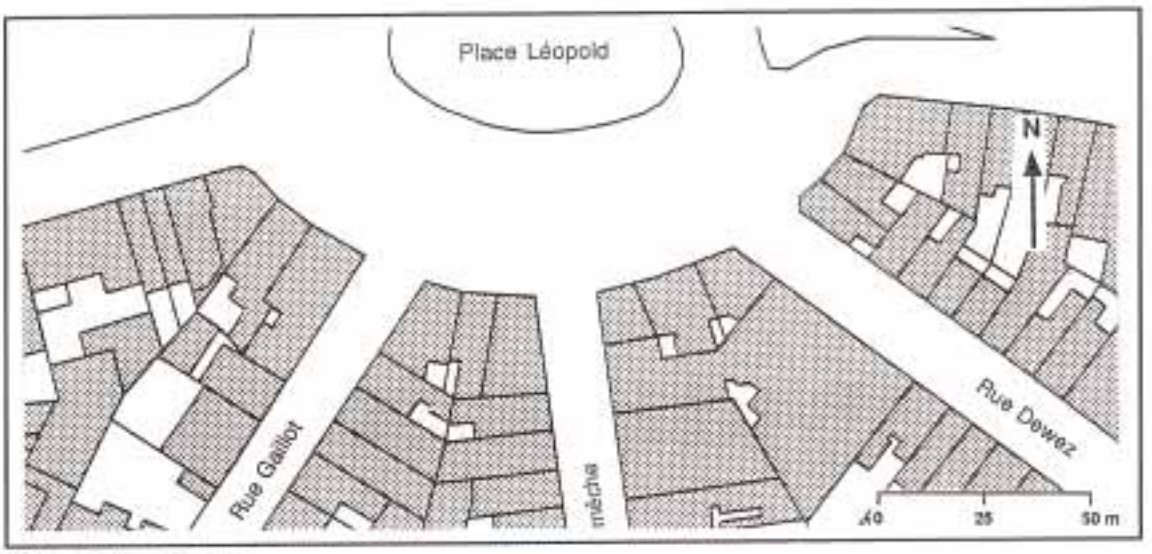

Plan de l'espace-rue

5° **Un espace-rue de type « urbanisation industrielle, rue ouvrière (1800-1914) »** *(figure 25)*

Localisation : Nivelles, rue G. Leman (rue du quartier de la gare, perpendiculaire à la rue de Namur).

a) La voirie

- Voirie rectiligne, en pente moyenne, d'une largeur de 7 m;
- Chaussée asphaltée de 4 m de large; une voie de circulation à sens unique; emplacements de stationnement alternatif; pas de marquage au sol;
- Trottoirs de 1,5 m de large, recouverts de dalles de béton, limités par une bordure en béton;
- Deux caniveaux latéraux;
- La voirie est entièrement bordée de bâtiments.

b) Le bâti

- Le bâti est homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 4 m de façade, 2 niveaux et demi, 2 travées;
    - un mur de façade en briques industrielles poreuses (probablement enduites à l'origine); un soubassement en calcaire taillé;
    - au rez-de-chaussée, une porte piétonne à baie d'imposte et simple vantail avec encadrement et seuil en calcaire; châssis en bois verni. Fenêtre rectangulaire verticale à un jour avec encadrement en briques et appuis en calcaire posé sur une fausse console en briques; châssis en bois peint en blanc; caisson à volet appliqué à l'extérieur de la fenêtre. Soupirail dans le soubassement sous la fenêtre; registre à charbon dans le trottoir devant la porte;
    - au premier étage, 2 fenêtres rectangulaires verticales à un jour avec encadrement en briques et appuis en calcaire posé sur une fausse console en briques; châssis en bois peint en blanc;
    - au deuxième étage, 2 petites fenêtres rectangulaires horizontales à un jour avec encadrement en briques et appuis en calcaire; châssis en bois peint en blanc;
    - corniche simple en bois peint en blanc;
    - descente de gouttière du côté droit de la façade.
  - implantation :
    accolé aux autres bâtiments, aligné et parallèle à la voirie.
    = maison ouvrière d'inspiration néoclassique dont l'enduit à été supprimé.

Le bâti est caractérisé par les maisons ouvrières uniformes, construites durant la seconde moitié du siècle dernier.

c) Le gabarit

Gabarit équilibré : la largeur de la voirie est pratiquement identique à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

Trafic automobile et piétonnier quasi inexistant; voitures en stationnement devant chaque maison (absence de garage).

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La rue G. Leman est un espace-rue exclusivement résidentiel associé à une voirie de desserte.
C'est un exemple typique d'espace-rue ouvrier créé dans la seconde moitié du 19e siècle dans un ancien faubourg à proximité d'une gare.

Exemple d'autres espaces-rues de type « urbanisation industrielle, rue ouvrière (1800-1914) » :
Charleroi : (Quartier de la rue P. Janson à Dampremy) impasses Chausteur et rue de Marchienne.

Paysage-rue

Bâtiment type

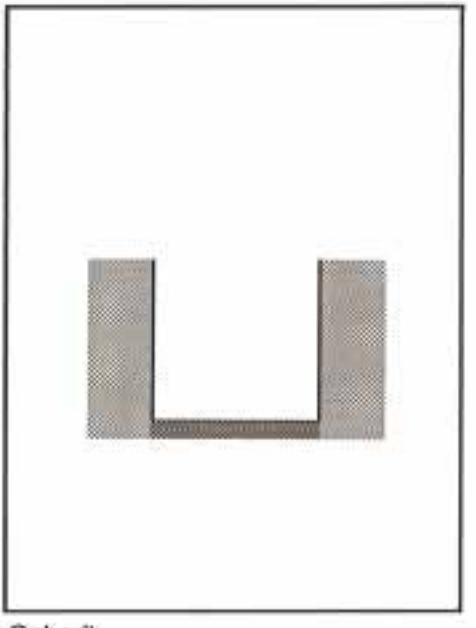

Gabarit

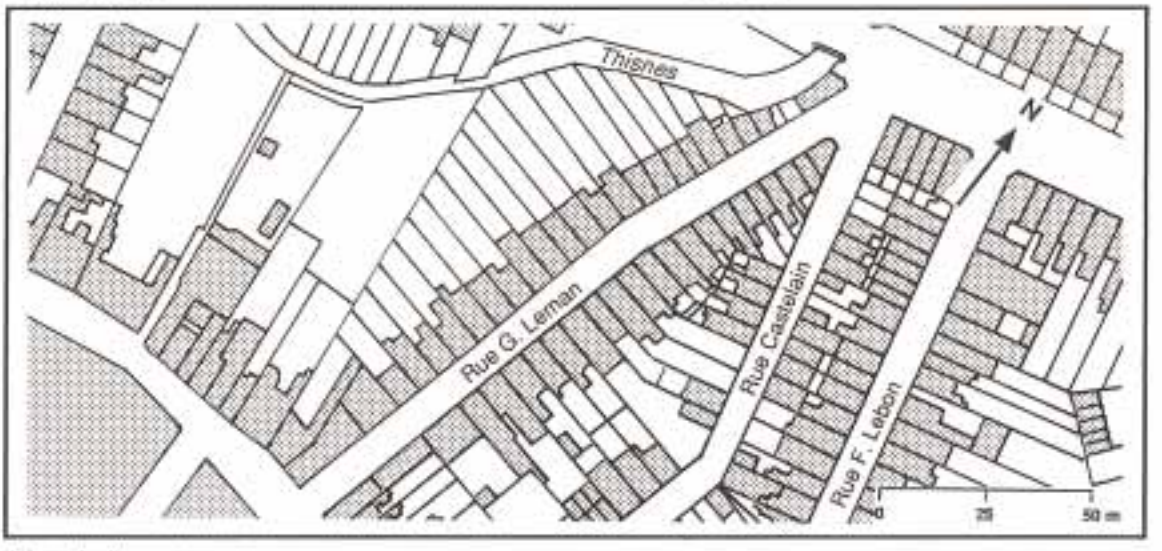

Plan de l'espace-rue

6° **Un espace-rue de type « urbanisation de reconstruction de l'entre-deux-guerres (1918-1925) »** *(figure 26)*

Localisation : Namur, rue de Marchovelette (rue du centre-ville située entre la rue de l'Ange et la place d'Armes).

a) La voirie

- Voirie curviligne en très légère pente, d'une largeur de 15 m;
- Chaussée asphaltée en bon état. Circulation à sens unique; stationnement autorisé des deux côtés. Marquage au sol;
- Trottoirs de 2,5 m de large, dallés (carreaux de béton), limités par une bordure en pierre bleue;
- Deux caniveaux latéraux;
- Panneaux de signalisation et horodateurs sur les trottoirs;
- La voirie est bordée de bâtiments sur ses deux côtés.

b) Le bâti

- Le bâti est homogène du côté droit de la rue; hétérogène du côté gauche.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 6 m de façade, 4 niveaux et 3 travées;
    - un mur de façade construit en briques industrielles lisses, décoré de cordons larmiers en pierre de taille calcaire;
    - au rez-de-chaussée, une grande baie vitrée occupant toute la largeur de la façade et comportant une double porte; les châssis sont en aluminium;
    - aux étages : au 1er et au 3e étage, trois fenêtres verticales à encadrement en calcaire taillé et châssis en bois peints en blanc. Au 2e étage, un imposant balcon en calcaire taillé posé sur 4 volumineuses consoles occupe toute la largeur de la façade percée de 3 portes-fenêtres;
    - toiture en bâtière à couverture d'ardoises, percée d'une lucarne en bâtière à fronton;
    - une corniche en bois surmonte une base de pierre calcaire moulurée.
  - implantation :
    accolé aux autres bâtiments, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment de type « éclectique tardif » construit au début des années 20.

Le bâti est composé, sur le côté droit de la rue, de maisons de rapport de type « éclectique tardif » d'inspiration traditionnelle. Le côté gauche de la rue est déséquilibré par un bâtiment volumineux de style contemporain (magasin Innovation) en rupture complète avec le bâti dominant de la rue.

c) Le gabarit

Gabarit équilibré : la largeur de la voirie est pratiquement identique à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

Rue très animée à la fois par les piétons et par les automobilistes; on note très souvent de nombreuses voitures en stationnement.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La rue de Marchovelette est un espace-rue à dominante commerciale avec çà et là des étages à fonction résidentielle, associé à une voirie de desserte et surtout de collecte de la circulation entre le haut et le bas de la ville.
C'est un exemple d'espace-rue reconstruit après les destructions de la première Guerre Mondiale (1921-1922). En fonction plus du bâti que de sa voirie, c'est un échantillon de l'urbanisation de reconstruction de l'entre-deux-guerres.

Exemple d'autre espace-rue de type « urbanisation de reconstruction de l'entre-deux-guerres » (1918-1925) :
Dinant : Grand'rue.

Paysage-rue

Bâtiment type

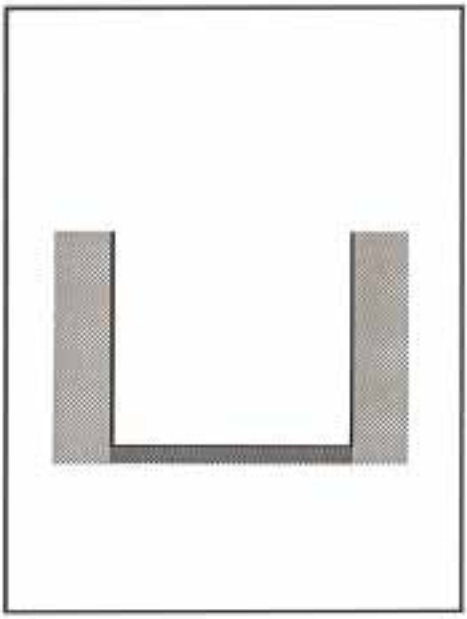

Gabarit

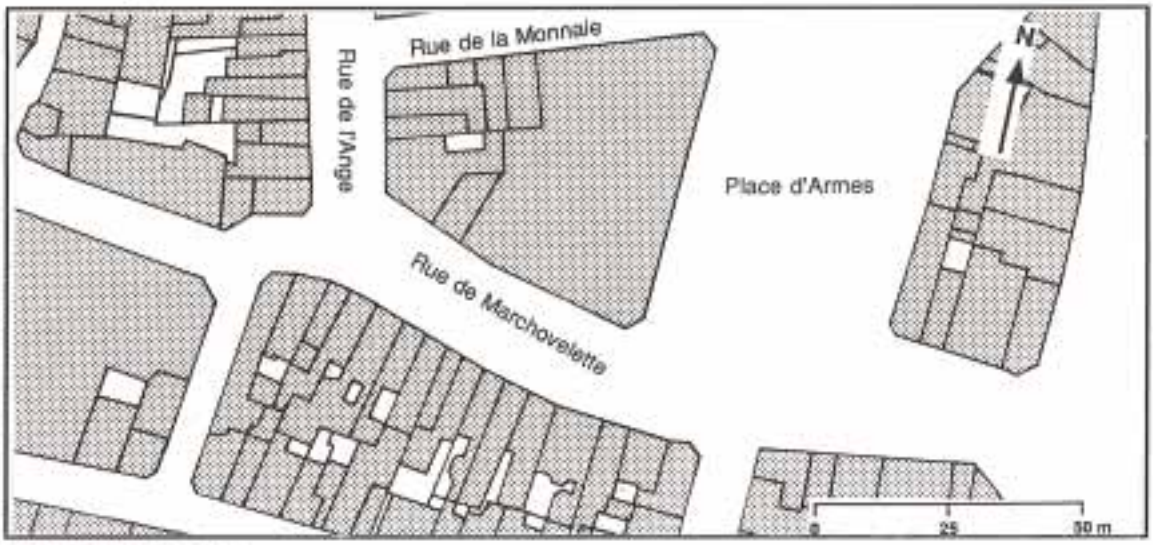

Plan de l'espace-rue

7° **Un espace-rue de type « urbanisation de l'entre-deux-guerres (1920-1935) »** *(figure 27)*

Localisation : Namur, rue des Carmes (entre la rue des Croisiers et la rue Saint Joseph; rue reliant le centre historique à la gare, parallèlement à la rue de Fer).

a) La voirie

- Voirie légèrement sinueuse et en faible pente, d'une largeur d'environ 10 m.
- Chaussée asphaltée et pavée à certains endroits. Circulation à sens unique; stationnement autorisé des deux côtés avec marquage au sol;
- Trottoirs de 2 mètres de large, en pavés de béton et limités par une bordure en pierre bleue. Ils présentent çà et là des saillies qui réduisent la largeur de la chaussée;
- Deux caniveaux latéraux;
- Le mobilier urbain est composé de quelques jardinières en béton lavé ou en pavés de marbres rouges et de bancs métalliques disposés sur les trottoirs;
- La voirie est bordée par des bâtiments des deux côtés.

b) Le bâti

- Le bâti est relativement homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie
    - 6 m de façade, 4 niveaux et 2 travées;
    - un mur de façade construit en briques industrielles lisses avec décrochements en relief;
    - au rez-de-chaussée, une devanture de magasin (qui occupe toute la largeur de la façade) percée de deux portes;
    - aux étages, fenêtres horizontales en « bow-windox »*, à rambade en fer forgé et à chassis en bois. Le mur sous corniche et les allèges sont en pierre reconstituée et sont décorés de motifs végétaux stylisés;
    - corniche en escalier et en pierre reconstituée;
  - implantation :
    accolé aux autres bâtiments, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment de style « Art-déco » construit en 1933 et 1934.

Le bâti est dominé par les bâtiments de style « Art-déco ». Quelques bâtiments de styles éclectisme tardif et cubisme international sont également présents.

c) Le gabarit

Gabarit équilibré : la largeur de la voirie est sensiblement égale à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

La rue est très animée et fréquentée aussi bien par les piétons que par les automobilistes; on note d'ailleurs de nombreuses voitures en stationnement.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La rue des Carmes est un espace-rue à la fois commerçant et résidentiel associé à une voirie de desserte. En fonction plus de son bâti que de sa voirie, c'est un échantillon de l'urbanisation de l'entre-deux-guerres.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation de l'entre-deux-guerres (1920-1935) » :
Charleroi : avenue J. Henin
Nivelles : avenue Général Jacques
Tournai : boulevard du Roi Albert

Paysage-rue

Bâtiment type

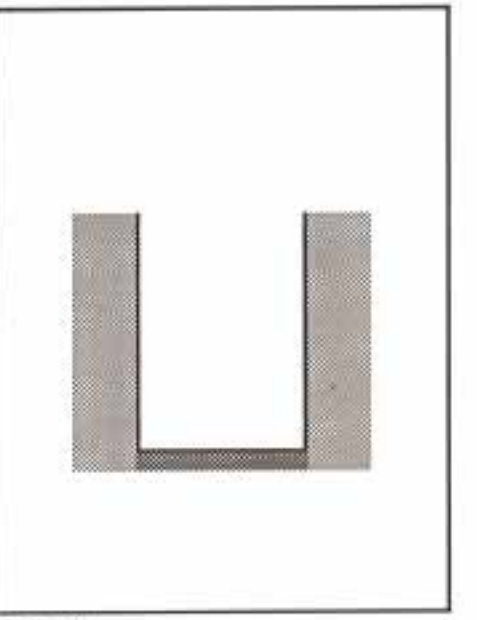

Gabarit

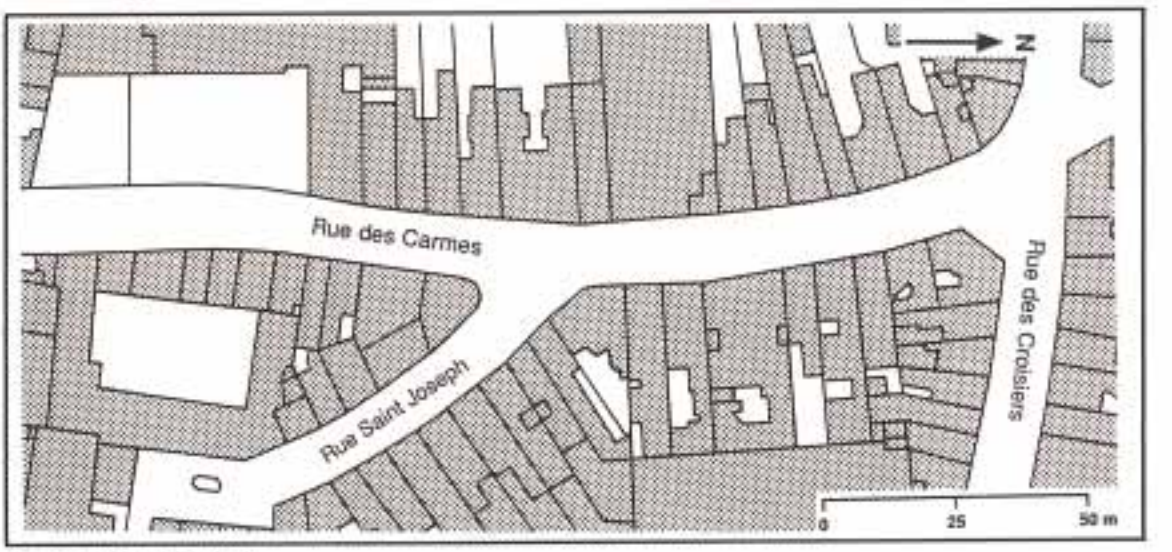

Plan de l'espace-rue

8° **Un espace-rue de type « urbanisation de reconstruction de l'après deuxième guerre mondiale (1945-1955) »** *(figure 28)*

Localisation : Nivelles, rue de Namur (rue du centre-ville assurant la liaison entre la Grand'Place et la gare).

a) La voirie

- Voirie rectiligne et horizontale, d'une largeur de 8 m;
- Chaussée asphaltée. Une voie de circulation à sens unique; emplacements de stationnement marqués des deux côtés;
- Trottoirs de 1,5 m de large, dallés (carreaux de béton), limités par une bordure en calcaire;
- Deux caniveaux latéraux;
- Paramètres et panneaux de signalisation routière sur les trottoirs;
- La voirie est entièrement bordée de bâtiments.

b) Le bâti

- Le bâti est homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 6 m de façade et 3 niveaux;
    - mur de façade construit en briques industrielles; un soubassement en pierres de taille calcaire;
    - au rez-de-chaussée, une large fenêtre horizontale occupant les 3/4 de la façade avec une porte piétonne intégrée (vitrine d'un commerce); une porte piétonne latérale; les châssis en bois peints en blanc;
    - aux étages, larges fenêtres horizontales (occupant pratiquement toute la largeur de la façade) à encadrement en briques et appuis en calcaire taillé; meneaux en béton divisant les fenêtres en 4 jours; châssis en bois peints en blanc;
    - corniche en PVC, descente de gouttière latérale en zinc, enseigne commerciale lumineuse, plaque commémorative de l'incendie de mai 40 au dessus de la porte piétonne latérale; un interphone et une sonnette (porte latérale); deux boîtes aux lettres.
  - implantation:
    accolé aux autres, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment du type « petit immeuble de rapport » (commerce au rez-de-chaussée, appartements aux étages), construit à la fin des années 40.

Le bâti est dominé par les petits « immeubles de rapport » construits à la fin des années 40 dans un style architectural fonctionnel homogène. Les commerces des rez-de-chaussée ont subi une modernisation ultérieure.

c) Le gabarit

Gabarit équilibré : la largeur de la voirie est sensiblement égale à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

La rue est très animée : circulation automobile intense quoique lente; nombreuses voitures en stationnement (pourtant limité dans le temps); arrêt fréquent en double file de camions et camionnettes venant approvisionner les commerces. Circulation piétonne dense.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

Ce tronçon de la rue de Namur est à la fois une rue commerçante et résidentielle. La voirie collecte le trafic entre la Grand'place et la Gare.
L'espace-rue, très homogène est une création de la fin des années 40. Il s'agit d'un espace-rue reconstruit au lendemain du bombardement et de l'incendie du centre de Nivelles en mai 1940.
Cet espace-rue est un échantillon de l'urbanisation de reconstruction de l'après deuxième Guerre mondiale.

Exemples d'autres espaces-rues de type « urbanisation de reconstruction de l'après deuxième guerre mondiale » (1945-1955) :
Tournai : Grand'place
Namur : rue J. Billart

Paysage-rue

Bâtiment type

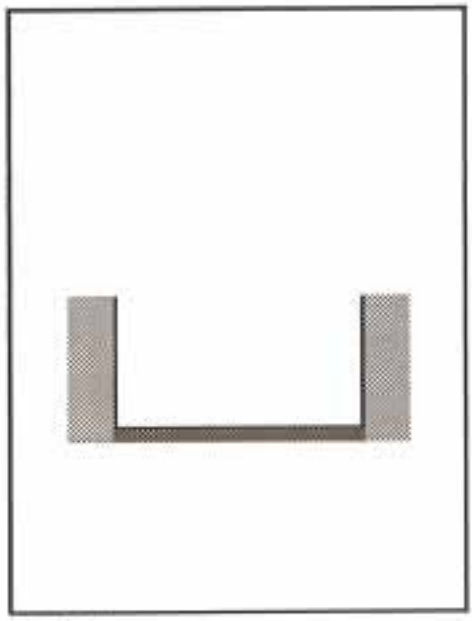

Gabarit

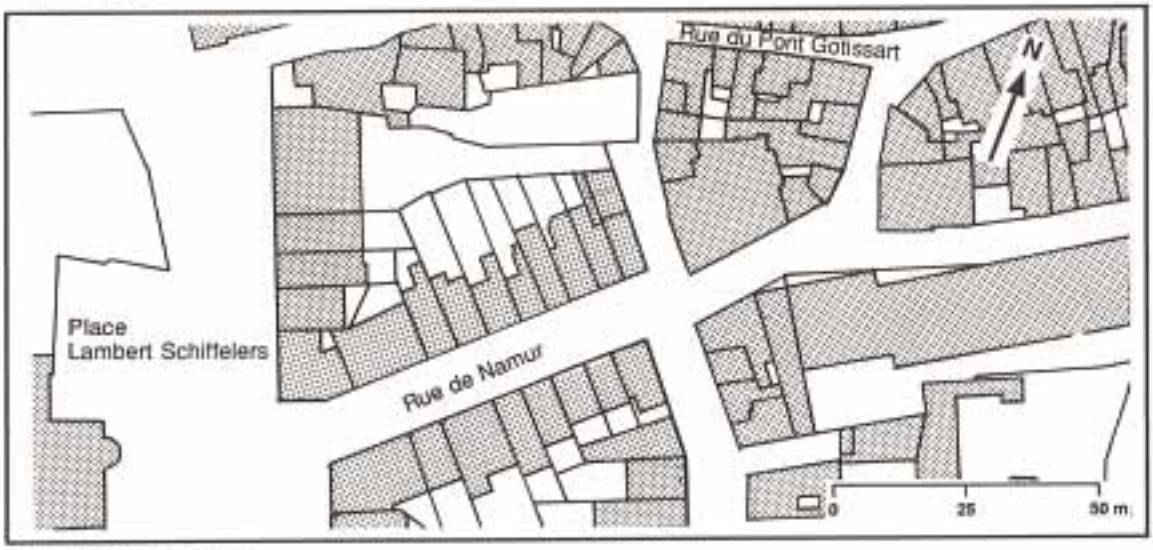

Plan de l'espace-rue

9° **espace-rue de type « urbanisation post industrielle des années 60-70 »** *(figure 29)*

Localisation : Nivelles, rue J. Wauters (rue de la périphérie urbaine venant se raccorder à la chaussé de Halle).

a) La voirie

- Voirie rectiligne en pente relativement forte (site de versant d'un vallon affluent de Thisnes), d'une largeur de 10 m;
- Chaussée asphaltée et rapiécée. Circulation à double sens; stationnement autorisé des deux côtés. Pas de marquage au sol;
- Trottoirs de 1,5 m de large, dallés (carreaux de béton), limités par une bordure surbaissée en béton;
- Deux caniveaux latéraux;
- Pylônes supportant le réseau électrique et l'éclairage public et panneaux de signalisation routière sur les trottoirs;
- La voirie est bordée de bâtiments sur son côté droit; de bâtiments et de parcelles non bâties intercalaires (jardins, friches) sur son côté gauche.

b) Le bâti

- Le bâti est relativement homogène.
- Le bâtiment type :
  - morphologie :
    - 6 m de façade et 3 niveaux;
    - un mur de façade construit en briques industrielles; un soubassement en pierres de taille calcaire;
    - au rez-de-chaussée, une large porte piétonne avec un porche et une porte de garage à 3 vantaux; les châssis sont en aluminium;
    - aux étages, larges fenêtres horizontales (occupant pratiquement toute la largeur de la façade) à encadrement en calcaire taillé et châssis métalliques peints en blanc;
    - des seuils de hauteurs dégressives rattrapent la déclivité de la voirie.
  - implantation :
    accolé aux autres bâtiments, aligné et parallèle à la voirie.
    = bâtiment du type « maison bel-étage », construit à la fin des années 60.

Le bâti est dominé par les « maisons bel-étage » des années 60-70. Les garages au rez-de-chaussée en sont un élément caractéristique. Le haut de la rue montre quelques bâtiments plus anciens : années 40-50.

b) Parcelles non bâties

Jardins et friches sur le côté gauche de la rue.

c) Le gabarit

Gabarit aéré : la largeur de la voirie est légèrement supérieure à la hauteur du bâti.

d) Les usagers

La rue est fréquemment déserte; on note quelques voitures en stationnement.

➪ *Types, fonctions et phase d'urbanisation*

La rue J. Wauters est un espace-rue exclusivement résidentiel associé à une voirie de desserte.
C'est un exemple typique d'espace-rue créé dans l'immédiate après-guerre à la périphérie des villes. En fonction de son bâti plus que de sa voirie, c'est un échantillon de l'urbanisation postindustrielle des années 60-70.

Exemple d'un autre espace-rue de type « urbanisation post industrielle des années 60-70 » :
Mons : rue des Sars.

Paysage-rue

Bâtiment type

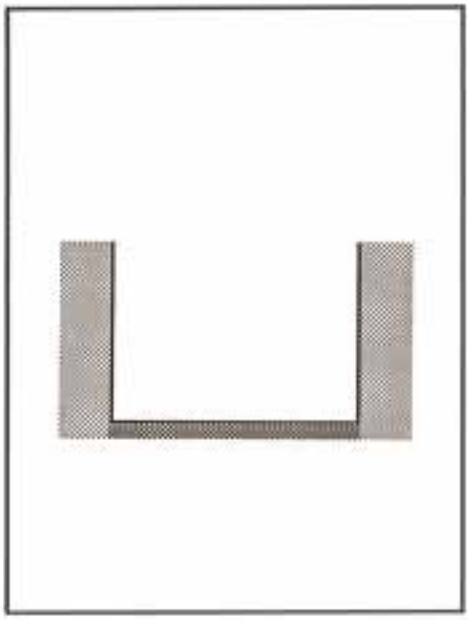

Gabarit

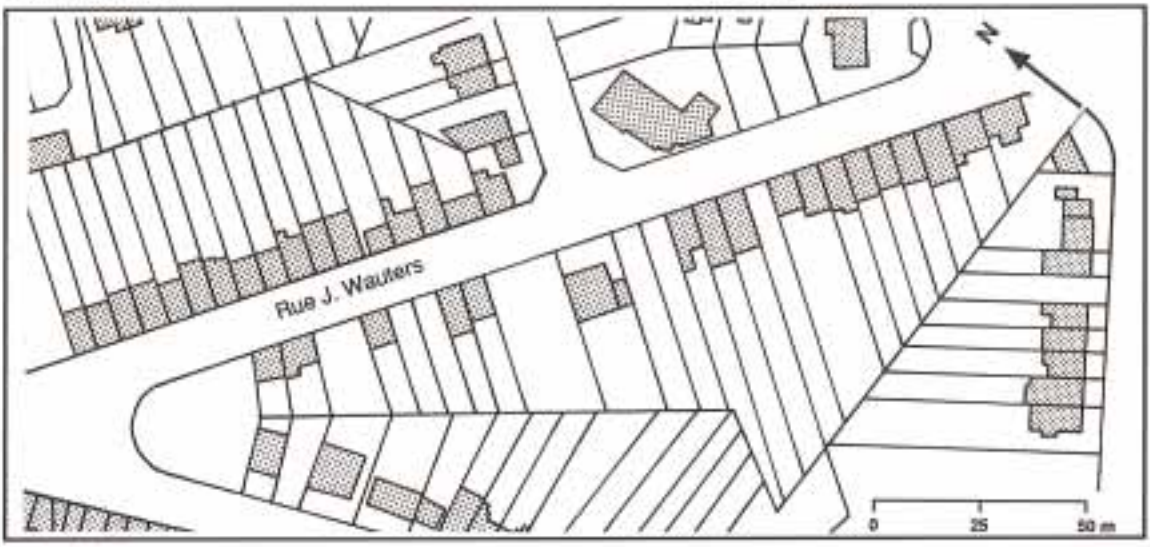

Plan de l'espace-rue

1.3.3.4. ***Synthèse cartographique***

La grille de lecture géographique d'un paysage-rue a été appliquée à l'ensemble des rues des centres-villes de Namur et de Nivelles ainsi qu'à deux faubourgs de Nivelles. Cette lecture des paysages-rues permet d'induire une typologie des espaces-rues identifiée dans les centres de ces deux villes.

Deux cartes de synthèse (figures 30 et 31) présentent, pour chacune des villes, les aires d'extension des différents types d'espaces-rues identifiés. Pour des raisons de lisibilité cartographique, la typologie adoptée a été simplifiée par rapport aux espaces-rues échantillons présentés plus haut (cfr. § 1.3.3.3.). Seuls 6 types d'espaces-rues ont été retenus : un par grande phase d'urbanisation.
Les espaces-rues types ont été cartographiés sous forme de larges traits de couleurs superposés au plan de la voirie de la ville tracé au départ des plans cadastraux actuels. La détermination des types d'espaces-rues a été induite à partir des données observées sur le terrain. Chaque espace-rue a été défini au départ des caractéristiques de sa voirie, de son bâti et de son gabarit. Son classement en tel ou tel type est le résultat d'une approche visuelle et globalisante de la ville.

La plupart des espaces-rues ont un caractère homogène : voirie, bâti et gabarit forment un ensemble cohérent correspondant aux principes urbanistiques de leur création. Le travail d'identification est alors simple et, sur la carte, un trait de couleur uniforme superposé à la voirie reflète cette homogénéité.
Lorsque l'espace-rue est hétérogène, il a fallu parfois travailler par tronçons ou en dissociant les deux côtés de la rue. L'adoption d'un type s'avère alors souvent délicate. Dans tous les cas, les choix ont été établis sur base des caractéristiques paysagères dominantes : une voirie manifestement médiévale associée à un bâti postindustriel, aligné, définissant un gabarit qui n'a plus rien de médiéval a, par exemple, été classé en urbanisation postindustrielle. Cette hétérogénéité apparaît sur la carte par la juxtaposition de traits de couleurs différentes.
Les zones sans couleur correspondent à des espaces-rues pour lesquels les informations manquent.

On ne cherchera dès lors pas à lire sur ces cartes, la répartition spatiale des styles architecturaux du bâti ou de l'âge de la voirie, mais la cartographie des données issues de la synthèse paysagère.

Les cartes de Namur et de Nivelles montrent dans leurs traits dominants des analogies étroites.

- Les espaces-rues médiévaux sont relativement peu nombreux, surtout à Nivelles. Ils apparaissent dans les centres densément bâtis développés à l'intérieur du périmètre des enceintes médiévales :
  - à Namur, à l'intérieur de la première enceinte, dans les quartiers proches de la Sambre et dans le quartier de la Neuville (ancien faubourg de la première enceinte qui sera intégré dans la deuxième enceinte).
  - à Nivelles, à l'état de reliquats dans le quartier Saint Jacques et dans le quartier compris entre le bas de la rue de Namur et le bas de la rue de Bruxelles, tous deux développés à l'intérieur de l'unique enceinte.

  Dans ces espaces-rues, seuls la voirie et le parcellaire datent de l'époque médiévale. Le bâti visible actuellement est le plus souvent un bâti reconstruit aux 17e et 18e siècles en matériaux durs (pierre et brique) en remplacement d'un bâti construit à l'origine en colombage. Quoique souvent réaligné, ce bâti 17e -18e siècles, en respectant les volumes plus anciens, a conservé à l'espace-rue un gabarit qui permet d'encore le rattacher à l'urbanisation médiévale.

- Les espaces-rues créés au temps de l'absolutisme sont rares. A part la place Saint Aubin à Namur, cette phase d'urbanisation n'a laissé que quelques hôtels de maître et quelques édifices religieux (églises ou couvents) le plus souvent construits en bordure d'une voirie plus ancienne en remplacement d'un bâti médiéval. Ni Namur, ni Nivelles n'ont été le siège d'un pouvoir suffisamment fort pour développer une urbanisation monumentale.

- Les espaces-rues de l'urbanisation industrielle sont très nombreux. Ils décrivent une large couronne à l'emplacement des anciennes enceintes médiévales. Ils sont constitués de boulevards, de places et des rues qui y conduisent. A Nivelles, ils correspondent également à deux faubourgs qui se sont développés à proximité des gares du Nord (aujourd'hui désaffectée) et de l'Est.

- Les espaces-rues de l'entre-deux-guerres, soit sont venus combler des vides qui subsistaient dans les centres historiques – la rue des Carmes à Namur a été créée sur un ancien domaine conventuel –, soit correspondent à des quartiers reconstruits au lendemain de la Première Guerre Mondiale – la rue de Marchovelette à Namur par exemple –.

- Les espaces-rues reconstruits après la Deuxième Guerre Mondiale occupent une place importante dans les centres historiques des deux villes, particulièrement à Nivelles où la presque totalité des quartiers médiévaux ont été détruits. Par rapport aux espaces-rues médiévaux qu'ils sont venus remplacer, ces espaces-rues affichent une voirie rectiligne et élargie et un bâti aligné de style architectural homogène.

- Les espaces-rues postindustriels se sont développés au-delà des faubourgs d'époque industrielle (Nord de Nivelles) ou sont venus s'inscrire dans des quartiers centraux plus anciens (reconstruction ou rénovation).

En définitive, ces cartes de synthèse mettent en relief à travers la morphologie des espaces-rues, la dynamique de l'urbanisation de Namur et de Nivelles. Une généralisation de ce type d'approche, tant aux périphéries urbaines de Namur et Nivelles, qu' à d'autres villes wallonnes permettrait sans conteste d'affiner les modèles de référence proposés. Elle pourrait déboucher sur la réalisation d'un atlas de la morphologie des villes wallonnes.

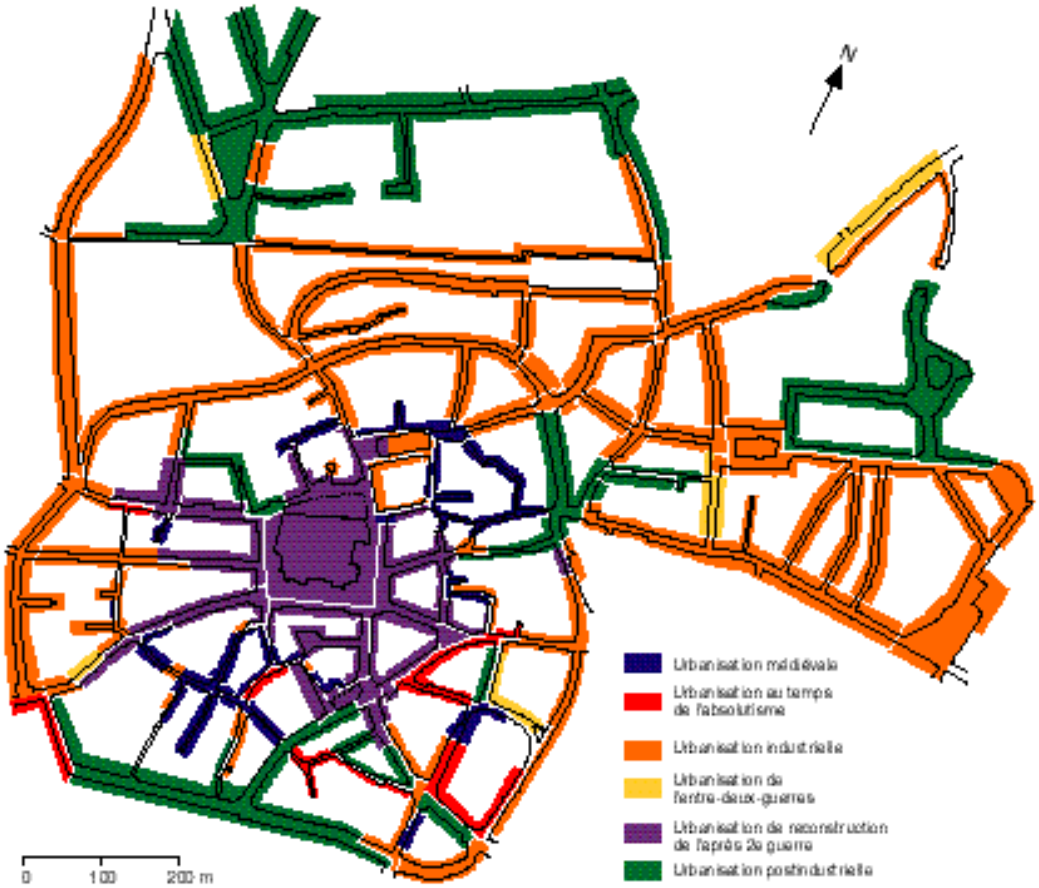

Figure 30 - **Typologie d'espaces-rues à Nivelles**.
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

Figure 31 - **Typologie d'espaces-rues à Namur.**
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

2. PRESSION

Le paysage n'est pas une réalité figée : tout dans le paysage évolue, quoique à des vitesses différentes. Si le relief ne se modifie que très lentement, l'agriculture et la sylviculture, la localisation des activités, le tourisme, les valeurs sociales et culturelles, loin de la stabilité, sont des secteurs en constante mutation. Ces évolutions se traduisent visuellement dans les paysages. La reconnaissance de ces influences est assez récente et conduit progressivement à une vision plus globale de la problématique paysagère.
Ce chapitre donne quelques grands traits de cette évolution et des principales causes de dégradation du paysage.

2.1. Mutations agricoles et sylvicoles

Avant l'avènement de l'agriculture moderne, la diversité des paysages dans nos campagnes était le résultat d'un ajustement entre l'activité de l'homme et le poids des contraintes liées au milieu naturel. L'autarcie des exploitations, la polyculture et les élevages traditionnels ont ainsi longtemps été les facteurs d'élaboration du paysage rural.
Puis l'agriculture s'est trouvée insérée dans un vaste système macro-économique qui lui a dicté une évolution implacable :
– la déprise agricole a entraîné une fermeture progressive des espaces ruraux en raison de la reforestation de nombreuses terres – le plus souvent avec des résineux et de manière désordonnée –, de l'enfrichement et du reboisement spontané des terres abandonnées. Elle a également entraîné le délabrement de la voirie rurale et de l'habitat des villages... (NOIRFALISE, 1988);
– l'amélioration agronomique des terres exploitées, accompagnée du drainage et de l'assèchement de nombreuses petites zones humides, la transformation de tourbières en prairies, les aménagements hydrauliques de rivières... ont diminué la valeur écologique et paysagère des lieux;
– le remembrement, trop longtemps conduit sans considération du caractère traditionnel des paysages a causé la disparition de haies, de chemins creux, d'éléments du petit patrimoine... et ce, malgré l'existence du plan d'évaluation des sites (cfr. § 3.1. et EEW'95 - Agriculture).

Ainsi, le phénomène de débocagisation a considérablement influencé le paysage traditionnel du Pays de Herve *(figure 32)*.

Le reboisement des terres agricoles, le plus souvent en résineux, touche essentiellement la Famenne, l'Ardenne et la Lorraine. Ces reboisements, conformes ou non au Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) et au Code rural, concernent des superficies importantes et se font sans aucune considération du paysage le plus souvent au hasard des héritages :
– ils conduisent souvent à resserrer l'étau de la forêt autour des villages en grignotant l'aire dégagée que constitue généralement la zone agricole, le finage, englobant le village;
– ils peuvent masquer, par l'interposition d'une seule plantation, les vues lointaines sur la campagne (FELTZ, 1992).

En l'absence de mesures efficaces de soutien, il faut s'attendre à ce que les espaces ruraux continuent à se fermer, ce qui constitue une perte paysagère considérable. Ce phénomène pourrait même être favorisé par les subventions aux boisements.

A défaut d'extensification, la surface des terres cultivées nécessaires va encore se réduire. En plus des reboisements déjà notables, l'espace laissé libre par le recul de l'agriculture risque de connaître un développement anarchique et déstructurant d'infrastructures de toutes sortes, telles que centres commerciaux avec parkings, zones industrielles...

Il s'impose donc de définir, en fonction des sols et des paysages, quelles étendues devront rester ouvertes (cultures, prairies...), quels milieux devront être conservés ou gérés (réserves naturelles,...), quelles zones pourront être boisées (comment et avec quelles essences). Il faudra aussi valoriser les pratiques agricoles extensives, utilisatrices d'espace et génératrices de paysages ouverts notamment au travers de l'application des mesures agri-environnementales. Ces dernières devront être rendues attractives pour les agriculteurs afin d'atteindre les objectifs fixés.

L'évolution de la forêt a été présentée dans l'EEW'95 (volume 3 : Forêt-sylviculture). Du point de vue paysager, elle se marque par :
– un accroissement important des superficies boisées : plus de 170.000 ha entre 1866 et 1983 (la forêt couvre actuellement environ 530.000 ha). Cet accroissement de la superficie forestière a entraîné une fermeture des paysages d'autant plus marquée que les boisements concernaient des zones éloignées des lisières;
– la plantation massive de résineux. L'accroissement des surfaces forestières s'est fait surtout par enrésinement des landes, d'incultes et de terres abandonnées. Les résineux ont également été utilisés largement dans la conversion des taillis. Entre 1866 et 1983, la proportion de résineux est passée de 14 à 51 %.

ÉVOLUTION DES ALLIGNEMENTS D'ARBRES ET DE HAIES : exemple

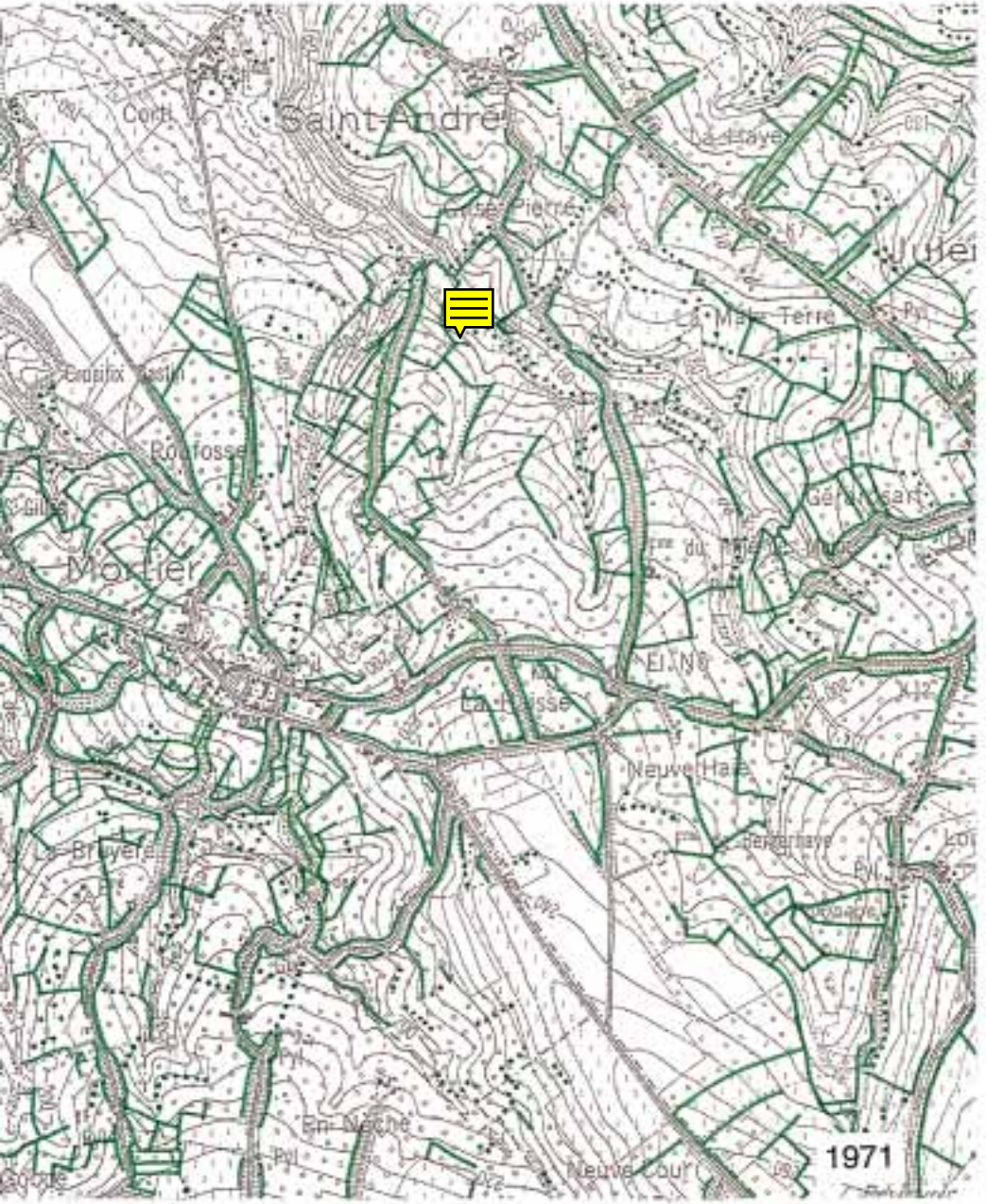

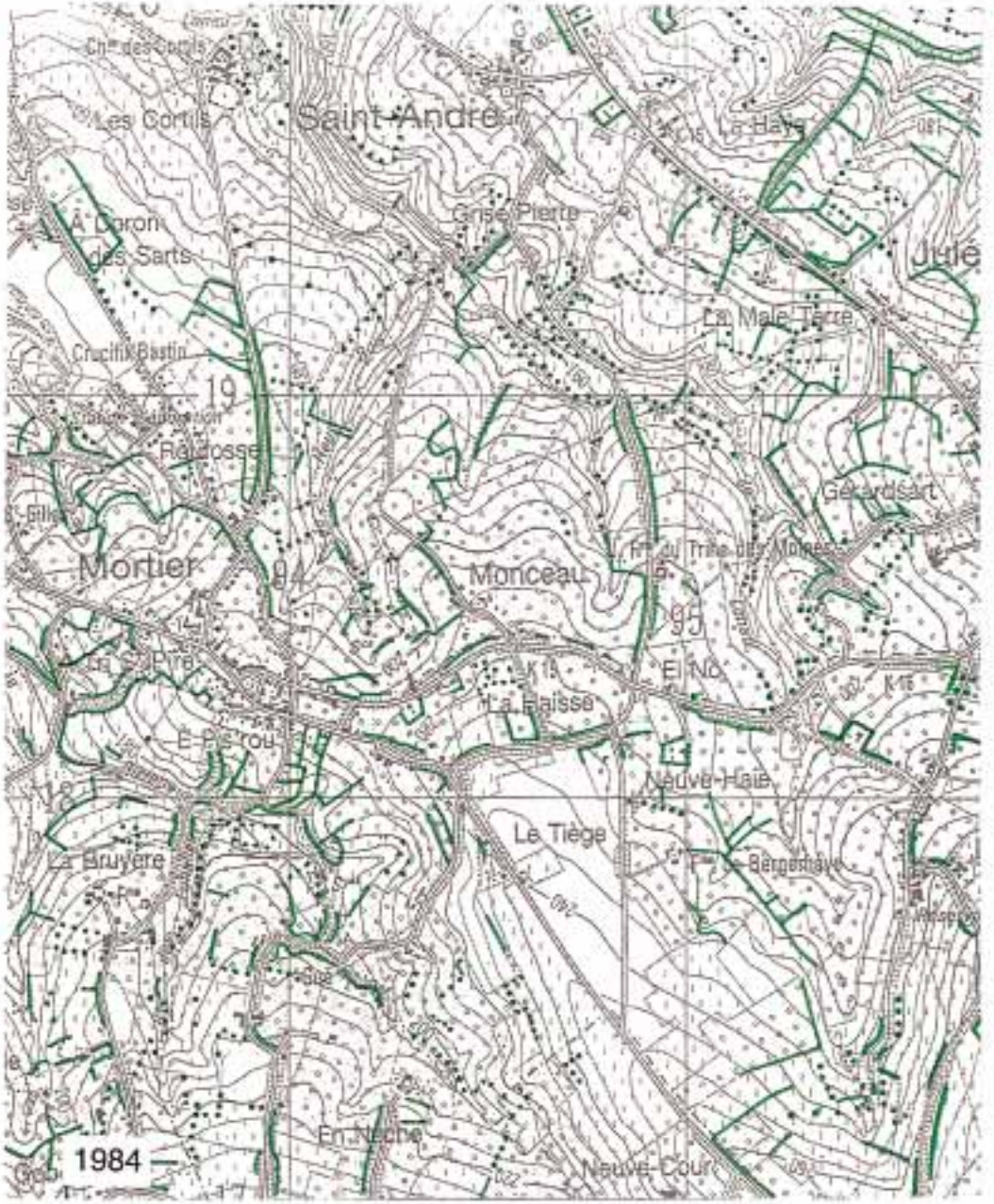

N

0 500 1 000

2.2. Localisation des activités

Jadis, suite au poids des contraintes d'approvisionnement en matières premières et en énergie, les activités humaines se concentraient dans l'espace en définissant des zones bien contrastées.

De nos jours cependant, et suite aux nombreux progrès technologiques et aux facilités accrues de déplacement, on observe une tendance croissante à la délocalisation de toutes ces activités. Habitat, industrie et même commerce se libèrent peu à peu de leurs anciennes entraves de localisation et se dispersent sur le territoire. Cette évolution se traduit paysagèrement par deux conséquences principales :

– la consommation d'espace par l'urbanisation augmente au détriment de l'espace rural, pourvoyeur des paysages les plus cohérents;

– l'organisation spatiale du paysage est altérée par des implantations nouvelles qui ne respectent plus les principes initiaux qui régissaient jusque là la structure du paysage.

Il faut souligner que le problème majeur posé par cette évolution ne tient pas tant à sa nature qu'à la **vitesse** à laquelle elle s'opère, devançant les mesures de gestion qui pourraient la guider vers une bonne intégration au paysage pré-existant.

2.2.1. Urbanisation de l'espace rural

Aujourd'hui chaque habitant utilise pour son logement, son travail et ses loisirs de 5 à 10 fois plus d'espace qu'en 1900. En conséquence, les périphéries urbaines s'agrandissent en empiétant sur les zones rurales mitoyennes. Ces franges urbaines sont généralement peu structurées, croissant de manière anarchique et sont en mal d'identité; la **transition ville/campagne** n'est plus aussi marquée qu'autrefois.

Parallèlement, les campagnes connaissent ce qu'il est convenu d'appeler un « **mitage** » résidentiel : nouveaux quartiers à la périphérie des localités, villages de vacances, homes et aires récréatives, secondes résidences dispersées dans les paysages de qualité. Beaucoup de ces constructions ne s'inspirent en rien du style régional de l'habitat : elles n'en respectent pas les gabarits, n'utilisent pas les matériaux traditionnels et ne prennent pas en compte les règles d'insertion dans le paysage.
L'aménagement des abords (jardins, clôtures, abris divers), le plus souvent hétéroclite, renforce la rupture avec le paysage. Celui-ci se trouve déforcé, son identité est altérée; il y a banalisation des lieux et perte de valeur.
D'autre part, l'urbanisation linéaire le long des axes de communication provoque, par l'effet « d'ombre portée », la transformation visuelle du territoire rural en territoire de type semi-urbain, même quand la superficie effectivement occupée est réduite *(figure 33)*.

La périurbanisation et la diffusion résidentielle, en termes de consommation d'espace, constituent la principale pression sur le sol wallon.

Les données cadastrales d'occupation du sol montrent que la croissance de l'habitat unifamilial représente plus de la moitié de la croissance de l'espace urbanisé : en moyenne, 1240 sur 1950 ha/an (source : PRATW, phase 2, rapport intermédiaire). La maîtrise de cette évolution revêt donc le caractère de la plus grande urgence.

L'urbanisation de l'espace se marque aussi avec le développement de diverses infrastructures de transport, que ce soit pour les marchandises, l'énergie, les personnes ou les informations.
Du strict point de vue paysager, ces développements peuvent être considérés comme des nuisances réelles ou potentielles de grande importance, contribuant à faire du milieu rural un espace visuellement urbanisé.

Les réseaux ferroviaire, routier et autoroutier, de même que les installations de lignes électriques, ont déjà profondément bouleversé de vastes étendues. Les atteintes au paysage ne sont pourtant pas encore parvenues à leur terme : l'installation du TGV en site propre et l'implantation de réseaux de relais de mobilophonie de façon à couvrir l'ensemble des zones peuplées sont des enjeux actuels non négligeables. Par exemple, la densité de la couverture requise par la mobilophonie tourne autour d'une moyenne d'un relais tous les 5 à 6 kilomètres-carré. Les pylônes sont bien entendus la forme altérante de ces relais. Situés sur les points hauts du paysage, ils introduisent des ruptures visuelles dans les lignes de crête qu'ils marquent par leur dimension verticale et leur caractère « urbain ». De grandes étendues sont ainsi dévalorisées. Heureusement, de nombreux relais sont simplement placés sur des bâtiments élevés déjà existants, avec une incidence paysagère dans ce cas très faible.
La présence de différents opérateurs : armée, gendarmerie, pompiers, police, Belgacom, Proximus, radio, télévision, télédistribution, Touring-Secours ... conduit toutefois à l'installation redondante de différents réseaux de relais, avec toutes les conséquences paysagères que cela implique. Le principe « à chacun son mât ou son pylône » mériterait d'être réévalué.

Il faut cependant noter l'évolution importante des conceptions liées à l'évaluation esthétique des pylônes, quelle que soit leur nature. De l'idée du pylône-monument à l'architecture recherchée mais agressive dans le paysage, on est progressivement passé à une optique de plus grande intégration, en atténuant la visibilité du pylône (notamment par l'augmentation de la transparence). Lorsque la tension ne dépasse pas 150 kV, la mise en souterrain des lignes est désormais techniquement possible. Dès à présent, les nouvelles lignes de 70 kV sont systématiquement enterrées.

L'implantation des grandes infrastructures de transport nécessite en tous cas des travaux qui sont une opportunité – à saisir – de recréation du paysage.

ÉVOLUTION DE L'HABITAT ENTRE DALHEM ET HOUSSE : exemple

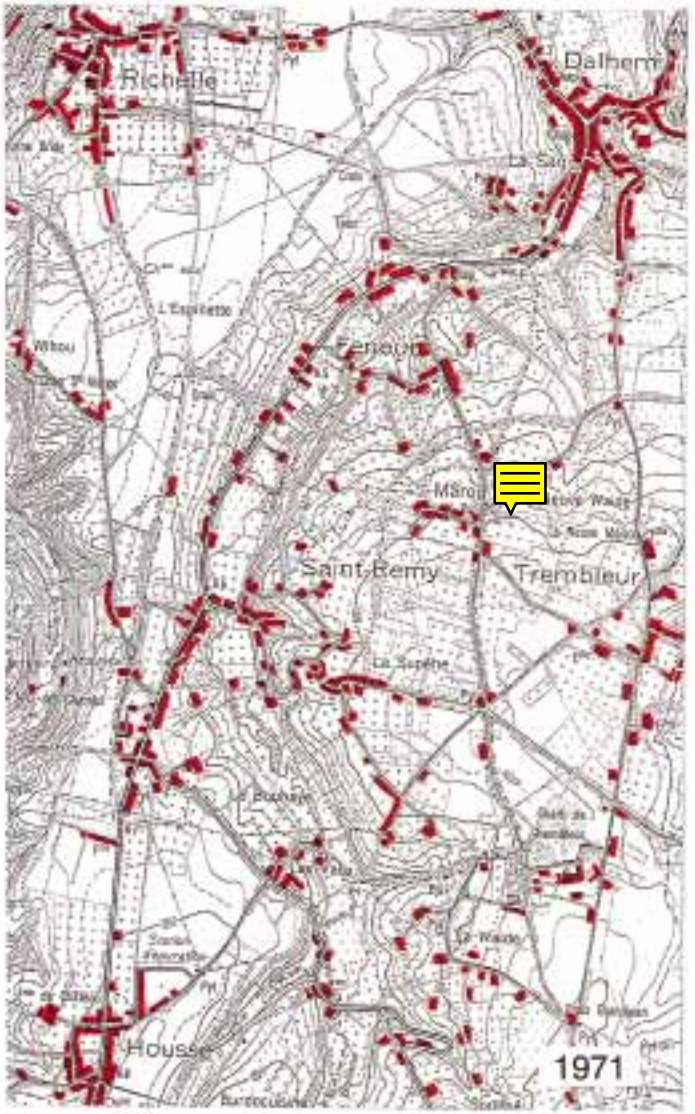

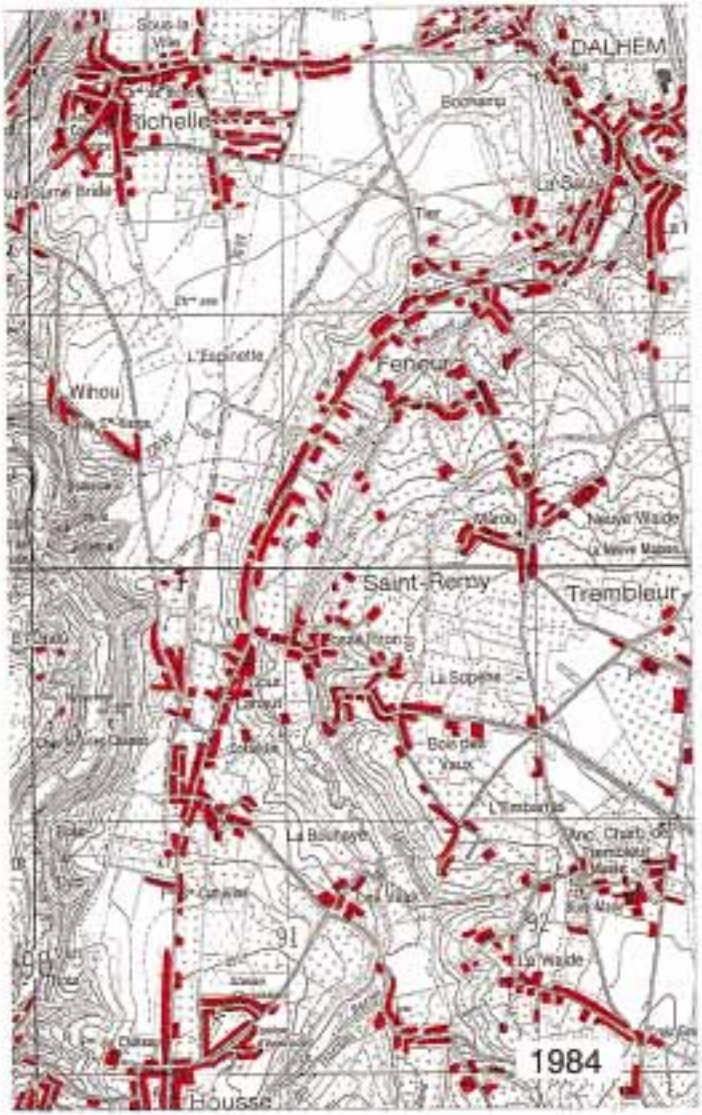

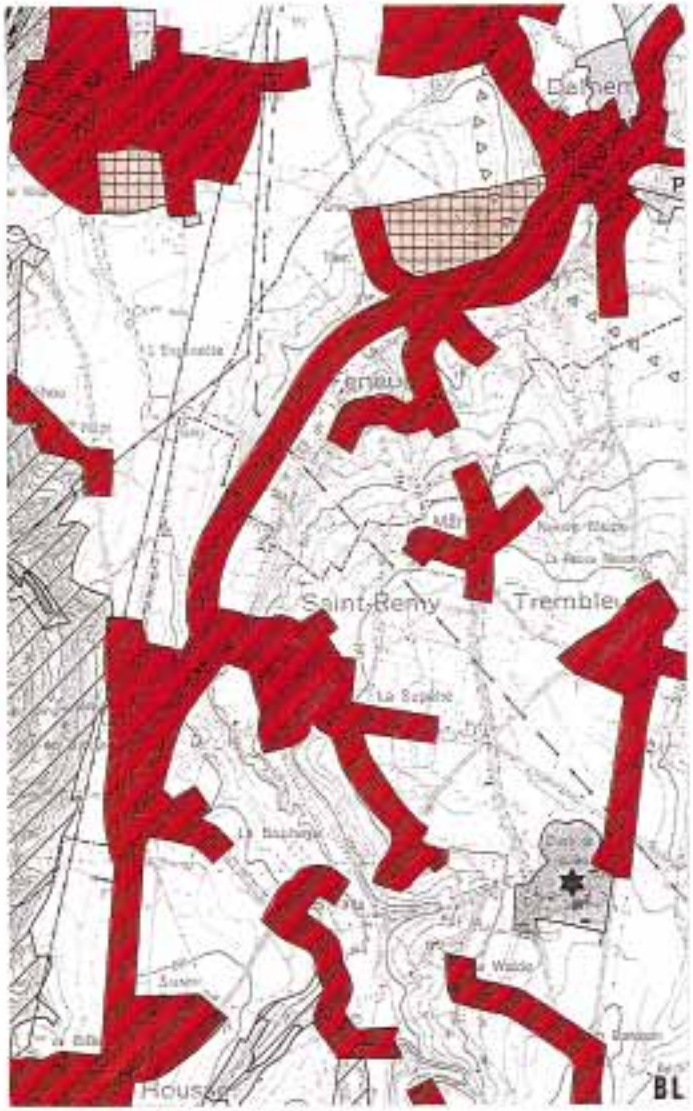

0 500 1000 m

N

Zone d'habitat à caractère rural

Zone d'extension d'habitat à caractère rural

Plan de secteur

2.2.2. Délocalisation des zones d'activité

Le phénomène de délocalisation s'observe aussi au niveau des activités industrielles, artisanales, commerciales,...
De nouvelles zones d'activités s'implantent en périphérie des villes et autour des bourgades rurales jusqu'en pleine campagne. Certes, elles sont source d'emplois pour la main-d'œuvre locale, mais elles dégradent généralement fortement le paysage. Elles suivent ou précèdent de nouvelles infrastructures de circulation et de transport rapide. Il faut élargir les routes d'accès, opérer des raccordements aux autoroutes... Les bâtiments eux-mêmes font rarement l'objet d'une recherche d'intégration paysagère, que ce soit au niveau de leur gabarit, des matériaux, des couleurs.

L'impression, subjective il est vrai, de salubrité ressentie face à un paysage rural en est parfois profondément altérée, de même que sa capacité récréative se trouve réduite. L'impact sur le milieu rural de ces nouvelles zones industrielles n'est donc pas négligeable.

Cette situation est d'autant plus regrettable que l'on assiste par ailleurs à l'abandon d'anciennes zones industrielles, c'est-à-dire à l'apparition de **friches urbaines**. Celles-ci créent un état de délabrement qui génère un climat de sinistrose.

2.2.3. Tourisme

L'activité touristique a généré diverses formes d'appropriation de l'espace dont l'impact paysager est non négligeable. Campings, caravanings, parcs résidentiels de week-end, villages de vacances, centres récréatifs... possèdent des infrastructures propres en rapport étroit avec l'importance de la population qu'ils drainent. Auparavant saisonnière, cette appropriation de l'espace tend très nettement vers plus de permanence.

Les problèmes paysagers générés par les activités touristiques relèvent en fait de plusieurs phénomènes :

a) Le choix de l'implantation

1° Les infrastructures sont préférentiellement localisées à proximité des cours d'eau et plans d'eau, des vues, de la forêt et des villages (cfr. EEW'94 - Tourisme).
   – Les implantations au bord de l'eau, en fond de vallée, sont visibles depuis de nombreux points de vue; leur intégration paysagère est souvent déficiente (même si la législation prévoit que les campings doivent être entourés de plantations et que les parcs résidentiels de week-end et les villages de vacances peuvent également être soumis à cette obligation);
   – Les vues dominantes sont très prisées : c'est à ce titre que le tourisme diffus peut se montrer plus nocif que le tourisme de masse. Quelques caravanes, localisées en situation dominante, « contaminent » l'ensemble du paysage qu'elles dominent. L'éparpillement d'installations non intégrées équivaut à une diffusion de la nuisance paysagère des implantations touristiques;
   – Les implantations d'infrastructures en forêt sont plus rares, mais moins dommageables du point de vue visuel, car bien entendu peu perceptibles;
   – La concentration des caravanes dans et près des villages s'explique par des besoins en confort (eau, électricité...), en sécurité (prévention du cambriolage et du vandalisme) et en occupations (restaurants, cafés, dancings, activités culturelles et sportives...). Elle est préjudiciable du point de vue paysager, étant donné que nombre de ces villages, en situation de versant ou de plateau, sont très exposés visuellement et que l'homogénéité architecturale des noyaux anciens contraste vigoureusement avec les équipements standards de camping-caravaning (BILLEN et *al.*, 1984). Cinq caravanes près d'une ferme dans un village ardennais typique détruisent beaucoup plus l'harmonie de celui-ci qu'un centre de tourisme de 250 lits construit dans le même style architectural que celui du village ou formant un nouvel ensemble cohérent par rapport à celui-ci.

2° Les zones de loisirs actuellement inscrites dans les plans de secteur, ont le plus souvent été décidées sans critère particulier, sinon celui de la demande expresse du propriétaire. La plupart de ces zones sont mal situées et inutilisables. Il n'y a pas de stratégie globale pour fixer les choix de localisation et les projets.

b) La consommation d'espace

La consommation d'espace constitue une des principales objections que rencontre le développement du tourisme de masse. Or, cette consommation reste relativement réduite (environ 2.300 ha - cfr. EEW'94 - Tourisme). Près de la moitié des zones de loisirs inscrites au plan de secteur est inoccupée.
L'incidence du tourisme est donc moins un problème de consommation de l'espace que de dispersion et de mauvaise intégration.

c) La permanence des installations

La permanence des installations ne constitue pas une nuisance en soi. Mais, lorsque les implantations sont mal intégrées (ce qui est souvent le cas), l'impact visuel persiste pratiquement toute l'année. Il est même généralement renforcé en hiver à cause de l'absence de feuilles.

d) L'encrassement et le piétinement des sites

L'abandon systématique sur les lieux de loisirs et le long des infrastructures de transport de déchets solides (papiers gras, sacs plastiques, canettes, ...) est une source importante de dégradation de la qualité visuelle des sites.

En certains endroits très fréquentés (p. ex. vallon du Ninglinspo - Aywaille) ou particulièrement fragiles (p.ex. tourbière, sous-bois), le piétinement peut modifier fortement, voire supprimer la végétation, changeant ainsi l'intérêt écologique mais aussi l'aspect paysager de sites remarquables.

A l'époque du développement intensif des infrastructures (1950-1975), l'activité touristique a souvent débouché sur la dégradation des sites de qualité qui l'avaient attirée, détruisant ainsi sa source.

Les facilités accrues de déplacement, alliées à l'augmentation sensible du temps de loisirs et à la diversification de ceux-ci, provoque une demande croissante d'espaces récréatifs de qualité. Comment concilier dès lors les intérêts des uns et des autres, préserver les paysages recherchés tout en y autorisant des formes non agressives (paysagèrement) de délassement ?

La manière de concevoir le développement touristique évolue toutefois : passer du rôle exclusif de consommateur à celui de protecteur du paysage. Dans cette optique, on peut noter :

- l'imposition d'une étude d'incidences, pour les grands projets (cfr. § 3.2.3.);
- l'émergence du tourisme rural, généralement plus intégré et qui offre par ailleurs une réelle opportunité économique de développement des régions rurales où il est susceptible de drainer des flux monétaires importants pour le maintien – si pas la survie – d'exploitations auparavant viables par la seule agriculture. L'octroi de subsides à ce type de tourisme est conditionné par le respect de règles destinées à assurer une intégration harmonieuse (cfr. EEW'94 - Tourisme).

Il faut aussi signaler, la récente création de l'ASBL « Les plus beaux villages de Wallonie » dont les statuts, inspirés de ceux de l'association française équivalente, visent à protéger les villages, à mettre en évidence leurs caractéristiques et leurs originalités pour mieux les découvrir et les valoriser.

Il est manifeste que les responsables politiques et les professionnels du tourisme sont de plus en plus nombreux à prendre conscience du fait que les paysages constituent un élément essentiel pour le développement d'un tourisme de qualité en Wallonie. Dans ce contexte, le tourisme pourrait même devenir une des motivations importantes de la préservation et de la restauration des paysages.

2.3. Méconnaissance de la dimension verticale

Depuis de nombreuses années on observe une tendance constante qui consiste à sous-estimer de façon relativement systématique l'importance de la dimension verticale, c'est-à-dire la **hauteur**, dans les préoccupations d'aménagement. Cette troisième dimension, quoique constituant une des composantes essentielles du paysage, est occultée dans les documents planologiques qui, comme leur nom l'indique, sont établis en deux dimensions. Ainsi, la dimension verticale est trop peu prise en compte. Ce phénomène est très largement responsable de l'hétérogénéité des paysages actuels, principalement en agglomération.

La méconnaissance de l'impact de la dimension verticale dans l'appréhension des paysages se manifeste essentiellement sous deux aspects :

1° l'augmentation du niveau des constructions

Dans le passé, seules les constructions religieuses ou seigneuriales, puis plus tard, les édifices représentant la collectivité, s'élevaient au-dessus des autres. Les anciens paysages de nos villes et de nos campagnes sont, à ce sujet, tout à fait caractéristiques.
Depuis le XXe siècle, la laïcisation de la société et la disparition des privilèges a rendu possible psychologiquement la construction d'immeubles résidentiels et autres de grandes hauteurs. Simultanément, les progrès techniques facilitaient ce genre de constructions tandis que la spéculation foncière les favorisaient.
Dans les vallées, les constructions élevées contribuent à réduire les dimensions verticales; sur les hauteurs ou dans les pays plats, à les augmenter ou à les créer. Mais leur forme géométrique, généralement soulignée par des toits plats, accroît l'impression de « non-naturel » et comme leurs dimensions les font voir de loin, ils étendent considérablement les zones visuellement ressenties comme périurbaines.

2° le comblement des vallées

Les fonds de vallées sont fréquemment comblés dans les espaces urbains ou périurbains et tout le long des routes, par des matériaux de démolitions, d'excavations ou des déchets. Le plus souvent, le but est de transformer la vallée comblée en zone d'habitat, mais le phénomène s'observe aussi au sein des zones non constructibles. De nombreuses zones humides sont ainsi détruites même dans les campagnes (NEURAY, 1982). Dès lors, la dimension verticale est gommée, il en résulte une dévalorisation du paysage.

Il existe actuellement des techniques de visualisation tridimensionnelle qui permettent d'appréhender la composante verticale des paysages (figure 34). L'utilisation généralisée de ces techniques pourrait conduire sous peu à une meilleure prise en compte de l'aspect visuel, donc paysager, des projets d'aménagement.

D'autre part, l'élaboration de règlements d'urbanisme (cfr § 3.2.) peut compléter utilement la planification, en déterminant les caractéristiques entre autres de gabarit, suivant les grandes constantes locales. De ce point de vue, l'avenir semble s'engager sous de meilleurs auspices.

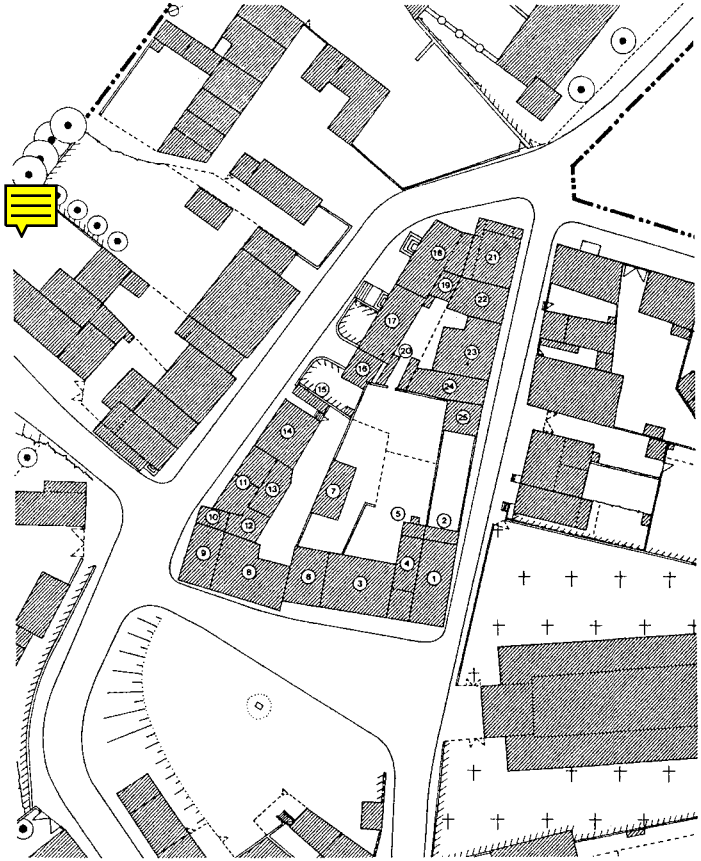

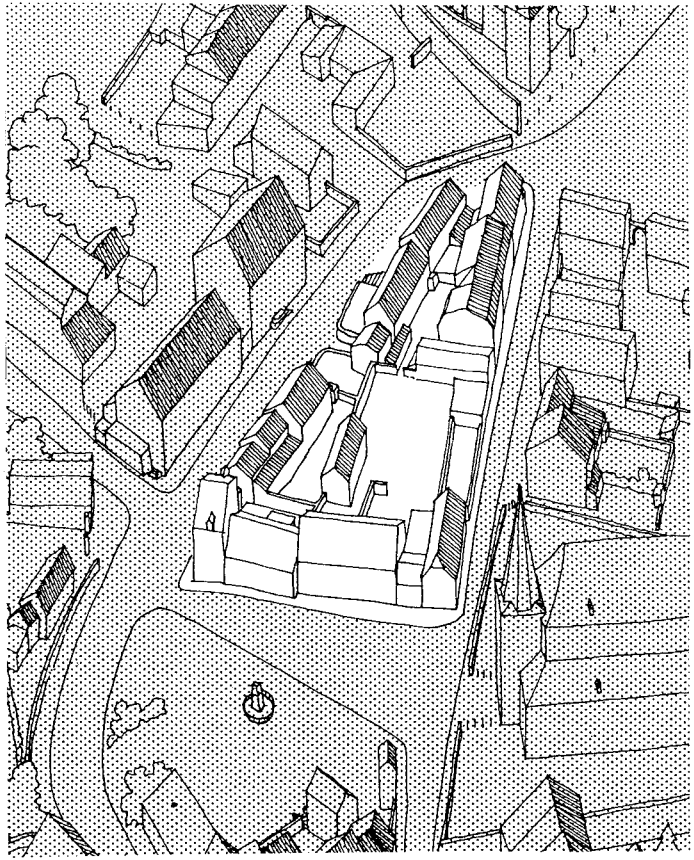

- Plan de l'îlot

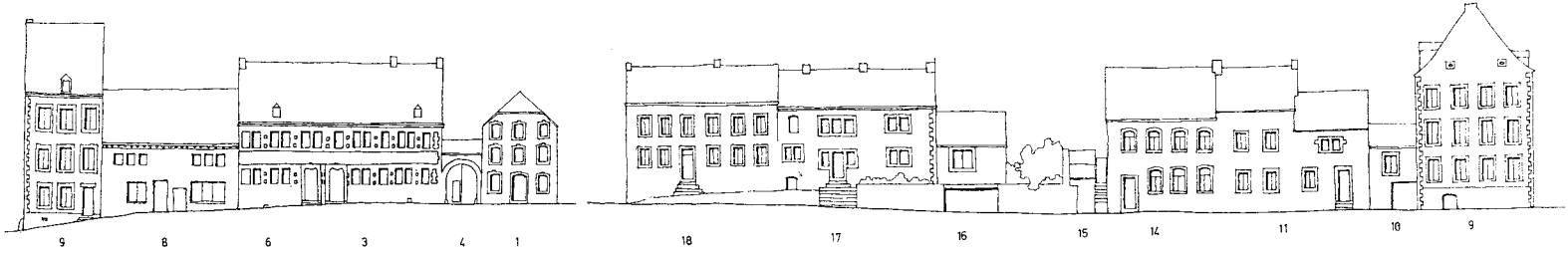

2.4. Evolution des valeurs sociales et culturelles

En 1982, NEURAY intitulait son ouvrage de référence : *Des paysages : pour qui ? pour quoi ? comment ?* Si les lieux changent, il en est en effet de même pour les mentalités. Il en découle que la perception que nous en avons, ne se fondant plus sur les mêmes critères, ne conduit plus à la même appréciation d'un paysage. Celui-ci s'appréhende d'une manière nouvelle, influencée par les valeurs sociales du moment.

L'évolution démographique de la population a, du seul fait de son existence, des retentissements indirects dans l'appréciation sociale des paysages. En effet, comme nous l'avons déjà signalé, il existe des différences d'évaluation des paysages en fonction des catégories d'âge, de sexe, d'appartenance sociale.

Le vieillissement de la population se traduit par une préférence accrue pour les paysages les plus humanisés, entretenus, sécurisants : le territoire rural est apprécié quand il présente un aspect « jardiné ».

A l'opposé, dans une tranche plus jeune de la population, l'émergence de courants de pensées plus « écologiques » conduit à apprécier des paysages plus sauvages, « naturels », non seulement pour leur capacité récréative de terrains d'aventure, mais aussi en tant qu'héritage du passé, porteur d'une richesse écologique, dont le maintien revêt des aspects de nécessité impérieuse.

Chez les enfants, il semblerait qu'apparaisse progressivement une *aliénation,* sorte de perte de sens du milieu, qui se traduit par exemple par une méconnaissance du patrimoine paysager local (chapelles, pompes...) et même de sa fonction passée (BILLEN, 1987). Les jeunes ruraux aiment leur village en tant que « anti-ville » et en apprécient le paysage, mais ils le verraient cependant bien purgé des marques de son activité agricole, qui n'est pas reconnue. La culture rurale a ainsi du mal à se transmettre et subsister.

Il résulte de ceci qu'une politique d'aménagement ne peut être élaborée qu'en gardant à l'esprit que **les besoins spatiaux à rencontrer ne sont pas homogènes** et nécessitent chacun des mesures spécifiques pour leur satisfaction.

Il faut de plus tenir compte de l'impact des valeurs sociales dont les fluctuations influencent nos perceptions du paysage. Ces valeurs sont véhiculées et diffusées vers le plus grand nombre par les moyens de communication dont nous sommes les plus friands : télévision et publicités nous construisent ainsi chaque jour une image toute neuve des paysages, dont nous sommes dupes dans la mesure où la réalité s'éloigne ostensiblement de l'idéal proposé.

Une vision collective est ainsi conditionnée; elle donne à la majorité des citoyens, c'est-à-dire des citadins, une vision bucolique du monde rural, détachée des aspects fonctionnels traditionnels que ce monde assure. Le paysage agraire « moderne », tel que les pratiques agricoles contemporaines le produisent, ne trouve que peu de place dans les représentations sociales de nos paysages.

Les valeurs sociales accordées à l'espace et au paysage ont trouvé une possibilité d'expresion légale lors de la rédaction des plans de secteur, où se sont affirmés (VANDERMOTTEN, 1984) :

– un manque de considération pour les espaces agricoles et forestiers, qui apparaissent clairement comme les affectations résiduelles, c'est-à-dire celles qui restent quand toutes les autres ont été très largement satisfaites.
– une extension laxiste et inconsidérée sur les plans, des zones constructibles, d'où une consommation exagérée d'espace jusque là rural par une périurbanisation galopante;
– une dispersion de l'industrie, avec également une consommation importante d'espace. Cette dispersion est agravée par les politiques concurrentes de zonings industriels menées par les communes et intercommunales et par l'absence de moyens pour mener une politique soutenue de rénovation des sites industriels anciens désaffectés;
– une réservation d'espace pour tous les types d'infrastructures de transports, sans que soit opéré de choix entre les différentes possibilités (routes chemin de fer...), d'où, à nouveau, exagération de surfaces réservées.

Au point de vue paysager, soulignons encore que les plans de construction, pensés dans un contexte économico-technique de matériaux hétérogènes et de pratiques de construction doublés d'une publicité intensive, ont rencontré une pression sociale en faveur de l'habitat pavillonnaire. Ainsi, l'extension exagérée des zones d'habitat s'est accompagnée d'une banalisation des paysages. Les règlements d'urbanisme ont souvent encouragé – voire même contraint – à la poursuite de cette tendance, en imposant des zones de recul, des bâtisses à 4 façades, etc., souvent en rupture totale avec les formes architecturales et les modes d'implantation de l'habitat traditionnel voisin. Cette explosion de la suburbanisation, ce mitage du paysage rural par l'habitat a généré un flux automobile sur les axes de pénétration vers les villes; ces derniers ont à leur tour été banalisés : grandes surfaces commerciales, stations d'essence, élargissement des voiries aux dépens des arbres d'alignement...

Cette absence de sensibilité au paysage, se reflète dans les comportements : ils conduisent à des « abus » qui aboutissent à l'altération voire à la destruction des paysages.

2.5. Conclusion

Jusqu'à un passé relativement récent, la vitesse à laquelle s'effectuaient les mutations de toutes sortes était suffisamment lente pour permettre une assimilation réciproque des changements introduits au niveau des lieux et de leurs images. Ainsi, une correspondance se maintenait entre les lieux et la lecture paysagère qui en était faite. Mais l'accélération croissante des changements a provoqué un déphasage. Les lieux changent plus vite que les perceptions qu'en ont les individus; ils deviennent dès lors illisibles, donc déplaisants.

L'identité des paysages souffre de l'affaiblissement des logiques d'orientation dans l'espace et dans le temps; leur diversité conduit à l'incohérence et non plus à l'harmonie.

Il s'avère cependant délicat d'évaluer à partir de quel moment une évolution en cours dans un paysage acquiert une force de pression anormale. L'évaluation du caractère dommageable ou constructif de cette pression n'est possible que si l'on dispose d'un **référentiel de valeurs**.

Se pose alors la question de savoir quel référentiel retenir ? Doit-il être déterminé par des spécialistes ou convient-il plutôt, dans une société démocratique telle que la nôtre, qu'il réponde aux valeurs portées par les différents groupes sociaux, de façon à refléter une opinion d'ensemble ?
Il ne nous appartient certes pas de trancher ici, mais bien de souligner combien il est nécessaire de préciser ce **choix** car celui-ci influence fondamentalement l'appréciation des mutations paysagères et, partant, les mesures de gestion qui seront retenues et appliquées.

Nous limiterons donc notre ambition à l'ouverture de quelques pistes de réflexion qui nous paraissent les plus pertinentes :

1. L'évolution des paysages est un phénomène normal, mais il convient de la cerner afin d'en garder la maîtrise. Partir du principe que rien ne doit changer dans nos paysages consisterait à naviguer à contre-courant de la réalité et nous contraindrait à vivre dans un paysage dépassé, voire inadapté à nos besoins actuels. Tout niveler de manière irréversible ne constitue pas une meilleure alternative. S'il convient d'adapter le paysage à nos besoins, il ne faut pas le faire n'importe comment et n'importe où. **Il faut respecter certains principes et se fixer des normes techniques à rencontrer.**

2. En réalité, la gestion des paysages est possible dans plusieurs optiques :

   – **optique conservatoire**, qui doit être appliquée aux paysages reconnus de grande valeur par rapport au référentiel retenu et qui s'effectue dans le respect des logiques initiales (par exemple, dans les parcs naturels).
   Les paysages remarquables (morphologiquement ou culturellement) doivent être protégés des altérations susceptibles de les mettre en péril. Les interventions au sein de ces espaces doivent être strictement supervisées. Le référentiel est ici bien défini. C'est la démarche suivie en Grande Bretagne par exemple;

   – **optique structurante**, qui peut s'appliquer aux paysages dégradés par rapport à ce référentiel ainsi qu'aux paysages nouveaux (ex : paysages autoroutiers, friches industrielles...) que l'homme continue de créer.
   Il s'agit ici de valoriser les paysages insignifiants ou dégradés en travaillant sur leur structure. Les nouvelles implantations sont autant d'occasions de créer de nouveaux volumes, de nouvelles trames, de nouveaux rapports de force entre les éléments constitutifs du paysage. De cette manière, il est possible de lui apporter, parfois même à court terme, une identité auparavant inexistante ou défaillante;

   – **optique patrimoniale** des paysages représentatifs des diversités locales et régionales dont la gestion doit se faire en cohérence/conformité de leurs spécificités.
   S'appliquant aux paysages ni exceptionnellement remarquables ni exceptionnellement insignifiants, c'est-à-dire à la majorité des paysages, cette optique permet le maintien dans le temps de l'identité locale et régionale. Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître et de respecter les traits caractéristiques sur lesquels cette identité est basée. Les modifications qui interviennent sont alors guidées en fonction des spécificités détectées au sein du territoire (cfr. p.ex. § 1.3.);

3. Les études de psychologie de la perception ont prouvé à suffisance qu'**il est possible de déterminer des facteurs généraux d'appréciation du paysage**, facteurs biologiques et comportementaux qui sont présents chez la majorité des individus et qui correspondent à une appréciation de nature instinctive du paysage. Ainsi par exemple une théorie telle que celle de J. APPLETON permet de jeter un pont entre les comportements de survie et l'esthétique du paysage. Les valeurs esthétiques absolues ne sont en fait pas inaliénablement attachées aux objets physiques que nous percevons dans le paysage. La manière dont elles sont exprimées dans des paysages spécifiques peut être sujette à des changements de mode mais les valeurs elles-mêmes se trouvent dans les lois immuables et sous-jacentes de lois biologiques (APPLETON, 1987; KAPLAN et *al.*, 1989).
   Il est ainsi possible de déterminer certains facteurs de valorisation ou de dévalorisation des paysages.

   A titre d'exemples, relevons l'intérêt suscité par la présence de l'**eau** dans un paysage, tant sous ses formes statiques (lac, étang, ...) que dynamiques (cours d'eau, cascade, ...), l'attrait des **affleurements rocheux**, des **sites dominants** d'où l'on peut appréhender de vastes panoramas, l'attrait des situations de **lisière,** etc.

A l'opposé, on observe que la présence de certains éléments au sein du paysage en diminue la valeur perçue.

4. L'évolution des paysages est normale et inéluctable. Il est possible jusqu'à un certain point de prévoir dans quel sens les évolutions vont se poursuivre et continuer à remodeler nos paysages. Ces prévisions peuvent alors être prises en compte pour une gestion prévisionnelle de l'espace.
   Toutefois, si l'évolution est trop rapide et non maîtrisée, elle conduit à la perte d'identité de ces paysages.

L**'identité** d'un paysage se définit par les critères qui font qu'un paysage peut être individualisé et reconnu comme tel, sans nulle confusion.
L'identité fournit la clé pour la prise en compte du caractère durable d'un paysage; elle s'exprime d'abord au niveau de l'espace, par sa structure et son fonctionnement, ensuite au niveau de son image.

L'évolution des paysages doit s'opérer dans le maintien de leur identité, qui peut évoluer mais jamais se perdre sous peine de conduire à des paysages en rupture.

Figure 35 - **Exemples d'éléments dévalorisants du paysage.**
Source - FROMENT.

Ce type de lotissement résidentiel dans un espace ouvert, voué jusqu'alors à l'agriculture, vient modifier radicalement les caractéristiques du paysage. Il faudra des années pour mettre en place une nouvelle identité du paysage suite au développement progressif des plantations.

Superposition de deux infrastructures : le pont de chemin de fer et le viaduc autoroutier. Le premier est bien intégré au paysage en raison de ses dimensions, des matériaux employés et de l'effet positif résultant du rythme introduit par les arches. Le second, par contre, vient écraser les bâtiments existants et modifier l'échelle de perception verticale en raison de sa situation dominante et de son gabarit.

Le plus souvent les carrières, par leurs dimensions et leur situation à flanc de vallée, engendrent des modifications importantes des paysages.

Le paysage “électrique”

Les pylônes de haute tension, les fils électriques et les poteaux supportant l’éclairage public influencent négativement la perception du paysage et de l’espace-rue.

Déséquilibre de la lecture visuelle du front de village en raison de l'ajout d'un second point d'appel (tour Belgacom).

Travaux de consolidation lourds engendrant un raidissement des berges et leur artificialisation.

Paysage chaotique d'entrée de ville. La maîtrise des zones d'interface (transition ville/campagne par exemple) est un problème majeur de la gestion des paysages.

Le remblayage des fonds de vallée altère la dimension verticale du paysage. Les marais d'Hosdent à Fallais (Braives) forment un paysage à forte identité ainsi qu'un milieu de grand intérêt biologique installé sur un bras mort de la Mehaigne. Ils sont malheureusement menacés de disparition par suite de divers remblais successifs (E. MELIN, 1989).

Construction d'une maison en rupture avec le bâti traditionnel et située à l'entrée d'un hameau condrusien.

3. GESTION

Le paysage dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement

Les beaux paysages sont souvent devenus le résultat exclusif d'actions volontaristes, de mesures de gestion réfléchies, amenant soit à la préservation de sites exceptionnels, soit à l'amélioration de paysages de valeur moyenne ou faible.

L'intensité des pressions que les paysages subissent, ici et maintenant, est plus forte qu'elle n'a jamais été. Une politique du laisser faire ne peut que créer des paysages banalisés et déstructurés.
La dégradation du paysage a toutefois été suffisante pour créer un choc salutaire. Depuis peu, les mentalités évoluent vers une prise en compte plus explicite des aspects paysagers, tant au niveau de l'aménagement du territoire qu'au niveau de la gestion de l'environnement.

L'aménagement du territoire s'attache au paysage en tant que **patrimoine**.

La gestion de l'environnement s'attache aux paysages en tant que **ressource**, sachant que la qualité de ceux-ci va de pair non seulement avec le bien-être des habitants, mais aussi avec le maintien de la richesse biologique locale.

Prises à différents niveaux de pouvoir, des mesures d'aménagement du territoire encadrent les évolutions paysagères de manière plus ou moins précise selon l'échelle à laquelle elles s'appliquent. Elles orientent ces évolutions dans un sens plus favorable à l'émergence d'un paysage de qualité.

Ainsi, le paysage apparait de plus en plus comme un critère opérationnel et un critère de qualité de l'aménagement du territoire. C'est donc très logiquement au niveau de l'aménagement du territoire que se situe la responsabilité finale de la sauvegarde de la qualité des paysages alors que cette préoccupation constitue un objectif général de la politique de l'environnement.

Le chapitre « gestion » tente de donner une vision synthétique des différents outils au travers desquels le devenir de nos paysages peut, dès à présent, être pris en considération en Région wallonne.

3.1. Paysage et aménagement du territoire

Le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) organise et codifie ces matières.
Il a été établi en 1984 et a connu depuis diverses modifications. Une réforme profonde du CWATUP est actuellement en cours; elle devrait aboutir dans le courant de 1997. La situation décrite ci-après est celle qui était d'actualité au 31 décembre 1996 (y compris les références au CWATUP). La situation sera sensiblement modifiée dans les prochains mois.

L'article premier du CWATUP stipule que *:*
« L'aménagement du territoire de la Région wallonne est fixé par des plans, des schémas et des règlements. Cet aménagement est conçu tant au point de vue économique, social et esthétique que dans le but d'assurer la gestion parcimonieuse du sol ainsi que la conservation et le développement du patrimoine culturel et naturel de la Région wallonne. »

Dès sa création, le Code wallon s'attache ainsi explicitement aux valeurs esthétiques du territoire, c'est-à-dire aux paysages, de même qu'aux composantes patrimoniales naturelles et construites qu'abritent les paysages ruraux et urbains.
Les autorités régionales démontrent ainsi d'entrée de jeu leur intérêt pour la prise en compte des paysages.

Pour plus de clarté, la présentation des outils traduisant cet intérêt s'attachera successivement aux aspects de planification, de réglementation, d'aménagement actif et de décentralisation.

3.1.1. Les outils de planification

*3.1.1.1. **L'avant-projet de Plan régional d'aménagement du territoire wallon (PRATW) – le projet de Schéma de développement de l'espace régional (SDER)***

La nécessité d'un Plan régional d'aménagement du territoire a, depuis de nombreuses années, été reconnue par les autorités politiques de la Région wallonne.

Le Plan régional a pour objectif de définir les options fortes et les choix stratégiques à prendre en manière d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement cohérent, équilibré et durable de l'ensemble du territoire wallon.

Dans cette perspective, de multiples études préparatoires ont été élaborées :

– par les Universités francophones depuis une vingtaine d'années;
– par la Société de Développement Régional (SDRW) – aujourd'hui dissoute – qui a réalisé un avant-projet de Plan régional au début des années 80, avant-projet qui n'a jamais été approuvé par le Gouvernement wallon;
– par le Syndicat des Intercommunales wallonnes d'Aménagement du Territoire (SIWAT) auquel la Région wallonne a confié, le 16 juillet 1991, la mission d'élaborer un projet de schéma régional d'aménagement du territoire wallon;
– par le bureau d'études STRATEC, qui a étudié un scénario tendanciel c'est-à-dire l'évolution, à politique inchangée, des principaux paramètres ayant une influence spatiale.

Sur base de ces travaux et des principaux enseignements du Plan d'Environnement pour le Développement Durable et du Plan de Mobilité, la DGATLP a rédigé un avant-projet de PRAT.

Le Gouvernement wallon a pris acte de celui-ci le 30 mai 1995 et a décidé de susciter un large débat en deux temps :

1° par le biais de consultations spécialisées pour évaluer et affiner les options stratégiques et les appliquer dans chaque politique sectorielle. Cette phase doit déboucher sur un projet de plan régional (rebaptisé depuis peu « Schéma de développement de l'espace régional-SDER »);
2° ce projet sera soumis à enquête publique.

Fin 1996, le projet n'a pas encore été finalisé. Dans les travaux préparatoires de la réforme du CWATUP, le **Schéma de développement de l'espace régional** (SDER) n'aurait pas une valeur réglementaire mais fixerait les lignes directrices de l'aménagement du territoire.

Parmi les choix stratégiques de restructuration de l'espace wallon présentés dans l'avant-projet de PRAT, figuraient des options intéressantes pour les paysages :

– l'accent était mis sur la qualité de la vie quotidienne, tant pour les habitants que pour les activités, tant pour les centres urbains que pour les zones rurales;
– la qualité des paysages était considérée comme une composante importante de la qualité de la vie. L'avant-projet proposait une politique de préservation pour les paysages remarquables. Ceux-ci devaient être sélectionnés sur base d'études scientifiques rigoureuses et être préservés de manière absolue. Les actes et travaux ne pouvaient y être admis que dans la mesure où ils s'intégraient parfaitement;
– en dehors des paysages remarquables, les projets devaient viser la qualité. La prise en compte du paysage était de règle dans toute prise de décision relative à l'installation d'équipements ou d'infrastructure. La DGATLP prépare à ce propos un « guide du bon aménagement des lieux »;
– la nécessité de moderniser en gardant les traces du passé et en respectant les originalités territoriales était également soulignée;
– les politiques sectorielles contenaient aussi des options qui auraient nécessairement eu des incidences positives sur le paysage, p.ex : limitation de la croissance spatiale de l'habitat, rénovation de l'habitat, rénovation des friches industrielles, développement d'un réseau écologique, interdiction de construire dans les zones inondables.

Ces options seront vraisemblablement conservées dans le SDER.

*3.1.1.2. **Les plans de secteur (PS)***

Les **plans de secteur** sont des documents d'aménagement à valeur réglementaire qui précisent les différentes affectations du territoire concerné. Ces affectations sont classées en un certain nombre de zones définies dans une nomenclature spécifique.
La réalisation des plans de secteur a incontestablement constitué un effort important de planification spatiale. Ils doivent à ce titre être considérés comme une étape essentielle dans l'aménagement du territoire.

Les options fondamentales présidant à l'élaboration des plans ont été prises dans les années septante. La divergence de l'évolution par rapport aux prévisions, alliée à l'émergence d'idées nouvelles notamment en matière de protection du patrimoine (cfr. § 2.4. Evolution des valeurs sociales et culturelles), a conduit à envisager une révision. En avril 1993, le Gouvernement wallon a décidé le principe de la mise en révision globale de tous les plans de secteur.
Une révision cohérente des plans de secteur ne peut cependant être menée à bien avant qu'un document d'options régionales (SDER, cfr. ci-avant) n'ait été approuvé, sinon les plans ne pourront évidemment concrétiser ces options.

En matière de paysage, la révision des plans de secteur doit déboucher sur une définition plus rigoureuse des **zones d'intérêt paysager** (ZIP) et préciser davantage les moyens de mieux garantir le caractère « intouchable » de toute une série d'éléments qui constituent le patrimoine paysager, naturel ou bâti, de la Région wallonne.

A cet effet, la Région a chargé l'association Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents (ADESA) d'établir une méthode d'évaluation de la qualité paysagère en vue de définir les nouvelles ZIP et d'appliquer cette méthode au Brabant wallon avant qu'elle ne soit étendue à l'ensemble du territoire régional.

L'inventaire des ZIP mérite en effet une révision :
– les ZIP inscrites aux plans de secteur actuels étaient inspirées du « Survey national » réalisé dans les années soixante; une mise à jour n'est donc pas superflue, d'autant que de nombreuses ZIP ont été peu respectées;
– les ZIP répertoriées considéraient d'autres aspects que purement paysager : botanique, ornithologique, archéologique, touristique, sylvicole... de sorte que certaines ZIP étaient même dépourvues d'intérêt paysager.

Il s'agit donc à présent de définir des ZIP dont les qualités paysagères sont certaines et dont la prise en compte au plan de secteur est basée sur des arguments irréfutables.

La méthodologie élaborée pour l'évaluation de la qualité paysagère procède en trois étapes :

– **sélection de critères de qualité** : 6 critères sont examinés, chacun d'eux permettant, dans son domaine propre, de déceler une qualité ou une absence de qualité. Ces critères sont : profondeur de champ ou longueur de vue, variété, dimension verticale, présence de plans successifs, harmonie et rareté.
  Le critère d'harmonie, que synthétise partiellement l'ensemble des critères précédents, doit impérativement être favorable pour que le paysage puisse être reconnu de qualité.
– **délimitation des unités de paysage** au moyen des lignes de crête; les vallons affluents et les obstacles visuels permettent une subdivision des vallées importantes.

– **analyse de la qualité des paysages** au sein de chaque unité, à partir d'une série de stations d'observation disséminées sur le pourtour et au sein de l'unité. Cette analyse permet de déterminer la présence ou non d'une ZIP et de points de vue remarquables (PVR). La méthodologie insiste sur l'importance de la notion de PVR. Ceux-ci constituent une approche paysagère d'importance égale à celle des ZIP. Il est souhaitable que les PVR et les ZIP soient assortis de prescriptions urbanistiques équivalentes.

A l'heure actuelle, l'inventaire des ZIP et des points de vue remarquables est achevé pour les plans de secteurs de Nivelles, Wavre, Jodoigne, Charleroi, Arlon-Virton et Stavelot-Malmédy- St-Vith.

Signalons que, toujours dans le cadre de la révision des plans de secteur, une étude a également été commandée aux Cercles des Naturalistes de Belgique en vue de concrétiser la notion de réseau écologique.

Celui-ci comportera trois niveaux :
– des zones centrales, territoires particulièrement riches qui devront bénéficier d'un statut spécial de protection;
– des zones dans lesquelles la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec une exploitation économique faite avec prudence;
– des couloirs de liaison permettant les migrations et les échanges entres les populations animales et végétales de ces diverses zones.

*3.1.1.3. **Les schémas de structure communaux (SSC)***

1° Valeur juridique et finalité

Le décret du 27 avril 1989 introduit le **schéma de structure communal** dans le cadre d'un ensemble de mesures visant à revitaliser une pratique de l'aménagement du territoire qui revient à attribuer aux communes davantage d'autonomie et de responsabilités (DE BOE, 1990).
Le schéma de structure communal est un document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal (art. 21 bis).
Il offre à la commune la possibilité de développer quatre types de politiques : affectation du sol, déplacements, localisation des équipements et des infrastructures, gestion des opérations d'inititiative communale.
Le schéma de structure communal est un outil d'aménagement destiné à encadrer les décisions en matière de délivrance de permis de bâtir et de lotir.

Sans être purement et simplement indicatif, le SSC n'a cependant qu'une valeur réglementaire limitée, circonscrite par l'article 2bis, et modulée selon 3 niveaux :
– impératif pour les investissements communaux;
– contractuellement obligatoire pour les personnes privées, physiques ou morales qui perçoivent des incitants ou des subventions;
– indicatif pour le surplus.

Le SSC intègre les documents d'aménagement. Il les prolonge, les insère dans un projet cohérent pour l'ensemble de la commune. Ce projet tient compte des potentialités et des contraintes communales ainsi que des besoins et des aspirations de ses « usagers ». Il précise la ligne de conduite dont la commune entend s'inspirer et permet d'apprécier un projet au regard des orientations et des objectifs d'aménagement poursuivis, sans présumer pour autant de la forme que ce projet prendra.

Conçu dans une optique dynamique de l'aménagement, le SSC se situe à la jonction entre aménagement « normatif » (réglementaire) et aménagement « actif » (la rénovation par exemple).

2° Prise en compte du paysage dans le schéma de structure communal

Le législateur prévoit explicitement une analyse de la **structure paysagère** dont il demande une cartographie à l'échelle du 1/10.000e (ou supérieure avec l'accord du fonctionnaire délégué) (art. 188/4 du CWATUP).

La méthodologie à suivre n'est pas précisée et laissée à l'analyste. Critères objectifs et subjectifs peuvent ainsi à son gré entrer en ligne de compte. Concrètement, il faut veiller à ce que cette analyse et cette évaluation respectent l'esprit du SSC, c'est-à-dire qu'elles soient réalisées de façon à permettre la détermination des zones fragiles et sensibles exigeant une attention particulière lors de tout aménagement. Dans la partie « Options », il importe que les propositions d'actions diverses visant à préserver, à reconstituer ou à valoriser l'ensemble du paysage communal ou des éléments particuliers de celui-ci, tiennent compte des différentes autres caractéristiques communales relevées en phase d'inventaire, par exemple la pression démographique exprimée en besoin en logements, en infrastructures de transports...

Le plan d'affectation par zones peut, tout en respectant le plan de secteur, préciser les zones d'intérêt paysager, les points de vue à préserver...

La note d'accompagnement peut indiquer les grandes lignes d'une politique paysagère communale que le règlement communal d'urbanisme aura la possibilité de préciser.

Le schéma de structure communal constitue de ce fait un outil légal sans équivalent permettant à terme – c'est-à-dire lorsque la majorité des communes aura réalisé son schéma – un inventaire aussi exhaustif que possible des ressources paysagères de la Région. Ceci devrait permettre une maîtrise plus globale de l'ensemble des paysages dans leur extrême diversité, et non plus comme il y a peu, à la protection unique de quelques sites exceptionnels.

La gestion des paysages pourra alors être envisagée de façon plus rationnelle pourvu cependant qu'un minimum de coordination s'installe entre les différentes entités communales et évite les chocs entre options radicalement divergentes.

3° Premier bilan

A l'heure actuelle (1995), une septantaine de communes ont entamé l'élaboration d'un schéma de structure communal ou sont en voie de le terminer. Vingt-quatre d'entre elles bénéficient déjà du régime de décentralisation.
L'intérêt des communes pour le régime décentralisé ne se dément pas. En effet, une dizaine de communes entament chaque année l'élaboration des documents.
Spatialement, la distribution des « communes SSC » montre un effet de voisinage qui incite les communes périphériques à celles qui ont déjà entamé la procédure, à suivre l'exemple de ces dernières.
Cependant, de vastes zones du territoire régional ne sont pas concernées, et il semble trop optimiste d'envisager une couverture généralisée de la Région, du moins dans un avenir proche.
Au point de vue technique de réalisation, on constate une grande disparité des méthodologies suivies, avec des résultats variables comme le montre bien l'échange d'expériences des auteurs de projet SSC lors des journées organisées par la DGATLP en février 1996.
Quoique n'ayant pas eu l'opportunité d'approfondir la question, relevons cependant les points suivants :

– souvent la carte de la **structure paysagère** ne reprend qu'une carte succincte du relief (lignes de crêtes principales et secondaires) et/ou une certaine occupation du sol;
– de même, les unités paysagères sont rarement délimitées et/ou explicitées;
– les éléments structurants apparaissent peu; il est exceptionnel que soient signalés les éléments ou espaces à rôle de repères. Peu d'importance est attachée au petit patrimoine, ou alors en dehors des considérations paysagères. Par contre, les arbres et alignements remarquables sont généralement repris et cartographiés;
– en ce qui concerne les options, les mesures sont généralement combinées sur deux plans : protection et réparation/valorisation des paysages. Des mesures fréquemment rencontrées concernent la verdurisation des voiries, liée à un renforcement de l'accessibilité aux piétons de ces dernières, ainsi que le maintien ou la (re)création d'alignements végétaux.

Certaines options visent à préserver des lignes de vue intéressantes en y interdisant toute construction et/ou en y maintenant les affectations actuelles. Des mesures d'ordre architectural sont également prises, et une volonté de mieux structurer les espaces bâtis se dessine nettement.
Il semblerait en fait que, placés devant l'obligation légale de l'étude paysagère, bon nombre d'auteurs d'étude se sentent dépourvus d'outils méthodologiques de référence, et viennent d'ailleurs consulter les autorités à ce sujet.
Les remarques émises par la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) concernent souvent le manque de précision des analyses et parfois leurs faiblesses techniques au niveau de la présentation.
Soulignons que les documents issus de ces études doivent être des outils quotidiens de travail. Leur constante mise à jour est indispensable pour maîtriser la gestion en temps réel des aménagements et la délivrance concomitante des permis.
La figure 36 montre comment plans de secteur et schémas de structure communaux peuvent se compléter pour une meilleure prise en compte de l'environnement et du paysage.

3.1.1.4. ***Les plans particuliers d'aménagement (PPA)***

Ces documents sont parmi les plus anciens de notre système d'aménagement et sont, de loin, les plus nombreux. Couvrant une partie du territoire de la commune, ils en définissent l'affectation détaillée. Les PPA sont fréquemment utilisés dans la pratique quotidienne de l'aménagement du territoire au niveau communal.
A la différence des autres instruments, les PPA intègrent en un même document des dispositions fonctionnelles, formelles et techniques en même temps qu'ils agissent directement sur les configurations spatiales et sur l'organisation foncière.
Les PPA ont valeur réglementaire et force obligatoire vis-à-vis des tiers et s'appliquent directement au particulier.

Par rapport à la problématique paysagère, les PPA présentent un intérêt en rapport avec l'esprit dans lequel ils ont été élaborés. Ils constituent une réelle opportunité de prise en compte du paysage, mais cette prise en compte n'est pas obligatoire. Leur qualité traduit ainsi l'attachement des édiles à mettre en valeur le patrimoine paysager local.

Le caractère détaillé des PPA conduit d'autre part à des contraintes importantes, voire à des contradictions, lorsque, par manque de révision, les prescriptions qui y sont faites ne correspondent plus aux nouvelles options d'aménagement.
Cette absence de révision des PPA, dont un grand nombre est fort ancien, est hélas généralisée. Or ces plans sont toujours en vigueur et doivent être pris en considération lors de toute décision portant sur le territoire qu'ils couvrent.
Il y a ainsi incontestablement contradiction entre les politiques actuelles d'aménagement du territoire et les objectifs dépassés auxquels ces PPA, ni réévalués, ni adaptés, continuent à répondre.

3.1.2. Les outils de réglementation

3.1.2.1. ***Les règlements***

Les articles 57 à 60 du CWATUP traitent des différents règlements en vigueur au sein de la Région wallonne.
Cette réglementation s'établit à deux niveaux hiérarchiques : le niveau régional auquel sont édictés les règlements généraux, et le niveau communal, subordonné, auquel sont adoptés les règlements communaux.

1. PAYSAGE

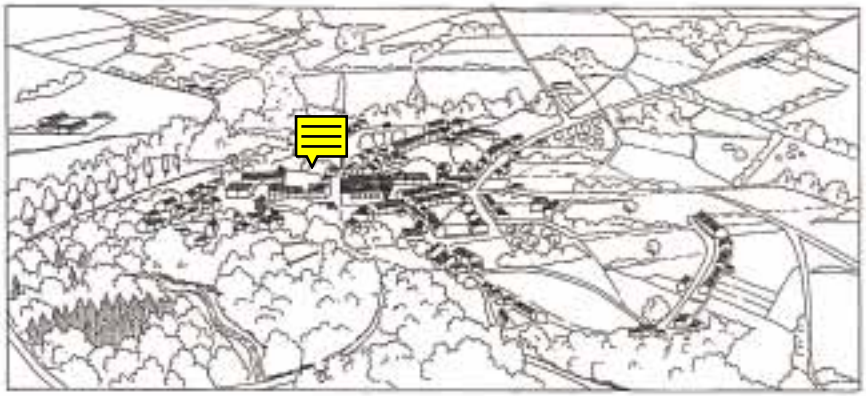

2. PLAN DE SECTEUR

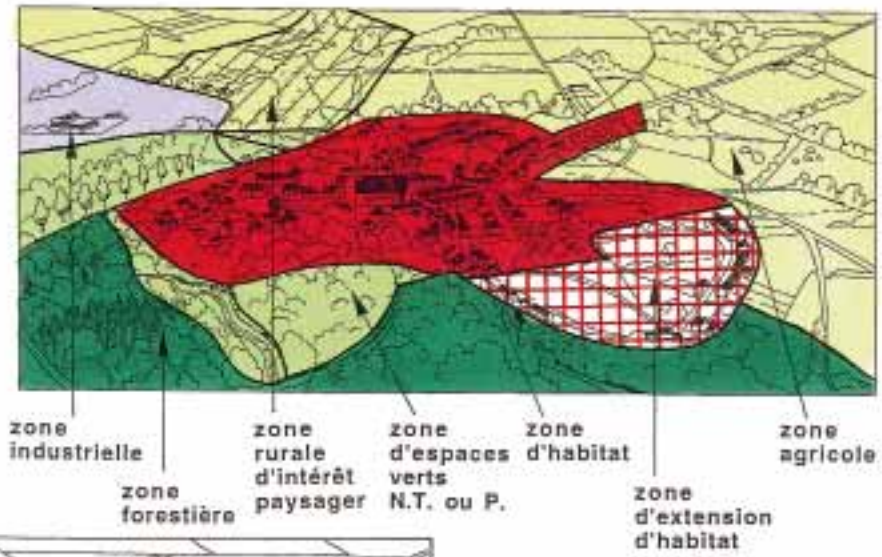

3. SCHÉMA DE STRUCTURE ET RÈGLEMENT D'URBANISME

Pour préserver au mieux le cadre de vie, il est utile de réaliser une étude du milieu naturel; en particulier, lors de l'élaboration d'un schéma de structure et d'un règlement communal d'urbanisme.

Ces documents permettent de préciser les options du plan de secteur, comme le montrent quelques exemples ci-contre.

Les dispositions prises au sein des règlements concernent les aspects de salubrité, solidité, sécurité, beauté des constructions, des installations et de leurs abords.
La prise en compte du paysage ressort ainsi implicitement de plusieurs règlements.

1° Les règlements généraux

Parmi ceux-ci, le règlement sur la protection des centres historiques permet une prise en compte des aspects de paysage urbain.
Le paysage rural trouve une sorte de pendant à ce règlement dans le règlement général d'urbanisme sur les bâtisses en site rural. Celui-ci établit des règles urbanistiques destinées à protéger l'habitat rural typique. Seules quelques communes ou parties de communes sont toutefois soumises à ce règlement (cfr CWATUP, art. 322/12 à 322/25) *(figure 37)*. Il peut néanmoins servir de référence pour l'ensemble du territoire rural.

Une brochure intitulée « **Le Réglement général sur les bâtisses en site rural : Pourquoi ? Comment ?** » a été éditée par la DGATLP et est disponible sur demande.

L'intégration architecturale des bâtiments agricoles au sein du milieu rural doit concilier efficacité fonctionnelle, nouveautés technologiques, harmonie des formes et couleurs, en rapport avec les caractéristiques locales. Des recommandations urbanistiques allant dans ce sens ont été réunies par l'architecte J. COSSE, en 1987. Ces notes sont hélas demeurées confidentielles.

Les règlements généraux d'urbanisme ont pour but de conduire les aménagements dans le sens d'une gestion conservatoire ou patrimoniale, c'est-à-dire respectueuse des traits paysagers spécifiques identifiés au niveau local.

2° Les règlements communaux d'urbanisme (RCU)

Tout comme le Gouvernement régional est apte à édicter des règlements généraux, chaque conseil communal peut pour sa part adopter **un règlement communal d'urbanisme** (RCU) conformément aux dispositions des art. 58 et 59 du CWATUP.
Au point de vue paysager, il faut souligner le rôle important que les RCU sont susceptibles de jouer.
L'établissement d'un RCU, décidé par délibération du conseil communal, se fait généralement en parallèle avec l'élaboration d'un Schéma de structure communal. Ce dernier précise les affectations du territoire, tandis que le RCU traite de la composition urbanistique et de l'architecture.
Portant obligatoirement sur l'ensemble du territoire communal, les règlements communaux d'urbanisme sont susceptibles de s'appliquer à tous les types de contexte : rural, péri-urbain, urbain.
Les RCU peuvent ainsi délimiter des sous-ensembles territoriaux ou unités urbanistiques pour lesquels des prescriptions spécifiques peuvent être établies.

D'une optique de préservation ponctuelle du patrimoine, on évolue donc, avec les Règlements communaux d'urbanisme (RCU), vers une conception urbanistique plus globale.

3.1.2.2. ***Les permis de bâtir et de lotir***

La législation relative aux permis de bâtir et de lotir est établie dans les articles 41 à 56 du CWATUP.
Le permis de bâtir est nécessaire pour toute opération de construction, démolition, reconstruction, transformation de bâtiments, de déboisement, de modification du relief du sol...
Le permis de lotir détermine l'affectation du lotissement ainsi que les conditions d'octroi des permis de bâtir dans son périmètre.
Ces deux types de permis permettent donc, par les conditions auxquelles ils sont octroyés, une prise en compte réelle des aspects paysagers lors de la plupart des actions sur le paysage.
L'article 184 du CWATUP précise ces dispositions.
Il stipule que : *« (...) les permis de bâtir et de lotir déterminent, (...), la destination, la densité d'occupation, l'implantation, les dimensions et l'aspect des constructions et installations,(...) Les permis de lotir déterminent de même les dimensions des parcelles et le tracé de la voirie en rapport avec l'aménagement des lotissements ».*
L'article 184 constitue ainsi une opportunité, hélas trop peu exploitée, de prise en considération des aspects paysagers.

3.1.2.3. ***Les procédures de classement***

Le classement est une disposition d'aménagement qui a pour effet de protéger contre toute modification intempestive le monument, l'ensemble architectural, le site ou le site archéologique auquel il s'applique.
L'élément considéré doit néanmoins, pour donner lieu au classement, présenter un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique.
L'inscription de l'élément sur une liste de sauvegarde assure la même protection que le classement, mais pour une période d'un an seulement.
Par *site*, le législateur entend toute œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature constituant un espace suffisamment caractéristique et homogène pour faire l'objet d'une délimitation topographique.
Autrement dit, il est possible de classer des paysages en tant que site, si toutefois ils présentent un intérêt esthétique.
Actuellement, il est d'usage d'inclure l'élément classé dans un périmètre de protection déterminé par l'enveloppe visuelle visible depuis l'élément. Cette façon pragmatique d'éviter les « heurts » d'aménagement est plus favorable que l'ancienne méthode de délimitation arbitraire d'un rayon de protection indépendant des conditions réelles du terrain.

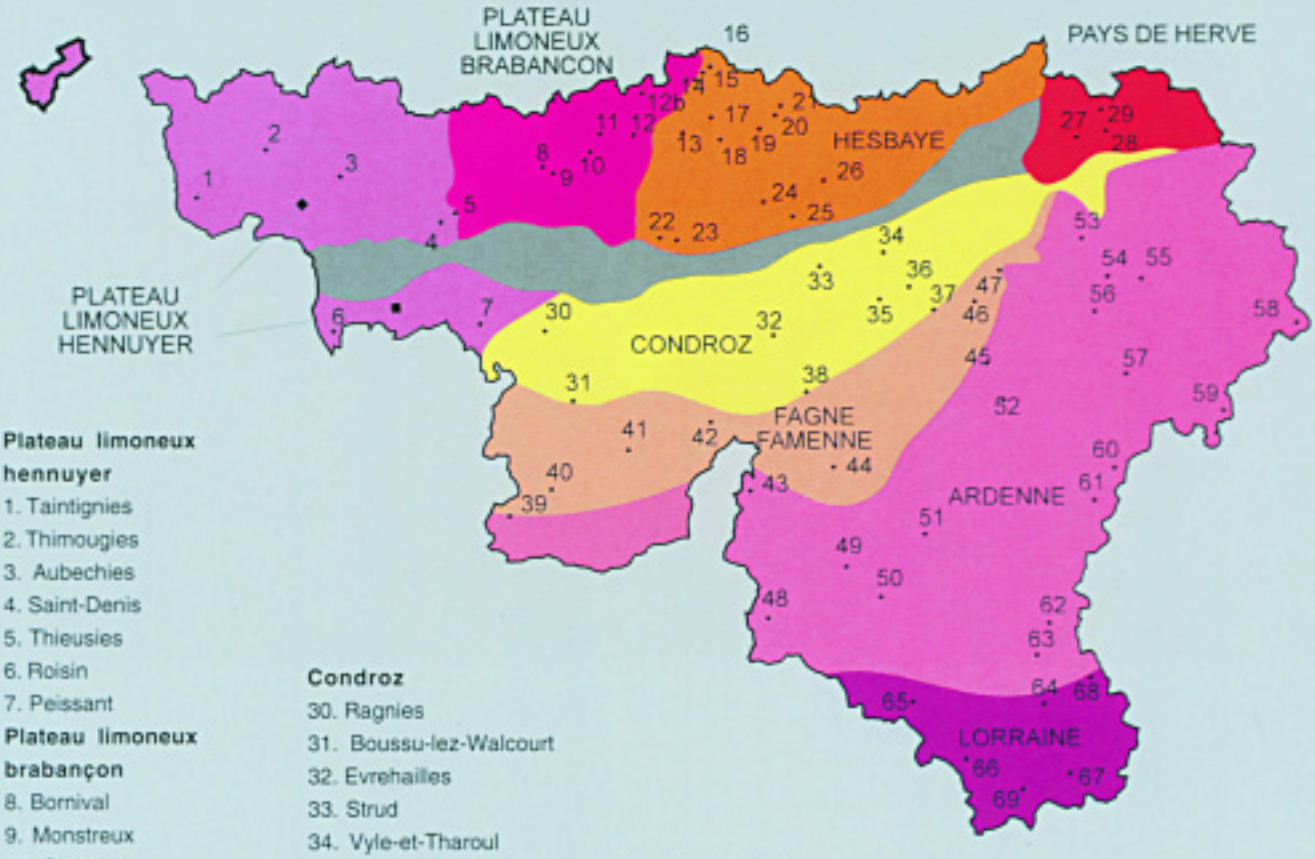

Plateau limoneux hennuyer

1. Taintignies
2. Thimougies
3. Aubechies
4. Saint-Denis
5. Thieusies
6. Roisin
7. Peissant

Plateau limoneux brabançon

8. Bornival
9. Monstreux
10. Glabais
11. Maransart
12. Céroux

12b. La Hulpe (hameau de Gaillemarde)

Hesbaye

13. Corroy-le-Grand
14. Bossut
15. Nodebais
16. Tourinnes-la-Grosse
17. Malèves-Ste-Marie-Wastinnes
19. Autre-Eglise
20. Folx-les-Caves
21. Marilles
22. Boignée
23. Balâtre-St-Martin
24. Les Boscailles
25. Franc-Waret
26. Lamontzée

Pays de Herve

27. Bolland
28. Thimister
29. Saint-Jean-Sart

Condroz

30. Ragnies
31. Boussu-lez-Walcourt
32. Evrehailles
33. Strud
34. Vyle-et-Tharoul
35. Ossogne
36. Les Avins
37. Chardeneux-Bonsin
38. Celles

Fagne - Famenne

39. Macon
40. Virelles
41. Roly
42. Soulme
43. Felenne
44. Lavaux-Ste-Anne
45. Fisenne
46. Tohogne
47. Filot

Ardenne

48. Laforêt
49. Our
50. Sart-Jehonville-Acremont
51. Hatrival
52. Marcouray
53. La Reid
54. Cour
55. Rivage
56. Haute-Bodeux
57. La Comté
58. Krewinkel
59. Bracht
60. Tavigny
61. Longvilly
62. Fauvillers
63. Behème

Lorraine

64. Habay-la-Vieille
65. Laiche
66. Gérouville
67. Rachecourt
68. Attert
69. Virton (parties)

L'Exécutif Régional Wallon a approuvé une liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallone; cette liste reprend 47 sites classés, non compris les sites d'intérêt exclusivement archéologique.

La possibilité pour des particuliers d'introduire des demandes de classement va de pair avec une conception moins « élitiste » du patrimoine. De nos jours, il n'est plus rare de voir sauvegarder des bâtiments témoins de la vie quotidienne passée.

3.1.3. Les opérations d'aménagement actif

Plusieurs outils d'aménagement actifs ont été mis en place par la Direction Générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine. Ils peuvent contribuer à la restauration des paysages tant urbains que ruraux.

*3.1.3.1. **Le remembrement rural***

Le remembrement rural est une opération d'amélioration de l'exploitation économique des biens ruraux qui vise à l'agrandissement et à la rationalisation des formes des parcelles, à leur rapprochement du siège d'exploitation mais aussi à l'amélioration et à l'aménagement du réseau des chemins ruraux et des voies d'écoulement d'eau et à l'aménagement des talus et fossés. Ces améliorations font l'objet de ce que l'on appelle les travaux connexes, c'est-à-dire complémentaires aux travaux du relotissement parcellaire.

Menée au début dans une optique strictement agraire, l'opération de remembrement peut avoir des conséquences graves pour l'environnement. Parmi les grandes catégories d'incidences, il faut mentionner les modifications du régime hydrique des sols, l'appauvrissement du couvert végétal (principalement par la disparition des arbres et haies de clôture), les perturbations du réseau hydrographique par des rectifications de cours d'eau et une perte générale de la qualité des paysages par la disparition ou la transformation de certains éléments typiques qui donnent à la région son caractère et son identité (SILAN et FROMENT, 1987).

Ce déshabillage du paysage traditionnel est particulièrement sensible dans le bocage. Certes on récupère, ce faisant, une certaine étendue de terres, mais on appauvrit la diversité, l'aménité et l'intimité du paysage (NOIRFALISE, 1988).

En introduisant dans la nouvelle loi sur le remembrement de 1970 la possibilité d'aménagement des sites, le législateur visait à faire de la procédure de remembrement une opération d'aménagement rural plus globale et plus intégrée dépassant le stade des seuls objectifs agricoles.

En février 1977, une circulaire ministérielle vient préciser les conditions et la procédure à appliquer par les Comités de remembrement en matière d'évaluation et d'aménagement des sites. Depuis, le **Plan d'évaluation des sites** (PES) est obligatoire pour tous les remembrements et est entièrement subventionné par la Région. De plus, depuis 1989, cette étude est menée préalablement à l'institution du comité de remembrement. De cette manière, le PES peut être présenté à l'enquête publique sur l'utilité du remembrement et permet d'apprécier de façon plus globale, l'intérêt de cette opération.

Le plan d'évaluation des sites (PES)

Le PES comporte tout d'abord une phase d'approche générale du territoire qui doit analyser les critères du paysage (habitat, cultures, bois, ...), son évolution, l'influence des facteurs naturels (pédologie, hydrographie, climatologie ...), le relevé de la faune et de la flore, les aspects visuels positifs et négatifs. Les sites caractérisés par leur intérêt esthétique, scientifique ou historique sont également recensés.
Le PES se poursuit par une phase d'inventaire et d'évaluation des éléments de sites réalisée indépendamment des autres opérations de remembrement.
Etant donné que le périmètre de remembrement limite l'étude à des parcelles à vocation agricole, les éléments de sites sont donc essentiellement de nature végétale (haies, bosquets, arbres isolés, zones humides, ...). Des éléments bâtis ou dégradés sont cependant également relevés : hangars agricoles, dépôts d'immondices, ...
Les éléments sont évalués à un triple point de vue : valeur agricole (point de vue économique), valeur écologique (point de vue des équilibres biologiques) et valeur paysagère (point de vue esthétique et social).
Cette triple évaluation aboutit à un triple classement en 5 classes de valeur dont la plus élevée implique une protection absolue et la plus basse des mesures de suppression ou de masquage de l'élément.

Une phase d'analyse des « interactions internes » confronte le PES aux projets de relotissement du parcellaire et de travaux connexes (voiries, drainage,...), indique les incompatibilités et propose des alternatives.

La dernière partie du PES établit une série de propositions d'aménagement ou de gestion qui sont soumises à l'intérêt du Comité de remembrement.

Le plan d'aménagement des sites (PAS)

Au-delà du PES et en prolongation de la phase de propositions, les responsables des remembrements peuvent envisager un **Plan d'aménagement des sites** dont les buts essentiels sont de restaurer les sites altérés, d'aménager ou de parfaire les sites valables. Cette dernière phase, non obligatoire, est de plus en plus utilisée dans les remembrements wallons. Correctement menée c'est-à-dire parallèlement à l'étude du relotissement, elle peut être un très bon outil d'aménagement du paysage de l'espace rural.

Le Plan d'évaluation des sites doit bien cerner les caractéristiques fondamentales du paysage de manière à en assumer la sauvegarde face aux opérations de remembrement pour maintenir à la région sa qualité, son caractère et son identité.

Prise en compte du paysage

Malgré un cadre bien défini par la circulaire ministérielle, c'est-à-dire l'obligation de donner une valeur paysagère à chaque élément de site, les méthodes d'évaluation paysagère utilisées dans les PES varient considérablement suivant les auteurs de projet.

C'est ainsi que SILAN et FROMENT (1987), par exemple, resituent l'opération de remembrement dans le contexte d'évolution du territoire et du paysage en faisant ressortir les caractères permanents et les éléments de site qui jouent un rôle fondamental dans la structuration et l'identification de la région étudiée. La figure 38 résume la démarche méthodologique suivie.

Ceci rencontre directement le problème de la finalité de l'évaluation et fournit à l'aménageur d'une part, les données paysagères nécessaires aux opérations de remembrement et, d'autre part, les bases essentielles pour l'élaboration du paysage nouveau, hérité de l'ancien et conjuguant harmonieusement les exigences de l'agriculture et la demande sans cesse croissante pour un environnement visuel agréable, reposant, diversifié, typique et identifiable.

Le remembrement rural est en train de se modifier afin de mieux prendre en compte les autres fonctions liées à l'espace agricole (paysage, nature, tourisme) à l'instar de ce qui a déjà été réalisé dans les pays limitrophes comme l'Allemagne et les Pays-Bas. La réflexion sur la réforme des objectifs et de la procédure du remembrement est amorcée en Région wallonne.

3.1.3.2. ***Le développement rural***

Prenant le relais de la rénovation rurale, « *l'opération de développement rural consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel ».*

S'appuyant sur des potentialités physiques, humaines, qui diffèrent d'un point à l'autre du territoire, les adaptations proposées sont dès lors fonction des opportunités et des contraintes de chaque territoire : ressources locales, emplois, population... Les voies empruntées sont donc différentes selon les cas et il n'y a pas de modèle unique.

Une des caractéristiques principales du développement rural est de procéder à l'élaboration d'un projet global de développement en association étroite avec la population villageoise. Cette manière de procéder a pour effet de conscientiser les populations locales aux valeurs paysagères et patrimoniales de leur environnement et tend à induire une participation individuelle de tous les habitants au processus général d'amélioration de leur cadre de vie.

Une large concertation débouche sur un diagnostic, suivi par la fixation d'objectifs de développement et l'élaboration de projets qui forment le **Plan communal de développement rural** (PCDR). Ce plan est soumis à l'examen de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT). A ce niveau, une attention particulière doit être portée aux projets qui, cherchant à apporter une solution aux problèmes engendrés par l'évolution de l'agriculture, visent à une meilleure intégration de celle-ci dans le développement rural. Par la suite, la Région wallonne subsidie jusqu'à 80 % des réalisations.

Dans l'optique du développement, le paysage est considéré comme une composante à part entière du milieu rural en tant que patrimoine paysager. Il devient ainsi une **ressource** pour la gestion de laquelle des mesures sont élaborées.
Des *structures de gestion des paysages* peuvent alors être mises en place, comme c'est le cas par exemple à Pont-à-Celles (dans le cadre d'une charte biodiversité). L'objectif principal de ces structures est de *doter la commune des moyens techniques* de réaliser la gestion naturelle du paysage, puisqu'il est aujourd'hui reconnu que les agriculteurs ne sont plus à même d'assumer seuls cette fonction. Pour ce faire, une série de partenaires sont contactés afin de mettre sur pied des formations telle que celle *d'éco-cantonnier*, de créer les emplois correspondants, d'établir un cahier des charges.

Le développement rural mène encore à bien d'autres actions :
– sauvegarde et gestion des bocages : Pays de Herve, Waimes...;
– conservation et gestion écologique et paysagère de différentes zones : coupure de Léaucourt, ancien méandre de l'Escaut, à Pecq...;
– acquisition de sites d'intérêt paysager : lande sèche à bruyères à Waimes...;
– ...

Ces actions d'envergure sont accompagnées d'un très grand nombre d'actions ponctuelles : aménagement d'espaces verts et/ou récréatifs, réhabilitation de sentiers, rénovation de bâtiments...
La multiplication de ces actions correspond à la prise en charge de la gestion des « paysages quotidiens » et notamment du petit patrimoine paysager; leur importance est donc notable.

Outre **l'Administration** (DGATLP) et la **Fondation Rurale de Wallonie**, divers organismes sont activement impliqués dans le développement rural. La **Fondation Roi Baudouin** par exemple possède un Fonds de l'Environnement qui s'est donné pour

objectif de développer les actions qui contribuent à la protection et à la réhabilitation de l'environnement en Wallonie. Il soutient entre autres des projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, de sauvegarde des milieux de vie, d'acquisition et de gestion des zones paysagères menacées.

Au-delà des investissements directement subventionnés par la Région, la conséquence d'une opération de développement rural est bien souvent une meilleure prise en charge par les propriétaires individuels de l'entretien de leur bâtiment et des espaces environnants.

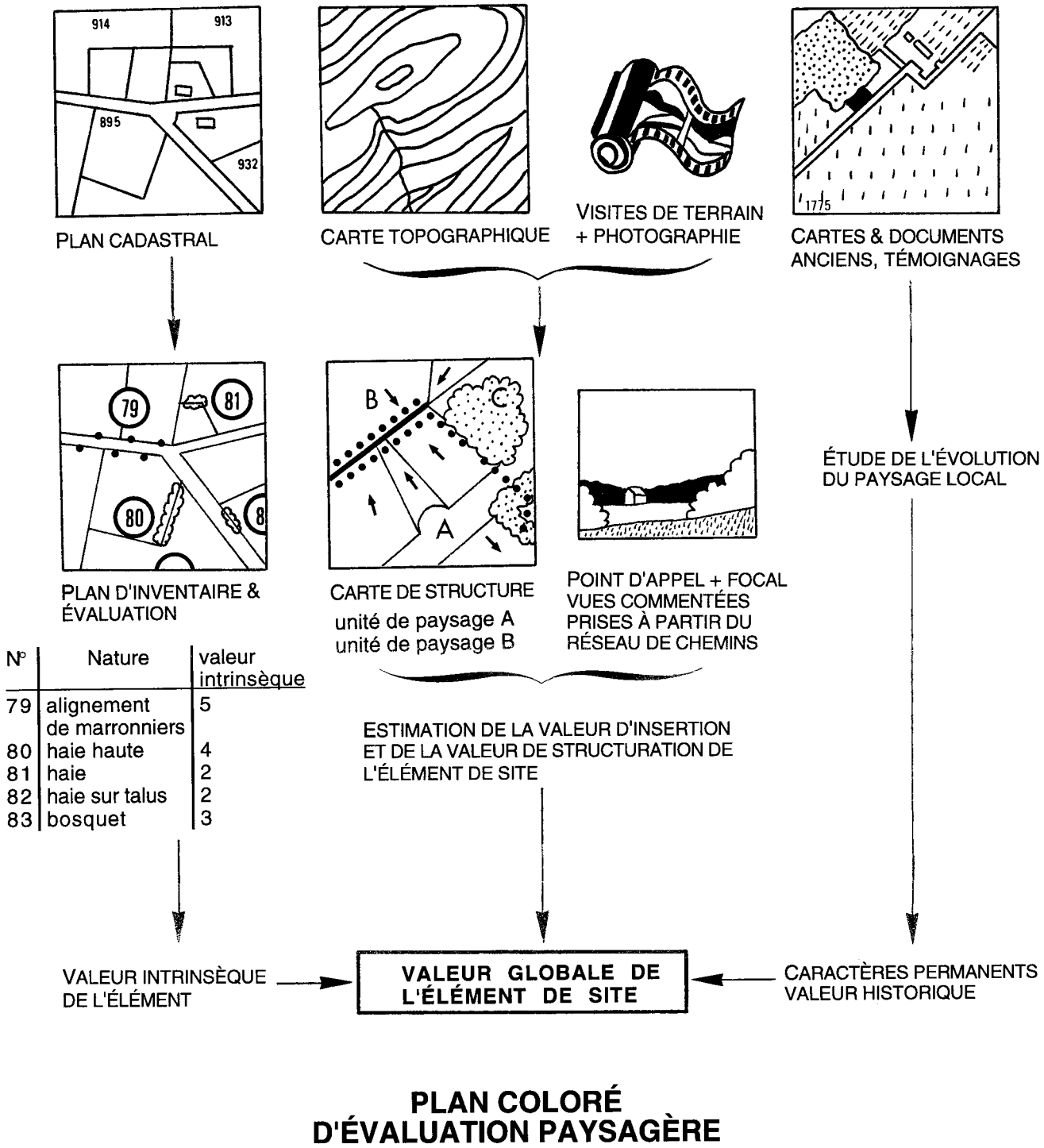

Figure 38 - **Exemple de méthode d'évaluation des éléments du paysage dans le cadre du Plan d'évaluation des sites réalisé lors de chaque opération de remembrement rural.**
Source - SILAN et FROMENT, 1987.

Compte tenu de l'intervention du Fonds FEDER dans le cadre de l'Objectif 1 et de l'Objectif 5b, les subventions directement accordées avoisinent les 250 millions par an. A ceux-ci, il faut encore ajouter la part communale qui s'élève au minimum à 20 % du coût de l'opération. C'est donc à 300 millions par an qu'il faut estimer les investissements publics en cette matière. Compte tenu de leur « effet de levier » sur les investissements privés, il n'est pas exagéré d'estimer à environ 1 milliard de francs par an les investissements globaux générés par cette politique.

3.1.3.3. ***La rénovation urbaine***

Au terme de l'arrêté du Gouvernement wallon qui la fonde, une opération de rénovation urbaine se définit comme « *une action d'aménagement globale et concertée, d'initiatives communales qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un quartier urbain de manière à promouvoir sa fonction sociale et économique dans le respect de ses caractéristiques architecturales et culturelles propres. Ces opérations consistent à maintenir et à améliorer l'habitat par la réhabilitation ou la construction de logements, par la création ou l'amélioration des équipements collectifs ainsi que par des activités susceptibles de jouer le rôle d'incitant dans le même sens ».*

L'objectif clairement affiché d'une opération de rénovation urbaine est donc d'améliorer l'habitat, considéré au sens large comme « cadre de vie » par la réhabilitation et l'amélioration tant des logements que des équipements collectifs (voiries, placettes, espaces verts, etc.).

Si une opération de rénovation urbaine peut théoriquement être menée dans n'importe quel type de quartier urbain, depuis 1993 le Gouvernement wallon a recentré le cadre général de son intervention vers les quartiers les plus dégradés de la Région wallonne au travers de la politique dite des **zones d'initiatives privilégiées** (en abrégé ZIP).

Les crédits dévolus à la politique de rénovation urbaine ont donc essentiellement comme effet, d'améliorer le cadre de vie des quartiers urbains de la Région wallonne. Compte tenu des interventions complémentaires du fonds FEDER dans le cadre des programmes opérationnels d'Objectifs 1 et 2, les montants investis annuellement dans la politique de rénovation urbaine sont de l'ordre de 300 millions de francs. Le taux de subvention n'étant que de 75 % en général pour le logement et de 60 % pour l'amélioration des espaces publics, c'est donc, compte tenu de la participation communale, plus de 500 millions d'investissement qui sont directement générés chaque année par cette politique et ce, exclusivement dans l'amélioration du cadre de vie.

Tout comme dans la politique de développement rural, l'effet d'entraînement des investissements publics sur l'intervention directe du secteur privé n'est, elle non plus, pas négligeable. La conception et la mise en œuvre des « projets de quartiers » faisant, tout comme en développement rural, largement appel à la participation des populations concernées, il en résulte également une sensibilisation accrue de la population du quartier à la qualité de son environnement et à sa nécessaire réhabilitation.

Des effets d'entraînement concrets peuvent être chaque année constatés sur le terrain; ils permettent de considérer que le montant global des investissements générés tant par le privé que par le public par la politique de rénovation urbaine dépasse très largement le montant des subsides régionaux et peut s'évaluer sans exagération au double de celui-ci.

3.1.3.4. ***La revitalisation des centres de vie***

La revitalisation des centres de vie constitue en fait une politique complémentaire à la rénovation urbaine puisqu'elle organise l'octroi d'incitants directs, destinés aux investisseurs privés, visant à attirer ceux-ci dans des zones urbaines à densifier et/ou à requalifier.

Le principe de cette politique est de permettre à une municipalité de s'engager vis-à-vis d'un promoteur privé à améliorer l'environnement immédiat de son investissement de façon à le rendre plus accessible, plus attrayant et à lui donner une véritable bonification foncière au travers de la requalification de son environnement immédiat.

La Région subventionne en principe à 100 % ces investissements communaux avec toutefois un plafond d'intervention fixé au maximum à 50 % du montant de l'investissement privé.

Dans ce cas, les effets induits des investissements publics dépassent très largement les effets directs puisque, statistiquement parlant, le montant de l'investissement privé dépasse dans la plupart des cas 4 à 5 fois le montant des investissements publics. On peut considérer que les quelques 100 millions de francs investis annuellement par la Région dans cette politique génèrent eux aussi un montant d'investissement global de l'ordre d'1/2 milliard.

3.1.3.5. ***La rénovation des sites d'activité économique désaffectés***

La rénovation des sites d'activité économique désaffectés a pour objectif essentiel l'éradication des chancres que constituent les anciennes friches industrielles et autres sites d'activité économique abandonnés par leur propriétaire.

Ces opérations consistent le plus fréquemment en la démolition de bâtiments insalubres de façon à réaffecter le terrain rendu ainsi disponible à des activités économiques ou autres (par exemple logements, espaces verts, zones de parcage, etc.).

Dans certains cas, les actions développées consistent à rénover d'anciens bâtiments industriels dont la qualité structurelle les rend aptes à une réaffectation dans des conditions économiques intéressantes.

La finalité de cette politique est en fait double puisqu'elle vise :
- d'une part, à supprimer de véritables chancres urbains qui dénaturent le visage de quartiers entiers;
- d'autre part, à permettre la réinjection d'activités dynamisantes dans des quartiers dont les disponibilités foncières ne permettent que très difficilement d'y implanter des fonctions nouvelles.

Au travers de ces deux objectifs, c'est donc à une revitalisation tant visuelle qu'économique et fonctionnelle du quartier que cette politique vise à atteindre.

Cette procédure est réglementée par les articles 79 à 92 et 333 à 343 du CWATUP.
En cas d'inertie des propriétaires privés concernés, une mise en vente publique peut avoir lieu et la rénovation être réalisée par les pouvoirs publics.
Un inventaire de tels sites a été réalisé, permettant par exemple de définir l'urgence relative du réaménagement des différents sites.
Cette politique permettra à moyen terme la disparition des chancres industriels, le plus souvent hérités d'une industrie lourde et polluante. Les terrains reconquis et réaffectés présenteront d'une part une plus-value paysagère et permettront d'autre part de ne pas porter atteinte aux espaces encore disponibles au plan de secteur et non encore urbanisés.
Au cours des trois années 1994-95-96, le secteur public (Région wallonne et FEDER) a investi 1,164 milliard pour la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés.

3.1.3.6. Embellissement des enveloppes extérieures des immeubles d'habitation

Politique incitative par excellence, l'aide à l'embellissement des enveloppes extérieures d'habitations vise à stimuler la rénovation par les propriétaires privés des façades et toitures de leur bâtiment. Elle participe donc ainsi, on ne peut plus directement, à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement de l'environnement.

Compte tenu du taux moyen d'intervention de la Région (30 %) et du plafond d'intervention, le montant des investissements générés par cette aide est de l'ordre du quintuple du montant de l'intervention régionale. Les quelques 30 millions annuellement investis dans cette politique contribuent donc à générer des investissements pour un montant global de l'ordre de 150 millions, intégralement destinés à l'amélioration du cadre bâti.

3.2. Paysage et gestion de l'environnement

Il est désormais acquis que la gestion de l'environnement doit être menée de manière à conduire à un développement durable.

Cet objectif, qui vise au long terme autant qu'aux échéances brèves, nécessite une planification.

Celle-ci s'articule sur trois outils :
– l'élaboration annuelle de l'**Etat de l'Environnement Wallon**, sur laquelle nous ne reviendrons pas;
– l'élaboration quinquenale du **Plan d'Environnement pour le Développement Durable**;
– l'éboration de **programmes sectoriels** d'action pour la gestion des déchets, la qualité de l'eau, de l'air et des sols, ainsi que pour la protection de la nature.

La prise en compte de l'environnement dans les politiques sectorielles (industrie, agriculture, transport, énergie) est un principe théoriquement adopté.

La Région wallonne, via la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts (de la DGRNE), mène d'autre part une politique d'acquisition et de gestion de réserves, organise les structures de Parcs naturels et prend des mesures destinées à préserver la biodiversité notamment en reconstituant le maillage écologique.

Au niveau communal, les **Plans Communaux de Développement de la Nature** (PCDN) sont une possibilité nouvelle d'intégrer le paysage au sein des préoccupations de l'environnement.

Par ailleurs, la mise sur pied de la procédure des **Etudes d'Incidences sur l'Environnement** (EIE) permet un examen systématique des retombées paysagères de tout projet dans une optique préventive.

3.2.1. Le Plan d'Environnement pour le Développement Durable (PEDD)

L'objectif du développement durable n'est réalisable qu'à travers la sauvegarde des ressources naturelles, de la qualité du milieu, du cadre et des conditions de vie.

Pour atteindre cet objectif, deux voies sont donc à exploiter simultanément : la réduction des atteintes existantes dans l'environnement d'une part, la prévention des nuisances à venir d'autre part.

Etant donné la diversité des nuisances possibles, ces voies ne peuvent devenir opérationnelles qu'après recensement, le plus exhaustif possible, des problèmes environnementaux existants ou prévisibles, répertoriés par catégorie de secteurs d'activité ou de composantes de l'environnement.

Le PEDD tente au niveau régional de répondre à cette nécessité en proposant de plus, pour chaque problématique posée, diverses possibilités d'actions à mener en vue d'une amélioration de l'environnement.

Le premier PEDD a été adopté le 9 mars 1995 pour une période de cinq ans. Il comporte un certain nombre de références implicites à la qualité des paysages. Dans le chapitre examinant la nécessaire coordination entre l'aménagement du territoire et l'environnement, il est fait explicitement mention des paysages au travers de deux actions à mener :

-– *action 221 : renforcement des prescriptions de la zone d'intérêt paysager et création d'une zone de point de vue remarquable.*
– *action 222 : – imposer une évaluation paysagère à toutes les études d'incidences sur l'environnement requises pour les projets d'équipements ou d'installations situés dans les zones sensibles du point de vue paysager ;*
– inciter, par voie de circulaire, les autorités compétentes à demander une évaluation paysagère dans les autres cas.

Plus spécifiquement, le maintien et la restauration des éléments naturels constitutifs de nos paysages urbains et ruraux est un des objectifs du PEDD.
La problématique paysagère y est abordée au sein du thème « Milieu rural ». Le constat de perte de qualité intrinsèque du paysage rural conduit à la définition des objectifs suivants :

1° Le milieu rural doit être protégé et maintenu dans sa structure, sur une partie importante de son territoire actuel. Des mesures doivent être prises pour maintenir la grande majorité des zones à l'abri de tout changement d'affectation afin de conserver à l'agriculture suffisamment d'espace pour pouvoir constituer la base de la vie rurale.
2° Face aux pressions extérieures, le milieu rural, dans les zones susceptibles d'accueillir de nouvelles activités, se doit d'être géré avec parcimonie et en n'acceptant que des affectations compatibles avec les activités agricoles et sylvicoles, en concertation avec les divers secteurs intéressés.
3° La diversité du milieu rural doit être protégée. La banalisation de l'usage qui en est fait doit être bannie. C'est pourquoi les transformations qu'immanquablement il subira, doivent intégrer et rendre possibles, toutes les affectations potentielles sans toutefois en privilégier aucune.
4° Les nouvelles affectations (telles que PME, tourisme doux, services,...) doivent être traitées et organisées de telle sorte qu'elles se fassent sans impact significatif sur l'environnement et qu'elles garantissent le caractère de ruralité.

L'impulsion que donne le PEDD va donc dans le sens d'un plus grand respect du patrimoine paysager.
Reste que le PEDD est dépourvu de valeur contraignante, et qu'il faut donc compter sur la prise de conscience et de responsabilité des décideurs pour que l'orientation se concrétise.

3.2.2. Les Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN)

Dans le cadre de l'**Année Européenne de la Conservation de la Nature** (1995), des PCDN ont été initiés. Ils ont pour but de préserver et d'améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire dans ses composantes physiques et biologiques, tout en respectant et en favorisant le développement économique et social des habitants. Ils s'inscrivent dans la ligne directrice du PEDD mais peuvent aussi s'intégrer à d'autres outils développés en matière de planification dans les communes, notamment les schémas de structure communaux.

Le principe d'élaboration des PCDN se base sur l'idée de partenariat local. L'inventaire des problèmes locaux ayant trait à la nature est confronté aux possibilités d'intervention. Cette confrontation débouche sur la rédaction de fiches-projets.
L'orientation du PCDN est donc fonction des enjeux locaux du milieu naturel et de la conscience qu'ont les divers partenaires de leur acuité.
L'amélioration des paysages peut être choisie comme objectif initial; elle peut aussi résulter de la mise en œuvre de certains projets, tels que la « renaturalisation » des berges d'un cours d'eau, par exemple.

En 1996, plus de vingt communes ont lancé leur PCDN. Il s'agit des communes de Anthisnnes, Beaumont, Beauvechain, Bertrix, Braine-le-Comte, Chastre, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Couvin, Eupen, Flémalle, Gerpinnes, Grez-Doiceau, Liège, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Pont-à-Celles, Rebecq, Saint-Hubert, Seneffe, Sivry-Rance, Stoumont, Viroinval, Virton, Welkenraedt,

3.2.3. Les études d'incidences sur l'environnement (EIE) (figure 39)

Les EIE sont nées du principe qu'il vaut mieux éviter dès l'origine la création de pollutions ou de nuisances plutôt que de combattre ultérieurement leurs effets. Bien différentes d'un ensemble d'interdits qui empêche le développement, les EIE sont plutôt un instrument de prévention, un outil de conception, d'information, de consultation, de décision et de contrôle (voir EEW'92).

Les études d'incidences sur l'environnement constituent une opportunité de premier choix pour la prise en compte explicite des aspects paysagers dans un cadre légal apte à leur conférer un poids juridique auparavant peu significatif.
Les aménagements soumis à la procédure se voient en effet examinés d'office sous l'angle paysager. L'efficacité de cette analyse paysagère est, comme l'ensemble de l'étude, soumise au contrôle de qualité organisé par le CWEDD, la CCAT ou la CRAT.
L'information qui en découle oriente la décision administrative dans le sens d'une plus grande protection de l'environnement. De ce fait, les citoyens doivent être assurés d'une prise en compte réelle, objective dans la mesure du possible, et dans une optique à plus long terme, du paysage - cadre de vie.
La figure 39 présente la démarche générale de prise en compte du paysage dans le cadre d'une EIE

La phase la plus importante cependant est la **formulation de propositions** en vue de réduire les atteintes à l'environnement visuel.

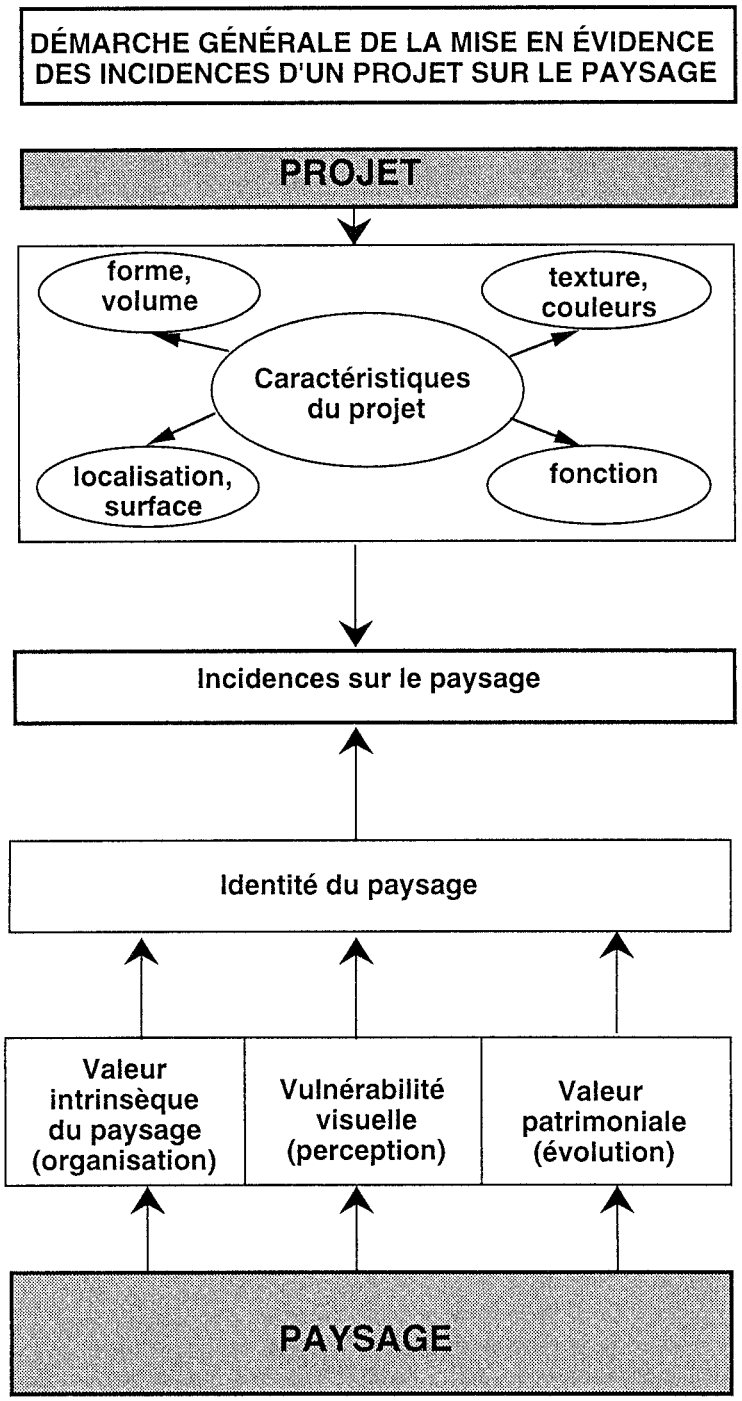

Figure 39 - **Démarche générale de la mise en évidence des incidences d'un projet sur le paysage.**
Source - FROMENT & VAN DER KAA.

Trois étapes doivent être distinguées :

1° l'analyse de la qualité du paysage initial (état de référence avant la réalisation du projet) au travers de :
- sa valeur intrinsèque liée à la cohérence/conformité de son organisation dans l'espace;
- sa valeur patrimoniale résultant du contenu et de la cohérence de son évolution dans le temps;
- sa vulnérabilité liée à son degré de perception (paysage ouvert, crête, ...).

2° la description du projet dans ses paramètres visuels liés à sa localisation, dimension, implantation et autres caractéristiques;
3° la confrontation de l'identité du paysage avec les caractéristiques du projet, permet de mettre en évidence les incidences.

La façon dont fonctionne le système, notamment sur le plan de l'analyse paysagère, conditionne évidemment la réalité de cette prise en compte dans l'attribution des permis. Une analyse détaillée des aspects paysagers dans les EIE a été faite par LOPES (1994) pour les études réalisées en 1993.
De façon générale, on observe que la qualité de l'analyse décroit au fil des étapes : bonne pour la caractérisation du site, elle devient souvent faible pour la prise en compte des impacts et carrément insuffisante pour l'élaboration des mesures palliatives.

Il est bien rare que **l'analyse de l'état initial** traduise l'importance de l'affectivité de l'individu directement concerné par un projet, dans sa perception* du paysage et son appréciation, ainsi que celle des usages qui en sont faits (paysage vécu). Or, il est beaucoup plus aisé de faire accepter par les populations concernées, des projets si ceux-ci n'entrent pas fondamentalement en conflit avec leur perception sentimentale de leur environnement ou avec les traditions d'utilisation de celui-ci.

L'évocation du cadre de référence se résume souvent à un extrait de plan de secteur, par ailleurs trop rarement commenté, ou à un plan d'occupation des sols. Il arrive encore que les rapports ne contiennent pas de photo ni du site lui-même, ni de l'unité visuelle où il se situe : il semble dès lors assez aléatoire que l'autorité puisse se faire une idée suffisamment précise du site, ce qui compromet la validité de son jugement sur la pertinence des incidences déterminées par l'auteur de l'étude.

Au niveau des **propositions**, leur pertinence ne semble pas toujours bien établie, dans le sens où on ne dispose pas toujours des informations qui renseigneraient sur la possibilité effective de leur mise en œuvre. Il est par exemple facile de préconiser des plantations, mais la maîtrise du terrain est pour cela nécessaire (aspect juridique).
Les rapports comportent rarement des simulations visuelles, qui pourtant éclaireraient utilement la problématique dans bien des cas.

Plus spécifiquement, on note que :

1° un nombre non négligeable d'EIE concerne des demandes de renouvellement de permis d'exploitation. Les modifications éventuellement apportées aux installations existantes se font au sein de celles-ci et n'induisent pas d'impact paysager nouveau.

2° les EIE concernent des projets éminemment variables à la fois par leur nature, leurs dimensions, leurs impacts.
Il semble déplacé d'exiger pour toutes ces études des analyses paysagères de même ampleur : les « petits » projets devraient pouvoir se contenter d'une analyse légère, mais allant à l'essentiel.

Le suivi de l'EIE

– Le Conseil Wallon de l'Environnement et du Développement durable (CWEDD), après examen du dossier, formule parfois des remarques concernant l'analyse paysagère. Ces remarques peuvent amener l'auteur de projet à faire compléter une partie de l'étude sous peine de ne pas obtenir le permis nécessaire à la réalisation du projet.

– Néanmoins, le permis une fois obtenu, la réalisation des mesures prévues n'est pas pour autant assurée. En effet, au niveau européen, la directive n° 337/85 ne contient pas de dispositions relatives à la surveillance des incidences (« monitoring ») sur l'environnement consécutives à la réalisation du projet. Il en va de même au niveau de la législation de la Région wallonne ...

En conclusion, on peut souhaiter que :

1° l'analyse paysagère ne soit pas considérée dans un cadre trop rigide, mais suive plutôt une trame plus ou moins approfondie suivant les projets, en gardant le sens des proportions;
2° les EIE puissent jouer effectivement leur rôle, donc que soit mis en place un suivi de la réalisation des projets, éventuellement assorti de sanctions pour la non-réalisation des mesures décidées;
3° une coopération se renforce entre les administrations, notamment communales, et les bureaux d'étude : les schémas de structure communaux comportent une analyse paysagère qui pourrait être rentabilisée dans les EIE et inversement.

Trois figures ont été réalisées afin de rendre plus concret cette nécessaire approche paysagère (figures 40, 41, 42).

La figure 40 traite un problème de paysage relativement ponctuel lié à la demande d'extension d'un élevage porcin.

La figure 41 met l'accent sur les propositions formulées dans le cadre d'une EIE afin de prendre également en compte le passif environnement constitué par l'existence de bassins abandonnés. Ce faisant, on propose la création d'une zone tampon, jusqu'alors inexistante, entre le village et le complexe industriel chimique.

La figure 42 présente un scénario pour la réhabilitation paysagère d'une décharge de déchets ménagers. Les propositions formulées vont toutefois au delà des seuls aspects visuels; elles portent aussi sur la reconstitution du maillage écologique, la constitution de nouveaux biotopes, l'organisation de cheminements afin de créer un espace à potentialités multiples.

1. Situation initiale : le bâti existant et, à l'avant plan, les installations d'élevage.

Problème posé :
Insertion de la volumétrie d'un nouveau bâtiment dans le paysage-récepteur constitué par une vaste clairière herbagère en Ardenne orientale .

2. Phase d'analyse du milieu récepteur : caractéristiques du paysage local.

Relief modéré, forêt résineuse dominante sur crêtes et versants, clairières herbagères ponctuées d'arbres et de haies vives, habitat rural traditionnel...

3. Propositions d'aménagement : insertion et intégration du bâtiment.

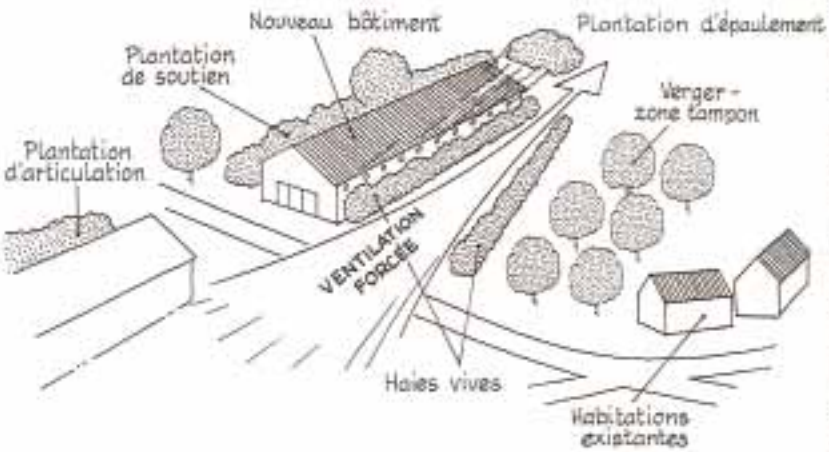

Plantation d'un verger comme espace-tampon

Visualisation d'une plantation d'articulation générale avec le paysage

PROPOSITIONS D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET DE RÉHABILITATION D'UN PROJET INDUSTRIEL

Situation initiale

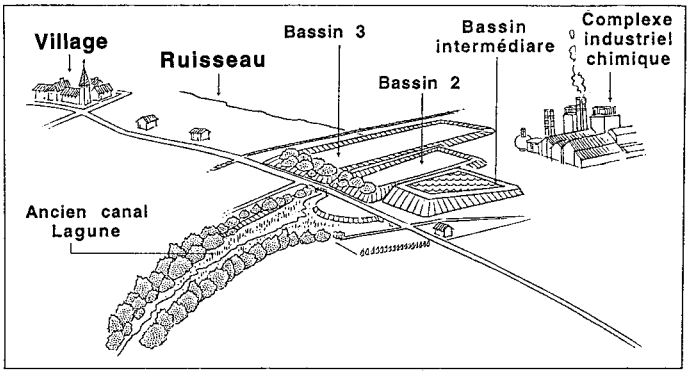

2. Projet : création d'un 4e bassin de sédimentation

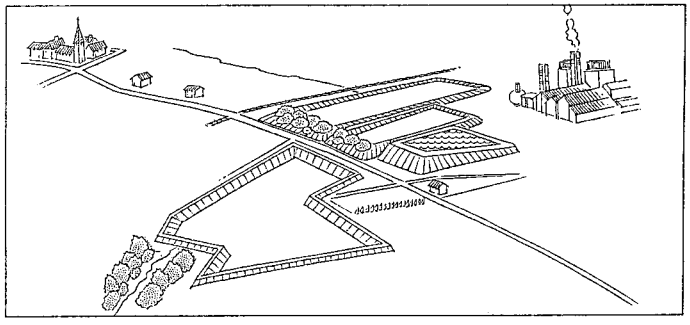

3. Mise en évidence des incidences paysagères

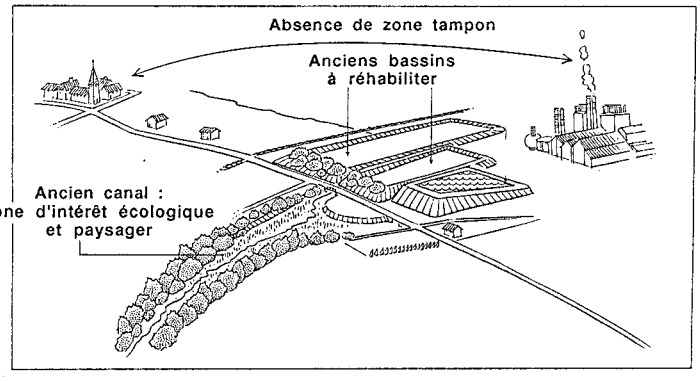

4. Propositions

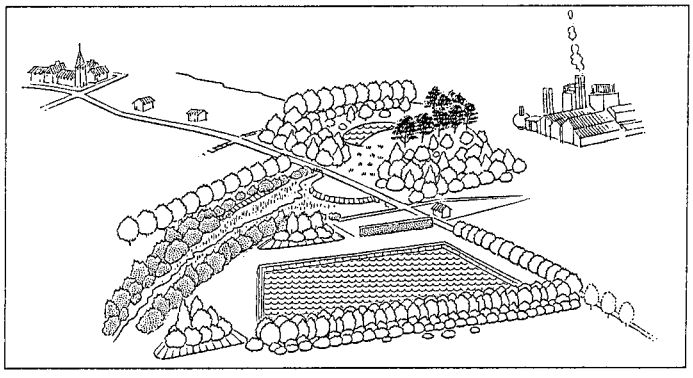

Anciens bassins

AVANT

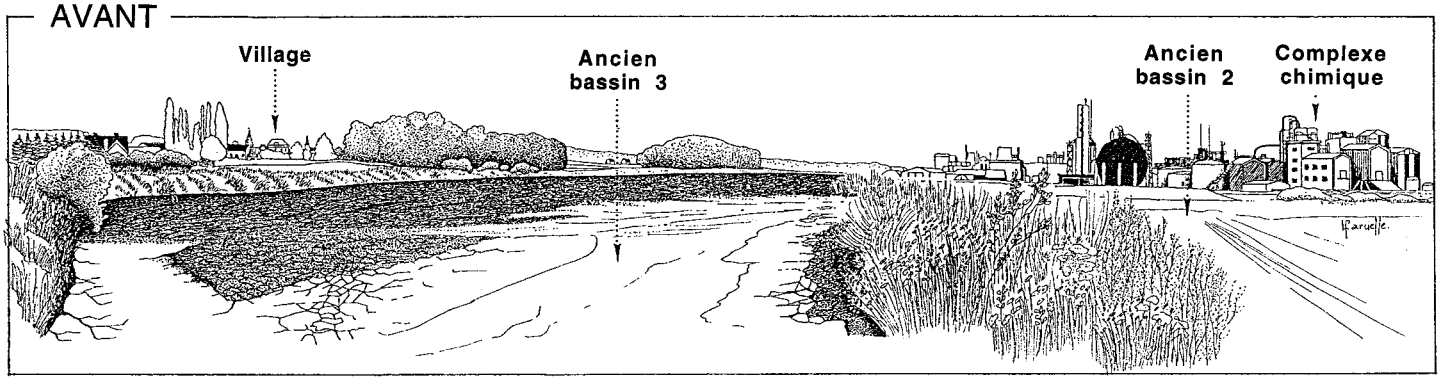

APRÈS RÉHABILITATION

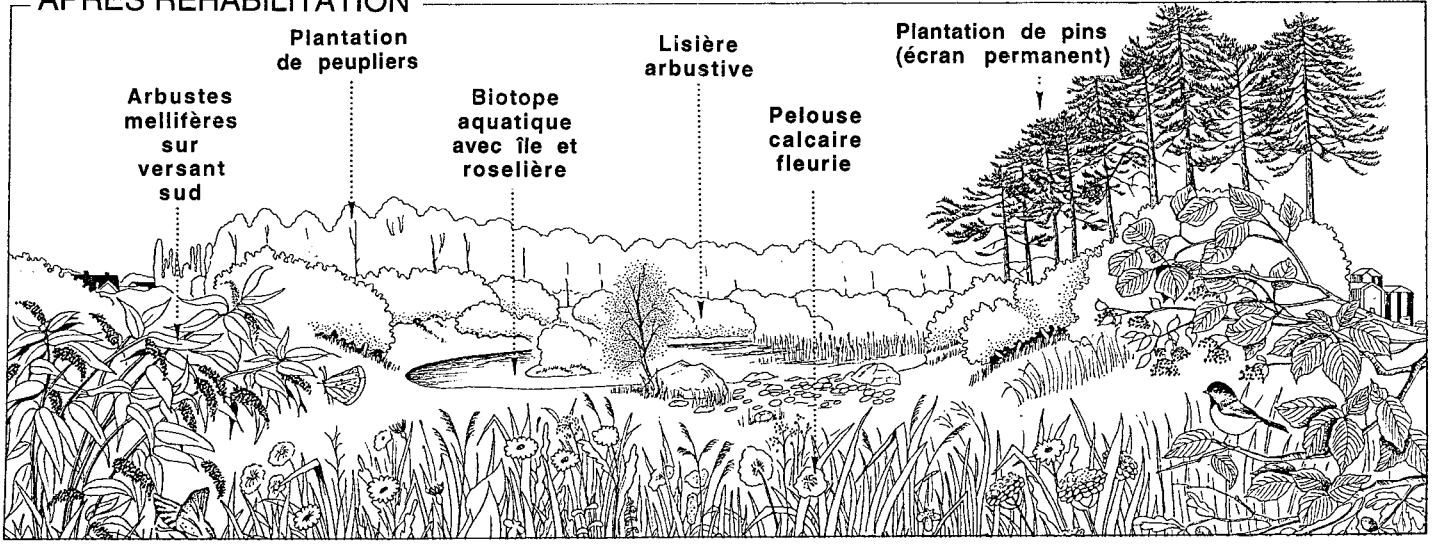

1. Situation initiale: la décharge en activité dans le paysage

2. Phase d'analyse: reconnaissance des caractéristiques du paysage local

Relief vallonné, herbages dominants, maillage bocager, boisement sur crêtes et coteaux...

3. Propositions d'aménagement

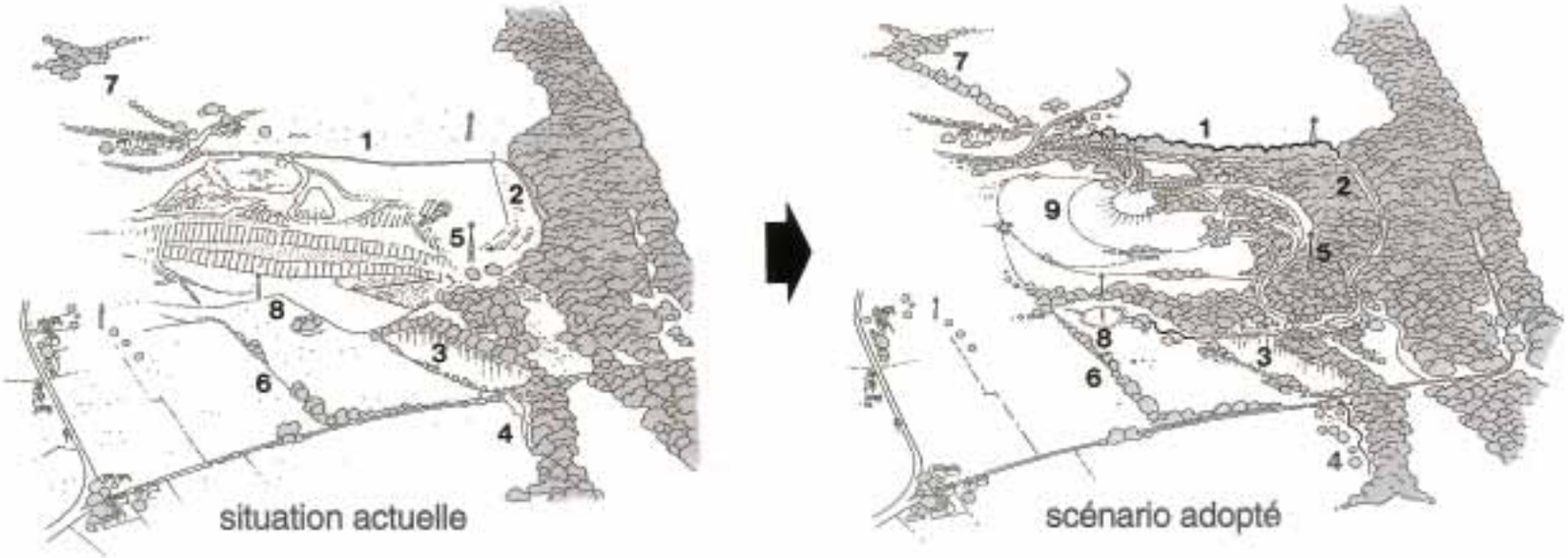

1) ligne de crête dénudée renforcée par boisement ; **2)** stabilisation des talus par plantation ;
3) lagune d'épuration aménagée en plan d'eau ; **4)** cours du ruisseau renaturé ;
5) prise en compte de la contrainte des lignes à haute tension ; **6)** restauration du maillage bocager ;
7) renforcement des liaisons écologiques ; **8)** création d'une zone humide ;
9) structuration interne du plateau de la décharge(chemins, points de vue...)et paysagement de type bocager.

3.3. Le paysage dans le contexte européen

Projet de convention européenne du paysage

Une convention européenne, actuellement en projet, vise spécifiquement à la reconnaissance et à la sauvegarde des paysages européens.
La convention, lorsqu'elle sera votée, constituera un instrument juridique contraignant pour tous les membres signataires.

La philosophie de base de la Convention découle de la reconnaissance des fonctions d'intérêt général que représentent les paysages, tout particulièrement sur les plans culturel, social, écologique et économique, ainsi que de la reconnaissance des menaces qui pèsent sur ces paysages.
En conséquence, les valeurs paysagères doivent, par des mesures adéquates, être préservées.
D'autre part, les paysages constituent la matrice où s'inscrivent les activités humaines : la gestion paysagère ne peut entrer en contradiction avec les intérêts du développement. Au contraire, **paysage et développement doivent contribuer conjointement au bien-être des sociétés.**
Dès lors la convention vise à une contribution mutuelle entre recherche de la qualité des paysages et développement et s'inscrit ainsi dans les principes de durabilité énoncés au Sommet de Rio (1992).
Il est important de souligner que, dans l'esprit de la Convention, les paysages sont considérés non pas comme constitués des seuls éléments naturels, culturels ou artificiels du paysage. Ils ne sont pas limités non plus aux seuls espaces ruraux cultivés ou naturels, ni aux espaces urbains et périurbains, mais correspondent plus largement à l'ensemble du territoire européen.

Trois directions d'action sont envisagées :
– *la protection active* : réservée aux paysages dont le caractère estimé exceptionnel est menacé;
– *la gestion dynamique* : consiste en actions et/ou mesures visant à accompagner les transformations induites par les nécessités économiques et sociales;
– *l'aménagement des paysages* : élaboration de véritables projets d'aménagement paysager du territoire dans un esprit très prospectif.

Ces trois directions d'action doivent favoriser un fonctionnement écologique des paysages et garantir le maintien des ressources naturelles.

La responsabilité des opérations est confiée aux pouvoirs les plus proches des populations qui contribuent à construire les paysages et qui les vivent quotidiennement, c'est-à-dire les pouvoirs locaux et régionaux, à l'intérieur d'un cadre législatif tracé au niveau national.
Les entreprises et d'autres organismes privés, les organismes non gouvernementaux et les associations peuvent également prendre des initiatives en faveur de la gestion des paysages.

Les **stratégies d'intervention** proposées par la convention portent simultanément sur :
– les instruments d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
– les incitations financières et fiscales;
– les interventions foncières;
– la création de statuts particuliers.

Un **Comité Européen des Paysages** sera mis en place. Il comprendra, en outre des représentants des Etats et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, des représentants des organisations internationales concernées ainsi que des experts indépendants.
Les missions de ce Comité seront de trois ordres :
– mise en œuvre de la Convention;
– préparation d'une « *Liste des paysages européens »;*
– attribution d'un label aux collectivités locales et régionales.

3.4. Conclusion

Les instances régionales ont explicitement pris position dans les planifications récentes (PRATW, SDER, PEDD) pour une prise en compte accrue du patrimoine paysager wallon.

Ce choix a conduit ou renforcera une série d'outils légaux permettant aux administrations notamment, d'orienter toutes les interventions pouvant avoir un impact visuel dans le sens d'une plus grande sauvegarde de l'identité des paysages.

La concrétisation de ces dispositions demande cependant encore un effort de sensibilisation « tous azimuts ». En effet au niveau communal par exemple, les contraintes économiques sont susceptibles de faire passer au second plan les préoccupations, jugées à tort accessoires, de qualité du cadre de vie.

Cette sensibilisation est actuellement amorcée et les mentalités s'orientent vers la reconnaissance du fait que **toute intervention dans le paysage peut être réfléchie préalablement.**

Simultanément, la prise en compte du paysage s'est accompagnée de l'émergence d'une vision plus globale de l'aménagement, où les différents facteurs sont considérés en interrelation. Cette attitude a conduit à une efficacité plus grande des mesures décidées.
Ainsi, l'association des politiques liées à la nature et au paysage qui s'amorce, s'annonce comme l'aboutissement le plus opérationnel des évolutions en cours.

Créer ou maintenir un environnement visuel de qualité n'est pas un supplément d'âme qui nécessite un budget particulier. Il s'agit par contre d'organiser les énergies liées au développement du territoire de telle manière que ces énergies fabriquent spontanément l'environnement durable souhaité : c'est une question de volonté.

Sources principales

PUBLICATIONS DU MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

FONDATION ROI BAUDOUIN ET MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1995. *Aide-mémoire pour réussir son Plan Communal de Développement de la Nature.* FRB - DGRNE, 68 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1994. *Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)*, DGATL, 220 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1993. *Etat de l'Environnement wallon 1993 (sous-sol, air, flore-faune, déchets*), DGRNE

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1995. *Etat de l'Environnement wallon 1994 (sol, climat, microorganismes, tourisme)*, DGRNE

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1996. *Etat de l'Environnement wallon 1995 (transport, agriculture, forêt-sylviculture, énergie)*, DGRNE

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1996. *Le RGBSR - Règlement général sur les batisses en site rural - Pourquoi ? Comment ?,* DGATLP, 32 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, 1996-1997. *Guide du Ministère de la Région wallonne*, Secrétariat général, 206 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (à paraître). Analyse du paysage et zones d'intérêt paysager. *Aménagement du territoire - Urbanisme, Etudes et Documents,* n°**1**, DGATLP

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (à paraître). *Le guide du bon aménagement des lieux*, DGATLP.

OUVRAGES DE REFERENCE

BELAYEW D., CAUDRON T., DALOSE P., DELPORTE T. et JACQUES C., 1995. Lecture géographique du territoire rural : les outils de la lecture paysagère, *G.E.O.* N° **37**, Supplément aux Feuillets d'Information de la FEGEPRO, Bruxelles (à paraître).

BELAYEW D., DALOSE P., GOBERT O. et JACQUES C., 1994. Lecture géographique du territoire urbain: les outils de la lecture paysagère, *G.E.O.* N° **35**, Supplément aux Feuillets d'Information de la FEGEPRO, Bruxelles, 97 p.

BELAYEW D., DALOSE P., GOBERT O. et JACQUES C., 1994. Lecture géographique du territoire urbain : référentiel pour l'interprétation de la lecture paysagère, *G.E.O.* N° **36**, Supplément aux Feuillets d'Information de la FEGEPRO, Bruxelles, 97 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1983. *Hesbaye namuroise,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 200 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1983. *Lorraine belge,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 260 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1984. *Tournaisis,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 200 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1986. *Hesbaye Liégeoise,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 214 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1987. *Ardenne centrale,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P Mardaga, 247 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1987. *Pays de Herve,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 226 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1988. *Fagne et Famenne,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga; 232 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1989. *Hesbaye brabançonne et pays de Hannut,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga; 234 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1989. *Condroz,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga; 280 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1990. *Hainaut central,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 280 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1992. *Ardenne herbagère,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 300 p.

GENICOT L.-F. (sous la direction de), 1992. *Pays de Soignies et de Nivelles,* Architecture rurale de Wallonie, Liège, Ed. P. Mardaga, 260 p.

LACOSTE Y. et *al*., 1977. A quoi sert le paysage ?, *Hérodote*, Paris, juillet-septembre 1977, 159 p.

NEURAY G., 1982. *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Gembloux, Les presses agronomiques de Gembloux, 589 p.

PINCHEMEL P. et G., 1992. *La face de la Terre*, 2e édition, Paris, Armand Colin, collection U Géographie, 519 p.

AUTRES SOURCES CITEES

AMBROISE R., 1994. Paysage et agriculture : de la production à la gestion du territoire. *Paysages des villes et des Campagnes*, **2**, p. 6.

APPLETON J., 1987. Evaluation des paysages : problème d'actualité, *Annales de Gembloux*, **93**, 2, 123-131.

AVOCAT C., 1983. Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages*, in : Lire le paysage, lire les paysages*, Actes du colloque des 24 et 25 novembre 1983, Université de Saint-Etienne, Travaux **XLII**, 11-35.

BARLET A.-V. et SARLET D., 1995. *Les permis de bâtir et de lotir en Région wallonne*, UGA, 253 p.

BENAYAS DEL ALAMO J., 1994. La perception du paysage, *Naturopa*, p 75.

BERQUE A., 1991. *Médiance de milieux en paysages*, Monpellier, Ed. Reclus, 163 p.

BERSANI C. et *al*., 1994. Paysages, Paris, *Monuments historiques*, n° **192**, avril 1994, 131 p.

BERTHET T., 1991. Le règlement communal d'urbanisme : réflexions à propos d'une mise en place. *Cahiers de l'Urbanisme*, **9**, 40-41.

BERTRAND G., 1968. Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique. *Revue géog. des Pyrénées du sud-ouest*, **39**, 3, 249-272.

BERTRAND G., 1978. Le paysage entre la Nature et la Société*, Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, **49**, 2, 239-258.

BILLEN C., 1987. *Perception du paysage villageois par les enfants de l'école primaire et gardienne.* Texte d'un exposé, non publié.

BILLEN C., GRIMMEAU J.-P. et PILLEN P., 1984. *Des caravanes dans le paysage !*, Ministère de la Communauté Française, Bruxelles, 135 p.

BONNAMOUR J., 1993. *Géographie rurale, position et méthode*, Paris, Masson, Recherches en Géographies,134 p.

BRUNET R. et DOLLFUS O., 1990. *Mondes nouveaux,* Géographie Universelle, Paris, Hachette Reclus, 551 p.

CENTRE ENVIRONNEMENT, 1994. *Etude d'incidences sur l'environnement de l'abattoir porcin d'Aubel,* Université de Liège, 126 p.

CHATELIN Y. et RIOU G. (sous la direction de), 1986. *Milieux et paysages*, Paris, Masson, Recherches en Géographie, 154 p.

CHRISTIANS Chr., 1962. Contribution à l'étude géographique de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique, *Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège,* 125 p.

CHRISTIANS Chr., 1979. L'évaluation des paysages et des sites ruraux*. Bull. Soc. géog. Liège*, **15**, 167-208.

CHRISTIANS Chr., 1982. Les types d'espaces ruraux en Belgique*, Hommes et Terres du Nord*, **1**, 16-28.

CHRISTIANS Chr., 1987. Les paysages ruraux de Wallonie, dans « Les paysages, multiples approches, multiples richesses », *Notes de recherches de la Société de Géographie de Liège,* **7**. 15-27 + carte h-t..

CHRISTIANS Chr., 1987. *Rurbanisation et périurbanisation en Belgique : phénomènes actuels ou dépassés autour de Bruxelles et en Wallonie ?*, Recherches de Géographie Urbaine. Hommage au Professeur J.A. SPORCK, numéro hors série, *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, **1**, 43-60.

CHRISTIANS Chr. (sans date). Carte de l'utilisation des sols en Belgique, *in « Carte de l'utilisation du sol de l'Europe »,* Union Géographique Internationale, Budapest.

CLOSSEN J., 1990. Le tourisme de demain et l'aménagement du territoire, *Les Cahiers de l'Urbanisme*, **8**, 40-43.

COLLOT M., 1983. L'horizon du paysage*, in : Lire le paysage, lire les paysages,* CIEREC, 121-129.

COSSE S., 1985-1987. Recommandations urbanistiques pour les constructions agricoles. Aménagement du territoire, eau, vie rurale. Ensemble de rapports allant de 1985 à 1987, élaborés à la demande de la Région wallonne (non publié).

CRAU, 1976. *Soiron, un village du Pays de Herve*, Min. Culture Française, 124 p.

CTGREF (Centre Technique du Génie Rural et des Eaux et des Forêts, actuellement, CEMAGREF), 1977. Le paysage de montagne. La Forêt. Grenoble, **2**, étude 116, 143 p.

DARVILLE M-Ch. et DEFRENNE M., 1988. *L'espace wallon – dialogues pour aménager l'espace wallon*. Ministère de la Région Wallonne – Aménagement du territoire, 68 p.

DE BOE Ph., 1990. *Le règlement communal d'urbanisme : concept, contenu, procédures.* Région wallonne, Aménagement du territoire, CREAT, 51 p.

DE BOE Ph., 1990. *Le schéma de structure communal.* Région wallonne, Aménagement du territoire, CREAT, 45 p.

DE GRYSE J., 1994. History of the development of landscape education in european Community Countries, Belgium*, in : European Fondation for Landscape architecture*, 56-58.

DEMEULDRE A., (sans date). *Le village dans son paysage – Hier et aujourd'hui – et demain ? L'Ardenne*, Duculot, Gembloux, 54 p.

DION R., 1990. *Le paysage et la vigne*, Paris, Ed. Payot, 294 p.

DUBY G. et *al*., 1991. De l'agricole au paysage, dans *Etudes rurales,* Collège de France, N° **121-122-123-124**, 296 p.

FAYE P., FAYE B., TOURNAIRE M. et GODARD A., 1974. *Sites et Sitologie*, Ed. Pauvert, 159 p.

FELTZ C., 1992. Le Schéma de structure communal, nouvel outil pour gérer la transformation des paysages menacés par le boisement de la zone agricole, en Ardennes et Lorraine belges, *in : dossier R.E.D./U.G.E.T. II : thème « Evolution agricole et paysage rural »,* 50-64.

FINES K.D., 1968. Landscape evaluation : a research project in East-Sussex. Regional Studies, **2**, 41-55.

FLATRES-MURY H., 1982. Analyse et évaluation des paysages*, Revue Géographique de Lyon*, **4**, 343-363.

FROMENT A., 1987. L'écologie et le paysage*. Notes de recherches de la Soc. géogr. Liège*, **8**, 37-48.

FROMENT A., TANGHE M. et VANHECKE L., 1992. Les écotopes*, in : Géographie de la Belgique*. Bruxelles, Crédit Communal, 262-291.

FROMENT A. et MELIN E., 1994. Aménagement du territoire et conservation de la nature, *in :* Actes du colloque RNOB-GIREA du 19 mars 1994 à Louvain-la-Neuve : La loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 - vingt ans après, *Les Cahiers des Réserves Naturelles*, **6**, 15-41.

GERMEAU B. et JADOT B., 1992. *Vos droits en matière d'urbanisme, d'environnement et de nature en Région wallonne*. Deuxième édition mise à jour, Charleroi, Espace Environnement, 448 p.

GERON G., 1989. Rénovation urbaine, architecture et logement - Trois défis majeurs pour la fin du siècle. *Cahiers de l'Urbanisme*, **6**, 35-38.

GIREA (Groupe Interuniversitaire de Recherches en Ecologie Appliquée), 1986. *RN 744, Anderlues-Erquelinnes, étude écologique de tracés alternatifs*, non publié, 180 p.

GIREA, 1991. *Prise en compte du milieu naturel et du paysage dans le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme*. Région wallonne, Aménagement du territoire, 26 p.

GIREA, 1992*. Etude d'incidences sur l'environnement du projet du bassin - voie sulfurique.* Sedema, non publié, 74 p.

GIREA, 1992. *Les études d'incidences sur l'environnement*. Région wallonne, Ministère de l'Environnement, 44 p.

GIREA, 1986. *Remembrement Bande-Grune, Plan d'évaluation des sites,* non publié*,* 84 p.

GIREA, 1990. *Etude d'incidences sur l'environnement des bassins de décantation Solvay.,* non publié*,* 192 p.

GIREA, 1993. *Etude paysagère de cours d'eau : approche méthodologique et application aux vallées de la Saulx et de l'Ornain (France).,* 2 fasc., 39 et 57 p.

GIREA, 1994. *Plan districal d'environnement. Etat de l'environnement sur base d'un survey cartographique.* District de Marquise (France), 99 p.

GRAMMONT A., 1992. La gestion du paysage rural : du sous-produit gratuit au co-produit rémunéré, *in : Paysage & Aménagement*, **21**, numéro spécial - colloque de Blois : « De l'Europe des pays à l'Europe des paysages », 66-67.

GRIMMEAU J.-P. et ISTAZ D., 1991, *Itinéraire du patrimoine résidentiel bruxellois*, Hommes et paysages, Bruxelles, Société Royale Belge de Géographie, 96 p.

KAPLAN R. et KAPLAN S., 1989. *The experience of nature. A psychological perspective*. Cambridge, Cambridge University Press, 340 p.

KIEMSTEDT H., 1967. Möglichkeiten zur Bestimmung der Erholungseignung in unterschiedlichen Landschaftsräumen*. Natur und Landschaft*, **42**, 11, 243-248.

LACOSTE Y., 1986. Réflexions d'un géographe sur les paysages réels*, in : Lectures du paysage*, collection INRAP, Foucher, 14-22.

LEPUR, 1996. *Etude de la faisabilité d'un schéma d'agglomération de Liège.* Région wallonne, Aménagement du territoire.

LINTON D.L., 1968. The assesment of scenery as a natural resource*. Scot. geogr. mag*., **84**, 3, 219-238.

LOISEAU J. M., TERRASSON F. et TROCHEL Y., 1993. Le paysage urbain, Paris, *Sang de la Terre*, 193 p.

LOPES E., 1994. *Bilan des remarques faites par le Conseil Wallon de l'Environnement sur les Etudes d'incidences et analyse du volet paysager des études déposées en 1993,* Mémoire - Université de Liège, 56 p.

LUGINBÜHL Y., 1992. Le paysage européen : la mort lente de l'agriculture, une mort préméditée ?, *in : Paysage & Aménagement*, 21, numéro spécial - colloque de Blois : « De l'Europe des pays à l'Europe des paysages », 54-55.

MC HARG I., 1969. *Design with nature*, New York Natural History Press, 198 p. (NB : publié en français sous le titre « Composer avec la nature » *Cahiers de l'IAURIF*, 58/59, 1980).

MELIN E., 1989. *Le milieu naturel : quelle place dans l'aménagement du territoire communal ?* Région wallonne, Aménagement du territoire, GIREA, 80 p.

NEURAY Cl., GODART M.-F. et FANIEL N., 1989. *Itinéraire des mutations de l'espace rural, Hommes et paysages*, Bruxelles, Société Royale Belge de Géographie, Coédition Région Wallonne, 48 p.

NEURAY G., 1995. Les paysages de Wallonie victimes des plans de secteur et du manque d'intérêt des autorités. *Cahiers de l'Urbanisme*, **13-14**, 129-134.

NOIRFALISE A., 1988. *Paysages* : *l'Europe de la diversité.* Publication de la Commission des Communautés Européennes, EUR 11452, 130 p.

PERELMAN R., 1977. La formation des paysagistes en France, *Aménagement et Nature*, **46**, 15-16.

PETERS F. (sous la direction de), 1978. *Tavigny un village ardennais*, Ministère de la Culture française, Direction Générale des Arts et des Lettre, Administration du Patrimoine Culturel, 74 p.

PETERS F. (sous la direction de) (sans date). *Buzenol, un village Gaumais*, CRAU, Université de Liège, 76 p.

QUILLET B., 1991. *Le paysage retrouvé*, Paris, Fayard, 697 p.

ROGER A., 1992. Peut-on parler d'un paysage européen, *in : Paysage & Aménagement*, **21**, numéro spécial - colloque de Blois : « De l'Europe des pays à l'Europe des paysages », 25-31.

ROUGERIE G. et BEROUTCHACHVILI N., 1991. *Géosystème et paysages*, Paris, Armand Colin, 302 p.

SILAN J.P. et FROMENT A., 1987. La prise en compte du paysage dans les remembrements. *Notes de recherche de la Société Géographique de Liège*, **7**, 43-55.

SILAN J.P., 1986. *La prise en compte du paysage dans les études d'incidences sur l'environnement.* Mémoire - Université de Liège, 152 p.

SIWAT, 1994. Projet de plan régional d'aménagement du territoire wallon. Rapport non publié.

UNITE DE SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, 1995. *Aide-mémoire pour réussir son Plan Communal de Développement de la Nature.* Fondation Universitaire Luxembourgeoise, projet initié conjointement par la Fondation Roi Baudouin et le Ministère de la Région wallonne (DGRNE), 68 p.

VAN REYBROECK J.-P., 1988. La mise en œuvre du règlement général sur les bâtisses en site rural. *Cahiers de l'Urbanisme*, **8**, 89-90.

VANDERMOTTEN C., 1984. Réflexions sur l'aménagement du territoire en Wallonie. *Revue de l'Institut de Sociologie*, **3-4**, 543-566.

WAGER J., 1987. Evaluation des ressources paysagères, *Annales de Gembloux*, **93**, 2, 71-79.

ZONNEVELD I.S., 1972. *Land evaluation and land(scape) science*, ITC Textbook of Photo-interpretation, Entschede, 106 p.

ZWEYACKER A., 1986. *Lecture du paysage*, Paris, Foucher, collection INRAP, 191 p.

Glossaire

Abiotique Où la vie est impossible, synonyme ici de « milieu physique ».

Adret Dans les pays au relief accentué, versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'ubac*.

Allège Petit mur d'appuis sous la baie d'une fenêtre.

Baie d'imposte Partie fixe ou mobile d'une porte, au-dessus des battants, et qui est souvent vitrée.

Batière (toit en) Toit à deux versants laissant à découvert les pignons du bâtiment qu'il couvre.

Biotique Qui concerne les êtres vivants.

Bocage (paysage de) Paysage rural constitué de parcelles encloses de haies plantées ou non sur un talus, ou de murs de pierre, et dans lequel l'habitat est généralement dispersé.

Bow-windox Fenêtre en saillie sur le parement d'un mur de façade.

Cavet Moulure concave dont le profil est en quart de cercle.

Cense En Wallonie, grosse ferme aux bâtiments disposés en carré autour d'une cour intérieure fermée où l'on pénètre par un porche.

Cordon Bandeau ou moulure saillant horizontalement sur un mur.

Croupe (toiture) Versant oblique d'un toit, surmontant un mur-pignon, que ses intersections avec les versants principaux dotent d'une forme triangulaire.

Croupette (toiture) Petite croupe.

Eclectique Qui fait référence à l'Eclectisme.

Eclectisme : style architectural de la fin du 19e siècle s'inspirant de toutes les combinaisons stylistique possibles (Classicisme, Baroque, Renaissance, Gothique, etc). L'Eclectisme prend nettement le contre-pied du Néoclassicisme.

Ecosystème Ensemble fonctionnel qui intègre une communauté d'être vivants (biocénose) et leur milieu (biotope).

Ecotope Localisation spatiale d'un écosystème à une échelle donnée représentant l'unité de base de l'écologie du paysage.

Eluvion Fragments d'une roche restés sur place après la désagrégation de celle-ci.

Ethologie Science du comportement chez les animaux.

Finage Espace regroupant l'ensemble des terres exploitées traditionnellement par la communauté villageoise : les champs, les prairies, la forêt

Interfluve Relief compris entre deux talwegs voisins et comprenant donc deux versants appartenant à deux vallées différentes.

Jour Partie d'une fenêtre qui laisse passer la lumière.
NB : le nombre de jours d'une fenêtre est défini par la traverse et/ou le meneau*, pas par les divisions du châssis.

Larmier Moulure droite disposée en saillie au sommet d'un ensemble décoratif qu'elle préserve de la pluie grâce à une petite rainure qui arrête les filets d'eau et les fait tomber directement sur le sol.

Listel Petite moulure carrée et unie qui en surmonte ou accompagne une autre plus grande.

Meneau Elément vertical, généralement en pierre, qui sert à diviser une fenêtre en jours.

Modillon Petite console en double volute, placée sous le larmier de la corniche.

Openfield (paysage d') Paysage rural ouvert, c'est-à-dire dans lequel les parcelles sont ouvertes les unes sur les autres et où l'habitat est groupé en village.

Palimpseste Manuscrit sur parchemin dont on a fait disparaître l'écriture pour écrire de nouveau.

Parcellaire Ensemble des parcelles de terre d'une exploitation agricole ou d'une commune.

Paysage rural Le paysage rural est une image d'un espace à vocation agricole majoritaire occupé par une société rurale : un village et son finage.

Paysage urbain Le paysage urbain est une image d'un espace à vocation résidentielle, industrielle et/ou tertiaire majoritaire occupé par une société urbaine. Cet espace est généralement perçu à grande échelle à cause de la multitude des écrans qu'il contient : le

lieu urbain est le plus souvent un espace-rue.
Dans les centres urbains, cet espace-rue est principalement caractérisé par son bâti et sa voirie. Son bâti est marqué par les différentes fonctions qu'il remplit : le logement (maisons, immeubles) et les activités (commerces, bureaux, entreprises, etc). Sa voirie révèle la place qu'il occupe dans le réseau de la circulation urbaine. La morphologie de l'espace-rue (style architectural du bâti et caractéristiques de la voirie) témoigne également de la phase d'urbanisation qui l'a vu naître.

Paysage industriel — Le paysage industriel est une image d'un espace marqué par l'activité industrielle. Cet espace est caractérisé par des bâtiments (hangars, ateliers, etc...) et des infrastructures (routes, voies ferrées, voies navigables, quais de chargement, aires de stockage, etc...) liées à l'industrie. Cependant, dans le cas des industries extractives et dans le cas de plus en plus fréquent des « zonings industriels », l'activité industrielle peut avoir envahi un espace rural.

Perceptif — Relatif à la perception.

Perception — Acte et fonction par laquelle l'esprit se représente les objets.

Pessière — Parcelle plantée d'épicéas.

Piédroit — Montant vertical supportant le linteau ou l'arc d'une baie.

Pilastre — Saillie rectangulaire engagée dans un mur et faisant office de fausse « colonne ».

Ray grass — Graminée fourragère.

Refends — Ligne creuse tracée dans le parement d'une façade, qui marque ou simule le joint des pierres.

Rurbanisation — Développement des villages proches des grandes villes dont ils constituent des banlieues.

Sole — Ensemble de parcelles d'un finage ou d'un domaine groupées en quartier et consacrées à la même culture ou à la jachère par des pratiques communautaires ou privées.

Sub-bocage — Bocage développé tardivement (fin du 18e siècle) et incomplètement : les parcelles ne sont que partiellement encloses de haies vives; les herbages dominent le finage mais les cultures (principalement fourragères) occupent une place importante; l'habitat est groupé en village avec dispersion intercalaire.

Surface Agricole Utile (SAU) — Surface déclarée exploitée par les déclarants soumis au recensement agricole et horticole organisé par l'Institut National de Statistique (exploitants agricoles et horticoles essentiellement).

Talweg — Ligne formée par les points les plus bas de chaque section transversale d'une vallée.

Terroir — Etendue de terrain, de quelques ares à plusieurs centaines de kilomètres carrés, possédant des caractéristiques naturelles homogènes qui la distinguent des terrains avoisinants.

Tige (un) — Bombement allongé du Condroz correspondant aux bancs de grès plus résistants à l'érosion.

Toit en bâtière — Toit à deux versants laissant à découvert les pignons du bâtiment qu'il couvre.

Travée — Rangée verticale de portes et/ou de fenêtres d'un bâtiment.

Trou de boulin — (Trou d'échaffaudage) Trou percé dans la maçonnerie pour pouvoir fixer les pièces de bois horizontales d'un échaffaudage.

Typologie — Etude des traits caractéristiques en vue de déterminer des types.

Ubac (envers) — Dans une vallée encaissée, versant abrité du soleil.

Unifaîtier — Se dit d'un bâtiment couvert d'une toiture à un seul faîte, équivalent de la maison-bloc rurale (par opposition à la maison composée ou à bâtiments dissociés).

Usoir — Espace dégagé entre la rue et la façade des maisons dans un village lorrain, large trottoir où l'on entassait la paille, le fumier et où l'on garait le matériel agricole.

Vantail — Panneau plein pivotant sur un de ses bords verticaux qui constitue l'ouvrant d'une porte.

Zénith — Point situé à la verticale d'un lieu.

Zénithal — Relatif au zénith, point de la sphère céleste situé sur la verticale ascendante de l'observateur.

Répertoire des sigles et des abréviations

ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents
ASBL	Association Sans But Lucratif
CCAT	Commission Communale d'Aménagement du Territoire
CRAT	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CWATUP	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWEDD	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
DGATLP	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGRNE	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
EEW	Etat de l'Environnement Wallon
EIE	Etude d'Incidence sur l'Environnement
EFLA	European Foundation for Landscape Architecture
FUNDP	Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
GIREA	Groupe Interuniversitaire de Recherche en Ecologie Appliquée
HORECA	Hotel Restaurant Café (secteur des)
MRW	Ministère de la Région Wallonne
PAC	Politique Agricole Commune
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Plan Communal de Développement Rural
PEDD	Plan d'Environnement pour le Développement Durable
PES	Plan d'Evaluation des Sites
PP	Plan de Paysage
PPA	Plan Particulier d'Aménagement
PRATW	Plan Régional d'Aménagement du Territoire Wallon
PS	Plan de secteur
PVC	Polyvinyl Chloride - Chlorure de Polyvinyl
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RTT	Régie Télégraphe Téléphone
SAU	Surface Agricole Utile*
SSC	Schéma de Structure Communal
TGV	Train à Grande Vitesse
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
ZIP	Zone d'Intérêt Paysager ou Zone d'Intervention Prioritaire

Adresses utiles

REGION WALLONNE

CABINET DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DU LOGEMENT
Square de Meeus, 35
1040 BRUXELLES
Tél. : 02/515.88.11

CABINET DU MINISTRE CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Square A. Masson, 6
5000 NAMUR
Tél. : 081/25.38.11

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (DGRNE)
Avenue Prince de Liège, 15
5000 NAMUR
Tél. : 081/33.12.11.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE (DGATLP)
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 NAMUR
Tél. : 081/33.21.11.

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME
Place de Wallonie, 1 bât. 3
5100 NAMUR
Tél.: 081/33.31.11.

MINISTERE DE l'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET DU PATRIMOINE
Rue des Masuis jambois, 5
5100 NAMUR
Tél. 081/33.04.81

UNIVERSITES

FACULTÉS N.D. DE LA PAIX À NAMUR
Département de géographie
Rue de Bruxelles, 61
5000 NAMUR
Tél. : 081/72.43.65
Fax. : 081/72.44.20

FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT LOUIS
Centre d'Etude du Droit de l'Environnement (CEDRE)
Boulevard du Jardin Botanique, 43
1000 BRUXELLES
Tél. : 02/ 211.79.51

FONDATION UNIVERSITAIRE LUXEMBOURGEOISE
avenue de Longwy, 185
6700ARLON
Tél. : 063/23.08.11
Fax. : 063/23.08.00

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Unité de Géographie
Place L. Pasteur, 3
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/47.28.73
Fax. : 010/47.28.77

Centre d'Etude en Aménagement du Territoire (CREAT)
Place du Levant, 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/47.21.27

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

Laboratoire de Géographie humaine
ULB, CP 246
boulevard du Triomphe
1050 BRUXELLES
Tél. : 02/650.50.71
Fax : 02/630.50.92

Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (IGEAT)
CP 130/02
Avenue Roosevelt, 50
1050 BRUXELLES
Tél. : 02/650.43.23
Fax : 02/650.43.24

Groupe Universitaire Interdisciplinaire de Développement Urbain et Rural (GUIDE)
Rue de Villers, 227
6010 CHARLEROI
Tél. : 071/60.02.70
Fax : 071/60.02.75

UNIVERSITE DE LIEGE

Centre de Recherches, d'Architecture et d'Urbanisme (CRAU)
Institut du Génie civil
Quai Banning, 6
4000 Liège
Tél. : 04/366.93.35

Géographie humaine, géographie régionale, géographie appliquée
Séminaire de géographie
Laboratoire Surfaces - cartographie et études spatiales
Sart Tilman, B11
4000 Liège

Laboratoire d'Etudes en Planification urbaine et rurale (LEPUR)
Institut de Génie civil
Quai Banning, 6
4000 Liège
Tél. : 04/366.92.42
Fax. : 04/366.95.41

Unité d'Ecologie terrestre
Sart Tilman, B22
4000 Liège
Tél. : 04/366.38.48

ORGANISMES INTERNATIONAUX

EUROPEAN FOUNDATION FOR LANDSCAPE ARCHITECTURE
Avenue Brugmann, 52
1060 BRUXELLES
Tél. - Fax. : 02/346.38.62

ORGANISMES REGIONAUX

ACTION ET DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLÉE DE LA SENNE ET DE SES AFFLUENTS (ADESA)
Rue des Canonniers, 12
1400 Nivelles
Tél. : 067/21.04.42

FONDATION RURALE DE WALLONIE
rue des Déportés, 140
6700 ARLON
Tél. : 063/23.09.80

GROUPE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHES EN ECOLOGIE APPLIQUÉE (GIREA)
Siège social : Université de Liège - Sart Tilman , B22
4000 Liège
Tél. : 04/366.38.68
Fax. : 04/366.29.25

INTER ENVIRONNEMENT WALLONIE
Boulevard du Nord, 6
5000 NAMUR
Tél. : 081/25.52.80
Fax : 081/22.63.09

« LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE » A.S.B.L.
Rue Pieds d'Alouette, 18 Bte 2
5100 Naninne
Tél. : 081/40.80.10
Fax : 081/40.80.20

COMMISSIONS CONSULTATIVES

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS, SITES, FOUILLES (Chambre régionale)

COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CRAT)

CONSEIL SUPERIEUR WALLON DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (CSWCN)

CONSEIL WALLON DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CWEDD)

adresse des secrétariats :

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL REGIONAL WALLON (CESRW)
rue du Vertbois, 13c
4000 LIEGE
Tél. : 04/232.98.11
Fax : 04/232.98.10

Annexe

Exemple de lecture géographique d’un paysage rural :

le cas d’Ermeton-sur-Biert

Source : Département de Géographie - FUNDP Namur.

Ermeton-sur Biert: photographie panoramique (vue depuis le Nord)

Ermeton-sur Biert: croquis paysager (vue depuis le Nord)

GRILLE DE LECTURE D'UN PAYSAGE RURAL : LE CAS D'ERMETON-SUR-BIERT (METTET)			
Composantes paysagères	**Eléments**	**Caractéristiques morphologiques et/ou fonctionnelles**	**Localisation relative**
Relief	Plateau	2 tiges gréseux	au N et au S, alignés SW-NE
	Dépression	large et allongée; développée dans les calcaires	encaissée entre les 2 tiges
	Vallée principale	vallée à fond plat (Molignée)	encaissée dans le fond de la dépression; parallèle aux tiges
	Vallées affluentes	2 vallées drainées par des ruisseaux confluant avec une vallée sèche au même point dans la vallée principale (structure en patte d'oie)	confluent sur la rive droite de la vallée principale
	Interfluves	promontoires surbaissés	entre la Molignée et les vallées affluentes
	Versants	- en pente uniforme - avec rupture de pente, replat et abrupt	versant de rive gauche versant de rive droite
Hydrographie	Rivière (Molignée)	- écoulement rapide dans une petite plaine alluviale; - quelques méandres peu prononcés : le lit semble disproportionné (± 200 m) par rapport à la largeur du cours d'eau (2m) - traces d'anciens aménagements : vannes déversoirs, bief	écoulement du SW au NE décentré dans la plaine alluviale (plus proche du versant de rive gauche)
	Ruisseau (Behoude)	- 1 m de large - cours rectiligne ponctué d'étangs - écoulement rapide	écoulement du S au N; perpendiculairement à la vallée principale
Affectation	Bois	feuillus en taillis sous futaie avec quelques parcelles de résineux (épicéas)	haut de versant de rive gauche et tige nord
	Bosquets	Petites pessières et parcelles de feuillus	contre l'auréole villageoise et dans une petite dépression proche du village
	Rangée d'arbres	alignement de peupliers	dans le fond d'une petite vallée affluente, près d'une ferme isolée
	Champs	- géométrique, de dimensions moyennes (± 10 ha) - escourgeon, blé d'hiver, colza	moitié supérieure des versants; replat sur versant méridional
	Prairies	- géométrique, moins de 1 ha ; clôturées de barbelés ou de fils électrifiés	en ceinture autour de l'auréole villageoise; en fond de vallée et bas de versant; sur les versants abrupts
	Vergers	de hautes tiges, mal entretenus ou abandonnés	dans l'auréole villageoise
	Jardins	quelques potagers, surtout des jardins d'agrément	dans l'auréole villageoise
Habitat	Château-couvent	ensembles de bâtiments en moellons calcaires et en pierres de taille calcaires disposés autour d'une cour fermée = bâtiment traditionnel avec nombreuses ajoutes 19e et contemporaines; traces d'une ancienne ferme	au confluent du Behoude et de la Molignée, dans le fond de vallée; un peu à l'écart du village. Associé à un parc
	Moulins	3 anciens moulins : soubassement et rez de chaussée en moellons calcaires avec rehaussement en briques artisanales; nombreuses ajoutes en pierres de tailles et briques industrielles = bâtiment traditionnel agrandi postérieurement	2 dans le fond de vallée du Behoude 1 dans le fond de vallée de la Molignée
	Eglise	en pierres de taille calcaires sans millésime = église du milieu du 19e	entre deux noyaux traditionnels; à mi-versant à la pointe de l'interfluve Behoude-Molignée; un peu en retrait de la rue principale (parvis)
	Ferme	1 ferme à bâtiments disjoints et cour ouverte; bâtiments en moellons calcaires et en pierres de taille calcaires sous toiture en bâtière = noyau traditionnel et bâtiments plus récents, corps de logis fin 19e	à l'écart du village, dans le fond d'une petite vallée affluente du Behoude
	Petites maisons	- majorité de bicellulaire en moellons calcaires avec toit en bâtière (anciennes maisons de manoeuvriers) - quelques tricellulaires unifaîtiers en moellons calcaires avec toit en bâtière = maisons traditionnelles - quelques maisons manouvrières ou ouvrières ? en pierres de taille calcaires sous toiture en bâtière = maisons ouvrières du 19e	4 noyaux : - au pied de l'interfluve Molignée-Behoude associé à un moulin et une forge - à mi-hauteur sur la dorsale d'interfluve non-alignées à la voirie; présence de petits usoirs imbriquées aux noyaux traditionnels ou en extensions linéaires à partir de ces noyaux; alignées à la voirie
	Maisons « d'employé »	- quelques rares bâtiments des années 20 - transformations ou reconstructions d'après la guerre de 14-18	le long de la rue principale; aux extrémités du village; ou insérés dans les extensions 19e

Ermeton-sur-Biert : quelques paysages...

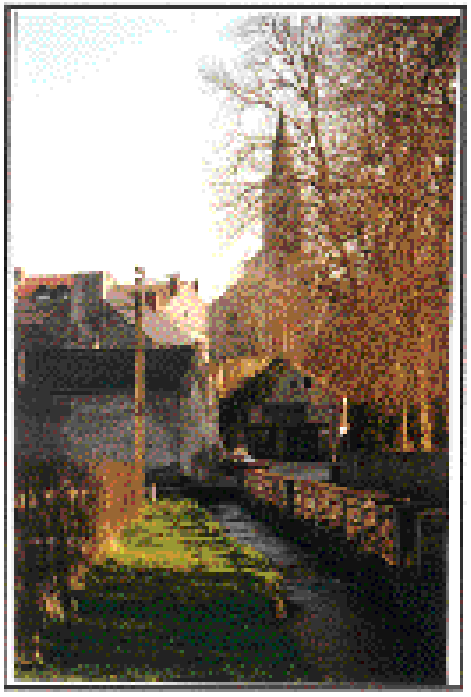

Habitat (suite)	Maisons « bourgeoises »	- quelques maisons « bourgeoises » néoclassiques ou éclectiques d'inspiration urbaine - « château industriel »	le long de la rue principale; dans la partie haute du village en contrebas du village; au bas du versant de rive droite de la Molignée associé à un parc de fond de vallée
	Maisons contemporaines	- « pavillons » - maisons à 4 « façades »	dans le fond de vallée de la Molignée dans d'anciens vergers ou d'anciennes pâtures à la périphérie de l'auréole villageoise
	Maison communale	ancienne maison communale associée à une école primaire (en pierres de taille calcaires)	dans la partie haute du village; sur le replat du haut de l'interfluve Behoude-Molignée; en retrait par rapport à une rue secondaire
	Forges	- un ancien atelier de maréchal ferrant (forge) - une ancienne forge avec « maka »	- au bas du versant de rive droite du Behoude, près d'un moulin, dans un noyau de maisons traditionnelles - dans le fond de vallée de la Molignée; en aval du village
	Commerces	une pompe à essence, garages et quelques commerces et cafés	le long de la rue principale et le long de la rue conduisant à l'ancienne gare
	Scierie	ancienne scierie; hangars désaffectés; cour avec grumes et restes de bois débités	fond de vallée de la Molignée; au pied du versant de rive gauche; en direction de l'ancienne gare; ancien raccordement au chemin de fer
Infrastructures	Rues	- une rue principale avec deux bandes de circulation et accotements ou trottoirs - petites rues secondaires desservant les différents quartiers du village; se terminant en cul de sac ou en chemin de terre; avec petits usoirs	traversant perpendiculairement la pointe de l'interfluve Behoude-Molignée perpendiculaires ou parallèles à la rue principale
	Routes	- 1 principale : bordées d'arbres; à trafic important (camions) en pente relativement forte (lacets) - plusieurs secondaires	traversant perpendiculairement la vallée de la Molignée et joignant les sommets des 2 tiges suivant l'axe des vallées en longeant le bas de versant
	Place	absence de place !	
	Chemins	sans revêtement	desservant les différentes parties du finage
	Sentiers	sans revêtement	créant des raccourcis au sein de l'auréole villageoise; permettant l'accès aux anciens moulins
	Chemin de fer	ligne désaffectée	dans l'axe de la vallée de la Molignée; au bas du versant de rive gauche
	Terrain de football	avec vestiaire et buvette	dans le fond de vallée de la Molignée

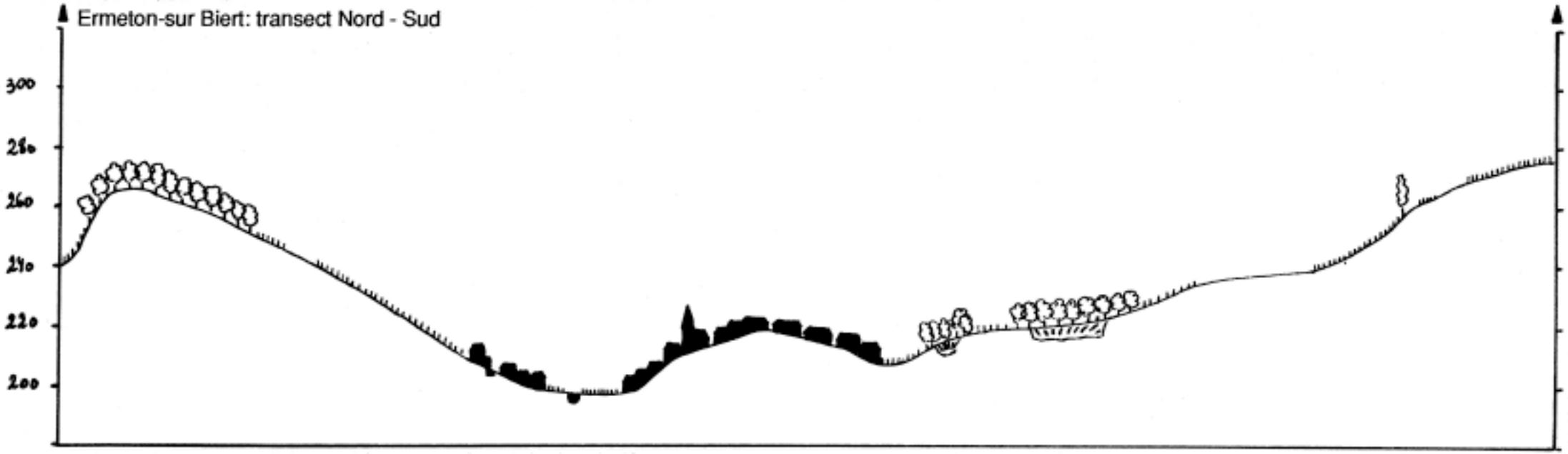

Ermeton-sur Biert: carte schématique

Site	Large dépression calcaire étirée d'Ouest en Est entre deux tiges gréseux. Au pied du versant nord, se développe une vallée principale à fond plat drainée par la Molignée. Le versant sud de la dépression est disséqué par trois petites vallées à fonds plats affluentes en un confluent de la Molignée. Cette morphologie définit 4 zones types : 1° Le sommet des tiges : - zone plane mais étriquée - sols sablo-limoneux à forte charge gréseuse; sols squelettiques par endroits - microclimat venteux et frais (en mars !) 2° Les fonds de vallées : - zone plane en légère pente vers l'aval; un peu démesurée par rapport aux cours d'eau qui les drainent - sols argileux mal drainés voire gorgés d'eau - microclimat frais et humide 3° Le versant nord de la dépression : - zone en pente forte - sols limoneux à charge gréseuse dans le haut du versant, à charge argilo-calcaire dans le bas - microclimat d'adret renforcé par la présence d'un bois au sommet du tige (dégèle rapide en mars !) 4° Le versant sud de la dépression : - une zone centrale en pente moyenne encadrée de deux zones en pente plus forte : au bas du versant correspondant à la crête d'interfluve Molignée - vallon de Stache; dans le haut du versant, au passage du calcaire au grès - le bas du versant est découpé en 4 interfluves digités par la Molignée et ses affluents qui convergent en un même confluent. Cette morphologie crée dans cette zone des petites surfaces élevées et donc sèches à proximité immédiate de fonds alimentés en eau - microclimat d'ubac surtout sur les pentes les plus raides (maintien plus long des sols gelés en mars !)
Auréole villageoise	Auréole très mal définie; pas de limite nette avec le finage. Noyau villageois hétérogène à structure complexe. Absence quasi totale d'habitat agricole. La structure de l'habitat s'établit comme suit : • 4 noyaux d'habitat traditionnel : - petits groupements denses, sans orientation précise, de maisons de manouvriers en moellons calcaires; - 3 en site de bas de versant associés à un moulin ou une forge établis, eux, en fond de vallée; 1 en site d'interfluve • un château-couvent, ancien château-ferme, établi dans le fond de la vallée principale • quelques extensions linéaires d'habitat industriel avec l'église, la maison communale, l'école,... - dans l'axe de la vallée de la Molignée, au bas du versant N - sur le pourtour de la crête d'interfluve Molignée - vallon de Stache • une ferme à cour ouverte isolée dans le vallon de Stache • un ancien moulin dans la vallée du Behoude à l'amont du village • une ancienne forge dans la vallée de la Molignée, à l'aval du village L'habitat ancien, principalement d'origine artisanale, s'est polarisé sur des moulins et une forge. L'habitat plus récent s'est greffé sur la route reliant le tige nord au tige sud et sur la rue conduisant à l'ancienne gare. Le chemin de fer, désaffecté aujourd'hui, ne semble pas avoir eu beaucoup d'influence sur l'habitat. Les fonds des vallées sont désertés par l'habitat à l'exception du château, des moulins et d'une ancienne scierie. Le village a essentiellement une fonction résidentielle à laquelle s'associe une petite fonction commerciale développée le long de la grand'rue. Le fonds de vallée semble avoir polarisé la vie sociale de la communauté en rassemblant des bâtiments ou des équipements à usage collectif : moulins, forges, deux granges aux dîmes, chapelle cadastrale, « syndicat » (lieu de rencontre),...
Finage	Nombreuses prairies dans les fonds de vallées et le bas des versants ainsi que sur leurs zones en pente plus forte. Elles paraissent dominer le finage (2/3). Champs - escourgeon, blé et colza d'hiver - sur les pentes moyennes des hauts de versants. Bois de feuillus sur le tige nord et sur l'ouest du tige ainsi que sur les versants raides des vallées.

Notes